

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2013 B 03774

Numéro SIREN : 330 956 871

Nom ou dénomination : Orano

Ce dépôt a été enregistré le 05/06/2023 sous le numéro de dépôt 12523

12523.

orano

COMPTES CONSOLIDES

Orano

31 décembre 2022

Certifié conforme



Christelle LE CALVEZ
Secrétaire du Conseil

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	4
BILAN CONSOLIDE	5
TABEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	7
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	8
ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022	9
NOTE 1 - EVENEMENTS MARQUANTS, ESTIMATIONS ET JUGEMENTS ET PRINCIPES COMPTABLES	9
NOTE 2 - PERIMETRE	33
NOTE 3 - INFORMATIONS SECTORIELLES	38
NOTE 4 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PAR NATURE	41
NOTE 5 - AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES OPERATIONNELS	42
NOTE 6 - ETAT DE PASSAGE DU RESULTAT OPERATIONNEL A L'EBITDA	43
NOTE 7 - RESULTAT FINANCIER	43
NOTE 8 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	44
NOTE 9 - GOODWILL	47
NOTE 10 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50
NOTE 11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51
NOTE 12 - CONTRATS DE LOCATION	53
NOTE 13 - OPERATIONS DE FIN DE CYCLE	54
NOTE 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES	62
NOTE 15 - AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS	64
NOTE 16 - STOCKS ET EN COURS	65
NOTE 17 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	65
NOTE 18 - ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRATS	66
NOTE 19 - AUTRES CREANCES OPERATIONNELLES	66
NOTE 20 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	67
NOTE 21 - TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	67
NOTE 22 - CAPITAUX PROPRES	67
NOTE 23 - PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE	68
NOTE 24 - AVANTAGES DU PERSONNEL	70
NOTE 25 - AUTRES PROVISIONS	75
NOTE 26 - DETTES FINANCIERES	77
NOTE 27 - AUTRES DETTES OPERATIONNELLES	80
NOTE 28 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	80
NOTE 29 - INSTRUMENTS FINANCIERS	83
NOTE 30 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS	88
NOTE 31 - ENJEUX LIES AUX RISQUES CLIMATIQUES	92
NOTE 32 - ENGAGEMENTS HORS BILAN	93
NOTE 33 - CARNET DE COMMANDES	93
NOTE 34 - LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS	93
NOTE 35 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	95
NOTE 36 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES	96

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Revenus des biens et services		4 237	3 274
Autres revenus *		–	1 452
CHIFFRE D'AFFAIRES		4 237	4 726
Coût des biens et services et des autres revenus		(3 441)	(3 336)
MARGE BRUTE		797	1 390
Frais de recherche et développement		(128)	(108)
Frais commerciaux		(37)	(34)
Frais généraux		(102)	(113)
Autres produits opérationnels	5	125	66
Autres charges opérationnelles	5	(146)	(430)
RESULTAT OPERATIONNEL		509	771
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	14	(1)	18
Résultat opérationnel après quote-part des résultats des coentreprises et entreprises associées		508	789
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		12	9
Coût de l'endettement financier brut	7	(133)	(137)
Coût de l'endettement financier net		(122)	(128)
Autres produits financiers		868	848
Autres charges financières		(1 408)	(749)
Autres produits et charges financiers	7	(540)	100
RESULTAT FINANCIER		(662)	(29)
Impôts sur les résultats	8	(113)	(30)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE		(267)	730
RESULTAT NET PART DU GROUPE		(377)	678
RESULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE		110	52

* Revenu non récurrent relatif à une transaction permettant de restituer le reliquat d'activité et de masse aux électriciens allemands, soldant ainsi l'ensemble des contrats de traitement préexistants (cf. note 3)

RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE		(267)	730
Autres éléments non recyclables au compte de résultat		85	21
Réévaluation du passif net au titre des engagements à prestations définies		84	17
Effet d'impôt relatif aux autres éléments non recyclables		(2)	0
Quote-part des autres éléments non recyclables des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts		3	5
Autres éléments recyclables au compte de résultat		22	1
Ecart de conversion		104	150
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie		(97)	(151)
Effet d'impôt relatif aux autres éléments recyclables		14	2
Quote-part des autres éléments recyclables des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts		0	0
Total autres éléments du résultat global (après impôt)	8	107	22
RESULTAT GLOBAL		(160)	752
- Part du groupe		(269)	694
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		109	59

BILAN CONSOLIDE

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
ACTIFS NON COURANTS		19 097	20 517
Goodwill	9	1 325	1 268
Immobilisations incorporelles	10	1 266	1 226
Immobilisations corporelles	11	8 534	9 010
Droit d'utilisation – contrats de location	12	75	83
Actifs de fin de cycle - part tiers	13	93	110
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	13	7 501	8 513
Titres des coentreprises et entreprises associées	14	15	12
Autres actifs non courants	15	172	161
Actifs d'impôts différés	8	116	133
ACTIFS COURANTS		4 080	4 428
Stocks et en-cours	16	1 443	1 428
Clients et comptes rattachés	17	689	639
Actifs sur contrats	18	98	94
Autres créances opérationnelles	19	618	610
Autres créances non opérationnelles		43	40
Impôts courants - actif	8	40	69
Autres actifs financiers courants	15	270	315
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	879	1 232
TOTAL ACTIF		23 177	24 945

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Capital		132	132
Primes et réserves consolidées		1 600	1 990
Réévaluation du passif net au titre des engagements à prestations définies		(142)	(225)
Gains et pertes latents sur instruments financiers		(70)	12
Réserves de conversion		72	(34)
Capitaux propres – part du groupe		1 591	1 876
Participations ne donnant pas le contrôle	23	57	(18)
CAPITAUX PROPRES	22	1 648	1 858
PASSIFS NON COURANTS		11 719	13 186
Avantages du personnel	24	475	526
Provisions pour opérations de fin de cycle	13	8 159	9 249
Autres provisions non courantes	25	359	406
Quote-part de situation nette déficitaire des coentreprises et entreprises associées	14	23	20
Dettes financières non courantes	26	2 635	2 915
Dettes de location non courantes	12	65	69
Passifs d'impôts différés	8	2	2
PASSIFS COURANTS		9 810	9 901
Provisions courantes	25	2 179	2 444
Dettes financières courantes	26	189	526
Dettes de location courantes	12	16	23
Fournisseurs et comptes rattachés		1 010	851
Passifs sur contrats	18	5 396	5 175
Autres dettes opérationnelles	27	995	857
Autres dettes non opérationnelles		3	3
Impôts courants - passif	8	21	22
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		23 177	24 945

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net		(267)	730
Dotation nette aux amortissements et dépréciations des immobilisations et des titres de transaction de plus de trois mois	10, 11 et 12	532	578
Dotation nette (reprise nette) aux provisions	13, 24 et 25	(297)	246
(Versements)/remboursements des assureurs sur actifs de couverture des passifs sociaux	24	89	(466)
Effet net des désactualisations d'actifs et de provisions		(384)	655
Charge d'impôts (courants et différés)		113	30
Intérêts courus nets compris dans le coût de l'endettement financier		122	125
Perte (profit) sur cession d'actifs immobilisés et variation de juste valeur des actifs financiers	5 et 7	857	(767)
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	14	1	(18)
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées et quote-part des résultats versés des GIE		12	12
Autres éléments sans effet de trésorerie		(5)	(11)
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts		772	1 114
Intérêts nets reçus (versés)		(177)	(138)
Intérêts nets versés sur dette de loyer		(3)	(4)
Impôts versés		(53)	(90)
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts		539	882
Variation du besoin en fonds de roulement	21	269	217
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		808	1 099
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(704)	(592)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		13	7
Acquisitions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie acquise		(6)	(44)
Cessions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie cédée		(2)	0
Acquisitions d'actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle		(3 778)	(4 232)
Cessions d'actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle		3 924	4 037
Variation des actifs financiers de gestion de trésorerie	15	69	143
Prêts accordés aux coentreprises et entreprises associées		0	(23)
Remboursement de prêts des coentreprises et entreprises associées		4	0
Acquisition d'autres actifs financiers		(8)	(9)
Cessions d'autres actifs financiers		1	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(485)	(712)
Augmentations de capital souscrites par les participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle		(58)	(3)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(44)	(5)
Remboursement des dettes de loyer		(24)	(25)
Augmentation des dettes financières	26	496	0
Diminution des dettes financières	26	(947)	(720)
Variation des autres dettes financières	26	(63)	(25)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(640)	(778)
Impact des variations de taux de change		5	17
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		(312)	(375)
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice		1 109	1 484
Trésorerie à la clôture	20	879	1 232
(-) concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	26	(81)	(123)
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice		798	1 109

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Notes	Nombre d'actions	Capital	Primes et Réserves consolidées	Réévaluation du passif net au titre des engagements à prestations définies	Gains et pertes latents sur instruments financiers	Réserves de Conversion	Total capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
1er Janvier 2021		264 152 778	132	1 320	(243)	160	(186)	1 183	(75)	1 109
Résultat de l'exercice				678				678	52	730
Autres éléments du résultat global	8				21	(148)	143	16	6	22
Résultat global				678	21	(148)	143	694	59	752
Dividendes distribués								—	(5)	(5)
Autres variations *				(8)	(3)		10	(1)	3	2
31 Décembre 2021		264 152 778	132	1 990	(225)	12	(34)	1 876	(18)	1 858
Résultat de l'exercice				(377)				(377)	110	(267)
Autres éléments du résultat global	8				84	(82)	106	108	(1)	107
Résultat global				(377)	84	(82)	106	(269)	109	(160)
Dividendes distribués				0				0	(44)	(44)
Autres variations **				(14)	(1)		(1)	(16)	9	(6)
31 Décembre 2022		264 152 778	132	1 600	(142)	(70)	72	1 591	57	1 648

* Au 31 décembre 2021, les autres variations correspondent à la prise de contrôle de Cominak et à l'acquisition de titres d'AREVA Mongol LLC (cf. note 2)

** Au 31 décembre 2022, les autres variations correspondent aux retraitements liés à l'application de la décision de l'IFRS IC concernant la comptabilisation des coûts de développement des logiciels en mode SAAS (norme IAS 38) pour (6) millions d'euros (cf. notes 1.3 et 10) et à l'acquisition d'intérêts complémentaires dans Cominak (cf. note 2).

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022

Tous les montants sont présentés en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

INTRODUCTION

Orano est une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration domiciliée en France et régie par le code de commerce.

Le groupe propose des produits et services à forte valeur ajoutée sur l'ensemble du cycle du combustible nucléaire, des matières premières au traitement des déchets. Ses activités, de la mine au démantèlement en passant par la conversion, l'enrichissement, le recyclage, la logistique et l'ingénierie, contribuent à la production d'une électricité bas carbone.

Conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce, Orano SA, qui a émis des titres de créances admis aux négociations sur le marché réglementé (Euronext Paris), est tenu de publier des comptes consolidés.

Les comptes consolidés du groupe Orano au 31 décembre 2022 ont été préparés conformément aux IFRS. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration d'Orano SA le 15 février 2023.

Note 1 – EVENEMENTS MARQUANTS, ESTIMATIONS ET JUGEMENTS ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1 EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE

Constructions de nouveaux réacteurs nucléaires en France

Le Président de la République Emmanuel Macron, dans le cadre d'un déplacement sur le site de Général Electric à Belfort le 10 février 2022, a annoncé le lancement d'un nouveau programme nucléaire avec la prolongation du parc nucléaire actuel, la construction de 6 réacteurs de type EPR2 dont le premier devra entrer en exploitation en 2035 et les études pour 8 réacteurs EPR2 supplémentaires. Cette annonce s'inscrit dans un contexte marqué par les enjeux liés au dérèglement climatique mais également par la nécessité de renforcer la compétitivité et la souveraineté énergétique française et de l'Union européenne.

Impacts de la guerre en Ukraine

Orano n'exerce aucune activité sur les territoires de Russie et d'Ukraine, et ne dispose d'aucun établissement ou d'employé localement. Dès février, Orano a sans délai mis en place une cellule dédiée pour s'assurer en permanence du complet respect des sanctions édictées par les autorités nationales et internationales à l'encontre de la Russie. Un processus spécifique de contrôle d'approbation préalable des opérations du groupe demeurant autorisées a été immédiatement activé. Le volume d'affaires avec la Russie représente 3% des échanges du groupe rapportés au chiffre d'affaires et 0,05 % du carnet de commandes à fin décembre 2022.

A fin décembre, la guerre en Ukraine n'affecte pas la valeur des actifs industriels du groupe ni la continuité d'exploitation de ses activités.

Évolution des prix de marché de l'uranium, de la conversion et de l'enrichissement

Les prix de marché de l'uranium et des services de conversion et d'enrichissement ont très largement augmenté au cours du 1er semestre 2022, notamment en raison du conflit en Ukraine et se sont maintenus depuis. Le cours à long terme de l'uranium est passé de 41 dollars américains par livre d' U_3O_8 à fin 2021 à 52 dollars américains par livre à fin 2022. Les hausses sont encore plus significatives pour la conversion et l'enrichissement. Le prix à long terme de la conversion s'établit ainsi à 27 dollars américains par kilogramme d'uranium à fin 2022, contre 18 dollars américains par kilogramme d'uranium fin 2021. Les prix à long terme de l'enrichissement ont quant à eux plus que doublé, passant de 61 dollars américains par Unité de Travail de Séparation (« UTS ») fin 2021 à 136 dollars américains par UTS à fin 2022.

Performance des marchés financiers

L'année 2022 est marquée par une très forte hausse des taux d'intérêts, de l'inflation, et une très forte baisse des marchés financiers, la guerre en Ukraine provoquant une crise énergétique en Europe. Les banques centrales resserrant leurs conditions monétaires agressivement, les coûts de financement se sont considérablement accrus. Les performances des actifs sans risques (obligations d'état) et des actifs risqués (obligations d'entreprises, marchés actions) sont tous en fort recul sur l'année. Ces évolutions impactent la valorisation des actifs dédiés et l'actualisation des provisions.

Kazakhstan

En août 2022, Katco, filiale d'Orano Mining au Kazakhstan, et le ministère de l'Énergie de la République du Kazakhstan ont signé un avenant au contrat d'utilisation du sous-sol existant, permettant de conduire le développement industriel de la parcelle de South Tortkuduk du gisement d'uranium de Muyunkum. L'exploitation de cette nouvelle parcelle devrait assurer la production de Katco pendant plus d'une dizaine d'années. En parallèle, les deux actionnaires de Katco, Orano Mining et KazAtomProm, ont signé un accord précisant les conditions de mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Stratégique signé en 2017.

En 2022, les activités de Katco ont été impactées par les tensions sur les approvisionnements en acide au Kazakhstan.

Ouzbékistan

Orano Mining a signé le 22 novembre un accord stratégique de partenariat avec le Comité d'État pour la géologie et les ressources minérales de la république d'Ouzbékistan (GoscomGeology) et l'entreprise d'État, Navoiyuranium. Cet accord prévoit entre autres, la définition d'une feuille de route de développement du projet Djengeldi actuellement porté par Nurlikum Mining, le lancement d'un programme commun d'exploration, ainsi que le développement et la mise en production de nouvelles mines d'uranium en Ouzbékistan.

Démantèlement du cœur du réacteur américain de Vermont Yankee

Orano a finalisé en décembre la découpe et le conditionnement de la cuve et des composants internes du réacteur à eau bouillante de la centrale de Vermont Yankee (État de Vermont, Nord-Est des États-Unis). Ces opérations, démarrées début 2019 après deux années d'études préparatoires, s'inscrivent dans le cadre d'un contrat signé en 2017 avec le groupe NorthStar, leader du démantèlement et de la déconstruction d'installations industrielles dans le monde. En tant que propriétaire du site, NorthStar a en charge le chantier de démantèlement des infrastructures de la centrale dont la finalisation est prévue en 2027. Orano a également procédé au conditionnement et au transport des déchets issus des opérations de démantèlement de l'îlot nucléaire vers un site de stockage dédié, localisé dans la région de West Texas (État du Texas).

Financement

Dans le cadre de son programme EMTN, le 7 novembre 2022, Orano a procédé à une émission obligataire pour un montant de 500 millions d'euros à 4,5 ans (échéance mai 2027) avec un coupon annuel de 5,375 % (rendement de 5,461 % à l'émission). Cette opération a permis à Orano de rembourser par anticipation la souche obligataire de 750 millions d'euros en décembre 2022.

1.2 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses états financiers consolidés, Orano doit procéder à des estimations, faire des hypothèses et recourir à des jugements qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs ou de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Orano revoit ses estimations et jugements de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles, notamment dans les domaines suivants :

- les marges prévisionnelles sur les contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement : ces estimations sont réalisées par les équipes projet et revues par la direction conformément aux procédures du groupe (cf. notes 1.3.6 et 25) ;
- les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de perte de valeur du goodwill et des autres actifs corporels et incorporels (cf. notes 1.3.7.5, 9, 10 et 11) ;
- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages du personnel, notamment les taux d'évolution des salaires et d'actualisation, l'âge de départ des employés et la rotation des effectifs (cf. notes 1.3.10 et 24) ;
- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les provisions pour opérations de fin de cycle (cf. notes 1.3.12 et 13) et, le cas échéant, les actifs correspondant à la quote-part financée par les tiers, notamment :
 - les devis prévisionnels de ces opérations,
 - les taux d'inflation et d'actualisation,
 - l'échéancier prévisionnel des dépenses,
 - la durée d'exploitation des installations,
 - le scénario retenu au regard de la connaissance de l'état initial des installations, de l'état final visé et des filières de traitement et d'évacuation des déchets et de leur disponibilité,
 - les modalités de mise à l'arrêt définitif,
 - les exigences de sûreté et évolutions réglementaires ;
- les hypothèses utilisées pour évaluer l'existence de provisions ou passifs éventuels au titre des matières nucléaires propriétés du groupe : les devis prévisionnels de ces opérations, l'échéancier prévisionnel des dépenses et les taux d'inflation et d'actualisation (cf. notes 1.3.11 et 25) ;
- les estimations et jugements relatifs à l'issue des litiges en cours, et de manière générale à l'ensemble des provisions et passifs éventuels d'Orano (cf. notes 1.3.11 et 25) ;
- les estimations et jugements relatifs à la recouvrabilité des créances dues par les clients et des autres actifs financiers (cf. notes 1.3.6 et 1.3.9.5) ; et
- la prise en compte des perspectives de résultats imposables futurs permettant la reconnaissance des impôts différés actifs (cf. notes 1.3.13 et 8).

1.3 PRINCIPES COMPTABLES

1.3.1. Base d'établissement

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés d'Orano au 31 décembre 2022 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales telles que publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2022. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations émises par l'IFRS Interpretation Committee (« IFRS-IC ») et par l'ancien Standard Interpretation Committee (« SIC »).

Les normes et interprétations du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sont disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards-interpretations/index_fr.htm.

Le groupe n'a anticipé aucune norme, amendement ou interprétation publiés par l'IASB dont la mise en œuvre n'est pas obligatoire en 2022.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et de certains actifs financiers qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers (hors instruments dérivés) sont évalués selon le principe du coût amorti.

Normes, amendements et interprétations entrées en vigueur au 1er janvier 2022

- décision de l'IFRS IC relatif à la comptabilisation des contrats en mode SAAS (IAS 38). La décision de l'IFRIC ayant un impact non significatif, les données ont été retraitées sur l'exercice 2022 (cf. la variation des capitaux propres et note 10) ;
- amendement à IAS 16 relatif à la comptabilisation des produits générés avant la mise en service ;
- amendement à IAS 37 relatif aux coûts à prendre en compte pour valoriser une provision pour contrat déficitaire ;
- amendement à IFRS 3 « Référence au cadre conceptuel » ; et
- améliorations annuelles 2018 - 2020 relatives à IFRS 9 et IFRS 16.

Nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union européenne ne nécessitant pas encore d'application obligatoire et non appliquées par anticipation

- amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers – classement des dettes en courant ou non courant » et « Information à fournir sur les principes et méthodes comptables » ;
- amendement à IAS 8 « Définition d'une estimation comptable » ;
- amendement à IAS 12 « Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction » et ;
- amendement à l'IFRS 17 « Contrats d'assurance ».

Ces amendements et améliorations n'ont pas été appliqués par anticipation au 1er janvier 2022. Le groupe est en cours d'analyse sur les incidences potentielles de ces amendements.

1.3.2. Règles de présentation des états financiers

Actifs et passifs courants/non courants

Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en courant dans le bilan consolidé. Les autres actifs et passifs sont classés en courant d'une part, non courant d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an par rapport à la date de clôture.

Autres produits et charges opérationnels

Les produits et charges qui, par nature, revêtent un caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent sont présentés en autres produits et charges opérationnels. Cette rubrique inclut notamment :

- les dotations et reprises de dépréciation relatives aux pertes de valeur ;
- les résultats de cession des actifs non financiers ;
- les variations de provision pour opérations de fin de cycle sur les installations arrêtées induites par les variations de devis ;
- les coûts de démantèlement et de traitement et reprise des déchets, ainsi que les reprises de provisions correspondantes ;
- les effets des plans de restructuration ; et
- les effets des modifications de régime de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.

1.3.3. Méthodes de consolidation

Filiales

Les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif font l'objet d'une consolidation par intégration globale. Le contrôle du groupe sur ses filiales repose sur son exposition ou sur ses droits à des revenus variables résultant de son investissement dans ces entités, ainsi que sur sa capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Toutefois, dans le cas où la consolidation d'une entité (ou d'un ensemble d'entités) représente un intérêt négligeable dans le cadre de l'image fidèle, le groupe a fait le choix de ne pas la consolider.

Les soldes et transactions intragroupe sont éliminés.

La date d'acquisition à partir de laquelle le groupe consolide les comptes de l'entreprise acquise correspond à la date de sa prise de contrôle effective.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont présentées sur une ligne distincte des capitaux propres en « participations ne donnant pas le contrôle ». Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant des intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans la variation des capitaux propres depuis cette date. Sauf accord contractuel qui indiquerait une allocation différente, les résultats négatifs des filiales sont systématiquement répartis entre capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle sur la base de leurs pourcentages d'intérêt respectifs, et cela même si ces derniers deviennent négatifs.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du groupe et enregistrées en capitaux propres.

Coentreprises et entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le groupe exerce une influence notable. L'influence notable correspond au pouvoir d'influencer la prise des décisions financières et opérationnelles clés au sein de l'entité, sans que cela ne démontre un contrôle ou un contrôle conjoint du groupe.

Une coentreprise est un accord conjoint dans lequel les parties, qui exercent un contrôle conjoint, ont droit à une quote-part de l'actif net de la coentreprise. Le contrôle conjoint est mis en évidence lorsque, sur la base des droits prévus par cet accord, la prise des décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité requiert l'accord unanime des parties.

Les éléments pris en compte pour mettre en évidence une influence notable ou un contrôle conjoint sont similaires à ceux utilisés pour l'analyse du contrôle du groupe sur ses filiales. Les coentreprises et entreprises associées au groupe sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Participations dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les partenaires (coparticipants) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur ses actifs et des obligations sur les passifs relatifs à celle-ci. En tant que coparticipant, le groupe comptabilise ligne à ligne les actifs et passifs, ainsi que les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans les activités conjointes.

1.3.4. Prise en compte de l'effet des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du groupe sont libellés en Euro, qui correspond également à la monnaie fonctionnelle de la société-mère du groupe. Le groupe a déterminé la monnaie fonctionnelle de chacune de ses filiales en fonction de l'environnement économique dans lequel elle opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale.

Opérations libellées en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont initialement converties par la filiale concernée dans sa monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires en monnaies étrangères sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable ; les résultats de change en découlant sont comptabilisés :

- en résultat opérationnel lorsqu'ils concernent des comptes correspondant à des transactions commerciales (créances clients, dettes fournisseurs) ;
- en résultat financier lorsqu'ils concernent des opérations financières (prêts ou emprunts).

Conversion des états financiers des sociétés consolidées dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du groupe

Dans le cadre du processus de consolidation, les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en euros au taux de clôture et les charges et produits sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction. Les différences de change sont reconnues en Ecart de conversion au sein des Autres éléments du résultat global. Dans le cas d'une cession d'une entité étrangère, la quote-part des écarts de conversion accumulés se rapportant à cette entité est recyclée au compte de résultat.

1.3.5. Information sectorielle

Les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base du reporting interne utilisé par le principal décideur opérationnel afin d'allouer les ressources aux différents secteurs et d'évaluer leurs performances.

Le principal décideur opérationnel du groupe est la Direction générale assistée du Comité Exécutif.

L'analyse du reporting interne et des spécificités des métiers du groupe conduit Orano à présenter les trois secteurs opérationnels suivants : Mines, Amont et Aval. Les informations relatives à Orano Med sont présentées en « Corporate et Autres activités ».

Les activités du secteur Mines couvrent l'exploration (recherche de nouveaux gisements), les projets miniers (études et construction de mines), l'exploitation (extraction de l'uranium naturel, puis concentration par voie chimique en U_3O_8) et le réaménagement des sites après l'exploitation.

Les activités du secteur Amont regroupent principalement la conversion du concentré d'uranium (U_3O_8) en hexafluorure d'uranium (UF_6), puis l'enrichissement de l' UF_6 par centrifugation.

Enfin, les activités de l'Aval regroupent les métiers du recyclage de combustibles usés, de la logistique nucléaire (conception et fabrication d'emballages, et réalisation de transports de matières et déchets nucléaires), de démantèlement et services (démantèlement d'installations nucléaires, gestion de déchets et services aux exploitants nucléaires), ainsi que les métiers d'ingénierie (conception et réalisation de projets complexes).

Les méthodes utilisées pour mesurer les indicateurs clés de chaque secteur lors de l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. En conséquence, les informations communiquées dans les tableaux relatifs à l'information sectorielle sont présentées selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les états financiers consolidés du groupe.

En outre, les transactions entre les segments opérationnels ont été effectuées à des conditions de marché.

L'EBITDA est égal au résultat opérationnel retraité des dotations nettes aux amortissements et provisions opérationnels (hors dépréciations nettes des actifs circulants) ainsi que des résultats de cession d'immobilisations, des pertes et profits sur les contrats de location d'actifs et des effets liés aux prises et aux pertes de contrôle.

Par ailleurs, le calcul de l'EBITDA est retraité de façon :

- i) à refléter les flux de trésorerie en lien avec les passifs sociaux (prestations versées et abondement aux actifs de couverture) en remplacement du coût des services rendus comptabilisé ;
- ii) à exclure le coût des opérations de fin de cycle des installations nucléaires du groupe (démantèlement, reprise et conditionnement des déchets) effectuées au cours de l'exercice.

Les actifs sectoriels incluent les « Stocks et en-cours », les créances (hors impôt) et les actifs non courants, à l'exception des « actifs d'impôts différés » et des « Titres des coentreprises et entreprises associées ». Orano a adopté une gestion centralisée de sa fiscalité et de sa trésorerie. Par conséquent, les éléments correspondants du bilan et du compte de résultat ne sont pas affectés aux secteurs.

En outre, les informations sur les actifs et passifs sectoriels ne sont pas fournies régulièrement au principal décideur opérationnel ; néanmoins, le groupe a choisi de présenter les actifs allouables par secteur opérationnel sur une base volontaire.

Enfin, Orano publie des informations par zone géographique : le chiffre d'affaires consolidé d'Orano est réparti entre les cinq zones géographiques suivantes en fonction de la destination des ventes : France, Europe hors France, Amériques (Nord et Sud), Asie-Pacifique, Afrique et Moyen-Orient.

1.3.6. Chiffre d'affaires

Le groupe intervient sur les différentes étapes du cycle du combustible, en proposant les produits et services suivants :

- fourniture de concentrés d'uranium (U₃O₈) ;
- fourniture de services de conversion et d'enrichissement ou d'UF₆ et UF₆ enrichi ;
- services de traitement-recyclage ;
- services d'ingénierie de support à l'exploitant et de démantèlement d'installations nucléaires ; et
- services et solutions logistiques de transport et entreposage, incluant la conception et la fabrication d'emballages.

Contrats clients et obligations de performance

Les contrats conclus avec les clients sont analysés afin de déterminer les obligations de performance qui constituent l'unité de compte élémentaire pour la reconnaissance du revenu.

Prix du contrat

Le prix du contrat correspond au montant de la contrepartie qu'Orano s'attend à recevoir en échange des biens et services transférés. Ce prix inclut les éléments fixes fermes, ainsi que les éléments variables à hauteur de la part dont l'obtention est considérée comme hautement probable. Les éléments variables incluent les révisions de prix pouvant résulter de clauses d'indexation ou d'avenants, les effets potentiels de pénalités ou de rabais, etc.

Le prix du contrat est retraité dans le cas où l'une des parties au contrat reçoit un avantage de financement significatif de l'autre partie, autrement dit lorsque la combinaison (i) du décalage temporel entre l'encaissement et le transfert de contrôle des biens et services du contrat (i.e. la reconnaissance du chiffre d'affaires) et (ii) du taux d'intérêt applicable à une facilité de crédit équivalente, a un effet significatif sur le prix du contrat négocié par les parties. Ce retraitement revient à reconnaître le revenu sur la base d'un prix de transaction reflétant le prix que le client aurait payé pour une transaction au comptant, c'est-à-dire nette de tout élément lié aux modalités de financement. L'ajustement ainsi déterminé sur le prix de contrat est reconnu concomitamment à la reconnaissance du chiffre d'affaires, tandis que la charge ou le produit financier est reconnu à due proportion de l'évolution et de l'amortissement de la facilité de crédit implicite résultant des termes de paiement. Le taux d'intérêt appliqué est le taux de financement marginal que la partie recevant le financement obtiendrait auprès d'un établissement financier en négociant, le jour de la signature du contrat, un emprunt dont les caractéristiques sont similaires au financement implicite accordé.

Allocation du prix du contrat aux obligations de performance

Le prix du contrat est alloué à chaque obligation de performance en fonction des proportions des prix de vente séparés, généralement en ligne avec les modalités contractuelles. A défaut, le prix de vente de l'obligation de performance est calculé sur la base des coûts et d'une marge attendue pour des prestations similaires.

Reconnaissance du revenu associé à chaque obligation de performance

Le chiffre d'affaires est reconnu lorsque l'entreprise transfère au client le contrôle des biens ou services. En application de ce principe, le chiffre d'affaires est reconnu :

- pour les contrats de fourniture de concentrés : à la livraison des concentrés d'uranium sur les sites de conversion désignés par les clients ; la livraison peut se matérialiser par une livraison physique ou par un transfert du compte de matière détenue par Orano chez le convertisseur vers le compte de matière détenue par le client chez ce même convertisseur (« book transfer ») ;
- pour les contrats de conversion et d'enrichissement : à la livraison de l'UF₆. La livraison peut se matérialiser par une livraison physique ou par un transfert du compte de matière détenue par Orano vers le compte de matière détenue par le client chez l'enrichisseur ou l'assembleur du combustible ;
- pour les prestations de traitement-recyclage, de transport et d'entreposage : à l'avancement des services rendus ; lorsque le contrat prévoit une participation du client au financement de la construction d'un actif nécessaire à la réalisation des prestations couvertes par le contrat, le chiffre d'affaires relatif au financement reçu est dégagé à l'avancement des

prestations sous-jacentes sur la durée d'utilisation de l'actif, sauf à ce que le client prenne le contrôle de l'actif construit (auquel cas, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la construction de l'actif) ; et

- pour les contrats de conception et de fabrication d'équipements répondant aux spécifications techniques du client : à l'avancement, sauf à ce que le groupe ne dispose pas d'un droit aux paiements suffisant au titre des prestations réalisées à date en cas d'interruption du contrat motivé par une raison autre que le défaut du groupe.

Lorsque la reconnaissance du chiffre d'affaires se fait à l'avancement dans les cas décrits ci-dessus, la mesure de l'avancement est déterminée par le rapport entre les coûts encourus et les coûts à terminaison. Le chiffre d'affaires est reconnu dans la mesure où il est hautement probable qu'il ne fera l'objet d'aucune reprise ultérieure.

Actifs et passifs sur contrats

Les actifs sur contrats correspondent au droit dont dispose le groupe au titre des travaux réalisés et qui ne constituent pas encore un droit inconditionnel à paiement.

Les passifs sur contrats correspondent aux montants comptabilisés en cas de paiements reçus excédant le montant reconnu en revenu au titre de la satisfaction d'une obligation de performance. Ils comprennent notamment :

- les montants reçus de clients et concourant au financement d'investissements affectés à l'exécution de contrats de longue durée auxquels ils ont souscrit ; et
- les autres avances et acomptes reçus de clients repris au fur et à mesure de la réalisation des prestations couvertes par le contrat.

Conformément aux dispositions de la norme, le groupe effectue la compensation par contrat entre actifs et passifs sur contrats.

Les créances clients représentent le droit inconditionnel du groupe à recevoir un paiement dont l'exigibilité ne dépend que du seul passage du temps.

Coûts d'obtention de contrats

Les coûts encourus en vue d'obtenir un contrat ne sont capitalisés que si :

- il s'agit de coûts marginaux que le groupe n'aurait pas encourus s'il n'avait pas obtenu le contrat, et
- le groupe s'attend à les recouvrer.

1.3.7. Évaluation des actifs corporels et incorporels

1.3.7.1. Actifs incorporels

Un actif incorporel est comptabilisé s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable, sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées.

Les actifs incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

Goodwill

Le groupe applique l'amendement à IFRS 3, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020, afin de déterminer si une acquisition doit être comptabilisée en tant que regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actif(s) isolé(s).

En application de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », le goodwill relatif à un regroupement d'entreprises représente la différence entre :

- d'une part la somme des éléments suivants :
 - le prix d'acquisition au titre de la prise de contrôle à la juste valeur à la date d'acquisition,
 - le montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise et,
 - pour les acquisitions par étapes, la juste valeur, à la date d'acquisition, de la quote-part d'intérêt détenue par le groupe dans l'entité acquise avant la prise de contrôle ;
- d'autre part, le montant net des actifs acquis et passifs repris, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition

Lorsque la différence qui en résulte est négative, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

Le montant du goodwill est définitivement arrêté dans les douze mois suivant la date d'acquisition.

Le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT au niveau desquelles il est suivi.

Le goodwill provenant de l'acquisition de filiales est présenté séparément au bilan. Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les modalités décrites en 1.3.7.5.

Après leur comptabilisation initiale, le goodwill est inscrit à son coût diminué, le cas échéant, des pertes de valeur constatées. Au compte de résultat, les pertes de valeur relatives au goodwill sont présentées en « Autres charges opérationnelles ».

Le goodwill provenant de l'acquisition d'entreprises associées et de coentreprises est inclus dans la valeur comptable de la participation présentée au bilan du groupe. Au compte de résultat, les pertes de valeur relatives à ce goodwill sont enregistrées dans la ligne « Quote-part de résultat net des entreprises associées et coentreprises ».

Lorsqu'une UGT ou partie d'UGT vient à être cédée, la quote-part de goodwill correspondant au périmètre cédé est prise en compte dans la valeur comptable de son actif net utilisée pour déterminer le gain ou la perte réalisé. Cette quote-part de goodwill est évaluée en fonction de la valeur relative du périmètre cédé au sein de l'UGT ou groupe d'UGT.

Dépenses de Recherche et Développement

Les dépenses de recherche engagées par le groupe pour son propre compte sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Les dépenses de Recherche et Développement financées par des clients dans le cadre de contrats sont incluses dans le coût de revient de ces contrats et sont comptabilisées dans la rubrique « Coût des produits et services vendus ».

Les dépenses relatives à un projet de développement sont comptabilisées en tant qu'actifs incorporels si ce projet remplit les critères suivants :

- le projet est clairement défini et ses coûts sont identifiés séparément et évalués de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet a été démontrée ;
- il est dans l'intention du groupe d'achever le projet en vue de son utilisation ou de sa vente ;
- les ressources techniques et financières adéquates sont disponibles pour l'achèvement du projet ; et
- il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au groupe.

Les coûts de développement ainsi capitalisés sont ensuite amortis sur la durée d'utilité probable de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service. Ils font l'objet d'un amortissement minimum linéaire.

Études et travaux d'exploration minière

Les études et travaux d'exploration minière sont comptabilisés selon les règles suivantes :

- les dépenses d'exploration ayant pour but de mettre en évidence de nouvelles ressources minérales et les dépenses liées aux études et travaux d'évaluation des gisements mis en évidence sont engagées avant que la rentabilité du projet ne soit déterminée ; elles sont inscrites en charges de l'exercice dans le compte « Frais de Recherche et Développement » ;
- les frais de recherche minière se rapportant à un projet qui, à la date de clôture des comptes, présente de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont immobilisés. Ils sont valorisés en incorporant des coûts indirects à l'exclusion des charges administratives. Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis au prorata du tonnage extrait des réserves qu'ils ont permis d'identifier.

Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels, qui comprennent notamment des droits miniers et de la technologie acquise, sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Ils sont amortis suivant le mode estimé le plus représentatif de leur utilisation (amortissement linéaire ou en fonction des unités de production), à partir de la date de leur mise en service et sur la plus courte de leur durée d'utilisation probable ou, le cas échéant, de la durée de leur protection juridique.

1.3.7.2. Actifs corporels

Les actifs corporels sont évalués à leur coût de revient (coût d'acquisition ou de production) incluant les dépenses de mise en service, minoré du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

En cas d'acquisition d'un groupe d'actifs, le groupe a choisi, pour la répartition du coût d'acquisition, d'évaluer les actifs et les passifs qui ne sont pas évalués au coût de revient selon les normes IFRS qui leur sont applicables, puis d'allouer le coût d'acquisition résiduel aux actifs et aux passifs évalués au coût de revient au prorata de leurs valeurs respectives (IFRIC Update 11/17).

Le coût des installations réalisées en interne comprend tous les coûts de main-d'œuvre, de pièces et tous les autres coûts de production qui participent à la construction de l'actif.

Le coût de revient des installations nucléaires inclut la quote-part des provisions pour opérations de fin de cycle à la charge du groupe, évaluée à la date de leur mise en service, intitulée « Actif de démantèlement – part propre » (cf. note 1.3.12). Conformément à l'interprétation IFRIC 1, les variations des provisions pour opérations de fin de cycle provenant de changements d'estimations ou d'hypothèses de calcul et se rapportant à des installations nucléaires en exploitation ont pour contrepartie une variation de même montant des actifs auxquels ces provisions se rapportent.

Les actifs corporels sont amortis selon le mode estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens (amortissement linéaire ou en fonction des unités de production) ; chaque composant est amorti sur la durée d'utilisation qui lui est propre.

Les terrains miniers sont amortis sur la durée d'exploitation du gisement, les agencements et aménagements des terrains sur 10 ans, les constructions entre 10 et 45 ans, les installations techniques, matériels et outillages industriels autres que les installations nucléaires sur 5 à 10 ans, les installations générales et agencements divers sur 10 à 20 ans, les emballages industriels sur 10 à 20 ans, les autres matériels de transport, matériels de bureau, matériels informatiques et mobiliers sur 3 à 10 ans. Les installations nucléaires sont amorties de façon linéaire sur leur durée estimée d'utilisation.

Ces durées sont révisées en cas d'évolution significative de leur durée estimée d'utilisation.

Les variations de la valeur des actifs de démantèlement (quote-part propre) sont amorties de façon prospective sur la durée d'utilisation résiduelle des installations.

1.3.7.3. Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan dès leur prise d'effet, par la constatation à l'actif d'un droit d'utilisation enregistré en « Droits d'utilisation – contrats de location » et au passif par une dette enregistrée en « Dettes de location ». Un contrat contient un contrat de location s'il confère au groupe le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie.

A la date de prise d'effet du contrat, la dette de location correspond à la valeur actualisée des paiements futurs.

Les paiements de location sont actualisés au taux marginal d'endettement. Le taux retenu, déterminé par devise et par maturité, correspond au taux que le preneur aurait eu à payer pour emprunter, sur une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires à l'obtention d'un bien de valeur similaire au droit d'utilisation de l'actif loué dans un environnement économique similaire.

La valeur du droit d'utilisation est déterminée à la date de prise d'effet du contrat de location à partir du montant initial de la dette de location auquel sont ajoutés, le cas échéant :

- les paiements d'avance faits au loueur, nets des avantages reçus du bailleur,
- les coûts directs initiaux : il s'agit des coûts marginaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ;
- les coûts estimés de remise en état du bien loué ; ce montant est actualisé et enregistré en contrepartie d'une provision pour remise en état.

Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par une charge d'amortissement du droit d'utilisation et une charge d'intérêt. Ce retraitement entraîne la comptabilisation d'impôts différés. Dans le tableau des flux de trésorerie, seule la charge d'intérêt impacte les flux de trésorerie générés par l'activité ; le remboursement du principal de la dette de location impacte en effet les flux de trésorerie liés aux opérations de financement.

Les loyers des contrats de location portant sur des actifs de faible valeur unitaire ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges.

Le droit d'utilisation et la dette de loyers sont amortis sur la durée du contrat qui correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. La probabilité d'exercer une option de renouvellement ou de ne pas exercer une option de résiliation est déterminée par typologie de contrat ou au cas par cas sur la base des dispositions contractuelles et réglementaires, de la nature de l'actif sous-jacent, de sa spécificité et de son emplacement, le cas échéant.

Dans le cadre des tests de perte de valeur, les droits d'utilisation sont alloués à l'UGT ou au groupe d'UGT auxquels ils appartiennent. A cet effet, la valeur du droit d'utilisation est intégrée à la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT et les paiements de loyers ayant servi à calculer la dette de loyers sont exclus des flux de trésorerie futurs utilisés pour la détermination de la valeur d'utilité de l'UGT/du groupe d'UGT testés. Ces modalités de réalisation des tests de perte de valeur en lien avec l'application d'IFRS 16 n'ont pas d'incidence matérielle sur le résultat des tests compte tenu du montant des droits d'utilisation.

1.3.7.4. Incorporation des coûts d'emprunt

Conformément aux prescriptions de la norme IAS 23 révisée applicable à partir du 1er janvier 2009, les coûts d'emprunt relatifs aux investissements corporels et incorporels, se rapportant à des projets engagés postérieurement à cette date et dont la durée de construction ou de préparation est supérieure à un an, sont inclus dans le coût de revient de ces actifs.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans la valorisation des actifs corporels et incorporels :

- lorsqu'ils ont été mis en service avant le 1er janvier 2009 ; ou
- lorsqu'ils ont été mis en service postérieurement à cette date, mais les dépenses ont été engagées et comptabilisées en immobilisations en cours au 31 décembre 2008.

1.3.7.5. Pertes de valeur des actifs corporels et incorporels et du goodwill

Les actifs qui ne génèrent pas de flux de trésorerie largement indépendants les uns des autres sont regroupés dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs appartiennent. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Elles reflètent la manière dont les activités sont gérées au sein du groupe.

Des tests de pertes de valeur sont réalisés sur les actifs corporels et incorporels à durée de vie déterminée lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles ou incorporelles peuvent être reprises ultérieurement s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif et si celle-ci redevient de ce fait plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

La valeur recouvrable des gisements non exploités de l'activité Mines est évaluée sur la base de multiples en terre (c'est à dire par comparaison avec les ressources et réserves valorisées en fonction de la capitalisation boursière de juniors comparables aux gisements non exploités du groupe.). Les reprises de perte de valeur, lorsqu'elles sont possibles, sont appréciées en considération de l'évolution de ces multiples et des perspectives d'exploitations futures.

En outre, des tests de perte de valeur sont effectués systématiquement au moins une fois par an pour le goodwill et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée, et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Ces tests sont effectués au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT auxquels le goodwill et les actifs incorporels appartiennent.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur nette comptable des actifs qui lui sont rattachés. Les pertes de valeur constatées sur le goodwill ne peuvent faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Le groupe réalise les tests de dépréciation de ses actifs sur la base de sa meilleure estimation de leur valeur recouvrable, qui correspond à la plus élevée entre :

- sa juste valeur diminuée des frais de cession, ce qui correspond à sa valeur nette de réalisation, évaluée sur la base de données observables lorsqu'il en existe (transactions récentes, offres reçues de repreneurs potentiels, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables, multiple des ressources d'uranium en terre obtenu en rapportant les valeurs boursières des comparables avec les réserves et ressources déclarées sur les gisements) ; et
- sa valeur d'utilité, égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels qu'elle génère, tels qu'ils résultent du plan stratégique validé par la gouvernance et de ses hypothèses sous-jacentes, augmentée de sa « valeur terminale » correspondant à la valeur projetée et actualisée à l'infini des flux de trésorerie de l'année « normative » estimée à l'issue de la période couverte par les flux prévisionnels. Cependant, certaines UGT ou groupes d'UGT ont une durée de vie définie (par les ressources en minerai dans les mines, ou par la durée des autorisations d'exploitation dans les activités nucléaires) ; dans ce cas, les flux de trésorerie pris en compte pour évaluer leur valeur d'utilité ne sont pas projetés et actualisés à l'infini, mais dans la limite de leur durée attendue d'exploitation.

Les taux d'actualisation retenus s'appuient sur le coût moyen pondéré du capital de chacun des actifs ou groupes d'actifs concernés. Ils sont calculés après impôt.

Les tests de dépréciation sont sensibles aux hypothèses macroéconomiques (dont la parité avec le dollar américain) et sectorielles retenues, notamment en termes d'évolution des prix du minerai ou des services de conversion et d'enrichissement, mais également de durée d'utilisation des actifs sous-jacents. Compte tenu de ces sensibilités, le groupe révisé ses estimations et hypothèses sous-jacentes a minima une fois par an, ou plus, lorsque l'évolution des conditions de marché le requiert.

1.3.8. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût historique et de leur valeur nette de réalisation, qui correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Les consommations de stocks sont généralement valorisées en utilisant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'entrée des stocks comprend tous les coûts directs de matières, les coûts de main d'œuvre ainsi que l'affectation des coûts indirects de production.

Dans le cas de prêts de matière avec transfert de titre de propriété, le groupe comptabilise en stock la matière empruntée au coût unitaire moyen pondéré, qui correspond à sa juste valeur estimée à la date de la transaction. En contrepartie, une dette correspondant à l'obligation de restitution de la matière, valorisée à chaque clôture, en fonction de l'hypothèse de restitution (à partir des productions futures du groupe ou d'achats externes), est comptabilisée en « Fournisseurs et comptes rattachés ».

1.3.9. Actifs et passifs financiers

Actifs financiers

Les actifs financiers se composent :

- des actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle ;
- des titres de participation dans des sociétés non consolidées ;
- des prêts, avances et dépôts ;
- des créances clients et comptes rattachés ;
- de certaines autres créances opérationnelles ;
- des comptes bancaires nantis ;
- de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ; et
- de la juste valeur positive des instruments financiers dérivés.

Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent :

- les dettes financières ;
- les dettes fournisseurs et comptes rattachés ;
- certaines autres dettes opérationnelles ;
- les concours bancaires ; et
- la juste valeur négative des instruments financiers dérivés.

1.3.9.1. Classement et évaluation des actifs et passifs financiers

La norme IFRS 9 prévoit que les actifs financiers soient classés en trois catégories : coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par les autres éléments du résultat global, en fonction des modalités de gestion (« business model ») définies par l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « solely payments of principal and interest », SPPI).

Les actifs répondant à la définition d'instruments de dette (flux contractuels de trésorerie associés à des paiements d'intérêts et aux remboursements de capital) sont comptabilisés :

- au coût amorti lorsque le groupe les détient en vue de collecter l'ensemble des flux de trésorerie contractuels ;
- en juste valeur par résultat lorsque le groupe les détient en vue de les céder et de réaliser une plus-value ;
- en juste valeur par les autres éléments du résultat global lorsque le groupe les détient dans un objectif mixte de collecte des flux de trésorerie contractuels et de cession (avec recyclage de la plus ou moins-value en résultat en date de cession).

Les actifs répondant à la définition d'instruments de capitaux propres (titres d'actions ou de fonds communs de placement actions) sont comptabilisés en juste valeur par résultat, sauf à ce que le groupe opte pour l'option permettant de les comptabiliser de manière irrévocable en juste valeur par les autres éléments du résultat global (sans recyclage des plus ou moins-values en résultat).

Par exception à ces principes, certains instruments peuvent être comptabilisés en juste valeur par résultat lorsque ce traitement permet de compenser une position symétrique affectant le compte de résultat.

1.3.9.2. Modalités d'évaluation des actifs et passifs financiers

Hormis les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, le groupe évalue ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur à la date de clôture. La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction normale entre intervenants de marché à la date d'évaluation.

Tous les actifs et passifs évalués à la juste valeur sont valorisés à partir de techniques qui cherchent à maximiser l'utilisation de données observables sur le marché. Ces techniques sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 (cours cotés non ajustés) : cours auxquels le groupe peut avoir accès sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 (données observables) : techniques d'évaluation utilisant uniquement des données observables directement ou indirectement sur un marché actif pour un instrument similaire ; et
- niveau 3 (données non observables) : techniques d'évaluation utilisant principalement des données non observables, y compris des données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs.

1.3.9.3. Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle

Cette rubrique regroupe l'ensemble des placements qu'Orano dédie au financement de ses opérations futures de fin de cycle des activités nucléaires : démantèlement des installations et reprise et conditionnement des déchets. Elle comprend des lignes d'actions et d'obligations cotées détenues de façon directe, des fonds communs de placement (FCP) dédiés actions, des FCP dédiés obligataires et monétaires, et des liquidités. Elle inclut également des créances résultant d'accords passés avec des tiers pour la prise en charge d'une quote-part du financement des opérations de fin de cycle ; ces créances sont comptabilisées selon la méthode décrite en note 1.3.9.5.

Orano ne consolide pas ligne à ligne les actifs de ses FCP dédiés dans la mesure où la société ne les contrôle pas suivant les critères de la norme IFRS 10 :

- Orano n'intervient pas dans la gestion des FCP dédiés qui est effectuée par des sociétés de gestion de premier plan indépendantes du groupe ;
- Orano ne détient pas de droit de vote dans les FCP ;
- les FCP ne réalisent pas d'opérations directes ou indirectes sur les instruments financiers émis par Orano ;
- les FCP réalisent exclusivement des placements financiers qui n'ont pas un caractère stratégique pour Orano ;
- Orano ne tire aucun avantage et ne supporte aucun risque, autres que ceux normalement associés aux placements dans les FCP et ceci proportionnellement à sa participation ; et
- les conventions de gestion restreignent la possibilité de résiliation par Orano à des cas spécifiques (faute, fraude, etc...). Orano n'a donc pas la possibilité de changer la société de gestion du fonds à tout moment.

En conséquence, les FCP dédiés sont inscrits au bilan sur une seule ligne, pour une valeur correspondant à la quote-part d'Orano dans leur valeur liquidative à la date de clôture de l'exercice.

Hormis les obligations d'État et la créance sur EDF et le CEA, résultant du surfinancement de l'Andra, qui sont comptabilisées au coût amorti, l'ensemble du portefeuille d'actifs dédiés aux opérations de fin de cycle est enregistré dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

1.3.9.4. Prêts, avances et dépôts

Ce poste comprend principalement des créances rattachées à des participations non consolidées, des avances sur acquisitions de titres de participation et des dépôts et cautionnements.

Ils sont évalués suivant la méthode du coût amorti, et dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur au bilan.

1.3.9.5. Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées suivant la méthode du coût amorti.

La dépréciation est calculée sur la base du modèle fondé sur les pertes attendues (« expected credit loss »). Selon ce modèle, les pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défauts dans les 12 mois à venir) sont enregistrées sur les instruments émis ou acquis dès leur entrée au bilan. Les pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) sont comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ou dans le cas de créances commerciales à court terme. Le groupe détermine la perte attendue sur la base (a) du montant de l'exposition au défaut, (b) du taux de perte associé et (c) de la probabilité de défaut.

1.3.9.6. Autres actifs financiers courants

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres de créances négociables dont l'échéance est supérieure à trois mois et des titres d'OPCVM non monétaires placés à un horizon de gestion à court terme facilement mobilisables, ne répondant pas strictement aux critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Les titres de créances sont évalués suivant la méthode du coût amorti et les OPCVM en juste valeur par résultat.

1.3.9.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les comptes courants financiers avec des sociétés non consolidées.

Les équivalents de trésorerie se composent des placements dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à l'origine ou qui peuvent être convertis en liquidités de façon quasi immédiate en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur selon les critères énoncés par la norme IAS 7. Ils incluent notamment des titres de créances négociables et des titres d'OPCVM monétaires en euros conformes au règlement européen UE 2017/1131 (dit « MMF ») ; les titres de créances sont évalués suivant la méthode du coût amorti et les OPCVM en juste valeur par résultat.

1.3.9.8. Dettes financières

Les dettes financières se composent :

- de certaines avances rémunérées reçues des clients : les avances portant intérêts reçues des clients sont classées en dettes financières lorsqu'elles sont réglées en trésorerie et en passifs sur contrats dans les autres cas ;
- des emprunts auprès des établissements de crédit ;
- des emprunts obligataires émis par Orano ;
- des découverts bancaires courants ; et
- des dettes liées à des locations financières.

Les dettes financières sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts obligataires faisant l'objet d'une couverture de taux (swap taux fixe/taux variable) qualifiée de couverture de juste valeur sont réévalués de façon symétrique à l'instrument dérivé de couverture.

1.3.9.9. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le groupe a choisi de continuer d'appliquer les dispositions d'IAS 39 en matière de comptabilité de couverture.

1.3.9.9.1. *Risques couverts et instruments financiers*

Orano utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change et de taux d'intérêt. Les instruments dérivés utilisés consistent essentiellement en des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux, des swaps d'inflation et des options de change.

Les risques couverts concernent des créances, des dettes et des engagements fermes ou prévisionnels en monnaies étrangères.

1.3.9.9.2. *Comptabilisation des instruments dérivés*

Les instruments dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, et réévalués lors de chaque clôture comptable jusqu'à leur dénouement.

Le mode de comptabilisation des instruments dérivés varie selon qu'ils sont désignés comme éléments de couverture de juste valeur, de couverture de flux de trésorerie, de couverture d'investissements nets à l'étranger, ou qu'ils ne sont pas qualifiés d'éléments de couverture.

Couverture de juste valeur

Cette désignation concerne les couvertures d'engagements fermes en monnaies étrangères : achats, ventes, créances et dettes. L'élément couvert et l'instrument dérivé sont réévalués de façon symétrique, et leurs variations de valeur sont enregistrées simultanément en compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Cette désignation concerne les couvertures de flux de trésorerie futurs probables : achats et ventes prévisionnels en monnaies étrangères.

Les éléments couverts de nature hautement probable ne sont pas valorisés au bilan. Seuls les instruments dérivés de couverture sont réévalués lors de chaque clôture comptable ; en contrepartie, la part efficace des variations de valeur est comptabilisée en « Autres éléments du résultat global » et présentée au bilan pour son montant net d'impôt dans la rubrique de capitaux propres « Gains et pertes latents différés sur instruments financiers » ; seule la part inefficace de la couverture affecte le compte de résultat.

Les montants comptabilisés en « Gains et pertes latents différés sur instruments financiers » sont rapportés au compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte celui-ci, c'est-à-dire lors de la comptabilisation des transactions faisant l'objet de la couverture.

Couverture d'investissements nets à l'étranger

Cette désignation concerne les emprunts contractés dans une monnaie étrangère, ainsi que les emprunts contractés en euros et faisant l'objet d'un swap de change dans une monnaie étrangère, afin de financer par exemple l'acquisition d'une filiale ayant la même monnaie fonctionnelle. Les écarts de change relatifs à ces emprunts sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » et présentés au bilan pour leur montant net d'impôt dans la rubrique de capitaux propres « Réserves de conversion » ; seule la part inefficace de la couverture affecte le compte de résultat.

Les montants comptabilisés en réserves de conversion sont rapportés au compte de résultat lors de la cession de la filiale concernée.

Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Lorsque les instruments dérivés ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, les variations de juste valeur sont portées immédiatement en compte de résultat.

1.3.9.3. Présentation des instruments dérivés comptabilisés au bilan et au compte de résultat

Présentation au bilan

Les instruments dérivés utilisés pour couvrir des risques liés à des transactions commerciales sont présentés au bilan en créances et dettes opérationnelles ; les instruments dérivés utilisés pour couvrir des risques liés à des prêts, des emprunts et des comptes courants sont présentés en actifs financiers ou en dettes financières.

Présentation au compte de résultat

La réévaluation des instruments dérivés et des éléments couverts relatifs à des transactions commerciales affectant le compte de résultat est comptabilisée en « Autres charges et produits opérationnels », à l'exception de la part correspondant au report/déport, qui est comptabilisée en résultat financier.

La réévaluation des instruments financiers de couverture et des éléments couverts relatifs à des prêts et emprunts en monnaies étrangères affectant le compte de résultat est comptabilisée en résultat financier.

1.3.9.10. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent ; ou
- le groupe transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier du fait du transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

1.3.10. Avantages du personnel

Les engagements en matière de retraite, préretraite, indemnités de départ, couverture sociale, médailles du travail, prévoyance et autres engagements assimilés, tant pour le personnel actif que pour le personnel retraité, sont comptabilisés en application des dispositions de la norme IAS 19 révisée.

Les prestations servies dans les avantages postérieurs à l'emploi sont distinguées selon que le niveau des prestations dépend (i) des cotisations faites par le salarié (régimes à « cotisations définies ») ou (ii) d'un niveau d'engagement défini par l'entreprise (régimes à « prestations définies »).

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés. Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées : selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, le plafonnement des droits prévus dans les conventions collectives est pris en compte dans le rythme de comptabilisation des engagements.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses actuarielles (évolution des salaires, d'âge de départ, de probabilité de versement, taux de rotation et taux de mortalité). Ces paiements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation déterminé en fonction des taux des emprunts obligataires, de durée équivalente à celle des passifs sociaux de la société, émis par les entreprises de première catégorie.

Le groupe a constitué des actifs financiers auprès d'un assureur pour couvrir des dépenses de régimes à prestations définies. La comptabilisation des actifs de couverture est enregistrée en contre partie de la trésorerie versée à l'assureur.

Le montant des avantages du personnel résulte de l'évaluation des engagements minorée de la juste valeur des actifs destinés à leur couverture.

Les réévaluations du passif net au titre des engagements à prestations définies (variation de l'engagement et des actifs financiers due aux changements d'hypothèses et écarts d'expérience) sont comptabilisées en « Autres éléments du résultat global » ; ils ne sont pas recyclables au compte de résultat.

En revanche, les écarts actuariels se rapportant aux avantages du personnel en cours d'emploi (par exemple, les médailles du travail) sont comptabilisés au compte de résultat en « autres produits et charges opérationnels ».

Les coûts relatifs aux avantages du personnel (retraites et autres avantages similaires) sont scindés en deux catégories :

- la charge de désactualisation de la provision, nette du rendement attendu des actifs de couverture, est portée en résultat financier ; le rendement attendu des actifs est évalué en utilisant un taux d'intérêt identique au taux d'actualisation de la provision ;
- la charge correspondant au coût des services rendus est répartie entre les différents postes de charges opérationnelles par destination : coûts des produits et services vendus, charges de recherche et développement, charges commerciales et marketing, charges administratives.

Le coût des services passés, incluant la charge ou le produit lié aux modifications/liquidations de régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Autres charges et produits opérationnels ».

1.3.11. Provisions liées aux opérations d'exploitation

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation actuelle légale, contractuelle ou implicite, résultant d'un événement passé et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entité par une sortie probable de ressources sans contrepartie attendue après la date de clôture. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision.

Les provisions pour lesquelles la sortie de ressources doit avoir lieu dans un délai supérieur à deux ans sont actualisées si l'effet de l'actualisation est significatif.

Provisions pour travaux restant à effectuer

Les provisions pour travaux restant à effectuer couvrent un ensemble de charges futures à encourir sur les sites de la Hague et de Melox (secteur Aval), du Tricastin et de Malvési (secteur Amont) au titre du traitement des déchets et d'autres opérations issus du cycle d'exploitation. Les travaux portent essentiellement, pour le secteur Aval, sur des activités d'entreposage, de traitement, de conditionnement, de transport et de stockage de déchets technologiques et de procédés, et, pour le secteur Amont, sur des travaux de traitement et de conditionnement des effluents nitrates et des poussières.

Par ailleurs, le groupe détient des matières nucléaires dans des formes physiques ou chimiques variées pouvant nécessiter des traitements spécifiques pour les rendre commercialisables. Le groupe apprécie la nécessité de constituer une provision au cas par cas sur la base (i) des obligations existantes à la clôture, (ii) de l'existence et de la disponibilité de filières de traitement ou de la faisabilité de projets de développement de nouvelles filières, (iii) des coûts estimés de la valorisation de ces matières et (iv) des perspectives commerciales ou avantages économiques attendus de ces matières une fois valorisées. Une provision est constatée lorsque les perspectives commerciales ou les avantages économiques sont insuffisants au regard des coûts de traitements ou de développement des filières de valorisations et que la provision peut être estimée de manière fiable.

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base de la courbe de taux d'état français (taux OAT) à la clôture, prolongée pour les maturités non liquides par un taux d'équilibre à long terme, à laquelle est ajouté un spread d'obligations d'entreprises de qualité investissement ainsi qu'une prime d'illiquidité. Sur la base des flux de décaissements attendus, un taux unique équivalent est déduit de la courbe de taux ainsi construite.

Le taux d'inflation est fixé en cohérence avec les anticipations d'inflation à long terme dans la zone Euro et en tenant compte de l'objectif de la Banque centrale européenne.

Les changements d'hypothèses relatifs aux changements de devis, de taux d'actualisation et d'inflation et d'échéanciers sont comptabilisés en résultat.

Contrats déficitaires

Un contrat déficitaire est un contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques à recevoir attendus du contrat. Les coûts inévitables d'un contrat reflètent le coût net de sortie du contrat, c'est-à-dire le plus faible du coût d'exécution du contrat ou de toute indemnisation ou pénalité découlant du défaut d'exécution.

Lorsque le groupe enregistre un contrat déficitaire, l'obligation actuelle résultant de ce contrat fait l'objet d'une provision (après prise en compte de toute dépréciation d'actif relative aux actifs dédiés à l'exécution de ce contrat).

Provisions pour restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée par le groupe lorsqu'il a une obligation implicite, qui est matérialisée lorsque : (i) il existe un plan formalisé et détaillé précisant l'activité ou la partie de l'activité concernée, la localisation et le nombre de personnes affectées, l'estimation des dépenses qui seront engagées et la date à laquelle le plan sera mis en œuvre ; et (ii) les personnes affectées ont été valablement informées des principales caractéristiques du plan.

Provisions pour réaménagement des sites miniers

Ces provisions correspondent aux dépenses prévisibles liées aux coûts de reconstitution des sites miniers à la charge du groupe. La provision est constituée au fur et à mesure de l'exploitation du site, selon le principe de la « dégradation progressive ».

La provision pour reconstitution des sites miniers est égale au prorata du cumul des tonnages traités depuis la mise en service du site sur le tonnage total du site (quantités déjà traitées et restant à traiter).

1.3.12. Provisions pour opérations de fin de cycle

Les provisions pour opérations de fin de cycle couvrent :

- les coûts de démantèlement pour mener l'installation à l'état final du déclassement incluant les coûts de traitement et de conditionnement des déchets issus des opérations de démantèlement ;
- les coûts d'entreposage, de reprise, traitement et conditionnement de certains déchets historiques issus d'anciens contrats de traitement de combustibles usés qui n'ont pu être traités en ligne (RCD) ;
- les coûts liés à la gestion long terme des déchets radioactifs (entreposage, transport et stockage) ; et
- les coûts de surveillance des sites de stockage après leur fermeture.

A la clôture, ces coûts sont ajustés aux conditions économiques existantes et positionnés par échéance de décaissement afin d'être actualisés à partir du taux d'inflation et du taux d'actualisation correspondant à la chronique de dépenses prévisionnelles.

Les provisions pour opérations de fin de cycle à la charge du groupe et relatives au démantèlement des installations font partie intégrante du coût de revient de ces installations.

Elles sont donc évaluées et comptabilisées en totalité dès la date de mise en service active de l'installation nucléaire correspondante, en contrepartie d'un actif de démantèlement présenté au sein des actifs corporels (cf. note 1.3.7.2).

Traitement de l'amortissement

L'actif de démantèlement est amorti linéairement sur la même durée que les installations concernées.

La charge d'amortissement correspondante ne participe pas à l'avancement des contrats et ne rentre pas dans le coût de revient des stocks. Elle est cependant intégrée dans la rubrique du compte de résultat intitulée « Coût des produits et services vendus », en déduction de la marge brute.

Traitement des charges de désactualisation

La provision est désactualisée à la fin de chaque exercice : la désactualisation représente l'augmentation de la provision due au passage du temps. Cette augmentation a pour contrepartie un compte de charge financière.

Taux d'inflation et d'actualisation pris en compte pour l'actualisation des opérations de fin de cycle

Les taux d'inflation et d'actualisation pris en compte pour l'actualisation des provisions pour opérations de fin de cycle sont appréciés à partir des principes décrits ci-après.

Le taux d'inflation est fixé en cohérence avec les anticipations d'inflation à long terme dans la zone Euro et en tenant compte de l'objectif de la Banque centrale européenne.

Le taux d'actualisation est fixé en application de la norme IAS 37 sur la base des conditions de marché à la date de clôture, ainsi que des caractéristiques propres au passif. Le taux est ainsi déterminé à partir d'une courbe de taux sans risque France à la clôture, prolongée pour les maturités non liquides par un taux d'équilibre à long terme (source taux UFR publié par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles pour les passifs assurantiels de très long terme, présentant des décaissements au-delà des horizons de marché), à laquelle est ajouté un spread d'obligations d'entreprises de qualité investissement ainsi qu'une prime d'illiquidité. Sur la base des flux de décaissements attendus, un taux unique équivalent est déduit de la courbe des taux ainsi construite.

La révision du taux d'actualisation est ainsi fonction des taux de marché et des évolutions structurelles de l'économie conduisant à des changements durables à moyen et long termes.

Selon les articles D. 594-1 et suivants du Code de l'environnement et l'arrêté du 21 mars 2007 relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires modifié le 1er juillet 2020, un déficit ou un surplus de couverture (ratio des actifs dédiés à la juste valeur sur les provisions de fin de cycle loi) est calculé sur la base du taux d'actualisation réel (i.e. net d'inflation) ainsi déterminé, dès lors que :

- le taux d'actualisation brut reste inférieur au taux de rendement prévisionnel des actifs de couverture, prudemment estimé en tenant compte de l'horizon des décaissements ; et
- le taux d'actualisation réel reste inférieur au taux plafond, fixé par arrêté des ministres chargés de l'économie et de l'énergie, calculé en appliquant la courbe des taux à terme ultime publiée par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles, et majorée de cent cinquante points de base à chaque flux de décaissement attendu. Ce plafond est applicable à compter de l'année 2024. Jusqu'à cette date, le plafond est égal à la moyenne pondérée de 2,3 % et de ce nouveau plafond. La pondération affectée au montant de 2,3 % est fixée à 50 % pour l'année 2020, 25 % pour l'année 2021, 12,5 % pour l'année 2022 et 6,25 % pour l'année 2023.

Dans le cas où le taux d'actualisation réel, pris en compte pour le calcul de l'actualisation des obligations de fin de cycle, est supérieur au taux plafond réglementaire, le déficit ou surplus de couverture serait déterminé à partir de ce dernier.

Traitement des changements d'hypothèses

Les changements d'hypothèses concernent les changements de devis, de taux d'actualisation et d'inflation et d'échéanciers.

En application de la méthode prospective :

- si l'installation est en exploitation, l'actif de démantèlement est ajusté du même montant que la provision ; l'actif de démantèlement est amorti sur la durée de vie résiduelle des installations ;
- si l'installation n'est plus en exploitation ou s'il s'agit d'opérations de reprises et conditionnements des déchets historiques (RCD), l'impact est pris en résultat sur l'année du changement pour la quote-part restant à la charge du groupe. L'impact des changements de devis est porté au résultat opérationnel au sein des « Autres produits et charges opérationnels » ; l'impact des changements de taux d'actualisation et d'inflation liés aux évolutions des conditions de marché et aux changements d'échéancier est porté au résultat financier ; et
- Dans le cadre d'un contrat commercial impliquant la prise de propriété de déchets créant une obligation de constitution d'un passif de fin de cycle, la marge sur affaires doit être impactée du coût de cette obligation, par la contrepartie du compte de provisions au bilan.

Actifs de fin de cycle (part tiers)

Le groupe peut être amené à réaliser des opérations de démantèlement dont le financement, pour une quote-part, est à la charge de tiers. La provision pour opérations de fin de cycle couvre la totalité des opérations. Elle est comptabilisée en contrepartie du compte « Actif de démantèlement – part propre » pour la quote-part à la charge du groupe et en contrepartie du compte d'actif non courant intitulé « Actifs de fin de cycle – part tiers » à hauteur du financement attendu de la part du tiers.

L'actif de fin de cycle – part des tiers ne fait pas l'objet d'amortissement.

Il est actualisé de manière symétrique aux provisions correspondantes. L'effet de désactualisation venant augmenter la valeur de l'actif est enregistré dans un compte de produit financier.

Il est réduit à mesure que les travaux contractualisés sont réalisés.

1.3.13. Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent la charge (le produit) d'impôt courant et la charge (le produit) d'impôt différé, calculés conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Impôt courant

Les actifs et passifs d'impôt courant sont évalués en fonction du montant attendu qui sera reçu ou payé à l'administration fiscale. L'impôt courant relatif à des éléments comptabilisés au sein des capitaux propres est également reconnu en capitaux propres, et non au sein du compte de résultat. Lorsqu'elles sont sujettes à interprétation, le management réévalue régulièrement les positions qu'il a prises dans ses déclarations fiscales, et il comptabilise des provisions en conséquence lorsqu'il le juge nécessaire.

Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont déterminés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs comptables et les bases fiscales des éléments d'actif et de passif, auxquelles est appliqué le taux d'impôt attendu sur la période de renversement des différences temporelles et qui a été adopté à la date de clôture. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les différences temporelles imposables entraînent la comptabilisation d'impôts différés passifs.

Les différences temporelles déductibles, les déficits reportables et les crédits d'impôts non utilisés entraînent la comptabilisation d'impôts différés actifs à hauteur des montants dont la récupération future est probable. Les actifs d'impôt différé font l'objet d'une analyse de recouvrabilité au cas par cas en tenant compte des prévisions de résultat issues du plan d'action stratégique du groupe.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables provenant des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si le groupe est en mesure de contrôler l'échéance de renversement des différences temporelles et qu'il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. Les impôts sont revus à chaque clôture pour tenir compte notamment des incidences des changements de législations fiscales et des perspectives de recouvrabilité.

Les impôts différés sont comptabilisés au compte de résultat, à l'exception de ceux qui se rapportent aux « Autres éléments du résultat global » qui sont également enregistrés en « Autres éléments du résultat global ».

Orano a opté pour la comptabilisation en impôt sur le résultat de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) à laquelle ses filiales françaises sont soumises. Depuis le 1er janvier 2021, le taux est passé de 1,5 % à 0,75 %. En application de la norme IAS 12, l'option retenue entraîne la comptabilisation d'impôts différés sur les différences temporelles correspondantes.

Recouvrabilité des impôts différés actifs

Le montant des impôts différés actifs est revu à chaque date de reporting, et il est réduit le cas échéant dans la mesure où il n'est plus probable que des profits taxables futurs permettront d'utiliser tout ou partie de ce montant. De même, les impôts différés actifs non reconnus sont réévalués à chaque date de reporting et sont reconnus à hauteur de l'estimation des profits taxables futurs sur lesquels ils pourront être imputés.

La partie recouvrable des actifs d'impôts différés du groupe correspond à celle pour laquelle la probabilité de recouvrement est supérieure à 50 %. En pratique, pour établir cette probabilité, le groupe procède à une analyse en trois étapes : (a) démonstration du caractère non récurrent des déficits, (b) analyse des perspectives de résultats futurs et (c) analyse des opportunités liées à la gestion fiscale.

S'agissant des perspectives de résultats futurs, la probabilité de réalisation de bénéfices imposables futurs sur lesquels imputer les pertes reportables est appréciée au regard des prévisions de résultat issues du plan stratégique validé par la gouvernance.

L'estimation des pertes imputables tient également compte de la réglementation annuelle d'imputation maximale (50 % pour la France).

Compensation des impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée au sein d'une même entité fiscale lorsque celle-ci a le droit de compenser ses créances et dettes d'impôt exigible.

Note 2 – PERIMETRE

RÉPARTITION DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES FRANCE/ÉTRANGER

<i>(nombre de sociétés)</i>	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Intégration globale	29	43	25	51
Activité conjointe	—	6	—	6
Mise en équivalence	1	5	1	4
Sous-total	30	54	26	61
Total	84		87	

PRINCIPALES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2022

Acquisition de CERIS Group et INEVO Group

Le 30 mars, Orano Projets a pris une participation majoritaire dans CERIS Group, société spécialisée dans l'ingénierie santé-pharma, et acquis le 29 avril la société d'ingénierie INEVO Group pour développer ses activités d'ingénierie dans les secteurs de la santé, pharmacie, chimie fine, biotechnologie et cosmétique. Ces deux opérations confirment la volonté d'Orano Projets de devenir un acteur de référence de l'ingénierie dans ces différents secteurs. Les prix d'acquisition s'élèvent à 0,6 million d'euros pour CERIS Group et à 7 millions d'euros pour INEVO Group.

L'allocation des écarts d'acquisition n'a pas conduit à la valorisation d'actifs identifiables en immobilisations incorporelles. Le goodwill lié à l'acquisition de CERIS Group s'élève à 1 millions d'euros et pour INEVO Group à 5 millions d'euros.

Pour CERIS Group, le chiffre d'affaires réalisé en 2022 s'élève à 4 millions d'euros dont 3 millions d'euros réalisés depuis la date d'acquisition.

Pour INEVO Group, le chiffre d'affaires réalisé en 2022 s'élève à 6 millions d'euros dont 4 millions d'euros réalisés depuis la date d'acquisition.

Acquisition d'intérêts complémentaires dans Cigar Lake

Le 18 mai, Orano Canada Inc. et Cameco Corporation ont racheté conjointement la participation d'Idemitsu Canada Resources dans l'activité conjointe de Cigar Lake au Canada. A la suite de cette opération, Cameco détient 54,547 % de l'activité conjointe de Cigar Lake, Orano Canada Inc. 40,453 % et TEPCO 5 %. Le prix d'acquisition s'élève à 80 millions de dollars canadiens pour la part acquise par Orano. Cette opération a été comptabilisée en acquisition d'une activité en cohérence avec la définition d'un regroupement d'entreprises. L'écart d'acquisition négatif est comptabilisé en autres produits opérationnels pour 8 millions d'euros.

Acquisition d'intérêts complémentaires dans Cominak

Le 22 décembre 2022, ENUSA Industrias Avanzadas a cédé à Orano Mining les 35 000 actions (10 %) détenues dans le capital de Cominak. La nouvelle répartition du capital de Cominak est : Orano Mining (69 %), SOPAMIN (31 %).

Création de la coentreprise Spectrano

Le 13 avril 2022, la coentreprise Spectrano a été créée entre Spectra Tech, Inc., société américaine et Orano Federal Services. L'objectif de cette coentreprise est de répondre aux appels d'offres lancés par le ministère de l'Énergie des États-Unis et ses sous-traitants et de réaliser les prestations requises.

PRINCIPALES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2021

Prise de contrôle de Transnuclear Ltd

Transnuclear Ltd est la société créée en 1984 par KOBE STEEL et Orano Nuclear Packages and Services (« Orano NPS ») pour le développement des projets d'entreposage à sec au Japon, la réalisation d'études d'ingénierie et analyses de sûreté, et le transport de certaines matières nucléaires pour le marché japonais.

Le 15 janvier 2021, Orano NPS et KOBE STEEL ont acquis la participation de 5 % détenue par SOJITZ (2,5 % pour Orano NPS et 2,5 % pour KOBE STEEL). Au terme de l'opération, Transnuclear Ltd est détenu à 50 % par Orano NPS et à 50 % par KOBE STEEL. En parallèle à cette opération d'acquisition, une renégociation du pacte d'actionnaires avec KOBE STEEL a été menée et finalisée, permettant à Orano NPS de prendre le contrôle sur les aspects stratégiques de fonctionnement et de décisions de Transnuclear Ltd. Cette opération n'a pas d'impact significatif sur les comptes.

Acquisition des titres d'AREVA Mongol LLC

Le 28 janvier 2021, CFMM a acquis les titres détenus par MITSUBISHI CORP dans AREVA Mongol LLC, soit 34 %. AREVA Mongol LLC est désormais détenu à 100 % par CFMM. AREVA Mongol détient Cogegobi à 100 % et Badrakh Energy LLC à 66 %. En conséquence, les participations ne donnant pas le contrôle d'AREVA Mongol LLC et de Cogegobi sont reclassées en capitaux propres - part du groupe ainsi qu'une part de celles de Badrakh Energy LLC (cf. note 23).

Acquisition des titres de Cominak

Depuis fin février 2021, Orano Mining détient 59 % du capital de Cominak après la reprise de la part détenue par l'un des actionnaires historiques, la société japonaise OURD, qui a contribué financièrement au devis de démantèlement et de transition lors du rachat par Orano de sa participation. Les autres actionnaires sont SOPAMIN (Niger) à hauteur de 31 % et ENUSA (Espagne) à hauteur de 10 % (cf. notes 5 et 23).

Acquisition de sociétés auprès du Groupe Daher

Le 30 septembre, Orano NPS a acquis les activités nucléaires du Groupe Daher en Allemagne et en Amérique du Nord (majoritairement réalisées par les sociétés Daher Nuclear Technologies GmbH et TLI Inc., sa filiale). Cette acquisition va permettre à Orano NPS de bénéficier de savoir-faire et d'implantations complémentaires, notamment en Allemagne et aux États-Unis, tout en élargissant son offre de produits et services. Le prix s'élève à 12 millions d'euros auquel s'ajoute un remboursement de compte courant octroyé par l'ancien actionnaire pour un montant de 16 millions d'euros réalisé de manière concomitante soit un montant total payé de 28 millions d'euros. L'allocation provisoire du prix d'acquisition a donné lieu à la reconnaissance d'un goodwill de 10 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2021 s'élevait à 38 millions d'euros dont 10 millions d'euros réalisés entre la date d'acquisition et la clôture 2021.

Acquisition de STSI

Le 29 octobre, Orano NPS a acquis auprès de Geodis, filiale du Groupe SNCF, la Société de Transports Spéciaux Industriels (STSI) spécialisée dans les transports multimodaux de matières sensibles, en particulier le transport ferroviaire et routier de matières nucléaires pour un prix de 22 millions d'euros auquel s'ajoute un remboursement de dette au précédent actionnaire de 2 millions d'euros réalisé de manière concomitante soit un montant total payé de 24 millions d'euros. Au 31 décembre 2021, un goodwill provisoire a été comptabilisé à hauteur de 18 millions d'euros. L'allocation de l'écart d'acquisition n'a pas conduit à la valorisation d'actifs identifiables en immobilisations incorporelles.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2021 s'élevait à 8 millions d'euros dont 2 millions d'euros réalisés entre la date d'acquisition et la clôture 2021.

PÉRIMÈTRE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

(IG : intégration globale/MEE : mise en équivalence/AC : activité conjointe)

Unité (nom) ou entités de rattachement Raison sociale, forme	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Pays	% intérêt		% intérêt
FRANCE				
Orano		IG 100	IG 100	
Orano Support		IG 100	IG 100	
Orano Assurance et Réassurance		IG 100	IG 100	
SI-nerGIE		MEE 50	MEE 50	
Orano Mining		IG 100	IG 100	
CFMM		IG 100	IG 100	
Orano Expansion		IG 95,28	IG 95,28	
Orano Chimie Enrichissement		IG 100	IG 100	
Eurodif (2) et (3)		–	IG 100	
Sofidif (2)		IG 60	IG 60	
SET Holding		IG 95	IG 95	
SET		IG 95	IG 95	
Laboratoire d'étalons d'activité		IG 100	IG 100	
Orano Recyclage		IG 100	IG 100	
Orano Temis		IG 100	IG 100	
Orano NPS		IG 100	IG 100	
Lemaréchal		IG 100	IG 100	
STSI (3)		–	IG 100	
CERIS Group		IG 68,52	–	–
CERIS Ingénierie		IG 68,52	–	–
ELIX		IG 68,52	–	–
INEVO Group		IG 100	–	–
INEVO Technologie		IG 100	–	–
INEVO PS		IG 100	–	–
Orano Démantèlement		IG 100	IG 100	
Orano DS – Démantèlement et Services		IG 73,86	IG 73,86	
CNS		IG 51	IG 51	
Trihom (1)		IG 48,75	IG 48,75	
SICN		IG 100	IG 100	
Orano DA – Diagnostic Amiante		IG 74	IG 74	
Orano Projets		IG 100	IG 100	
Orano Med		IG 100	IG 100	

(1) Le pourcentage de contrôle sur cette entité est supérieur à 50 %.

(2) Suite à la recapitalisation d'Eurodif en 2019, Sofidif ne détient plus aucune participation dans les sociétés du groupe.

(3) Sociétés fusionnées

Unité (nom) ou entités de rattachement Raison sociale, forme	Pays	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
			% intérêt		% intérêt
EUROPE (Hors France)					
Urangesellschaft - Frankfurt	Allemagne	IG	100	IG	100
Orano Nuclear Cargo and Service	Allemagne	IG	100	IG	100
Orano Nuclear Trucking	Allemagne	IG	100	IG	100
Orano GmbH	Allemagne	IG	100	IG	100
Dekontaminierung Sanierung Rekultivierung	Allemagne	IG	100	IG	100
Orano UK Ltd (1)	Grande-Bretagne	–	–	IG	100
Enrichment Technology Company Ltd (ETC)	Grande-Bretagne	MEE	50	MEE	50
Orano Ltd	Grande-Bretagne	IG	100	IG	100
AMERIQUES					
Orano USA LLC	États-Unis	IG	100	IG	100
PIC	États-Unis	IG	100	IG	100
Orano Federal Services LLC	États-Unis	IG	100	IG	100
UG USA	États-Unis	IG	100	IG	100
TN Americas LLC	États-Unis	IG	100	IG	100
Orano CIS LLC	États-Unis	IG	100	IG	100
Interim Storage Partners LLC	États-Unis	MEE	51	MEE	51
TLI	États-Unis	IG	100	IG	100
TLI Freight Services	États-Unis	–	–	IG	100
TLI Shipping	États-Unis	IG	100	IG	100
Orano Decommissioning Services LLC	États-Unis	IG	100	IG	100
Orano Decommissioning Holding LLC	États-Unis	IG	100	IG	100
Accelerated Decommissioning Partners LLC	États-Unis	MEE	25	MEE	25
Orano Med LLC	États-Unis	IG	100	IG	100
Spectrano	États-Unis	MEE	49	–	–
Orano Canada Inc.	Canada	IG	100	IG	100
Cigar Lake	Canada	AC	40,45	AC	37,10
Key Lake	Canada	AC	16,67	AC	16,67
Kiggavik	Canada	AC	66,09	AC	66,09
McArthur River	Canada	AC	30,20	AC	30,20
McClean Lake	Canada	AC	77,5	AC	77,5
Midwest	Canada	AC	74,83	AC	74,83
Orano Est Canada	Canada	IG	100	IG	100
Urangesellschaft Canada Limited	Canada	IG	100	IG	100
Uranor Inc.	Canada	IG	100	IG	100
Orano Quebec Inc.	Canada	IG	100	IG	100
TLI Canada	Canada	IG	100	IG	100
Uramin Inc	Iles Vierges	IG	100	IG	100
ASIE					
Orano Japan	Japon	IG	100	IG	100
Orano Cycle Japan Projects	Japon	IG	100	IG	100
ANADEC – Orano ATOX D&D Solutions Co. Ltd	Japon	MEE	50	MEE	50
Transnuclear Ltd	Japon	IG	50	IG	50
Orano Beijing Technology Co. Ltd	Chine	IG	100	IG	100
UG Asia Limited	Chine	IG	100	IG	100
AREVA Mongol LLC	Mongolie	IG	100	IG	100
COGEOBI	Mongolie	IG	100	IG	100
Badrakh Energy LLC	Mongolie	IG	66	IG	66
Orano Korea	Rép. de Corée	IG	100	IG	100
AREVA India Private Ltd (1)	Inde	–	–	IG	100
Katco (cf. note 23)	Kazakhstan	IG	51	IG	51
Nurlikum Mining LLC	Ouzbékistan	IG	51	IG	51
Orano Holdings Australia Pty Ltd (1)	Australie	–	–	IG	100
Orano Australia Pty Ltd (1)	Australie	–	–	IG	100

(1) Sociétés en cours de liquidation déconsolidées (cf. Note 1.3.3)

Unité (nom) ou entités de rattachement Raison sociale, forme	Pays	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
			% intérêt		% intérêt
AFRIQUE/MOYEN-ORIENT					
Somaïr	Niger	IG	63,40	IG	63,40
Imouraren SA	Niger	IG	63,50	IG	63,50
Cominak	Niger	IG	69	IG	59
TN Niger	Niger	IG	100	IG	100
Orano Mining (Namibia) Pty Ltd.	Namibie	IG	100	IG	100
Orano Processing Namibia	Namibia	IG	100	IG	100
Erongo Desalination Company (PTY) Ltd	Namibie	–	–	IG	100
Uramin Centrafrique	Rép. centrafricaine	IG	100	IG	100
Orano Gabon (1)	Gabon	–	–	IG	100
Comuf	Gabon	IG	68,42	IG	68,42
Jordan AREVA Ressources (1)	Jordanie	–	–	IG	50

(1) Sociétés en cours de liquidation déconsolidées (cf. Note 1.3.3)

SOCIÉTÉS NON CONSOLIDÉES

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des titres non consolidés détenus à 50 % et plus représente 18 participations et s'élève à 11 millions d'euros au bilan. La société juge qu'il n'y a pas de risque associé à ces participations et les considère comme non significatives.

Note 3 – INFORMATIONS SECTORIELLES

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Résultat 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Mines	Amont	Aval	Corporate, autres activités et éliminations	Total
Chiffre d'affaires brut	1 355	1 213	1 901	(232)	4 237
Ventes inter - secteurs	(12)	(103)	(139)	254	–
Chiffre d'affaires contributif	1 343	1 111	1 762	21	4 237
Résultat Opérationnel avant activité de fin de cycle	298	352	(56)	(40)	555
Résultat des activités de fin de cycle	–	(23)	(23)	–	(46)
Résultat Opérationnel	298	329	(79)	(40)	509
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	–	–	–	–	(1)
Résultat Financier	–	–	–	–	(662)
Impôts sur les résultats	–	–	–	–	(113)
Résultat net de l'ensemble	–	–	–	–	(267)
EBITDA *	491	470	154	(20)	1 095
% du CA brut	36,2 %	38,8 %	8,1 %	n.a.	25,8 %

* cf. notes 1.3.5 et 6

Au 31 décembre 2022, le groupe a réalisé environ 48 % de son chiffre d'affaires avec EDF.

Bilan 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Mines	Amont	Aval	Corporate, autres activités et éliminations	Total
Actifs corporels et incorporels (y compris goodwill et droits d'utilisation – contrats de location)	2 760	4 115	4 200	125	11 200
Actifs de fin de cycle et de couverture des opérations de fin de cycle	–	1 581	6 013	–	7 594
Autres actifs non courants	110	–	3	190	303
Sous-total Actifs non-courants	2 870	5 696	10 216	316	19 097
Stocks et créances (hors impôts)	470	1 280	946	195	2 891
Autres actifs courants	–	–	–	1 189	1 189
Sous-total Actifs courants	470	1 280	946	1 384	4 080
TOTAL ACTIF	3 339	6 976	11 162	1 700	23 177

Résultat 2021

	Mines	Amont	Aval	Corporate, autres activités et éliminations	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires brut	1 076	1 038	2 823	(210)	4 726
Ventes inter - secteurs	(11)	(87)	(130)	228	–
Chiffre d'affaires contributif	1 065	951	2 693	18	4 726
Résultat Opérationnel avant activité de fin de cycle	269	191	617	(20)	1 058
Résultat des activités de fin de cycle	–	(16)	(271)	–	(287)
Résultat Opérationnel	269	176	346	(20)	771
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	–	–	–	–	18
Résultat Financier	–	–	–	–	(29)
Impôts sur les résultats	–	–	–	–	(30)
Résultat net de l'ensemble	–	–	–	–	730
EBITDA	429	204	764	1	1 398
<i>% du CA brut</i>	<i>39,9 %</i>	<i>19,7 %</i>	<i>27,1 %</i>	<i>n.a.</i>	<i>29,6 %</i>

Au 31 décembre 2021, le groupe a réalisé environ 29 % de son chiffre d'affaires avec EDF.

Signature de contrats concernant les déchets nucléaires allemands

Les électriciens allemands ont signé en août 2021 un ensemble de contrats avec Orano pour un montant total de plus de 1 milliard d'euros concernant le retour de l'intégralité des déchets nucléaires allemands entreposés au sein de l'usine Orano la Hague.

L'accord se décompose en substance en (i) un échange d'unités de résidus réalisé en 2021, (ii) l'extinction des obligations de performance antérieures constatée en 2021, et (iii) de nouvelles obligations de performance au titre (a) de l'entreposage des colis de déchets et (b) de l'assainissement et de l'entreposage des emballages de transport à réaliser avant le 31 décembre 2024.

L'opération d'échange n'entrant pas dans le champ d'application d'IFRS 15 et s'agissant d'un montant très significatif, le produit perçu est présenté sur une ligne distincte « Autres Revenus » du compte de résultat consolidé pour 1 452 millions d'euros au titre de l'opération d'échange et du dénouement des contrats préexistants. Les prestations d'entreposage des colis de déchets, d'assainissement et d'entreposage des emballages constituent bien, en revanche, des prestations dans le champ d'application d'IFRS 15 pour 0,8 millions d'euros.

Bilan 2021

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate, autres activités et éliminations	Total
Actifs corporels et incorporels (y compris goodwill)	2 671	4 291	4 509	118	11 588
Actifs de fin de cycle et de couverture des opérations de fin de cycle	–	1 814	6 809	–	8 624
Autres actifs non courants	100	–	3	202	305
Sous-total Actifs non-courants	2 771	6 105	11 321	320	20 517
Stocks et créances (hors impôts)	515	1 245	875	176	2 811
Autres actifs courants	–	–	–	1 617	1 617
Sous-total Actifs courants	515	1 245	875	1 793	4 428
TOTAL ACTIF	3 286	7 350	12 197	2 113	24 945

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Exercice 2022

Chiffre d'affaires contributif par secteur d'activité et par zone de localisation des clients

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate et autres activités	Total
France	673	413	1 193	12	2 291
Europe (hors France)	27	113	238	9	387
Amériques	130	298	194	–	621
Asie	438	277	135	–	850
Afrique et Moyen-Orient	75	10	3	–	88
TOTAL	1 343	1 111	1 762	21	4 237

Acquisition d'actifs corporels et incorporels (hors goodwill) par secteur d'activité et par zone géographique d'origine des unités

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate et Autres activités	Total
France	6	96	437	20	559
Europe (hors France)	3	–	7	–	9
Amériques	47	–	4	6	58
Asie	112	–	–	–	112
Afrique et Moyen-Orient	29	–	–	–	29
TOTAL *	197	96	448	27	766

* cf. notes 10 et 11

Exercice 2021

Chiffre d'affaires contributif par secteur d'activité et par zone de localisation des clients

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate et autres activités	Total
France	460	436	789	10	1 695
Europe (hors France)	73	103	1 566	8	1 751
Amériques	149	207	179	–	535
Asie	335	205	156	–	696
Afrique et Moyen-Orient	47	–	2	–	49
TOTAL	1 065	951	2 693	18	4 726

Acquisition d'actifs corporels et incorporels (hors goodwill) par secteur d'activité et par zone géographique d'origine des unités

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate et Autres activités	Total
France	9	91	397	12	509
Europe (hors France)	2	–	5	–	8
Amériques	30	–	8	5	43
Asie	40	–	–	–	40
Afrique et Moyen-Orient	29	–	–	–	29
TOTAL	105	91	410	17	629

Note 4 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PAR NATURE

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Charges de personnel (1)	(1 409)	(1 360)
Effectifs équivalents temps plein moyens (2)	18 990	18 835

(1) Hors engagements de retraites

(2) y compris les alternants et les CDD

Note 5 –AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES OPERATIONNELS

AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Profits sur cessions d'actifs non financiers	11	7
Reprise de perte de valeur sur actifs	30	–
Autres produits	84	58
Total autres produits opérationnels	125	66

En 2022, la reprise de perte de valeurs concerne les actifs industriels de l'UGT Conversion (cf. note 11).

Les autres produits comprennent une indemnité d'assurance à hauteur de 45 millions d'euros au titre de frais supplémentaires induits par le défaut de certains cristallisoirs de l'usine de Philippe Coste en 2021.

En 2021, les autres produits comprennent notamment des résultats de change et indemnités sur opérations commerciales ainsi que des reprises de provisions non utilisées.

AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Pertes sur cessions d'actifs non financiers	(1)	(2)
Perte de valeur sur actifs	(21)	(51)
Coûts de démantèlement nets des dotations/reprises de provisions pour opérations de fin de cycle	(46)	(287)
Autres charges	(78)	(90)
Total autres charges opérationnelles	(146)	(430)

Les coûts de démantèlement nets des dotations/reprises de provisions sont décrits dans la note 13.

En 2022, les autres charges comprennent notamment une indemnité contractuelle à hauteur de 15 millions d'euros, des dotations aux provisions relatives au réaménagement de sites miniers pour 16 millions d'euros (cf. note 25).

En 2021, les pertes de valeur sur actifs concernent principalement la dépréciation d'actifs comptabilisée chez TN Americas LLC.

En 2021, les autres charges comprennent principalement :

- des charges liées au report des travaux de mise en exploitation des sites miniers d'Imouraren et de Trekkopje, ainsi qu'à l'entretien d'infrastructures ;
- un effet lié à l'acquisition des passifs nets de Cominak ; et
- des dotations aux provisions relatives au réaménagement de sites miniers (cf. note 25).

Note 6 – ÉTAT DE PASSAGE DU RESULTAT OPERATIONNEL A L'EBITDA

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat Opérationnel	509	771
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur nettes de reprises des immobilisations incorporelles	98	78
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur nettes de reprises des immobilisations corporelles	415	474
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur nettes de reprises des droits d'utilisation – contrats de location	23	26
Résultat de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	(10)	(6)
Pertes et profits sur contrats de location	2	0
Effets liés aux prises et pertes de contrôle	6	19
Dotations aux provisions nettes de reprises *	(278)	258
Subvention d'investissement inscrite au compte de résultat	(1)	0
(Versements)/remboursements des assureurs sur actifs de couverture des passifs sociaux **	89	(466)
Coûts des opérations de fin de cycle effectuées	243	243
EBITDA	1 095	1 398

* à l'exception des dotations et reprises sur l'actif circulant

** cf. note 24

Note 7 – RESULTAT FINANCIER

COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT

Le coût de l'endettement financier brut à fin décembre 2022 comprend les charges d'intérêts relatives aux emprunts obligataires pour un montant de 107 millions d'euros (contre 113 millions d'euros au 31 décembre 2021).

La charge d'intérêts relative à IFRS 16 encourue sur l'exercice 2022 s'élève à 3 millions d'euros (identique au 31 décembre 2021).

AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Variation de juste valeur par résultat des actifs financiers de couverture	(865)	758
Dividendes reçus	76	66
Rémunération des créances et produits de désactualisation des actifs financiers de couverture	3	4
Charges de désactualisation sur opérations de fin de cycle	(327)	(278)
Effets des changements de taux d'actualisation et d'inflation (cf. note 13)	523	(231)
Effets des révisions d'échéanciers	–	–
Part liée aux opérations de fin de cycle	(590)	319
Résultat de change	(8)	12
Variation de juste valeur par résultat des titres non dédiés	(1)	4
Intérêts sur avances reçues sur contrats	(77)	(69)
Résultat financier sur retraites et autres avantages du personnel	(5)	(5)
Effets de la désactualisation et des changements de taux d'actualisation et d'inflation sur les dettes et autres provisions nettes	189	(145)
Autres produits financiers	3	6
Autres charges financières	(52)	(22)
Part non liée aux opérations de fin de cycle	50	(219)
Autres produits et charges financiers	(540)	100

Les autres charges financières sont principalement constituées du report/déport sur les instruments financiers de couverture de change.

Note 8 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Impôts courants (France)	(26)	(26)
Impôts courants (autres pays)	(57)	(37)
Total impôts courants	(83)	(63)
Impôts différés	(30)	33
Total impôts	(113)	(30)

Les principales filiales françaises du périmètre, qui sont détenues à 95 % au moins, ont constitué à compter du 1^{er} septembre 2017 une intégration fiscale.

Au 31 décembre 2022, aucun impôt différé actif n'a été reconnu au titre des déficits reportables des entités françaises incluses dans le périmètre d'intégration fiscale.

Compte tenu de la mise en place de l'intégration fiscale constituée à compter du 1^{er} septembre 2017 autour d'Orano SA, les relations futures entre les filiales et Orano SA au titre de la période couverte par l'intégration fiscale sont régies par une convention d'intégration fiscale, bâtie sur un principe de neutralité.

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net de l'ensemble	(267)	730
<i>Moins</i>		
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	1	(18)
Charge (produit) d'impôt	113	30
Résultat avant impôts	(153)	742
(Charge)/Profit d'impôt théorique à 25.83 % en 2022 et à 28.41 % en 2021	40	(211)
<u>Incidence de la fiscalité de groupe</u>		
Opérations imposées à un taux autre que le taux de droit commun	–	4
Impôts différés non reconnus	(132)	142
Autres variations des différences permanentes	(21)	35
(Charge)/Produit réel d'impôt	(113)	(30)
Taux effectif d'imposition	n.a.	4 %

Détail des autres variations des différences permanentes

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Régime société mère filiales et dividendes intragroupe	(1)	(1)
Effet des différences permanentes	(26)	4
Ecart entre le taux d'impôt français et les taux applicables à l'étranger	23	5
CVAE	(12)	(16)
Impact du changement de taux d'imposition	(3)	47
Autres	(1)	(4)
Total autres variations des différences permanentes	(21)	35

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFERES

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actifs d'impôts différés	116	133
Passifs d'impôts différés	2	2
Total actifs et (passifs) d'impôts différés	114	131

Pour l'ensemble des sociétés françaises, le taux d'impôts attendu des différences temporelles est de 25,83 % pour les renversements à partir de 2023.

Principaux actifs et passifs d'impôts différés consolidés par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<i>Effet fiscal des différences temporelles liées aux :</i>		
Immobilisations et actifs non courants	112	99
Actifs circulants	15	9
Avantages du personnel	3	10
Provisions réglementées	(165)	(164)
Provisions pour opérations de fin de cycle et remise en état des sites miniers	27	34
Effets des reports déficitaires et impôts latents	109	116
Autres différences temporelles	13	27
Total des Impôts différés actifs nets des passifs	114	131

Variation des actifs et passifs d'impôts différés consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Au 1er janvier	131	91
Impôts comptabilisés au compte de résultat	(30)	33
Impôts comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	12	1
Variations de périmètre	(2)	–
Ecart de conversion	3	6
Total actifs et (passifs) d'impôts différés	114	131

Produits et charges d'impôts différés consolidés par catégorie de différences temporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Immobilisations et actifs non courants	216	28
Actifs circulants	(2)	(8)
Avantages du personnel	7	(144)
Provisions réglementées	(6)	(8)
Provisions pour opérations de fin de cycle et remise en état des sites miniers	(8)	8
Reports déficitaires nets et impôts latents	(47)	13
Dépréciation des impôts différés (non reconnus)	(132)	142
Autres différences temporelles	(58)	2
Total des produits et (charges) d'impôts différés	(30)	33

Détail des impôts différés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global

(en millions d'euros)	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Réévaluation du passif net au titre des engagements à prestations définies	84	(2)	82	17	(1)	16
Ecart de conversion	104	–	104	150	–	150
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie	(97)	14	(83)	(151)	2	(149)
Quote-part du résultat global des entreprises associées, net d'impôt	3	–	3	5	–	5
Total des gains et (pertes) des autres éléments du résultat global après impôt	95	13	107	21	1	22

ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NON COMPTABILISÉS

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Crédits d'impôts	–	–
Pertes fiscales	642	699
Autres différences temporelles	969	825
Total des impôts différés non reconnus	1 612	1 523

Note 9 – GOODWILL

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	Acquisitions	Cessions	Pertes de valeur	Ecart de conversion et autres	31 décembre 2022
Mines	851	–	–	–	51	902
Amont	161	–	–	–	–	161
Aval	256	6	–	–	–	262
Total	1 268	6	–	–	51	1 325

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Comme indiqué dans les notes 1.2. « Estimations et jugements » et 1.3.7.5 « Pertes de valeur des actifs corporels et incorporels et du goodwill », le groupe réalise des tests de dépréciation au moins une fois par an et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable des actifs des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est affecté (après prise en compte des dépréciations d'actifs incorporels et corporels détaillées dans les notes 10 et 11) à leur valeur recouvrable.

Les taux d'actualisation utilisés pour effectuer ces tests résultent de calculs de coût moyen du capital et reflètent les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et le risque spécifique de l'actif, de l'UGT ou du groupe d'UGT en question ; ils sont déterminés sur la base des données de marché observées et des évaluations des organismes spécialisés (taux sans risque de marché, prime de risque des marchés actions, indices de volatilité, « spreads » de crédit et ratios d'endettement des entreprises comparables de chaque secteur).

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT ou groupes d'UGT :

Au 31 décembre 2022	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance de l'année normative	Année normative
Mines	8,5 % - 12,5 %	n/a	n/a
Amont	8,5 %	n/a	n/a
Aval	8 % - 9 %	1,5 %	2040

Au 31 décembre 2021	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance de l'année normative	Année normative
Mines	7,0 % - 11,0 %	n/a	n/a
Amont	6,5 %	n/a	n/a
Aval	6,5 % - 7,5 %	1,5 %	2040

Les taux de change utilisés pour préparer ces tests de dépréciation sont les taux en vigueur à la date de clôture de l'exercice ou le taux de couverture lorsque les flux futurs ont été couverts.

MINES

La valeur recouvrable du groupe d'UGT de la BU Mines est déterminée à partir de sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité des activités minières est calculée en utilisant les données prévisionnelles de toute la période allant jusqu'au terme prévu des activités d'extraction des mines existantes (Canada, Kazakhstan, Niger) et de leur commercialisation (soit au plus tard jusqu'en 2045), sans prendre en compte d'année normative. Cette valeur d'utilité est obtenue en actualisant les flux de trésorerie futurs prévisionnels par mine à des taux compris entre 8,50 % et 12,50 % (entre 7,00 % et 11,00 % au 31 décembre 2021) et sur la base des taux de change au 31 décembre 2022.

Les flux de trésorerie futurs ont été déterminés en utilisant, pour la composante fixe du carnet de commandes, les prix fixés contractuellement et, pour la composante variable, les prix de marché basés sur la courbe prévisionnelle de prix établie par Orano. La courbe prévisionnelle de prix est également utilisée pour la partie des ventes non encore contractualisée. Cette courbe de prix est fondée notamment sur la vision d'Orano de l'évolution de l'offre (mines d'uranium et ressources secondaires) et de la demande d'uranium (liée à la consommation du parc mondial de centrales nucléaires à l'horizon de la courbe et à la politique d'achat des électriciens concernés).

La valeur d'utilité ainsi déterminée est supérieure à la valeur nette comptable des actifs du groupe d'UGT Mines, et le test n'entraîne donc pas de dépréciation du goodwill.

La valorisation reste sensible aux taux d'actualisation, aux parités de change ainsi qu'aux anticipations des prix futurs de l'uranium. Les impacts de l'utilisation de taux d'actualisation supérieurs de 50 points de base, d'un taux de change euro/dollar américain plus élevé de 5 centimes, d'hypothèses de prix de vente inférieures de 5 dollars par livre d'uranium par rapport aux courbes prévisionnelles de prix établies par Orano sur toute la période des plans d'affaires, pris individuellement ou cumulés, n'entraîneraient pas de dépréciation du goodwill alloué au groupe d'UGT de la BU Mines.

L'analyse de sensibilité aux hypothèses de prix de vente a été réalisée sans prendre en compte une révision des quantités d'uranium économiquement exploitables ainsi que des plannings de production découlant de cette variation de prix.

AMONT

Dans le secteur Amont, le goodwill est porté par l'UGT Enrichissement. La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée à partir de la valeur d'utilité, calculée en utilisant les données prévisionnelles de toute la période allant jusqu'au terme prévu de l'exploitation des actifs industriels, sans prendre en compte d'année normative. Cette valeur d'utilité est obtenue en actualisant les flux de trésorerie futurs prévisionnels à 8,50 % (contre 6,50 % au 31 décembre 2021) et sur la base d'un taux de change euro/dollar américain de 1,07 correspondant au taux de clôture du 31 décembre 2022 (contre 1,13 au 31 décembre 2021).

Les flux de trésorerie futurs ont été déterminés en utilisant, pour la composante fixe du carnet de commandes, les prix fixés contractuellement et, pour la composante variable, les prix de marché basés sur la courbe prévisionnelle de prix établie et mise à jour par Orano. La courbe prévisionnelle de prix est également utilisée pour la partie des ventes non encore contractualisée. Cette courbe de prix est fondée notamment sur la vision d'Orano de l'évolution de l'offre (capacités d'enrichissement, stocks et ressources secondaires) et de la demande d'uranium enrichi (liée à la consommation du parc mondial de centrales nucléaires à l'horizon de la courbe et à la politique d'achat des électriciens concernés).

Le test de perte de valeur pratiqué au 31 décembre 2022 n'a pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation du goodwill.

Le test est sensible au taux d'actualisation, ainsi qu'à la parité euro/dollar américain. La valeur d'utilité des actifs de l'UGT Enrichissement se dégraderait à hauteur des montants suivants en cas d'utilisation :

- d'un taux d'actualisation supérieur de 50 points de base : 223 millions d'euros ;
- d'un taux de change euro / dollar américain plus élevé de 5 centimes (soit 1,12 au lieu de 1,07) : 48 millions d'euros ; et
- d'hypothèses de prix de vente inférieurs de 5 euros par UTS par rapport aux courbes prévisionnelles de prix établies par Orano : 173 millions d'euros.

Prise individuellement, ces sensibilités n'entraîneraient pas de dépréciation de goodwill alors qu'en cumulées, une dépréciation devrait être constatée.

AVAL

Dans le secteur Aval, le goodwill est porté par la BU Recyclage à hauteur de 172 millions d'euros, par la BU NPS à hauteur de 69 millions d'euros, par la BU DS à hauteur de 15 millions d'euros et par la BU Projets à hauteur de 6 millions d'euros. Les valeurs d'utilité calculées pour faire les tests de valeur sont obtenues en actualisant les flux de trésorerie futurs prévisionnels à un taux compris entre 8 % et 9 % (en hausse de 1 % à 2 % par rapport à ceux du 31 décembre 2021).

Les difficultés de production rencontrées par les usines du recyclage en 2022 n'ont pas eu d'impact sur le résultat du test.

Les analyses de sensibilité effectuées montrent que l'utilisation de taux d'actualisation supérieur de 50 points de base et/ou de taux de croissance de l'année normative inférieurs de 50 points de base n'auraient pas abouti à la constatation d'une dépréciation du goodwill.

Note 10 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)	Frais de recherches minières	Frais de R&D	Droits miniers	Concessions & brevets	Logiciels	Immob. Incorp. en cours	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	2 126	57	1 149	415	365	78	189	4 379
Investissements	51	–	–	–	–	52	–	103
Cessions	(7)	–	–	–	–	–	–	(8)
Écarts de conversion	–	–	49	1	–	(1)	2	52
Variation de périmètre	40	1	–	–	–	–	–	41
Autres variations (2)	10	–	–	(3)	27	(35)	(2)	(3)
Valeurs brutes au 31 décembre 2022	2 220	58	1 198	413	392	94	189	4 564
Amortissements et provisions au 31 décembre 2021	(1 349)	(57)	(1 149)	(115)	(317)	(4)	(162)	(3 153)
Dotations nettes aux amortissements/ Pertes de valeur (1)	(76)	–	–	(8)	(13)	1	(1)	(98)
Cessions	7	–	–	–	–	–	–	8
Écarts de conversion	(2)	–	(49)	(1)	–	–	(2)	(55)
Variation de périmètre	–	(1)	–	–	–	–	–	(1)
Autres variations (2)	(1)	–	–	3	(3)	–	2	1
Amortissements et provisions au 31 décembre 2022	(1 421)	(58)	(1 198)	(122)	(333)	(3)	(164)	(3 298)
Valeurs nettes au 31 décembre 2021	777	–	–	299	48	75	27	1 226
Valeurs nettes au 31 décembre 2022	799	1	–	291	59	91	26	1 266

(1) Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée sur l'exercice 2022.

(2) Les autres variations comprennent le retraitement lié à la décision de l'IFRS IC concernant la comptabilisation des coûts de développement des logiciels en mode SAAS (norme IAS 38) pour (7) millions d'euros.

Note 11 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations, matériels et outillages industriels	Actifs de démantèlement – part Groupe	Autres	En cours	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	157	2 050	20 982	1 623	1 529	2 258	28 599
Investissements	–	7	34	–	5	617	663
Cessions	–	(7)	(79)	–	(29)	–	(116)
Écarts de conversion	–	–	12	–	39	–	51
Variation de périmètre	1	4	24	–	2	–	32
Autres variations (2)	–	96	(6)	(658)	(19)	(311)	(898)
Valeurs brutes au 31 décembre 2022	158	2 151	20 966	965	1 527	2 564	28 330
Amortissements et provisions au 31 décembre 2021	(81)	(1 140)	(15 846)	(695)	(1 224)	(602)	(19 589)
Dotations nettes aux amortissements/ Pertes de valeur (1)	(1)	(50)	(328)	7	(33)	(11)	(415)
Cessions	–	7	77	–	28	–	113
Écarts de conversion	–	1	(2)	–	(36)	(1)	(39)
Variation de périmètre	–	–	–	–	–	–	–
Autres variations	–	(30)	146	–	(22)	40	134
Amortissements et provisions au 31 décembre 2022	(82)	(1 212)	(15 954)	(688)	(1 287)	(574)	(19 797)
Valeurs nettes au 31 décembre 2021	76	910	5 135	928	305	1 657	9 010
Valeurs nettes au 31 décembre 2022	76	939	5 011	277	240	1 990	8 534

(1) Dont 9 millions d'euros de reprise nette de perte de valeur

(2) Dont 9 millions d'euros liés aux révisions de devis et (688) millions d'euros liés au changement de taux d'actualisation réel des provisions de fin de cycle (cf. note 13)

ACTIFS MINIERS

Les actifs corporels et incorporels des sites miniers et industriels (constitutifs des UGT du secteur Mines) font l'objet d'un test de perte de valeur à chaque clôture (selon les principes énoncés dans la note 1.3.7.5).

Actifs miniers en Namibie – Trekkopje

La valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels immobilisés en Namibie comprend à la fois des infrastructures minières et celles d'une usine de dessalement produisant de l'eau industrielle.

La valeur d'utilité de l'usine de dessalement est testée de façon séparée de celle des infrastructures minières. Celle-ci est déterminée sur la base de son plan d'affaires actualisé à un taux de 11,00 % (contre 8,00 % au 31 décembre 2021). Une dépréciation de 14 millions d'euros a été comptabilisée au 31 décembre 2022. Après prise en compte de cette perte de valeur, la valeur nette comptable s'élève à 111 millions d'euros au 31 décembre 2022 (contre 122 millions d'euros au 31 décembre 2021).

La valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de la mine de Trekkopje est justifiée sur la base de leur juste valeur évaluée au 31 décembre 2022 à partir d'un multiple des ressources d'uranium en terre.

ACTIFS INDUSTRIELS DE L'UGT CONVERSION

L'UGT Conversion inclut les actifs industriels de Malvési et Philippe Coste.

Un test de dépréciation a été réalisé au 30 juin 2022 sur les actifs industriels de la conversion étant donné l'évolution positive sur le semestre des indices des prix de la conversion. Ce test de valeur a donné lieu à la comptabilisation d'une reprise de dépréciation de 30 millions d'euros. La valeur nette comptable des actifs industriels s'établissait ainsi à 576 millions d'euros.

La valeur d'utilité de l'UGT Conversion a été évaluée au 30 juin 2022 en utilisant un taux d'actualisation de 7,5 % (contre 7,1 % au 30 juin 2020, date de réalisation du dernier test), un taux de change euro/dollar américain de 1,04 correspondant au taux du 30 juin 2022 (contre 1,12 au 30 juin 2020) et des hypothèses de prix de vente des unités de conversion résultant de l'analyse par Orano de l'évolution prévisible à moyen et long terme de l'équilibre entre l'offre et la demande. Les hypothèses de construction de courbes de prix révisées ont amené Orano à considérer qu'à partir de 2030, les prix seraient déterminés en euros.

Par ailleurs, le résultat du test restait sensible au taux d'actualisation, aux anticipations des prix à long terme de la conversion, ainsi qu'à la parité euro/dollar américain. La valeur d'utilité des actifs industriels de la conversion se dégraderait à hauteur des montants suivants en cas d'utilisation :

- d'un taux d'actualisation supérieurs de 50 points de base (soit 8,0 % au lieu de 7,5 %) : 10 millions d'euros ;
- des hypothèses de prix de vente inférieures d'un euro par kilogramme d'uranium converti par rapport aux courbes prévisionnelles de prix établies par Orano : 78 millions d'euros ; et
- d'un taux de change euro/dollar américain plus élevé de 5 centimes (soit 1,09 au lieu de 1,04) : 21 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, aucun test de valeur n'a été réalisé du fait de l'absence d'indice de perte ou reprise de valeur ayant un impact sensible sur la valeur d'utilité de l'UGT Conversion.

Note 12 – CONTRATS DE LOCATION

DROITS D'UTILISATION

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2021	Nouveaux contrats/ Augmentation	Sorties de contrats/ Réduction	Dotations nettes aux amortissements	Autres variations	Ecarts de conversion	31 décembre 2022
Actifs immobiliers	65	13	(3)	(13)	–	1	63
Autres actifs	18	9	(5)	(10)	–	–	12
Total	83	22	(8)	(23)	–	1	75

DETTES DE LOCATION

Le tableau suivant présente l'échéancier prévisionnel de décaissement :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022
Échéance inférieure ou égale à 1 an	19
Échéance de 1 an à 2 ans	14
Échéance de 2 ans à 3 ans	12
Échéance de 3 ans à 4 ans	11
Échéance de 4 ans à 5 ans	10
Échéance à plus de 5 ans	28
TOTAL	94

Les montants représentent les décaissements futurs exprimés avant actualisation financière.

Note 13 – OPERATIONS DE FIN DE CYCLE

PROVISIONS POUR OPERATIONS DE FIN DE CYCLE

(en millions d'euros)	Valeurs nettes au 31 décembre 2021	Reprises utilisées	Dépenses tiers	Révisions de devis	Désactual- isation	Autres variations	Valeurs nettes au 31 décembre 2022
Provision pour démantèlement	5 827	(144)	(15)	9	202	(831)	5 048
Provision pour reprise et conditionnement des déchets	1 357	(64)	–	19	51	(29)	1 333
Provision pour gestion long terme des déchets et surveillance des sites	1 663	(15)	–	(3)	61	(279)	1 427
Provisions pour opérations de fin de cycle (loi *)	8 846	(223)	(15)	25	314	(1 139)	7 808
Provisions pour opérations de fin de cycle (hors loi *)	403	(17)	–	23	13	(71)	352
PROVISIONS POUR OPERATIONS DE FIN DE CYCLE	9 249	(240)	(15)	48	327	(1 210)	8 159

* Champ d'application de la loi du 28 juin 2006

Au 31 décembre 2022, les reprises utilisées pour 240 millions d'euros correspondent aux dépenses des opérations de fin de cycle encourues par le groupe.

Les révisions de devis pour 48 millions d'euros comprennent les dotations relatives :

- au démantèlement des installations arrêtées, aux opérations de RCD et de gestion long terme des déchets pour 38 millions d'euros ayant pour contrepartie le résultat opérationnel ; et
- au démantèlement des installations en exploitation pour 10 millions d'euros ayant pour contrepartie les actifs de démantèlement part groupe pour 15 millions d'euros (cf. note 11), les actifs tiers pour 1 million d'euros et une baisse de l'actif sous-jacent pour (6) millions d'euros (cf. note 11).

Les autres variations pour (1 210) millions d'euros proviennent :

- des impacts de changement de taux pour (1 218) millions d'euros décomposés comme suit :
 - le changement de taux d'actualisation qui passe de 3,56 % à 5,19 % pour (3 105) millions d'euros ;
 - le changement du taux d'inflation long terme qui passe de 1,60 % à 2,35 % pour + 1 698 millions d'euros ;
 - le changement du taux d'inflation de l'année qui passe de 1,15 % à 3,60 % pour + 189 millions d'euros ;
- et du reclassement pour 8 millions d'euros des provisions pour travaux restant à effectuer vers les provisions de fin de cycle loi dont 5 millions d'euros relatifs à l'INB ECRIN.

La contrepartie des impacts de taux est décomposée comme suit :

- un produit financier de (523) millions d'euros (cf. note 7) ;
- une baisse des actifs de démantèlement part groupe de (673) millions d'euros (cf. note 11) ;
- une baisse des actifs de démantèlement part tiers pour (6) millions d'euros ; et
- une baisse de l'actif sous-jacent (15) millions d'euros (cf. note 11).

Nature des obligations

En qualité d'exploitant nucléaire, le groupe a l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement. Il doit également reprendre et conditionner selon les normes en vigueur certains déchets historiques ainsi que les déchets issus des activités d'exploitation et de démantèlement. Par ailleurs, le groupe doit assumer sur le plan financier des obligations de surveillance des sites de stockage après leur fermeture.

Concernant le site de Marcoule, le CEA, EDF et Orano ont signé en décembre 2004 un protocole portant sur le transfert au CEA de la maîtrise d'ouvrage et du financement du démantèlement des installations du site. Cet accord exclut les coûts de transport et de de stockage définitif des déchets haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL). Orano provisionne pour le site de Marcoule uniquement sa quote-part de coûts de transport et de stockage définitif de ces déchets.

Pour toutes les installations du périmètre loi et du périmètre hors loi, Orano utilise les mêmes méthodes pour évaluer le coût des opérations de fin de cycle ainsi, que les dépenses relatives à l'évacuation et au stockage des déchets radioactifs.

En conformité avec l'article 20 de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs, codifié aux articles L.594-1 et suivants du Code de l'environnement, pour les INB, Orano transmet tous les trois ans à l'autorité administrative un rapport sur l'évaluation des charges et des méthodes de calcul des provisions de fin de cycle et, tous les ans, une note d'actualisation de ce rapport.

Evaluation des provisions pour démantèlement et opérations de reprise et conditionnement des déchets (RCD)

L'évaluation du coût des opérations de démantèlement des installations et de RCD repose sur des méthodologies et des scénarios décrivant la nature et le cadencement des opérations envisagées. L'estimation résulte d'une approche paramétrique pour les installations en cours d'exploitation (chiffrage résultant de l'inventaire de l'installation : volume des matières, équipements, etc) et d'une approche analytique pour les installations à l'arrêt et les opérations de RCD (chiffrage résultant de l'estimation du coût de chaque opération envisagée : volume et coût des unités d'œuvre requises, recueil de devis de sous-traitants, etc.).

Les scénarios de démantèlement retenus par Orano sont conformes au Code de l'environnement qui impose un délai aussi court que possible entre l'arrêt définitif de l'installation et son démantèlement dans des conditions économiquement acceptables et dans le respect des principes énoncés dans le Code de la santé publique.

Le groupe évalue les provisions sur la base d'un scénario de référence qui définit notamment l'état final du site. Dès lors qu'Orano considère que la réutilisation industrielle des bâtiments après le déclassement des installations est compatible avec un usage industriel possible, les provisions excluent les coûts de leur déconstruction. Dans certaines situations, Orano prévoit toutefois la déconstruction des bâtiments et provisionne alors les coûts associés. Orano provisionne également les coûts de traitement des sols marqués radiologiquement lorsque les études de caractérisation de ces sols rendent ces opérations probables.

Principales opportunités et incertitudes

Compte tenu de la durée des opérations de fin de cycle, les principales opportunités et les incertitudes citées pour exemple ci-dessous sont prises en compte lors de leur survenance :

- opportunités :
 - gains générés par l'effet d'apprentissage et la standardisation industrielle des modes opératoires ;
 - investigations poussées sur l'état des installations grâce aux nouvelles technologies, afin de réduire l'incertitude liée à l'état initial des installations ; et
 - obtention d'une dérogation ou d'un seuil de libération permettant le recyclage des matériaux métalliques de très faible activité issus du démantèlement des installations du secteur Amont.

- incertitudes :
 - révision de scénarios de certains projets de RCD de la Hague lors de la qualification de procédés de reprise de déchets ;
 - écarts entre l'état initial prévu des installations et l'état initial constaté ;
 - évolution de la réglementation, notamment en matière de sûreté, de sécurité et de respect de l'environnement ; et
 - évolution des paramètres financiers (taux d'actualisation et taux d'inflation).

Prise en compte des risques identifiés et aléas

Le coût technique des opérations de fin de cycle est conforté par la prise en compte :

- d'un scénario de référence tenant compte du retour d'expérience ;
- d'aléas pour risques identifiés lors des analyses de risques conduites selon le référentiel Orano et mises à jour régulièrement en cohérence avec l'avancement des projets ; et
- d'aléas destinés à couvrir des risques non identifiés.

Evaluation des provisions pour gestion long terme des déchets et surveillance des sites de stockage après fermeture

Orano provisionne les dépenses relatives aux déchets radioactifs dont il a la propriété.

Ces dépenses couvrent :

- l'évacuation et le stockage en surface des déchets de très faible activité (TFA) et de faible et moyenne activités à vie courte (FMAVC) issus du démantèlement des installations ;
- l'entreposage, l'évacuation et le stockage en subsurface des déchets de faible activité et à vie longue (FAVL) ;
- l'entreposage, l'évacuation et le stockage en couche géologique profonde des déchets de haute et moyenne activités à vie longue (HAVL et MAVL) ; et
- la quote-part de surveillance après fermeture des différents sites de stockage Andra.

Les volumes de déchets donnant lieu à provision incluent les colis relatifs aux déchets historiques, l'ensemble des déchets qui seront issus du démantèlement des installations et les déchets technologiques HA-MAVL issus de l'exploitation des installations. Ces volumes sont revus périodiquement en cohérence avec les données déclarées dans le cadre de l'inventaire national des déchets.

L'évaluation de la provision liée à la gestion long terme des déchets HAVL et MAVL est fondée sur l'hypothèse de mise en œuvre d'un stockage en couche géologique profonde (ci-après appelé CIGEO) et basée sur le coût à terminaison de 25 milliards d'euros fixé dans l'arrêté ministériel du 15 janvier 2016 (valeur brute non actualisée, aux conditions économiques du 31 décembre 2011). Cet arrêté tient notamment compte du chiffrage du projet établi par l'Andra, de l'avis de l'ASN et des observations formulées par les exploitants nucléaires. En application de cet arrêté, il est prévu que le coût du projet CIGEO pourra être mis à jour à l'occasion du franchissement des étapes clés de son développement (autorisation de création, mise en service, fin de la « phase industrielle pilote », réexamens de sûreté), conformément à l'avis de l'ASN. Le 15 janvier 2018, l'ASN a par ailleurs rendu son avis sur le dossier d'options de sûreté de CIGEO estimant que le projet a atteint globalement une maturité technologique satisfaisante au stade du dossier d'options de sûreté et demandant des éléments de démonstration complémentaires pour les déchets bitumineux.

Ce coût à terminaison, après ajustement aux conditions économiques au 31 décembre 2022 et actualisation, est provisionné à hauteur de l'estimation de la quote-part de financement qui sera in fine supportée par le groupe et à due proportion des déchets existant à la clôture et des déchets qui seront issus des opérations de démantèlement. La répartition du financement entre les exploitants nucléaires dépend de multiples facteurs incluant le volume et la nature des déchets envoyés par chaque exploitant, le calendrier d'envoi des déchets et la configuration de l'installation souterraine.

A titre d'analyse de sensibilité, tout relèvement d'un milliard du montant du devis du projet CIGEO en valeur avant actualisation conduirait à une dotation complémentaire par Orano d'environ + 29 millions d'euros exprimés en valeur actualisée sur la base de la méthodologie utilisée pour établir la provision existante.

Conformément à la demande exprimée par l'autorité administrative dans le courrier du 5 juillet 2021, le groupe a reclassé en provision de fin de cycle (pour un montant de 5 millions d'euros) la provision pour travaux restants à effectuer relative aux charges d'entreposage des résidus solides du traitement des concentrés d'uranium de l'INB ECRIN.

Taux d'actualisation et d'inflation (voir principes énoncés dans la note 1.3.12)

Orano a retenu, au 31 décembre 2022, une hypothèse de taux d'actualisation de 5,19 % et d'inflation à long-terme de 2,35 %, soit un taux réel de 2,77 % (contre respectivement 3,56 % et 1,60 % au 31 décembre 2021, soit un taux réel de 1,93 %).

Au 31 décembre 2022, l'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur ou inférieur de 10 bps au taux utilisé aurait eu pour effet de modifier le solde de clôture des provisions pour opérations de fin de cycle respectivement de -142 millions d'euros avec un taux de 5,29 % ou de +146 millions d'euros avec un taux de 5,09 %.

Echéancier prévisionnel de décaissement des provisions

Le tableau suivant présente l'échéancier prévisionnel de décaissement des provisions loi et hors loi, hors coût de surveillance des sites de stockage Andra :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022
2023	310
2024 – 2025	1 024
2026 – 2030	1 919
2031 – 2039	2 541
2040 et au-delà	9 598
TOTAL PROVISIONS NON ACTUALISEES	15 392

Les montants représentent les décaissements futurs des provisions exprimés aux conditions économiques de l'année 2022 et avant actualisation.

ACTIFS DE DÉMANTÈLEMENT PART TIERS

Les actifs de démantèlement comprennent deux postes :

- Les actifs de démantèlement part groupe classés au bilan en immobilisations corporelles (cf. note 11) ; et
- Les actifs de démantèlement part tiers (cf. note 1.3.12 et décrits dans cette note) correspondant au financement attendu de la part des tiers contribuant au démantèlement de certaines installations ou équipements dont Orano porte l'obligation légale ou contractuelle de démantèlement.

(en millions d'euros)	Valeurs nettes au 31 décembre 2021	Diminution liée aux dépenses de l'exercice	Désactualisation	Changements d'hypothèses, révisions de devis et autres	Valeurs nettes au 31 décembre 2022
Actifs de démantèlement - part tiers (loi *)	105	(15)	3	(5)	88
Actifs de démantèlement - part tiers (hors loi *)	5	—	—	—	4
TOTAL ACTIFS DE DEMANTELEMENT - PART TIERS	110	(15)	3	(5)	93

* Champ d'application de la loi du 28 juin 2006

ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE DES OPÉRATIONS DE FIN DE CYCLE

(en millions d'euros)	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Portefeuille de titres dédiés	7 438	7 437	8 450	8 618
Créances liées aux opérations de fin de cycle	63	63	63	63
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE	7 501	7 500	8 513	8 681
Dont actifs financiers de couverture (loi *)	7 438	7 437	8 450	8 618
Dont actifs financiers de couverture (hors loi *)	63	63	63	63

* Champ d'application de la loi du 28 juin 2006

Objectif des actifs de couverture, portefeuille de titres dédiés et créances liées aux opérations de fin de cycle

Pour sécuriser le financement des obligations de fin de cycle, le groupe a constitué un portefeuille spécifique dédié au paiement de ses dépenses futures de démantèlement des installations et de gestion des déchets. Depuis la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 et son décret d'application n° 2007-243 du 23 février 2007, cette obligation s'impose à tous les exploitants nucléaires opérant en France. Composé à partir de l'échéancier des dépenses qui s'étendent sur plus d'un siècle, ce portefeuille est géré dans une optique long terme. Ce portefeuille d'actifs financiers a vocation à couvrir l'ensemble des engagements du groupe, qu'ils soient relatifs à des obligations imposées par la loi du 28 juin 2006 pour des installations nucléaires de base situées sur le territoire français ou qu'ils soient relatifs à d'autres engagements de fin de cycle pour des installations situées en France.

Le groupe s'appuie sur un conseil externe pour réaliser les études d'allocation stratégique d'actifs cibles permettant d'optimiser sur le long terme le couple rendement – risque et le conseiller dans le choix des classes d'actifs et la sélection des gestionnaires. Ses travaux sont présentés au Comité de suivi des Obligations de Fin de Cycle du Conseil d'Administration. Les allocations d'actifs long terme fournissent le pourcentage cible d'actifs d'adossés aux éléments constitutifs du passif (actifs de natures obligataires et monétaires, y compris créances détenues sur les tiers) et d'actifs de diversification (actions, etc.) sous contrainte des limites imposées par le décret n°2007-243 du 23 février 2007 et sa modification par le décret n°2013-678 du 24 juillet 2013 tant en termes de règles d'emprise et de dispersion des risques qu'en termes de nature d'investissement.

Au 31 décembre 2022 et au périmètre des obligations de fin de cycle relevant des articles L594-1 et suivants du Code de l'environnement, les entités juridiques composant Orano présentent une couverture de 96,4 % des passifs de fin de cycle par les actifs dédiés (contre 98,6 % au 31 décembre 2021). Par courrier du 23 décembre 2022, l'autorité administrative a prescrit à Orano Recyclage d'atteindre une couverture minimale de 97,0% au 31 décembre 2024 et de 100% au 31 décembre 2026 à l'issue de la période maximale de sous-couverture de 5 ans fixée par décret."

Ce ratio de couverture est déterminé comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Provisions pour opérations de fin de cycle (loi *)	7 808	8 846
Actifs de démantèlement - Part Tiers (loi *)	88	105
Actifs financiers de couverture en valeur de marché (loi *)	7 437	8 618
Actifs de fin de cycle (loi *)	7 525	8 724
(Déficit)/Surplus de couverture (loi *)	(283)	(122)
Ratio de couverture des opérations de fin de cycle (loi *)	96,4 %	98,6 %

* Champ d'application de la loi du 28 juin 2006

Le taux plafond d'actualisation réglementaire des passifs de fin de cycle s'exprime depuis le décret du 1er juillet 2020 en terme réel (net de l'inflation long-terme) et s'établit à 2,85 % au 31 décembre 2022. Dans la mesure où le taux d'actualisation retenu est inférieur au taux plafond d'actualisation réglementaire (en terme réel), le ratio de couverture est calculé en retenant le taux d'actualisation déterminé par Orano pour l'actualisation des provisions pour opérations de fin de cycle au périmètre loi.

Portefeuille des titres dédiés

Orano a fait en sorte que l'ensemble des fonds soit conservé, déposé et valorisé chez un prestataire de manière à être capable d'assurer les contrôles et valorisations nécessaires exigés par le décret d'application.

La gestion du compartiment Actions est essentiellement réalisée par des prestataires externes via :

- des mandats de gestion d'actions ; et
- des fonds communs de placement dédiés.

Le compartiment Taux (obligataire et monétaire) est investi via :

- des OPCVM ouverts ;
- des fonds communs de placement dédiés ; et
- des titres obligataires détenus en direct.

La répartition du portefeuille de titres dédiés est décrite ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
En valeur de marché ou en valeur liquidative		
FCP actions et actions cotées	3 288	3 901
FCP obligataires et monétaires	2 697	3 401
FCP non cotés	843	694
En coût amorti		
Obligations et FCP obligataires	609	454
Total portefeuille de titres dédiés	7 438	8 450
Créances liées aux opérations de fin de cycle	63	63
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE	7 501	8 513

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Par origine géographique		
Zone Euro	5 829	7 022
Autres	1 672	1 491
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE	7 501	8 513

Les actifs financiers sous forme de titres ou OPCVM représentent 99 % des actifs de couverture au 31 décembre 2022. Ils se décomposent de la façon suivante : 55 % d'actions et autres titres de capital non amortissables, 44 % d'obligations et monétaires et 1 % de créances.

Performances des actifs financiers en couverture des passifs selon classes d'actifs

Classe d'actifs	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actions	-12,3 %	21,0 %
Produits de taux (y compris créances liées aux opérations de fin de cycle)	-10,4 %	-0,7 %
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE	-11,3 %	10,2 %

Créances liées aux opérations de fin de cycle

Les créances liées aux opérations de fin de cycle correspondent à une créance sur EDF et le CEA, résultant du surfinancement de l'Andra assumé par Orano entre 1983 et 1999 (paiement par Orano de contributions réparties entre les exploitants nucléaires au-delà de sa quote-part).

Description et appréciation des risques

Les investissements en actions du portefeuille de titres dédiés se déclinent principalement sous forme :

- de mandats d'actions cotées, qui comportent une cinquantaine de valeurs ayant leur siège dans un des pays membres de l'Union européenne. La rotation des titres permet une gestion des plus-values à long terme. Sans que ceci constitue un indicateur de pilotage, ces mandats seront appréciés sur le long terme par rapport à une référence externe MSCI EMU dividendes nets réinvestis ; et

- de FCP actions dédiés, gérés selon différentes stratégies d'investissement qui reposent sur une gestion diversifiée centrée sur des valeurs européennes. Suivant l'objectif de gestion, les gérants sont contraints par le respect de règles précises en termes d'expositions : limites d'investissements sur certaines valeurs en absolu et relativement à l'actif net, expositions limitées en devises non euro, indication d'un risque relatif par rapport à un indice de référence cible (Tracking Error) et investissements limités sur certains instruments. L'ensemble de ces limites permet de s'assurer du respect des règles d'investissements dictées par le décret d'application de la loi du 28 juin 2006.

Les investissements en produits de taux du portefeuille de titres dédiés se déclinent principalement sous forme de :

- titres détenus en direct constitués d'obligations d'États de la zone Euro, qui seront conservées jusqu'à leur échéance et leur remboursement. Ils sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti ; et
- FCP obligataires dédiés, obligations cotées et OPCVM monétaires ouverts. La sensibilité aux taux d'intérêt des FCP obligataires est fixée entre des bornes telles que la sensibilité globale du portefeuille dédié soit adéquate aux objectifs de sensibilité à long terme ainsi qu'à la sensibilité du passif à son taux d'actualisation. L'exposition des FCP monétaires, obligataires et obligations cotées au risque de crédit est encadrée via la notation de la qualité des émetteurs par les agences Moody's ou Standard & Poor's.

Les instruments dérivés sont admis à titre de couverture ou d'exposition relative et font l'objet de règles d'investissements précises visant à interdire tout effet de levier. La somme des engagements nominaux ne peut excéder l'actif net du FCP. Les ventes d'options ou les achats d'options de vente sur des actifs sous-jacents dans lesquels le FCP n'est pas investi ou au-delà de l'investissement sont ainsi interdites.

Suivi et analyse du risque du portefeuille dédié

Dans le cadre du mandat de conservation et valorisation des fonds dédiés au démantèlement, une étude régulière des risques sous-jacents des portefeuilles et des fonds est réalisée. Cette étude permet d'estimer la perte maximale avec un degré de confiance de 95 % des portefeuilles à différents horizons - méthode « VaR » (Value at risk) et de volatilités estimées de chaque Fonds ou actifs dédiés. Elle apporte une seconde estimation au travers de scénarios déterministes : choc de la courbe des taux et/ou baisse des marchés actions.

Les impacts liés à des variations des marchés actions et de taux sur l'évaluation des actifs financiers de couverture sont synthétisés dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022
Hypothèse baisse des actions et hausse des taux	
- 10 % sur actions	(413)
+ 100 bps sur les produits de taux	(74)
TOTAL	(487)
Hypothèse hausse des actions et baisse des taux	
+ 10 % sur actions	413
- 100 bps sur les produits de taux	74
TOTAL	487

Note 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	Titres des coentreprises et entreprises associées	Quote-part de situation nette déficiaire des coentreprises et entreprises associées
ETC	6	–	17
SI-nerGIE	(6)	–	6
ANADEC	–	–	–
Interim Storage Partners (ISP)	–	9	–
Accelerated Decommissioning Partners (ADP)	–	6	–
TOTAL	(1)	15	23

Orano considère avoir une obligation implicite d'assurer la continuité de l'exploitation d'ETC (coentreprise détenue à parité par Orano et URENCO) et de SI-nerGIE (GIE détenu à parts égales par Orano et Framatome cf. note 28) ; en conséquence, et conformément aux dispositions de la norme IAS 28, Orano reconnaît la quote-part de capitaux propres négatifs au passif de son bilan consolidé, et la quote-part de résultat déficitaire dans son compte de résultat et dans son état de résultat global consolidés.

Les relations avec ISP et ADP sont décrites dans la note 28.

2021

<i>(en millions d'euros)</i>	Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	Titres des coentreprises et entreprises associées	Quote-part de situation nette déficiaire des coentreprises et entreprises associées
Cominak *	16	–	–
ETC	7	–	14
SI-nerGIE	(6)	–	6
ANADEC	–	–	–
Interim Storage Partners (ISP)	–	7	–
Accelerated Decommissioning Partners (ADP)	–	4	–
TOTAL	18	12	20

* 2 mois d'activité antérieurs à la reprise des parts d'OURD fin février 2021 (cf. Note 2)

COENTREPRISES SIGNIFICATIVES

Une coentreprise est jugée significative si le chiffre d'affaires est supérieur à 150 millions d'euros ou si le total bilan est supérieur à 150 millions d'euros. Une entreprise associée est jugée significative lorsque le total bilan est supérieur à 150 millions d'euros.

Les informations financières requises par la norme IFRS12 sont présentées avant éliminations des opérations réciproques et retraitements et sur la base d'une détention à 100 %.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	ETC	ETC
	Mont	Mont
Pays	UK	UK
% détention	50 %	50 %
Chiffre d'affaires	130	104
Résultat Net	13	13
dont dotations aux amortissements	3	(6)
dont produits/charges d'intérêts	—	—
dont produit/charge d'impôt sur le résultat	1	—
Autres éléments du Résultat Global	6	10
Résultat Global	19	23

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	ETC	ETC
	Mont	Mont
Pays	UK	UK
% détention	50 %	50 %
Actif courant	165	156
dont trésorerie et équivalents de trésorerie	124	120
Actif non courant	74	67
Passif courant	88	55
dont passifs financiers courants	—	—
Passif non courant	42	56
dont passifs financiers non courants	4	5
Actif Net	108	113

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	ETC	ETC
	Mont	Mont
	UK	UK
Pays	50 %	50 %
% détention		
Quote-part de l'actif net avant éliminations à l'ouverture	56	57
Quote-part de Résultat Global	9	11
Quote-part des distributions de dividendes	(12)	(13)
Autres variations	–	–
Quote-part de l'actif net avant éliminations à la clôture	54	56
Retraitements de consolidation	(70)	(70)
Titres des coentreprises à la clôture	–	–
Quote-part de situation nette déficitaire	(17)	(14)

COENTREPRISES NON SIGNIFICATIVES

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Titres des coentreprises non significatives à l'actif	15	12
Titres des coentreprises non significatives au passif	6	6
Quote-Part de Résultat Net	(7)	11
Quote-Part des Autres éléments du Résultat Global	1	1
Quote-Part de Résultat Global	(6)	12

Note 15 – AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dérivés sur opérations de financement	–	5
Autres actifs	172	156
Total Autres actifs non courants	172	161

Les autres actifs comprennent des stocks d'uranium et des dépôts afin de financer les dépenses futures de réaménagement de sites miniers à l'étranger pour 105 millions d'euros au 31 décembre 2022 (contre 95 millions d'euros au 31 décembre 2021).

AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dérivés sur opérations de financement	30	2
Actifs financiers de gestion de trésorerie	230	300
Autres actifs financiers	10	13
Total Autres actifs financiers courants	270	315

Note 16 – STOCKS ET EN-COURS

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Matières premières et fournitures	581	451
En-cours	837	808
Produits finis	183	311
Total Valeurs Brutes	1 602	1 570
Provisions pour dépréciation	(158)	(142)
Total Valeurs Nettes	1 443	1 428
Dont stocks et en-cours valorisés:		
au coût de revient	682	733
en valeur nette de réalisation	761	695
	1 443	1 428

Note 17 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Valeurs brutes	696	649
Dépréciation	(7)	(10)
Valeurs nettes	689	639

Répartition des clients et comptes rattachés

(en millions d'euros)	Valeur nette	Dont non échues	dont échues					
			Moins de 1 mois	Entre 1 et 2 mois	Entre 2 et 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et un an	Plus de 1 an
31 décembre 2022	689	659	23	2	1	2	3	0
31 décembre 2021	639	594	27	9	2	4	1	2

Note 18 – ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRATS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actifs sur contrats	98	94

Au 31 décembre 2022, les actifs sur contrats comprennent 44 millions d'euros à échéance supérieure à un an.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Passifs sur contrats	5 396	5 175

Les passifs sur contrats correspondent aux produits constatés d'avance et aux avances et acomptes d'exploitation et d'investissements accordés par des clients. Ils s'imputent sur le chiffre d'affaires dégagé au titre des contrats considérés, qui concernent principalement (i) le financement d'investissement et de contrats pour le traitement et le recyclage des combustibles usés et (ii) dans une moindre mesure des contrats de vente d'uranium.

Au 31 décembre 2022, les passifs sur contrats comprennent 4 573 millions d'euros à échéance supérieure à un an.

Note 19 – AUTRES CREANCES OPERATIONNELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Créances sur l'État	267	274
Avances et acomptes fournisseurs	89	103
Débiteurs divers	184	187
Instruments financiers	68	42
Autres	10	4
Autres créances opérationnelles	618	610

Les créances sur l'État comprennent principalement des créances de TVA et de crédits d'impôts.

Les « Débiteurs divers » incluent les charges constatées d'avance, les avoirs à recevoir des fournisseurs, ainsi que les créances sur le personnel et les organismes sociaux.

Le poste « Instruments financiers » comprend la juste valeur des instruments dérivés de couverture d'opérations commerciales, ainsi que la juste valeur des engagements fermes couverts.

Les autres créances opérationnelles comprennent 121 millions d'euros à échéance supérieure à un an.

Note 20 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Trésorerie	423	742
Equivalents de trésorerie	456	491
Total	879	1 232

Au 31 décembre 2022, la trésorerie comprend une trésorerie non immédiatement disponible pour le groupe à hauteur de 240 millions d'euros (contre 252 millions d'euros au 31 décembre 2021) essentiellement liée à des restrictions juridiques à l'étranger pour 239 millions d'euros.

Note 21 – TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Variation des stocks et en-cours nets	(16)	(10)
Variation des clients et autres créances nets	(47)	104
Variation des actifs sur contrats	(4)	10
Variation des fournisseurs et autres dettes	147	(96)
Variation des passifs sur contrats	207	210
Variation des avances et acomptes versés	14	(20)
Variation de la couverture de change du BFR	(27)	10
Variation des autres actifs non financiers non courants	(5)	9
TOTAL	269	217

Note 22 – CAPITAUX PROPRES

CAPITAL

La répartition du capital d'Orano s'établit de la manière suivante :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
État français	90 %	79,99 %
AREVA SA	-	0,01 %
Natixis	-	10%
CEA	1 action	1 action
MHI	5 %	5 %
JNFL	5 %	5 %
Total	100 %	100 %

Fin mars 2018, dans le cadre d'un contrat de fiducie et à titre de sûreté pour le compte de certains prêteurs d'AREVA SA, AREVA SA avait transféré 10 % du capital d'Orano SA à la Caisse des Dépôts et 10 % du capital d'Orano SA à Natixis. En application du pacte d'actionnaires conclu le 21 février 2018, il a néanmoins été convenu que les droits de vote dont disposent la Caisse des Dépôts et Natixis seront exercés exclusivement selon les instructions données par AREVA SA, dans le respect des dispositions du pacte.

Le 22 février 2021, l'État français a acquis 10 566 111 actions, soit 4,0 % du capital d'Orano SA auprès d'AREVA SA.

Le 12 juillet 2021, la Caisse des Dépôts et consignations, en qualité de fiduciaire de la fiducie constituée par AREVA SA au bénéfice de prêteurs, a cédé 12 121 953 actions d'Orano SA à l'État français, soit 4,6 % du capital. En conséquence, cette fiducie s'est éteinte et le solde des 26 415 277 actions d'Orano SA détenues jusqu'alors par la Caisse des Dépôts et consignations, soit 14 293 324 actions, a été transféré à AREVA SA.

Le 13 juillet 2021, l'État français a acquis 31 698 333 actions d'Orano SA auprès d'AREVA SA, soit 12,0 % du capital.

Le 1er octobre 2021, l'État français a acquis 24 830 361 actions de la société Orano SA, représentant environ 9,4 % du capital de la société, auprès de la société AREVA SA.

Le 12 juillet 2022, Natixis, en qualité de fiduciaire de la fiducie constituée par AREVA SA au bénéfice de Siemens Bank, a cédé 26 415 277 actions d'Orano SA à l'État français, soit environ 10 % du capital, ce qui a notamment permis le remboursement par AREVA SA du prêt consenti par Siemens Bank. En conséquence, Natixis n'est plus actionnaire d'Orano SA.

Le 13 juillet 2022, l'État français a acquis 29 074 actions d'Orano SA auprès d'AREVA SA, soit environ 0,01 % du capital. Depuis cette date, le capital d'Orano SA est détenu par l'État français à hauteur d'environ 90 %, le CEA à hauteur de 1 action, JNFL à hauteur de 5 %, et MHI à hauteur de 5 %.

PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Il n'existe pas de plan d'attribution d'options de souscription d'actions.

Note 23 – PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE

Les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la quote-part de situation nette des participations détenues par des tiers dans une filiale contrôlée par le groupe.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Orano Expansion et Imouraren SA	(309)	(308)
Somaïr	51	51
Katco	241	163
SET Holding et SET	113	108
Orano DS	2	5
Badrakh Energy LLC	(17)	(12)
Cominak	(30)	(37)
Autres	7	12
TOTAL	57	(18)

Suite à la signature de l'amendement au contrat d'utilisation du sous-sol entre Katco et le Ministère de l'énergie de la République du Kazakhstan (cf. Note 1.1), KazAtomProm bénéficie d'un pourcentage d'intérêt supplémentaire de 11% à partir de 2022 sans remise en cause du contrôle de Katco par le groupe.

Une filiale est considérée comme significative si son chiffre d'affaires est supérieur à 200 millions d'euros ou si le total de son bilan est supérieur à 200 millions d'euros ou si l'actif net est supérieur à 200 millions d'euros en valeur absolue. Les informations financières concernant les filiales significatives requises par la norme IFRS 12 sont présentées avant élimination des opérations réciproques.

31 décembre 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Somaïr	Katco	SET	Orano DS
	Mines	Mines	Amont	D&S
Pays	Niger	Kazakhstan	France	France
Taux d'intérêts des participations ne donnant pas le contrôle	36,60 %	49,00 %	5,00 % *	26,14 %
Chiffre d'affaires	151	299	739	368
Résultat Net	(11)	171	690	(10)
<i>Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>(4)</i>	<i>84</i>	<i>34</i>	<i>3</i>
<i>Dont 11 % additionnels attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		<i>19</i>		
Actif courant	113	272	575	176
Actif non courant	177	264	3 560	28
Passif courant	64	(36)	(150)	(156)
Passif non courant	85	(22)	(1 313)	(28)
Actif Net	141	478	2 673	20
<i>Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>52</i>	<i>234</i>	<i>134</i>	<i>5</i>
Flux de trésorerie généré par l'activité	17	199	333	20
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(25)	(101)	33	(5)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	(3)	(76)	(397)	(8)
Variation de la trésorerie nette	(11)	16	(31)	7
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	(1)	(37)	(4)	(1)

* SET est détenue directement par SET Holding dont la finalité est le financement de sa filiale. Les données présentées de SET et de SET Holding sont agrégées.

31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Somaïr	Katco	SET	Orano DS
	Mines	Mines	Amont	D&S
Pays	Niger	Kazakhstan	France	France
Taux d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	36,60 %	49,00 %	5,00 % *	26,14 %
Chiffre d'affaires	137	230	684	353
Résultat Net	20	121	205	1
<i>dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>7</i>	<i>59</i>	<i>10</i>	<i>–</i>
Actif courant	95	257	665	169
Actif non courant	165	175	3 805	50
Passif courant	28	(20)	(877)	(153)
Passif non courant	79	(20)	(1 457)	(31)
Actif Net	153	391	2 136	35
<i>dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>56</i>	<i>192</i>	<i>107</i>	<i>9</i>
Flux de trésorerie généré par l'activité	35	111	281	23
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(28)	(43)	44	3
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	–	–	(352)	(13)
Variation de la trésorerie nette	7	76	(27)	20
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	(4)	–

* SET est détenue directement par SET Holding dont la finalité est le financement de sa filiale. Les données présentées de SET et de SET Holding sont agrégées.

Note 24 – AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du groupe, selon les lois et usages de chaque pays, versent à leurs salariés qui partent à la retraite une indemnité de fin de carrière. Par ailleurs, elles versent des médailles du travail, des rentes de préretraite, et des compléments de retraite garantissant des ressources contractuelles à certains salariés. Le groupe fait appel à un actuair indépendant pour évaluer ses engagements chaque année.

Dans certaines sociétés, ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances ou de fonds de pension. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante.

La différence entre l'engagement et la juste valeur des actifs de couverture fait ressortir une insuffisance ou un excédent de financement. En cas d'insuffisance, une provision est enregistrée. En cas d'excédent, un actif est constaté (sous réserve de conditions particulières).

Les actifs des contrats d'assurance ne peuvent être mobilisés que pour financer les dépenses des régimes couverts.

Principaux avantages sociaux du groupe

Le régime « CAFC » (congé anticipation fin de carrière) est un régime d'anticipation de fin de carrière de type compte épargne temps (CET) avec abondement de l'employeur, à destination du personnel travaillant de nuit ou dans certains postes définis dans l'accord.

ANALYSE DES AVANTAGES DU PERSONNEL AU BILAN

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
AVANTAGES DU PERSONNEL	475	526
Frais médicaux et prévoyance	2	3
Indemnités de fin de carrière	204	217
Médailles du travail	6	8
Préretraites	253	284
Retraites supplémentaires	9	14

Par zone géographique			31 décembre 2022
(en millions d'euros)	Zone Euro	Autres	
Frais médicaux et prévoyance	1	1	2
Indemnités de fin de carrière	204	—	204
Médailles du travail	6	—	6
Préretraites	243	10	253
Retraites supplémentaires	8	1	9
TOTAL	463	12	475

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Inflation à long-terme		
• Zone Euro	2,2 %	1,7 %
Taux d'actualisation		
• Zone Euro	3,3 %	0,9 %
• Zone US	4,9 %	2,4 %
Revalorisation des pensions		
• Zone Euro	1,5 %	1,5 %
Revalorisation du Plafond de la Sécurité Sociale (net d'inflation)	0 %	+0,4 %

Tables de mortalité

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
France		
- rentes	Table de génération	Table de génération
- capitaux	INSEE Hommes/Femmes 2000-2002	INSEE Hommes/Femmes 2000-2002

Age de départ à la retraite en France

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Cadres	65	65
Non cadres	62	62

Les hypothèses de taux de sortie moyen reflètent le taux de départ naturel du personnel avant l'âge du départ en retraite. Ces hypothèses, fixées pour chaque société du groupe, sont distinguées par tranche d'âge, les salariés proches d'un départ en retraite étant supposés être moins mobiles que les salariés en début de carrière.

Les taux entre crochets indiquent les valeurs maximales et minimales estimées dans le groupe.

	Cadres		Non Cadres	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2022	31 décembre 2021
France	[6,4 % - 0,0 %]	[3,0 % - 0,0 %]	[2,88 % - 0,0 %]	[0,36 % - 0,0 %]

L'hypothèse d'augmentation de salaire retenue pour les calculs de provisions comprend l'inflation.

Les taux entre crochets indiquent les revalorisations moyennes en début de carrière, par hypothèse plus élevées, et celles en fin de carrière.

	Cadres		Non Cadres	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2022	31 décembre 2021
France	[3,9 % - 2,7 %]	[2,7 % - 1,7 %]	[3,45 % - 2,7 %]	[2,7 % - 1,7 %]

ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022, les actifs financiers sont composés d'obligations à hauteur de 98 % et d'autres supports monétaires à hauteur de 2 % (répartition identique à celle du 31 décembre 2021).

Rendement effectif des actifs de régimes

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Europe	2,1 %	2,3 %

ANALYSE DU MONTANT NET COMPTABILISÉ

(en millions d'euros)	Frais médicaux et prévoyance	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Préretraites	Retraites supplémentaires	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dettes Actuarielle	2	313	6	536	42	900	1 050
Juste valeur des actifs de couverture	—	110	—	282	33	425	524
Montant Net Comptabilisé	2	204	6	253	9	475	526

Sensibilité de la dette actuarielle aux variations de taux d'actualisation

Une baisse générale de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de 15 millions d'euros des dettes actuarielles.

(en millions d'euros)	Frais médicaux et prévoyance	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Préretraites	Retraites supplémentaires	Total
Dettes actuarielles						
au 31 décembre 2021	3	351	8	639	48	1 050
Coûts des services rendus de la période	(1)	17	—	18	1	36
Coûts des services passés (inclut les modifications et réductions de régime)	—	—	—	—	—	—
Cessations/Liquidation/Réductions de plan	—	—	—	—	—	—
Charge de désactualisation	—	3	—	6	—	9
Cotisations employés	—	—	—	—	—	—
Transfert de régime	—	—	—	—	—	—
Charge avec impact compte de résultat	(1)	21		24	1	45
Ecart d'expérience	—	10	—	4	—	14
Ecart d'hypothèses démographiques	—	(1)	—	—	—	(1)
Ecart d'hypothèses financières (ajustement taux d'actualisation)	—	(41)	(1)	(68)	(4)	(113)
Charge avec impact autres éléments du résultat global	—	(31)	(1)	(64)	(4)	(99)
Prestations payées sur l'année	—	(28)	—	(64)	(3)	(96)
Acquisitions/Fusion	—	—	—	—	—	—
Ecart de change	—	—	—	—	—	—
Dettes actuarielles						
au 31 décembre 2022	2	313	6	536	42	900
Juste valeur des actifs de couverture au 31 décembre 2021	—	135	0	355	35	524
Produit d'intérêt sur l'actif	—	1	—	3	—	4
Produit avec impact compte de résultat	—	1	—	3	—	4
Rendement réel des actifs net des rendements attendus	—	(3)	—	(12)	—	(15)
Charge avec impact autres éléments du résultat global	—	(3)	—	(12)	—	(15)
Versements/remboursements sur l'année	—	(23)	—	(63)	(2)	(89)
Juste valeur des actifs de couverture au 31 décembre 2022	—	110	—	282	33	425
Montant Net Comptabilisé au 31 décembre 2021	3	217	8	284	14	526
Montant Net Comptabilisé au 31 décembre 2022	2	204	6	253	9	475

En 2021, Orano a assuré auprès de l'assureur SOGECAP, le financement des dépenses de certains passifs sociaux tels que les indemnités de fin de carrière et les préretraites (CAFC et TB6) pour un montant global de 475 millions d'euros.

VARIATION DES AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31 décembre 2021	526
Charge totale	(43)
Cotisations/versements/ remboursements	(7)
Cessations/Liquidation/Réductions de plan	–
Changement Méthode	–
Effet de périmètre	–
Différence de change	–
Au 31 décembre 2022	475

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES DÉCAISSEMENTS DES AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	
2023 -2025	32
2026 – 2030	205
2031 et au-delà	239
Au 31 décembre 2022	475

Les montants représentent les décaissements futurs des avantages du personnel après actualisation.

Note 25 – AUTRES PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2021	Dotations	Provisions utilisées	Provisions devenues sans objet	Autres variations *	31 décembre 2022
Réaménagement des sites miniers et démantèlement des usines de traitement	404	18	(37)	(1)	(28)	356
Autres provisions non courantes	2	–	–	(2)	3	3
Provisions non courantes	406	18	(37)	(3)	(25)	359
Provisions pour contrats déficitaires	203	19	(48)	(11)	–	164
Travaux restant à effectuer	1 863	254	(138)	(75)	(210)	1 694
Autres provisions courantes	378	10	(12)	(12)	(43)	321
Provisions courantes	2 444	283	(198)	(98)	(253)	2 179
Total provisions	2 850	301	(235)	(101)	(278)	2 538

* dont (190) millions de désactualisation et de changement de taux d'actualisation et d'inflation

PROVISIONS POUR CONTRATS DÉFICITAIRES

Les provisions pour contrats déficitaires concernent essentiellement le secteur Amont. Dans l'activité de conversion, l'écoulement du carnet de commandes sur l'année a conduit à des reprises de provisions pour 29 millions d'euros.

PROVISIONS POUR TRAVAUX RESTANT À EFFECTUER

Les principales dotations de l'exercice portent sur les coûts futurs de traitement et d'entreposage des déchets et rebuts.

Les provisions utilisées de l'exercice portent sur les dépenses réalisées relatives au traitement et à l'entreposage des déchets et rebuts précédemment provisionnés.

Principales incertitudes

Les incertitudes relatives aux provisions pour travaux restant à effectuer portent notamment sur la définition des filières de traitement relatives à chaque catégorie de déchets et rebuts d'exploitation qui ne sont pas toutes figées, sur l'estimation du coût de réalisation des installations requises et des coûts opérationnels de traitement futur et sur les échéanciers de dépenses. L'évaluation des provisions tient compte d'aléas pour risques.

Taux d'actualisation

Orano a retenu, au 31 décembre 2022, une hypothèse d'inflation à long-terme de 2,35 % et des taux d'actualisation compris entre 5,11 % et 5,24 % (cf. note 1.3.11).

Au 31 décembre 2022, l'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur ou inférieur de 10 bps au taux utilisé aurait eu pour effet de modifier le solde de clôture des provisions pour travaux restant à effectuer respectivement de - 24 millions d'euros ou de +25 millions d'euros.

AUTRES PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

Au 31 décembre 2022, les autres provisions courantes comprennent notamment :

- des provisions pour litiges ;
- des provisions pour garanties données aux clients ;
- des provisions pour assainissement courant ;
- des provisions pour remise en état des actifs en location ;
- des provisions pour restructurations et plans sociaux ;
- des provisions pour risques ; et
- des provisions pour charges.

Note 26 – DETTES FINANCIERES

<i>(en millions d'euros)</i>	Dettes non courantes	Dettes courantes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Emprunts obligataires *	2 478	–	2 478	2 953
Intérêts courus non échus sur emprunts obligataires	–	42	42	58
Emprunts auprès des établissements de crédit	6	–	6	5
Avances rémunérées	136	12	148	242
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs **	–	81	81	123
Dettes financières diverses	1	–	2	1
Instruments financiers dérivés	14	53	66	59
Total	2 635	189	2 824	3 441

* après gestion des risques de taux

** dont compte courant financier créditeur envers la coentreprise ETC pour 54 millions d'euros (contre 55 millions d'euros au 31 décembre 2021)

VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES

<i>(en millions d'euros)</i>	
Dettes Financières au 31 décembre 2021	3 441
Flux de trésorerie	(657)
Flux non monétaires :	
Intérêts courus non échus sur emprunts	42
Ecart de conversion	(29)
Autres variations	27
Dettes Financières au 31 décembre 2022	2 824

Les flux de trésorerie des Dettes Financières inclus dans le Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement comprennent principalement le remboursement des souches obligataires à échéance 2022 pour 200 millions d'euros, le remboursement par anticipation de la souche obligataire à échéance 2023 pour 745 millions d'euros. Ils comprennent aussi une émission obligataire à échéance 2027 pour 500 millions d'euros (cf. note 1.1).

Réconciliation des flux de trésorerie des dettes financières entre la note des dettes financières et les flux liés aux opérations de financement :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Flux de trésorerie des Dettes Financières	(657)
Intérêts versés	106
Instruments financiers	4
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	34
Flux de trésorerie des Dettes Financières inclus dans le Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(514)

DETTES FINANCIÈRES PAR ÉCHÉANCE *

(en millions d'euros)	31 décembre 2022
Échéance inférieure ou égale à 1 an	189
Échéance de 1 an à 2 ans	758
Échéance de 2 ans à 3 ans	1
Échéance de 3 ans à 4 ans	746
Échéance de 4 ans à 5 ans	497
Échéance à plus de 5 ans	633
TOTAL	2 824

* en valeur actualisée

DETTES FINANCIÈRES PAR DEVISES

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Euro	2 773	3 298
Dollar américain	33	129
Autres	19	14
TOTAL	2 824	3 441

DETTES FINANCIÈRES PAR NATURE DE TAUX

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Taux fixe	2 546	2 603
Taux variable	170	721
TOTAL	2 716	3 324
Autres dettes ne portant pas intérêt	42	58
Instruments financiers dérivés	66	59
TOTAL	2 824	3 441

L'échéancier des actifs financiers et des dettes financières du groupe au 31 décembre 2022 est présenté en note 29.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Date d'émission	Valeur au bilan (en millions d'euros)	Devise	Nominal (en millions de devises)	Taux nominal	Échéance
23 septembre 2009	752	EUR	750	4,875 %	23 septembre 2024
23 avril 2019	736	EUR	750	3,375 %	23 avril 2026
15 novembre 2022	495	EUR	500	5,375 %	15 mai 2027
8 septembre 2020	495	EUR	500	2,750 %	08 mars 2028
TOTAL	2 478				

La juste valeur de ces emprunts obligataires est de 2 449 millions d'euros au 31 décembre 2022.

ECHÉANCIERS DES FLUX CONTRACTUELS

Au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	2 478	2 478	–	752	–	736	495	495
Intérêts courus non échus sur emprunts obligataires	42	42	42	–	–	–	–	–
Emprunts auprès des établissements de crédit	6	6	–	1	1	2	2	–
Avances rémunérées	148	148	12	–	–	–	–	136
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	81	81	81	–	–	–	–	–
Dettes financières diverses	2	2	–	–	–	–	–	2
Intérêts futurs sur passifs financiers	–	392	102	103	66	66	41	14
Total encours des dettes financières (hors dérivés)	2 758	3 150	238	857	67	804	538	647
Dérivés actifs	(30)	(30)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Dérivés passifs	66	66	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total dérivés nets	36	36	(12)	14	7	20	7	–
Total	2 794	3 186	226	871	74	824	545	647

Au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	2 953	2 953	200	754	761	–	743	494
Intérêts courus non échus sur emprunts obligataires	58	58	58	–	–	–	–	–
Emprunts auprès des établissements de crédit	5	5	–	–	1	1	2	2
Avances rémunérées	242	242	89	–	38	–	–	115
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	123	123	123	–	–	–	–	–
Dettes financières diverses	1	1	–	–	–	–	–	1
Intérêts futurs sur passifs financiers	–	380	100	99	76	39	39	27
Total encours des dettes financières (hors dérivés)	3 382	3 763	570	854	875	40	784	640
Dérivés actifs	(7)	(7)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Dérivés passifs	59	59	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total dérivés nets	52	52	44	3	4	1	–	–
Total	3 434	3 815	614	857	879	41	784	640

Note 27 – AUTRES DETTES OPERATIONNELLES

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés)	142	162
Dettes sociales	477	471
Instruments financiers	123	31
Autres	253	193
Autres dettes opérationnelles	995	857

Au 31 décembre 2022, les autres dettes opérationnelles comprennent 169 millions d'euros à échéance supérieure à un an.

Note 28 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions entre la société mère Orano SA et ses filiales, ainsi que les transactions entre les filiales du groupe et les activités conjointes ont été éliminées en consolidation et ne sont donc pas présentées dans les tableaux ci-dessous.

Les transactions avec les parties liées présentées ci-dessous comprennent :

- les opérations courantes réalisées avec les sociétés non consolidées, les entreprises associées, les coentreprises et les sociétés contrôlées par l'État ;
- les rémunérations brutes et avantages attribués aux administrateurs et membres du Comité exécutif.

Au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Participations de l'État	Entreprises associées et coentreprises	Total
Produits d'exploitation	2180	52	2 232
Charges d'exploitation	74	79	153
Créances clients et autres	195	122	317
Dettes fournisseurs et autres	3 234	15	3 249

Au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Participations de l'État	Entreprises associées et coentreprises	Total
Produits d'exploitation	1 559	18	1 576
Charges d'exploitation	52	108	160
Créances clients et autres	106	115	221
Dettes fournisseurs et autres (1)	3 159	20	3 179

(1) soldes incluant les retraitements IFRS 15

RELATIONS AVEC L'ÉTAT ET LES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT

L'État est actionnaire majoritaire au capital d'Orano au 31 décembre 2022. L'État a ainsi la faculté, comme tout actionnaire, de contrôler les décisions requérant l'approbation des actionnaires. Conformément à la législation applicable à toutes les entreprises dont l'État est actionnaire, Orano est soumis à certaines procédures de contrôle, notamment au contrôle économique et financier de l'État, aux procédures de contrôle de la Cour des Comptes et du Parlement, ainsi qu'aux vérifications de l'inspection générale des finances.

Le groupe entretient des relations étroites avec les entreprises contrôlées par l'État français, et notamment :

- les transactions avec le CEA concernent la réalisation de travaux de démantèlement des installations nucléaires du CEA, des services associés à l'exploitation de certains ateliers et des contrats de R&D ;
- les transactions avec AREVA concernent notamment des prestations fiscales et informatiques ;
- les transactions avec EDF portent sur l'amont du cycle du combustible nucléaire (ventes d'uranium, prestations de services de conversion et d'enrichissement) et sur l'aval du cycle (prestations de transport, d'entreposage, de traitement et de recyclage du combustible usé). Le groupe dispose d'un accord-cadre de traitement et de recyclage dit « contrat ATR » avec EDF qui définit les modalités de coopération industrielle en matière de traitement-recyclage jusqu'en 2040. Dans le cadre de cet accord, Orano et EDF ont signé, en février 2016, un nouveau contrat d'application définissant les conditions techniques et financières de cet accord cadre pour la période 2016-2023 ; et
- les transactions avec l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) concernent la gestion, l'exploitation et la surveillance des centres de stockage de déchets radioactifs de faible et moyenne activités sur les centres de l'Andra de la Manche et de l'Aube, ainsi que le financement de CIGEO via la taxe additionnelle et la contribution spéciale.

ENTREPRISES ASSOCIEES ET COENTREPRISES

ETC et SI-nerGIE constituent les coentreprises significatives du groupe (cf. note 14).

L'activité principale d'ETC est la fabrication, l'assemblage et l'installation de centrifugeuses et des tuyauteries associées permettant à ses clients d'enrichir l'uranium. ETC intervient également dans la conception des usines d'enrichissement par ultracentrifugation selon les besoins de ses clients et la conduite de projet pour la construction de ces installations. Orano achète à ETC les centrifugeuses et les prestations d'ingénierie associées pour son usine d'enrichissement Georges Besse 2 et son laboratoire d'isotope stable.

SI-nerGIE est un GIE créé au moment de la restructuration d'AREVA et détenu par Orano et Framatome (détenu par EDF). Son objet est de partager les infrastructures et certaines applications d'un système d'information commun et d'éviter ainsi les surcoûts et les risques opérationnels relatifs aux systèmes d'information.

Orano CIS LLC détenue par Orano USA et la société Waste Control Specialists (WCS) ont créé une coentreprise, dénommée Interim Storage Partners (ISP) détenue respectivement à 51 % et 49 %, pour exploiter une installation d'entreposage centralisée de combustibles usés sur le site WCS au Texas. Orano NPS fournit son expertise unique dans la conception d'emballages, le transport et l'entreposage de combustibles usés. WCS apporte son expérience d'exploitant d'une installation unique servant à la fois l'industrie nucléaire et le Département américain de l'énergie (DOE).

Accelerated Decommissioning Partners (ADP) est une co-entreprise entre Orano et Northstar, acteur-clé de la déconstruction industrielle et du désamiantage, elle est consolidée selon la méthode de mise en équivalence. Aux États-Unis, l'électricien Duke Energy a confié le démantèlement intégral et la gestion des combustibles usés de sa centrale de Crystal River 3 (Floride) à ADP. Ce contrat global de près de 540 millions de dollars, finalisé le 30 septembre 2020, comprend notamment, la découpe et le

conditionnement du cœur du réacteur qui sera réalisé par les équipes américaines de Démantèlement et Services (Orano Decommissioning Services LLC) et devrait s'écouler sur 7 ans.

ACTIVITÉS CONJOINTES

Orano Canada Inc détient des participations dans des gisements d'uranium et des usines de traitement du minerai. Ces participations sont qualifiées d'activités conjointes. Elles sont ainsi consolidées pour la quote-part détenue par Orano Canada Inc. Les participations les plus significatives sont les suivantes :

Cigar Lake

Cigar Lake est détenu par Cameco Corporation (54,547 %), Orano (40,453 %), et TEPCO Resources Inc (5 %). Le gisement est exploité par Cameco et le minerai est traité dans l'usine de JEB - McClean Lake, opérée par Orano. Ce gisement est une mine souterraine. L'exploitation minière utilise les techniques de congélation des terrains combinées avec un jet d'eau à haute pression (JET Boring).

McClean Lake

McClean Lake est détenu et exploité par Orano (77,5 %) avec comme partenaires Denison Mines Ltd (22,5 %). Cette activité conjointe opère l'usine JEB qui traite le minerai en provenance de Cigar Lake selon la méthode de lixiviation dynamique.

McArthur River

Mc Arthur River est détenu par Cameco Corporation (69,8 %) et Orano (30,2 %). Les minerais extraits sont traités dans l'usine de Key Lake. Ce gisement est exploité en mine souterraine en utilisant les techniques de congélation des terrains combinées avec une extraction mécanique (Raise Boring) ou avec un tir à l'explosif (Long Hole Stopping).

Key Lake

Cette usine est détenue par Cameco Corporation (83,33 %) et Orano (16,67 %). Elle traite le minerai en provenance de McArthur River. La mise à l'arrêt temporaire de la mine de McArthur River et de son usine de Key Lake avait été décidée en 2018 et la production a redémarré fin 2022.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Avantages à court terme	5 270	5 100
Indemnités de fin de contrat	—	—
Avantages postérieurs à l'emploi	(9)	36
TOTAL	5 261	5 136

Les principaux dirigeants sont :

- le Président du Conseil d'Administration et le Directeur général nommés par le Conseil d'Administration ;
- les membres du Comité Exécutif.

Note 29 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Orano utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de change et aux risques de taux. Ces instruments sont généralement qualifiés de couvertures d'actifs, de passifs ou d'engagements spécifiques.

Orano gère l'ensemble des risques associés à ces instruments au moyen d'une centralisation des engagements et de procédures spécifiant par nature les limites et les qualités des contreparties.

RISQUE DE CHANGE

L'évolution du taux de change du dollar américain contre l'euro peut affecter les résultats du groupe à moyen terme.

Compte tenu de la diversité géographique de ses implantations et de ses activités, le groupe est exposé à la variation des cours de change en particulier à la parité euro/dollar américain. La volatilité des cours peut impacter les écarts de conversion, les capitaux propres et les résultats du groupe.

Risque de translation : Le risque de translation résultant de l'impact comptable de la conversion dans les comptes consolidés du groupe des devises de comptes des filiales contre l'euro n'est pas couvert, dans la mesure où ce risque ne se matérialise pas par un flux. Seuls les dividendes attendus des filiales pour l'année suivante font l'objet d'une couverture dès lors qu'ils sont connus.

Risque lié au financement : Le groupe minimise le risque de change issu d'actifs ou de passifs financiers émis en devises étrangères, en finançant ses filiales dans leur devise fonctionnelle. Les prêts et emprunts accordés aux filiales par la Trésorerie, qui centralise le financement, sont ensuite systématiquement transformés en euro par le biais de swaps de change ou cross currency swaps.

Dans le cas d'investissements long terme générant des flux de trésorerie futurs en devises étrangères, le groupe neutralise le risque de change, dans la mesure du possible, en adossant un passif dans la même devise.

Risque transactionnel : Le principal risque de change concerne la variation entre l'euro et le dollar. La politique du groupe, approuvée par le Comité Exécutif, vise à couvrir de façon systématique les risques de change générés par l'activité commerciale, qu'ils soient avérés ou incertains (en cas de couverture éventuelle en phases d'appels d'offres) dans le but de minimiser l'impact des variations de cours sur le résultat net.

Afin de couvrir le risque de change transactionnel, constitué de créances et de dettes, d'engagements fermes hors bilan (commandes clients et fournisseurs), de flux futurs hautement probables (budgets de ventes ou d'achats, marges prévisionnelles sur contrats) et d'appels d'offres en devises étrangères, Orano met en place des instruments financiers dérivés (principalement des contrats de change à terme) ou des contrats d'assurance spécifiques (contrats Coface). Ces opérations de couverture sont donc adossées en montant et échéance à des sous-jacents économiques et, en règle générale, sont documentées et éligibles à la comptabilité de couverture (hormis les couvertures éventuelles en cas d'appels d'offre en devise).

Instruments financiers dérivés mis en place pour couvrir le risque de change au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Montants notionnels par date de maturité						Valeur de marché	
	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans	Total	
Change à terme et swaps de change	1 542	1 136	1 007	794	169	–	4 649	(108)
Options de change	–	–	–	–	–	–	–	–
Cross-currency swaps	311	–	–	–	–	–	311	(1)
TOTAL	1 853	1 136	1 007	794	169	–	4 959	(109)

Instruments financiers dérivés mis en place pour couvrir le risque de change au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Montants notionnels par date de maturité						Valeur de marché	
	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans	Total	
Change à terme et swaps de change	1 817	796	446	395	35	–	3 489	(50)
Options de change	–	–	–	–	–	–	–	–
Cross-currency swaps	–	311	–	–	–	–	311	(2)
TOTAL	1 817	1 107	446	395	35	–	3 800	(52)

La répartition par type de stratégie de couverture, des instruments financiers dérivés de change peut s'analyser comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Notionnels en valeur absolue	Valeur de marché	Notionnels en valeur absolue	Valeur de marché
Couverture de flux de trésorerie	4 552	(109)	2 951	(36)
Change à terme et swaps de change	4 552	(109)	2 951	(36)
Couverture de juste valeur	371	–	771	(16)
Change à terme et swaps de change	61	1	460	(13)
Cross-currency swaps	311	(1)	311	(2)
Instruments dérivés non qualifiés de couverture	36	–	78	–
Change à terme et swaps de change	36	–	78	–
Total	4 959	(109)	3 800	(52)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion du risque de liquidité est assurée par la Direction des Opérations de Financement et de Trésorerie (« DOFT ») qui met à disposition les moyens de financement à court ou long terme appropriés.

L'optimisation de la liquidité repose sur une gestion centralisée des excédents et besoins de trésorerie. Cette gestion, opérée par la DOFT, est effectuée principalement par le biais de conventions de « cash pooling » et de prêts et emprunts intragroupe sous réserve que les réglementations locales le permettent. La position de trésorerie est gérée dans un objectif d'optimisation du revenu des placements tout en privilégiant la liquidité des supports utilisés.

Pour faire face à ses engagements et assurer la continuité d'exploitation à plus long terme, Orano dispose au 31 décembre 2022 d'une trésorerie brute d'un montant de 879 millions d'euros (cf. note 20) et des actifs financiers de gestion de trésorerie pour 230 millions d'euros (cf. note 15). Par ailleurs, le groupe dispose d'une ligne de crédit syndiqué avec un pool de dix banques internationales d'un montant de 880 millions d'euros à échéance mai 2027 avec deux options d'extension d'un an chacune.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Orano est exposé au risque de contrepartie lié aux dépôts monétaires auprès des établissements bancaires et à l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour couvrir ses risques.

Afin de minimiser ce risque, Orano traite avec des contreparties diversifiées de premier plan et sélectionnées en fonction de leurs notations par Standard & Poor's et Moody's en « Investment Grade ».

RISQUE DE TAUX

Orano couvre son exposition aux variations de valeur de sa dette à taux fixe par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt fixe/variable.

Instruments financiers dérivés mis en place pour couvrir le risque de taux au 31 décembre 2022

Montants notionnels par date de maturité								Valeur de marché ⁽¹⁾
(en millions d'euros)	Total	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans	
Swaps de taux – prêteur variable EUR	400	200	100	–	100	–	–	(12)
<i>Emprunteur fixe EUR</i>	400	200	100	–	100	–	–	(12)
Swaps de taux – prêteur fixe EUR	200	200	–	–	–	–	–	(0)
<i>Emprunteur variable EUR</i>	200	200	–	–	–	–	–	(0)
Swaps de taux inflation	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>Prêteur variable - emprunteur fixe USD</i>	–	–	–	–	–	–	–	–
TOTAL	600	400	100	–	100	–	–	(13)

(1) Part change.

La répartition par type de stratégie de couverture, des instruments financiers dérivés de taux peut s'analyser comme suit au 31 décembre 2022 :

Valeur de marché des contrats (1)					
(en millions d'euros)	Montants nominaux des contrats	Couverture de flux de trésorerie futurs (CFH)	Couverture de juste valeur (FVH)	Non affectés (Trading)	Total
Swaps de taux – prêteur variable EUR	400	–	(14)	1	(12)
Emprunteur fixe EUR	400	–	(14)	1	(12)
Emprunteur variable EUR	–	–	–	–	–
Emprunteur variable CAD	–	–	–	–	–
Swaps de taux – prêteur fixe EUR	200	–	(0)	–	(0)
Emprunteur variable EUR	200	–	(0)	–	(0)
Swaps de taux inflation – prêteur variable USD	–	–	–	–	–
Emprunteur fixe USD	–	–	–	–	–
TOTAL	600	–	(14)	1	(13)

(1) Part taux.

Les tableaux suivants synthétisent l'exposition nette du groupe au risque de taux avant et après opérations de gestion :

Échéancier des actifs financiers et des dettes financières du groupe au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Moins de 1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers	918	–	–	–	–	–	918
dont actifs à taux fixes	–	–	–	–	–	–	–
dont actifs à taux variables	886	–	–	–	–	–	886
dont actifs ne portant pas intérêt	32	–	–	–	–	–	32
Dettes financières	(189)	(758)	(1)	(746)	(497)	(633)	(2 824)
dont dettes à taux fixes	(25)	(753)	–	(738)	(467)	(633)	(2 646)
dont dettes à taux variables	(70)	–	–	–	–	–	(70)
dont dettes ne portant pas intérêt	(94)	(5)	(1)	(9)	–	–	(109)
Exposition nette avant gestion	729	(758)	(1)	(746)	(497)	(633)	(1 906)
part exposée aux taux fixes	(25)	(753)	–	(738)	(467)	(633)	(2 646)
part exposée aux taux variables	817	–	–	–	–	–	817
part ne portant pas intérêt	(62)	(5)	(1)	(9)	–	–	(77)
Opérations de gestion hors bilan							
sur la dette via swap expo taux fixe	200	100	–	100	–	–	400
sur la dette via swap expo taux variable	200	–	–	–	–	–	200
Exposition nette après gestion	1 129	(658)	(1)	(646)	(497)	(633)	(1 306)
part exposée aux taux fixes	175	(653)	–	(638)	(497)	(633)	(2 246)
part exposée aux taux variables	1 017	–	–	–	–	–	1 017
part ne portant pas intérêt	(62)	(5)	(1)	(9)	–	–	(77)

Sur la base de l'exposition à fin décembre 2022, une variation à la hausse des taux d'intérêt de 1 %, sur une année pleine, aurait un impact défavorable de 10 millions d'euros sur le coût de l'endettement net financier, et donc sur le résultat consolidé avant impôt du groupe.

Échéancier des actifs financiers et des dettes financières du groupe au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Moins de 1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers	1 252	–	–	–	–	–	1 252
dont actifs à taux fixes	–	–	–	–	–	–	–
dont actifs à taux variables	1 250	–	–	–	–	–	1 250
dont actifs ne portant pas intérêt	2	–	–	–	–	–	2
Dettes financières	(526)	(754)	(802)	(1)	(745)	(613)	(3 441)
dont dettes à taux fixes	(107)	(754)	(800)	(1)	(745)	(613)	(3 019)
dont dettes à taux variables	(318)	–	–	–	–	–	(318)
dont dettes ne portant pas intérêt	(101)	–	(3)	–	–	–	(104)
Exposition nette avant gestion	726	(754)	(802)	(1)	(745)	(613)	(2 189)
part exposée aux taux fixes	(107)	(754)	(800)	(1)	(745)	(613)	(3 019)
part exposée aux taux variables	931	–	–	–	–	–	931
part ne portant pas intérêt	(99)	–	(3)	–	–	–	(102)
Opérations de gestion hors bilan							
sur la dette via swap expo taux fixe	200	100	–	–	–	–	300
sur la dette via swap expo taux variable	–	(200)	–	–	–	–	(200)
Exposition nette après gestion	926	(854)	(802)	(1)	(745)	(613)	(2 089)
part exposée aux taux fixes	93	(654)	(800)	(1)	(745)	(613)	(2 719)
part exposée aux taux variables	931	(200)	–	–	–	–	731
part ne portant pas intérêt	(99)	–	(3)	–	–	–	(102)

RISQUE SUR ACTIONS

Le groupe détient des actions cotées pour un montant significatif et est exposé à la variation des marchés financiers. Ces actions cotées sont soumises à un risque de volatilité inhérent aux marchés financiers. Elles sont présentes au sein du portefeuille financier dédié aux opérations de fin de cycle (cf. note 13).

Note 30 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉTAILLÉS PAR CATÉGORIE

31 décembre 2022

Actif

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Actifs non financiers	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Juste valeur des actifs financiers
Actifs non courants	7 673	56	777	6 840	7 617
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	7 501	—	675	6 826	7 500
Autres actifs non courants	172	56	102	14	116
Actifs courants	2 499	536	1 602	361	1 963
Clients et comptes rattachés	689	—	689	—	689
Autres créances opérationnelles	618	497	54	68	121
Autres créances non opérationnelles	43	39	4	—	4
Autres actifs financiers courants	270	—	9	261	270
Trésorerie et équivalents de trésorerie	879	—	847	32	879
Total actif	10 172	591	2 379	7 201	9 580

(en millions d'euros)	TOTAL
Actifs financiers de couverture valorisés au coût amorti	675
Actifs financiers de couverture valorisés à la juste valeur par résultat	6 826
Actifs financiers de couverture (valeur au bilan)	7 501
Variation de juste valeur des actifs au coût amorti (FCP obligataires)	(1)
Juste valeur des actifs financiers de couverture	7 500
Autres actifs financiers valorisés à la juste valeur par résultat	375
Juste valeur des actifs financiers analysée par technique d'évaluation	7 876
Autres actifs financiers valorisés au coût amorti	1 704
Juste valeur des actifs financiers	9 580

Décomposition des actifs valorisés à la juste valeur par technique d'évaluation

(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
	Cours cotés non ajustés	Données observables	Données non observables	
Actifs non courants	6 318	1 183	14	7 514
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	6 318	1 183	—	7 500
Autres actifs financiers non courants	—	—	14	14
Actifs courants	264	98	—	361
Autres créances opérationnelles	—	68	—	68
Autres actifs financiers courants	231	30	—	261
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32	—	—	32
Total actif	6 581	1 280	14	7 876

Passif et capitaux propres

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Passifs non financiers	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par résultat *	Juste valeur des passifs financiers
Passifs non courants	2 700	—	2 687	14	2 671
Dettes financières non courantes	2 635	—	2 622	14	2 606
Dettes de location non courantes	65	—	65	—	65
Passifs courants	2 214	151	1 885	178	2 063
Dettes financières courantes	189	—	132	57	189
Dettes de location courantes	16	—	16	—	16
Fournisseurs et comptes rattachés	1 010	—	1 010	—	1 010
Autres dettes opérationnelles	995	150	724	121	845
Autres dettes non opérationnelles	3	1	2	—	2
Total passif	4 914	151	4 571	192	4 733

* Niveau 2.

31 décembre 2021

Actif

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Actifs non financiers	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Juste valeur des actifs financiers
Actifs non courants	8 674	50	635	7 989	8 792
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	8 513	—	543	7 971	8 681
Autres actifs non courants	161	50	92	19	111
Actifs courants	2 836	552	1 824	459	2 284
Clients et comptes rattachés	639	—	639	—	639
Autres créances opérationnelles	610	514	55	41	96
Autres créances non opérationnelles	40	38	2	—	2
Autres actifs financiers courants	315	—	13	302	315
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 232	—	1 116	116	1 232
Total actif	11 511	603	2 459	8 449	11 076

(en millions d'euros)	TOTAL
Actifs financiers de couverture valorisés au coût amorti	543
Actifs financiers de couverture valorisés à la juste valeur par résultat	7 971
Actifs financiers de couverture (valeur au bilan)	8 513
Variation de juste valeur des actifs au coût amorti (FCP obligataires)	168
Juste valeur des actifs financiers de couverture	8 681
Autres actifs financiers valorisés à la juste valeur par résultat	478
Juste valeur des actifs financiers analysée par technique d'évaluation	9 160
Autres actifs financiers valorisés au coût amorti	1 916
Juste valeur des actifs financiers	11 076

Décomposition des actifs valorisés à la juste valeur par technique d'évaluation

(en millions d'euros)	Niveau 1 Cours cotés non ajustés	Niveau 2 Données observables	Niveau 3 Données non observables	TOTAL
Actifs non courants	7 533	1 154	14	8 700
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	7 533	1 149	—	8 681
Autres actifs financiers non courants	—	5	14	19
Actifs courants	417	43	—	459
Autres créances opérationnelles	—	41	—	41
Autres actifs financiers courants	300	2	—	302
Trésorerie et équivalents de trésorerie	116	—	—	116
Total actif	7 949	1 197	14	9 160

Passif et capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Passifs non financiers	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par résultat *	Juste valeur des passifs financiers
Passifs non courants	2 983	—	2 981	3	3 159
Dettes financières non courantes	2 915	—	2 912	3	3 090
Dettes de location non courantes	69	—	69	—	69
Passifs courants	2 260	167	2 001	93	2 094
Dettes financières courantes	526	—	465	62	527
Dettes de location courantes	23	—	23	—	23
Fournisseurs et comptes rattachés	851	—	851	—	851
Autres dettes opérationnelles	857	166	660	31	691
Autres dettes non opérationnelles	3	1	2	—	2
Total passif	5 243	167	4 982	95	5 253

* Niveau 2.

GAINS ET PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Titres à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dividendes et produits d'intérêts	77	68
Autres produits et charges	—	—
Variation de juste valeur	(866)	762

Prêts et créances

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Intérêts	2	2
Perte de valeur	1	—
Abandon de créances	(1)	(1)

Actifs et Passifs financiers au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Produits et charges d'intérêts et commissions	(110)	(117)
Autres produits et charges	–	9
Résultat de cession	–	–
Perte de valeur	–	–

Couverture de flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs avant impôt au 31 décembre 2021	Nouvelles opérations	Variation de valeur	Recyclage résultat	Valeurs avant impôt au 31 décembre 2022
Instruments de couverture de flux de trésorerie	19	10	(72)	(31)	(75)

Note 31 - ENJEUX LIES AUX RISQUES CLIMATIQUES

Convaincu du rôle que l'énergie nucléaire peut jouer dans la transition énergétique vers une électricité bas carbone, Orano est engagé depuis longtemps dans un programme de réduction de ses propres émissions afin de contribuer à la diminution des émissions résiduelles de l'empreinte carbone du nucléaire.

Les enjeux liés au changement climatique sont ainsi déclinés au sein du projet d'entreprise d'Orano et de sa feuille de route avec des jalons en 2025 et en 2030, notamment sur l'axe Climat de son plan stratégique. A travers celui-ci, le groupe s'engage à contribuer aux efforts d'atténuation du changement climatique et souscrit à l'objectif de neutralité carbone qu'il compte atteindre en 2050. Orano s'est ainsi fixé des objectifs de réduction de ses émissions de CO₂ (réduction de 40 % des émissions des scopes 1 et 2 par rapport à l'année de référence 2015) à l'horizon 2025 en s'appuyant à la fois sur des plans de performance énergétique de ses sites industriels et une stratégie d'investissements ciblés visant à décarboner ses sources d'énergie, comme par exemple, l'électrification complète de la production de vapeur de l'usine de La Hague ou le projet de mise en œuvre d'une installation photovoltaïque pour le site minier de Somaïr au Niger.

Les trajectoires financières utilisées pour les tests de dépréciation des actifs intègrent les dépenses associées à ces investissements. Les incidences éventuelles sur les durées d'utilité des actifs impactés par les engagements de décarbonation ont bien été prises en compte. En outre, le groupe a analysé l'impact de ses objectifs sur la durée d'utilité des immobilisations corporelles ou l'évaluation des provisions pour risques et confirme l'absence d'impact significatif sur les états financiers.

Depuis 2021, Orano travaille également sur l'adaptation au changement climatique à travers des analyses de vulnérabilité de ses activités aux changements climatiques.

Note 32 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	moins de 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	31 décembre 2021
Engagements donnés	815	249	359	206	687
Engagements donnés liés à l'exploitation	795	247	352	196	658
Garanties de marché données	708	167	347	194	584
Autres garanties et garanties liées à l'exploitation	88	79	5	3	75
Engagements donnés liés au financement	8	2	6	1	15
Autres engagements donnés	12	1	2	9	13
Engagements reçus	104	95	9	–	111
Engagements reçus liés à l'exploitation	98	89	9	–	105
Engagements reçus liés au financement	–	–	–	–	–
Autres engagements reçus	6	6	–	–	7
Engagements réciproques	1 113	38	1 075	–	1 189

Les engagements réciproques concernent principalement les lignes de crédit syndiqué non utilisées et les commandes d'investissements.

Note 33 – CARNET DE COMMANDES

Au 31 décembre 2022, le carnet de commandes d'Orano s'élève à 26,1 milliards d'euros et sa décomposition par maturité se présente comme suit :

(en milliards d'euros)	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Au-delà de 10 ans
Au 31 décembre 2022	26,1	4,0	10,2	7,8	4,0

Note 34 – LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS

Orano est impliqué dans certaines procédures réglementaires, judiciaires ou arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de ses activités. Le groupe fait également l'objet de certaines demandes, actions en justice ou procédures réglementaires qui dépassent le cadre du cours ordinaire de ses activités, dont les plus significatives sont résumées ci-après.

Uramin

Les sociétés Orano SA et Orano Mining se sont constituées parties civiles, en juin 2018, dans le volet « acquisition » de l'instruction judiciaire ouverte dans l'affaire Uramin, à la suite d'un « avis à victime » reçu par AREVA SA en 2015 de la part du juge d'instruction en charge de l'affaire. Le groupe Orano entend, au travers de la constitution de partie civile d'Orano SA et Orano Mining, assurer la défense de ses intérêts. L'instruction judiciaire est toujours en cours et aucune date concernant un éventuel jugement n'a été fixée à ce jour.

Enquêtes

La société a connaissance depuis le 28 novembre 2017 d'une enquête préliminaire ouverte par le Parquet National Financier fin juillet 2015 au sujet d'une opération de trading d'uranium réalisée en 2011. Elle a aussi appris, le 23 novembre 2020, l'ouverture d'une information judiciaire dans ce même dossier et s'est constituée partie civile en décembre 2022.

Elle a de même connaissance depuis le 27 août 2018, d'une enquête sur les circonstances de l'octroi de licences minières en Mongolie.

Orano collabore avec les autorités judiciaires dans le cadre de ces procédures judiciaires, qui suivent leur cours. S'il s'avérait qu'il y a eu des détournements ou tout autre acte qui soit susceptible d'avoir porté préjudice au groupe, Orano intenterait les actions judiciaires nécessaires à la défense de ses intérêts.

Comuf

Le 30 janvier 2019, une association d'anciens travailleurs a assigné la Comuf (Compagnie Minière d'Uranium de Franceville), filiale d'Orano Mining, devant le Tribunal Civil de Libreville (Gabon) en alléguant une atteinte à la sécurité d'anciens travailleurs qui auraient été exposés à des produits chimiques et rayonnements ionisants issus de la matière uranifère. Par jugement du 14 mai 2019, il a été acté du désistement d'instance de cette association d'anciens travailleurs suite à l'irrégularité procédurale de l'assignation. L'association a déposé une nouvelle assignation en référé expertise devant les tribunaux gabonais. Le juge a débouté cette association dans un délibéré du 17 novembre 2021. Orano a toujours inscrit la protection de ses salariés au rang de priorité. Les éléments communiqués à ce jour ne démontrent pas l'existence d'un dommage imputable à la Comuf.

Libération des otages d'Arlit

Le 6 octobre 2016, le gérant d'une société de protection a assigné les sociétés AREVA SA et Orano Cycle SA devant le tribunal de grande instance de Nanterre, en vue d'obtenir paiement d'une rémunération de succès qu'il prétend due au titre de services qu'il aurait rendus au groupe AREVA au Niger entre septembre 2010 et octobre 2013. AREVA SA et Orano Cycle SA considèrent que ces prétentions sont infondées. En parallèle de cette procédure, les parties à ce litige ont tenté de régler leur différend au travers d'une médiation judiciaire, laquelle n'a pas abouti malgré les efforts d'AREVA et d'Orano pour trouver un compromis. La procédure au fond a donc repris son cours en 2020. Même dans le cas où le tribunal ne suivrait pas la position du groupe Orano, l'impact financier serait limité, mais pourrait s'accompagner d'autres conséquences indirectes, par exemple médiatiques.

Katco

Katco, le ministère de l'Énergie et le ministère de la Justice kazakhs ont résolu à l'amiable leur différend sur le refus du Ministère de l'Énergie de signer l'avenant 10 au contrat d'utilisation du sous-sol portant sur les modifications apportées au programme d'extraction de 2020 à 2034. L'avenant 10 a été signé le 16 août 2022.

Recours contre certaines décisions administratives concernant les activités du groupe Orano

Les activités du groupe Orano nécessitent l'obtention d'autorisations ou de décisions administratives diverses (telles que des arrêtés préfectoraux, des permis de construire, etc.). Ces décisions font parfois l'objet, en France et de la part d'associations, de recours, qui peuvent dans certains cas avoir un impact sur le calendrier de réalisation des activités concernées.

Procédures et contentieux fiscaux

Le groupe comprenant des entités localisées dans différents pays, fait régulièrement face à des contrôles de la part des autorités fiscales et douanières locales. Plusieurs contrôles ainsi que des procédures ou contentieux en matière fiscale et douanière ont été engagés ou sont en cours devant ces mêmes autorités ou devant les tribunaux mais aucun ne devrait donner lieu ou n'a donné lieu à des charges fiscales matérielles pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers. Le groupe considère qu'il dispose de solides moyens de défense et qu'il met en œuvre les procédures légales à sa disposition pour prévenir tout dénouement défavorable.

Passifs éventuels

Le groupe est propriétaire de matières uranifères et thorifères en attente de filières qu'il ne valorise actuellement pas dans leur totalité. Après traitement, ces matières devraient apporter des avantages économiques dans le futur au groupe. Néanmoins, en cas de changement de réglementation ou d'un constat d'hypothèses économiques irréalisables, le groupe pourrait être amené à constituer des provisions au titre du traitement et du stockage de ces matières.

Note 35 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

31 décembre 2022

(en milliers d'euros)	PwC Audit	KPMG Audit
	Montant HT	Montant HT
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés		
Orano SA	515	337
Filiales intégrées	887	770
Sous-total	1 403	1 107
Services autres que la certification des comptes		
Orano SA	30	89
Filiales intégrées	223	92
Sous-total	253	180
TOTAL	1 656	1 287

Les services autres que la certification des comptes concernent principalement :

- la revue des informations environnementales, sociales et sociétales ;
- des attestations requises par la loi ;
- d'autres services.

31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	PwC Audit	KPMG Audit
	Montant HT	Montant HT
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés		
Orano SA	475	380
Filiales intégrées	917	687
Sous-total	1 392	1 067
Services autres que la certification des comptes		
Orano SA	3	12
Filiales intégrées	171	139
Sous-total	174	151
TOTAL	1 565	1 217

Note 36 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du groupe n'a été identifié.

ORANO S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG S.A.
Tour EQHO – 2 avenue Gambetta
92066 Paris – La Défense

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'assemblée générale
ORANO S.A.
125 avenue de Paris
92320 CHATILLON

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ORANO S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit et d'Ethique.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles des activités Mines et Amont du Groupe

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable des goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles relatifs aux activités Mines et Amont du Groupe s'élève à 6 875 M€. Certains actifs ont fait l'objet de dépréciations au cours des exercices antérieurs.

Comme indiqué dans la note « 1.3.7.5 – Pertes de valeur des actifs corporels et incorporels et du goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés, votre Groupe procède à des tests de perte de valeur, pour les goodwill et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, de façon systématique au moins une fois par an et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Par ailleurs, le Groupe procède à un test de perte de valeur sur des actifs corporels et incorporels à durée de vie déterminée lorsqu'il existe des indices de perte ou de reprise de valeur.

Pour les activités Mines et Amont du Groupe, ces tests sont mis en œuvre de la façon suivante, exposée dans les notes « 9 – Goodwill », « 10 – Immobilisations incorporelles », « 11 – Immobilisations corporelles » et « 31 - Enjeux liés aux risques climatiques » de l'annexe aux comptes consolidés :

- Concernant l'activité Mines :
 - Les UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) de la BU Mines correspondent aux sites miniers exploités par le Groupe, seul ou en partenariat. Le test de perte de valeur du goodwill - dont le montant s'élève à 902 M€ - est réalisé au niveau du groupe d'UGT de la BU Mines ;
 - Les actifs corporels et incorporels des sites miniers constitutifs des UGT du secteur Mines font l'objet d'un test de perte de valeur à chaque clôture.
- Concernant les activités Amont, il convient de distinguer :
 - L'activité Enrichissement correspondant à une UGT unique, comprenant un goodwill d'un montant de 161 M€ et des actifs incorporels et corporels ;
 - Les autres activités pour lesquelles aucun goodwill n'est affecté. Les actifs corporels et incorporels relatifs à ces activités sont testés au niveau de chaque UGT et font l'objet d'un test de perte de valeur lorsqu'il existe un indice de perte ou de reprise de valeur.

Les tests de perte de valeur des actifs relatifs aux activités Mines et Amont du Groupe reposent sur l'estimation de la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée entre :

- La juste valeur diminuée des frais de cession ; cette juste valeur est basée sur des données observables (transactions récentes, offres reçues de repreneurs potentiels, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables, multiple de ressources d'uranium en terre pour les gisements non exploités) ; et
- La valeur d'utilité, égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels.

Les prévisions de flux futurs de trésorerie établies pour ces tests reposent sur des hypothèses et des estimations structurantes telles que :

- Les hypothèses de prix de vente de l'uranium, de la conversion et de l'enrichissement fondées sur les prix du carnet de commandes et, au-delà, issues de courbes prévisionnelles établies selon la vision du groupe de l'évolution de l'offre et de la demande d'uranium et des services de conversion et d'enrichissement ;
- Les données prévisionnelles de production et de coûts ;
- Les dépenses d'investissement visant à décarboner les sources d'énergie ;
- Les taux d'actualisation appliqués aux flux futurs de trésorerie.

Nous avons considéré que l'évaluation du goodwill et des actifs incorporels et corporels relatifs aux activités Mines et Amont du Groupe est un point clé de l'audit en raison :

- De l'impact potentiellement significatif des tests de perte de valeur sur le compte de résultat ;
- Des incertitudes entourant certaines hypothèses et en particulier celles pouvant être impactées par des facteurs exogènes (cours de l'uranium, de la conversion et de l'enrichissement, taux de change, environnements de marchés, multiples de ressources d'uranium en terre notamment),
- De la sensibilité élevée des évaluations aux hypothèses d'exploitation, macro-économiques, sectorielles ou financières,
- Du degré élevé de jugement de la part de la Direction sur ces estimations ou appréciations

Réponses apportées lors de notre audit

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie suivie avec les normes comptables applicables et pris connaissance des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation.

En particulier, nous avons apprécié les modalités de détermination des groupes d'unités génératrices de trésorerie, ainsi que le niveau auquel le goodwill est testé.

Pour l'ensemble des tests de valeur, nous avons notamment :

- Pris connaissance des procédures mises en place par la Direction pour identifier les indices de perte ou reprise de valeur ;
- Apprécié la concordance des données prévisionnelles utilisées dans les tests de pertes de valeur avec le budget et le plan à moyen terme (« Trajectoire financière ») établis par la Direction et approuvés par le Conseil d'administration ;
- Apprécié la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les sources d'information à notre disposition (carnets de commandes, plans miniers, durées d'exploitation des actifs, comparaisons boursières...) et avec les réalisations passées ;
- Vérifié, le cas échéant, la prise en compte, dans les projections de flux de trésorerie, des dépenses d'investissement visant à décarboner les sources d'énergie ;
- Apprécié, avec l'aide de nos experts, le caractère raisonnable des paramètres d'évaluation retenus (taux d'actualisation et taux d'inflation à long terme) ;
- Rapproché la valeur comptable des actifs économiques nets testés des éléments comptables sous-jacents ;
- Effectué un examen critique des tests de sensibilité de la Direction s'agissant en particulier des hypothèses sur les prix de vente, les parités de change (notamment le cours euro/dollar) et le taux d'actualisation ;

Plus spécifiquement,

- Concernant les hypothèses de prix de vente de l'uranium, de la conversion et de l'enrichissement, nous avons :
 - Corroboré, par sondage, la conformité des prix de vente actuels, pris comme référence, avec les données contractuelles issues de la composante fixe du carnet de commandes,
 - Pris connaissance des analyses préparées par le Groupe ou par des experts externes pour construire les courbes prévisionnelles de prix,
 - Comparé les hypothèses utilisées pour la construction de ces courbes prévisionnelles avec les données de marché disponibles,
 - Analysé l'évolution des cours retenus par rapport à ceux de l'exercice précédent ;

Au titre de l'activité Mines, nous avons apprécié la cohérence des données prévisionnelles utilisées dans les tests de valeur avec les plans miniers établis pour chaque mine. Par ailleurs, pour les gisements non encore exploités, nous avons étudié les hypothèses de valeur de revente évaluées sur la base de données observables (transactions récentes, offres reçues de repreneurs, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables en lien avec des niveaux de réserves et de ressources déclarés sur les gisements).

Au titre de l'activité Conversion, nous avons apprécié les critères retenus par la Direction afin de justifier l'absence d'indice de perte ou de reprise de valeur nécessitant la réalisation d'un test de dépréciation.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes « 1.3.7.5 – Pertes de valeur des actifs corporels et incorporels et du goodwill », « 9 – Goodwill », « 10 – Immobilisations incorporelles », « 11 – Immobilisations corporelles » et « 31 - Enjeux liés aux risques climatiques » de l'annexe aux comptes consolidés.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats de traitement-recyclage

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 1.3.6 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe intervient sur les différentes étapes du cycle du combustible, en proposant notamment des services de traitement-recyclage dont le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement des services rendus.

Le Groupe est notamment engagé au titre d'un accord-cadre majeur avec EDF (dit « contrat ATR ») qui définit les modalités de coopération industrielle en matière de traitement et de recyclage jusqu'en 2040. Dans le cadre de cet accord, Orano S.A. et EDF ont signé, en février 2016, un contrat d'application définissant les conditions techniques et financières du transport, du traitement et du recyclage des combustibles usés d'EDF pour la période 2016-2023, tel que précisé dans le paragraphe « Relations avec l'Etat et les participations de l'Etat » de la note 28 de l'annexe aux comptes consolidés.

La mesure de l'avancement des services rendus sur les contrats de traitement-recyclage est déterminée par le rapport entre les coûts encourus et les coûts à terminaison. Le chiffre d'affaires et, par extension, la marge à comptabiliser sur l'exercice au titre des contrats de services de traitement-recyclage, dépendent donc de la capacité de l'entité à :

- Mesurer les coûts encourus sur le contrat et à estimer de manière fiable les coûts futurs restant à engager jusqu'à la fin du contrat. Ces coûts futurs résultent des projections budgétaires et de la structure analytique développée par le Groupe qui permet d'allouer les coûts des différentes installations industrielles à un contrat donné ;
- Mesurer le prix de vente à terminaison du contrat, qui peut dépendre de clauses d'indexation ou de variabilité incluses dans les contrats ou de négociations commerciales avec le client.

Dans certains cas, le chiffre d'affaires reconnu au titre de ces contrats peut inclure plusieurs composantes additionnelles :

- Le client peut participer au financement de la construction d'un actif nécessaire à la réalisation des prestations de traitement-recyclage couvertes par le contrat. Le chiffre d'affaires relatif au financement ainsi reçu est alors dégagé à l'avancement des prestations sous-jacentes sur la durée d'utilisation de l'actif, sauf à ce que le client prenne le contrôle de l'actif construit.
- Les conditions de paiement du prix du contrat peuvent faire apparaître des décalages temporels significatifs entre les encaissements et la réalisation progressive des prestations marquant la reconnaissance du chiffre d'affaires. Ces situations peuvent nécessiter d'ajuster le chiffre d'affaires au titre de la juste valeur, potentiellement significative, de l'avantage de financement dont bénéficie l'une des deux parties ('la composante financière' du contrat).

L'analyse des termes des contrats nécessite donc une attention particulière afin d'arrêter les modalités d'évaluation et de reconnaissance du chiffre d'affaires propre à chaque contrat. La détermination de la composante financière est par ailleurs source de complexité car elle nécessite de reconstituer, à la date de mise en vigueur du contrat, la facilité de crédit implicite (par différence entre les flux d'encaissements et les flux de chiffres d'affaires) et de déterminer le taux d'intérêt applicable en tenant compte du risque de crédit et de la maturité parfois très longue de la facilité de crédit.

Nous avons considéré que la traduction des dispositions contractuelles des contrats de traitement-recyclage en matière de reconnaissance du chiffre d'affaires (analyse et détermination des différentes composantes du contrat) et le degré élevé de jugement de la Direction lié à la mise en œuvre de la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge (estimation du prix et des coûts à terminaison, allocation des coûts entre les contrats, avancement) constituent un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

Concernant les contrats de traitement-recyclage, et en particulier le contrat ATR, nous avons effectué un examen critique de la correcte comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge à terminaison au travers notamment des travaux suivants :

- Prise de connaissance de la structure analytique mise en place sur les sites concernés pour ces contrats et des principes d'allocation aux contrats des coûts engagés à date et des coûts futurs estimés ;
- Rapprochement du compte de résultat analytique décomposé par contrat avec la comptabilité générale ;
- Prise de connaissance des procédures et revue critique des contrôles clés relatifs à l'évaluation de la marge à terminaison (chiffre d'affaires et coûts) et à la mesure de l'avancement des contrats ;
- Sur une sélection de contrats, prise de connaissance du contrat et de l'analyse de la Direction décrivant les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires (identification des différentes composantes du contrat, définition du chiffre d'affaires à terminaison et détermination du modèle de reconnaissance du chiffre d'affaires) ;
- Recalcul du chiffre d'affaires à terminaison sur la base des éléments contractuels, des lettres d'accord et des éléments supportant les négociations réalisées périodiquement avec les clients ;
- Appréciation des hypothèses clés retenues par la Direction, notamment les aléas et opportunités et les éléments variables du chiffre d'affaires à terminaison, au travers de revues d'affaires avec les responsables projets ;

- Appréciation du caractère raisonnable des principales hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations des coûts futurs notamment en comparant, par sondage, les données prévisionnelles historiques aux données réelles et en analysant les conséquences des écarts sur les coûts futurs et les plans de performance en cours ;
- Appréciation de la concordance des données de gestion du contrat (chiffre d'affaires et coûts à terminaison, avancement des coûts) avec le compte de résultat analytique ;
- Appréciation, le cas échéant, de la valorisation des composantes financières ;
- Recalcul, le cas échéant, de la reconnaissance progressive de la composante financière au sein du chiffre d'affaires et dans le résultat financier.

Evaluation des provisions pour obligations de fin de cycle et des provisions pour travaux restant à effectuer

Risque identifié

En qualité d'exploitant nucléaire, le Groupe a l'obligation juridique de :

- Procéder, lors de l'arrêt définitif de ses installations industrielles qualifiées d'installations nucléaires de base, au démantèlement de ces installations,
- Gérer la reprise et le conditionnement des déchets radioactifs et,
- Assumer l'entretien et la surveillance de toutes les installations de stockage de déchets radioactifs.

Le Groupe doit ainsi constituer des provisions pour couvrir les coûts futurs liés au démantèlement de ses installations ainsi qu'aux opérations d'entreposage, reprise, conditionnement, transport et stockage des déchets, et surveillance des sites (dites « Provisions pour opérations de fin de cycle - Loi »). D'autre part, en vertu de la loi sur la sécurisation du financement des charges nucléaires, le Groupe a l'obligation d'allouer, à titre exclusif, les actifs financiers nécessaires à la couverture de ces différents coûts.

Le Groupe possède également d'autres installations industrielles qualifiées par la réglementation d'installations classées pour la protection de l'environnement, également soumises, lors de leur arrêt définitif, à des obligations de mise en sécurité, remise en état, et gestion des déchets, conduisant à la constitution de provisions (dites « Provisions pour opérations de fin de cycle - hors Loi »). La loi sur la sécurisation du financement des charges nucléaires ne s'applique pas à cette catégorie d'installations.

D'autre part, les coûts futurs d'entreposage, traitement, conditionnement, transport et stockage de déchets issus des activités d'exploitation et de certaines matières donnent également lieu à la constitution de provisions (dites « Provisions pour travaux restant à effectuer »).

Au 31 décembre 2022, les provisions pour opérations de fin de cycle s'élèvent à 8 159 M€ (dont 7 808 M€ de provisions pour opérations de fin de cycle - Loi et 352 M€ de provisions pour opérations de fin de cycle - hors Loi). Les provisions pour travaux restant à effectuer s'élèvent à 1 694 M€. La valeur de marché des actifs de couverture des provisions pour opérations de fin de cycle – Loi est de 7 525 M€. Les principes et traitements comptables appliqués, les modalités d'évaluation de ces provisions, les hypothèses retenues et les incertitudes afférentes sont détaillés dans les notes 1.2, 1.3.11, 1.3.12, 13 et 25 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour opérations de fin de cycle et des provisions pour travaux restant à effectuer est un point clé de notre audit compte tenu :

- Du caractère significatif de ces provisions dans les comptes ;

- De la complexité des modèles d'estimation des coûts liée notamment à l'horizon long terme et à l'historique limité sur ces opérations, ainsi qu'à la complexité des scénarios et solutions techniques envisagés ;
- Des incidences, potentiellement significatives sur le montant des provisions, des incertitudes liées aux évolutions de réglementation ou d'exigences des autorités de sûreté, aux scénarios et procédés techniques envisagés, aux filières d'évacuation et de stockage des déchets et à leur disponibilité, à la connaissance de l'état initial des installations et de leur état final visé, à la durée d'exploitation des installations, aux échéanciers prévisionnels de décaissements, aux modalités de mises à l'arrêt définitif et à l'évolution des taux d'inflation et d'actualisation ; et
- Des effets négatifs sur la situation financière du Groupe en cas de révision à la hausse des provisions pour opérations de fin de cycle – Loi (mobilisation de trésorerie complémentaire pour accroître le montant des actifs dédiés à la couverture des dites provisions afin de satisfaire au taux de couverture réglementaire dans le délai exigé).

Réponses apportées lors de notre audit

Nous avons vérifié la conformité de la méthodologie d'évaluation de ces différentes provisions avec les dispositions de nature comptable, légale ou réglementaire et examiné les modalités de leur évaluation.

Nous avons notamment :

- Pris connaissance du contexte légal et réglementaire, ainsi que des échanges avec l'autorité administrative (notamment les lettres de suite de la Direction Générale de l'Energie et du Climat) afférents à ces provisions ;
- Pris en considération la classification des différentes natures de déchets (provisions de fin de cycle Loi, provisions de fin de cycle hors Loi et provisions pour travaux restant à effectuer) en fonction de l'interprétation du groupe des dispositions réglementaires actuelles ;
- Pris connaissance des processus d'évaluation des provisions, des contrôles mis en place et des principes de gouvernance associés et avons notamment apprécié la mise en œuvre de certains contrôles clés (tels que l'existence d'un corpus documentaire robuste et visé, de notes de synthèse et d'analyses de risques effectuées par la Direction, la validation des provisions par la gouvernance dans des comités dédiés : Comité de Suivi des Opérations de Démantèlement et Comité de Suivi des Obligations de Fin de Cycle) ;
- Pris connaissance, avec l'appui de nos experts, des contrôles généraux informatiques relatifs à l'application utilisée par Orano pour calculer les provisions relatives aux installations en cours d'exploitation et apprécié le fonctionnement arithmétique du modèle calculatoire développé dans cette application à partir du rapport de certification émis par un expert indépendant ;
- Apprécié la cohérence dans le temps des modèles d'estimation des provisions utilisés ;
- Apprécié les natures de coûts et des hypothèses retenues dans le cadre de la détermination de ces provisions ;
- Apprécié, pour une sélection d'opérations et sur la base de documents d'analyse et d'entretiens avec les directions concernées, le bien-fondé des hypothèses utilisées pour la détermination des coûts à terminaison et des échéanciers de dépenses, l'avancement des travaux, les modifications de devis, et le niveau d'aléa retenu ;
- Apprécié les processus de mesure et de validation des quantités de déchets et rebuts issus de l'exploitation ;
- Apprécié, avec l'appui de nos experts, les méthodologies de détermination des taux d'actualisation et d'inflation retenus et leur conformité avec les normes comptables et le dispositif réglementaire applicable ;

- Corroboré, avec l'appui de nos experts, la méthodologie de calcul des effets d'inflation, d'actualisation et de désactualisation ;
- Apprécié la conformité du traitement comptable des effets liés aux variations de devis, aux variations du taux d'inflation et du taux d'actualisation ainsi que des effets liés à la désactualisation avec les principes comptables applicables ;
- Apprécié la concordance des données issues des systèmes de reporting des provisions avec la comptabilité ;
- Effectué un examen critique des tests de sensibilité de la Direction.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans l'annexe aux comptes consolidés pour les provisions de fin de cycle et les provisions pour travaux restant à effectuer, notamment sur les incertitudes entourant certaines hypothèses et sur la sensibilité de l'évaluation de ces provisions à certains paramètres financiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ORANO S.A. par votre assemblée générale du 24 mai 2018.

Au 31 décembre 2022, les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et KPMG S.A. étaient dans la cinquième année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit et d'Ethique de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit et d'Ethique

Nous remettons au Comité d'Audit et d'Ethique un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit et d'Ethique figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit et d'Ethique la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit et d'Ethique des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris – La Défense, le 27 février 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG S.A.



Sébastien Lasou



Laurent Daniel



Laurent GENIN



Jean-Paul THILL

The logo for Orano, featuring a stylized sun or star symbol above the word "Orano" in a bold, sans-serif font.

Orano

COMPTES CONSOLIDES

Orano

Au 31 décembre 2022

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	4
BILAN CONSOLIDE	5
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	7
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	8
ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022	9
NOTE 1 - EVENEMENTS MARQUANTS, ESTIMATIONS ET JUGEMENTS ET PRINCIPES COMPTABLES	9
NOTE 2 - PERIMETRE	33
NOTE 3 - INFORMATIONS SECTORIELLES	38
NOTE 4 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PAR NATURE	41
NOTE 5 - AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES OPERATIONNELS	42
NOTE 6 - ETAT DE PASSAGE DU RESULTAT OPERATIONNEL A L'EBITDA	43
NOTE 7 - RESULTAT FINANCIER	43
NOTE 8 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	44
NOTE 9 - GOODWILL	47
NOTE 10 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50
NOTE 11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51
NOTE 12 - CONTRATS DE LOCATION	53
NOTE 13 - OPERATIONS DE FIN DE CYCLE	54
NOTE 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES	62
NOTE 15 - AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS	64
NOTE 16 - STOCKS ET EN COURS	65
NOTE 17 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	65
NOTE 18 - ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRATS	66
NOTE 19 - AUTRES CREANCES OPERATIONNELLES	66
NOTE 20 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	67
NOTE 21 - TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	67
NOTE 22 - CAPITAUX PROPRES	67
NOTE 23 - PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE	68
NOTE 24 - AVANTAGES DU PERSONNEL	70
NOTE 25 - AUTRES PROVISIONS	75
NOTE 26 - DETTES FINANCIERES	77
NOTE 27 - AUTRES DETTES OPERATIONNELLES	80
NOTE 28 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	80
NOTE 29 - INSTRUMENTS FINANCIERS	83
NOTE 30 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS	88
NOTE 31 - ENJEUX LIES AUX RISQUES CLIMATIQUES	92
NOTE 32 - ENGAGEMENTS HORS BILAN	93
NOTE 33 - CARNET DE COMMANDES	93
NOTE 34 - LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS	93
NOTE 35 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	95
NOTE 36 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES	96

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Revenus des biens et services		4 237	3 274
Autres revenus *		–	1 452
CHIFFRE D'AFFAIRES		4 237	4 726
Coût des biens et services et des autres revenus		(3 441)	(3 336)
MARGE BRUTE		797	1 390
Frais de recherche et développement		(128)	(108)
Frais commerciaux		(37)	(34)
Frais généraux		(102)	(113)
Autres produits opérationnels	5	125	66
Autres charges opérationnelles	5	(146)	(430)
RESULTAT OPERATIONNEL		509	771
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	14	(1)	18
Résultat opérationnel après quote-part des résultats des coentreprises et entreprises associées		508	789
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		12	9
Coût de l'endettement financier brut	7	(133)	(137)
Coût de l'endettement financier net		(122)	(128)
Autres produits financiers		868	848
Autres charges financières		(1 408)	(749)
Autres produits et charges financiers	7	(540)	100
RESULTAT FINANCIER		(662)	(29)
Impôts sur les résultats	8	(113)	(30)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE		(267)	730
RESULTAT NET PART DU GROUPE		(377)	678
RESULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE		110	52

* Revenu non récurrent relatif à une transaction permettant de restituer le reliquat d'activité et de masse aux électriciens allemands, soldant ainsi l'ensemble des contrats de traitement préexistants (cf. note 3)

RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE		(267)	730
Autres éléments non recyclables au compte de résultat		85	21
Réévaluation du passif net au titre des engagements à prestations définies		84	17
Effet d'impôt relatif aux autres éléments non recyclables		(2)	0
Quote-part des autres éléments non recyclables des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts		3	5
Autres éléments recyclables au compte de résultat		22	1
Ecart de conversion		104	150
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie		(97)	(151)
Effet d'impôt relatif aux autres éléments recyclables		14	2
Quote-part des autres éléments recyclables des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts		0	0
Total autres éléments du résultat global (après impôt)	8	107	22
RESULTAT GLOBAL		(160)	752
- Part du groupe		(269)	694
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		109	59

BILAN CONSOLIDE

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
ACTIFS NON COURANTS		19 097	20 517
Goodwill	9	1 325	1 268
Immobilisations incorporelles	10	1 266	1 226
Immobilisations corporelles	11	8 534	9 010
Droit d'utilisation – contrats de location	12	75	83
Actifs de fin de cycle - part tiers	13	93	110
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	13	7 501	8 513
Titres des coentreprises et entreprises associées	14	15	12
Autres actifs non courants	15	172	161
Actifs d'impôts différés	8	116	133
ACTIFS COURANTS		4 080	4 428
Stocks et en-cours	16	1 443	1 428
Clients et comptes rattachés	17	689	639
Actifs sur contrats	18	98	94
Autres créances opérationnelles	19	618	610
Autres créances non opérationnelles		43	40
Impôts courants - actif	8	40	69
Autres actifs financiers courants	15	270	315
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	879	1 232
TOTAL ACTIF		23 177	24 945

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Capital		132	132
Primes et réserves consolidées		1 600	1 990
Réévaluation du passif net au titre des engagements à prestations définies		(142)	(225)
Gains et pertes latents sur instruments financiers		(70)	12
Réserves de conversion		72	(34)
Capitaux propres – part du groupe		1 591	1 876
Participations ne donnant pas le contrôle	23	57	(18)
CAPITAUX PROPRES	22	1 648	1 858
PASSIFS NON COURANTS		11 719	13 186
Avantages du personnel	24	475	526
Provisions pour opérations de fin de cycle	13	8 159	9 249
Autres provisions non courantes	25	359	406
Quote-part de situation nette déficitaire des coentreprises et entreprises associées	14	23	20
Dettes financières non courantes	26	2 635	2 915
Dettes de location non courantes	12	65	69
Passifs d'impôts différés	8	2	2
PASSIFS COURANTS		9 810	9 901
Provisions courantes	25	2 179	2 444
Dettes financières courantes	26	189	526
Dettes de location courantes	12	16	23
Fournisseurs et comptes rattachés		1 010	851
Passifs sur contrats	18	5 396	5 175
Autres dettes opérationnelles	27	995	857
Autres dettes non opérationnelles		3	3
Impôts courants - passif	8	21	22
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		23 177	24 945

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net		(267)	730
Dotation nette aux amortissements et dépréciations des immobilisations et des titres de transaction de plus de trois mois	10, 11 et 12	532	578
Dotation nette (reprise nette) aux provisions	13, 24 et 25	(297)	246
(Versements)/remboursements des assureurs sur actifs de couverture des passifs sociaux	24	89	(466)
Effet net des désactualisations d'actifs et de provisions		(384)	655
Charge d'impôts (courants et différés)		113	30
Intérêts courus nets compris dans le coût de l'endettement financier		122	125
Perte (profit) sur cession d'actifs immobilisés et variation de juste valeur des actifs financiers	5 et 7	857	(767)
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	14	1	(18)
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées et quote-part des résultats versés des GIE		12	12
Autres éléments sans effet de trésorerie		(5)	(11)
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts		772	1 114
Intérêts nets reçus (versés)		(177)	(138)
Intérêts nets versés sur dette de loyer		(3)	(4)
Impôts versés		(53)	(90)
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts		539	882
Variation du besoin en fonds de roulement	21	269	217
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		808	1 099
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(704)	(592)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		13	7
Acquisitions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie acquise		(6)	(44)
Cessions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie cédée		(2)	0
Acquisitions d'actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle		(3 778)	(4 232)
Cessions d'actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle		3 924	4 037
Variation des actifs financiers de gestion de trésorerie	15	69	143
Prêts accordés aux coentreprises et entreprises associées		0	(23)
Remboursement de prêts des coentreprises et entreprises associées		4	0
Acquisition d'autres actifs financiers		(8)	(9)
Cessions d'autres actifs financiers		1	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(485)	(712)
Augmentations de capital souscrites par les participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle		(58)	(3)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(44)	(5)
Remboursement des dettes de loyer		(24)	(25)
Augmentation des dettes financières	26	496	0
Diminution des dettes financières	26	(947)	(720)
Variation des autres dettes financières	26	(63)	(25)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(640)	(778)
Impact des variations de taux de change		5	17
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		(312)	(375)
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice		1 109	1 484
Trésorerie à la clôture	20	879	1 232
(-) concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	26	(81)	(123)
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice		798	1 109

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Notes	Nombre d'actions	Capital	Primes et Réserves consolidées	Réévaluation du passif net au titre des engagements à prestations définies	Gains et pertes latents sur instruments financiers	Réserves de Conversion	Total capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
1er Janvier 2021		264 152 778	132	1 320	(243)	160	(186)	1 183	(75)	1 109
Résultat de l'exercice				678				678	52	730
Autres éléments du résultat global	8				21	(148)	143	16	6	22
Résultat global				678	21	(148)	143	694	59	752
Dividendes distribués								—	(5)	(5)
Autres variations *				(8)	(3)		10	(1)	3	2
31 Décembre 2021		264 152 778	132	1 990	(225)	12	(34)	1 876	(18)	1 858
Résultat de l'exercice				(377)				(377)	110	(267)
Autres éléments du résultat global	8				84	(82)	106	108	(1)	107
Résultat global				(377)	84	(82)	106	(269)	109	(160)
Dividendes distribués				0				0	(44)	(44)
Autres variations **				(14)	(1)		(1)	(16)	9	(6)
31 Décembre 2022		264 152 778	132	1 600	(142)	(70)	72	1 591	57	1 648

* Au 31 décembre 2021, les autres variations correspondent à la prise de contrôle de Cominak et à l'acquisition de titres d'AREVA Mongol LLC (cf. note 2)

** Au 31 décembre 2022, les autres variations correspondent aux retraitements liés à l'application de la décision de l'IFRS IC concernant la comptabilisation des coûts de développement des logiciels en mode SAAS (norme IAS 38) pour (6) millions d'euros (cf. notes 1.3 et 10) et à l'acquisition d'intérêts complémentaires dans Cominak (cf. note 2).

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022

Tous les montants sont présentés en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

INTRODUCTION

Orano est une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration domiciliée en France et régie par le code de commerce.

Le groupe propose des produits et services à forte valeur ajoutée sur l'ensemble du cycle du combustible nucléaire, des matières premières au traitement des déchets. Ses activités, de la mine au démantèlement en passant par la conversion, l'enrichissement, le recyclage, la logistique et l'ingénierie, contribuent à la production d'une électricité bas carbone.

Conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce, Orano SA, qui a émis des titres de créances admis aux négociations sur le marché réglementé (Euronext Paris), est tenu de publier des comptes consolidés.

Les comptes consolidés du groupe Orano au 31 décembre 2022 ont été préparés conformément aux IFRS. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration d'Orano SA le 15 février 2023.

Note 1 – EVENEMENTS MARQUANTS, ESTIMATIONS ET JUGEMENTS ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1 EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE

Constructions de nouveaux réacteurs nucléaires en France

Le Président de la République Emmanuel Macron, dans le cadre d'un déplacement sur le site de Général Electric à Belfort le 10 février 2022, a annoncé le lancement d'un nouveau programme nucléaire avec la prolongation du parc nucléaire actuel, la construction de 6 réacteurs de type EPR2 dont le premier devra entrer en exploitation en 2035 et les études pour 8 réacteurs EPR2 supplémentaires. Cette annonce s'inscrit dans un contexte marqué par les enjeux liés au dérèglement climatique mais également par la nécessité de renforcer la compétitivité et la souveraineté énergétique française et de l'Union européenne.

Impacts de la guerre en Ukraine

Orano n'exerce aucune activité sur les territoires de Russie et d'Ukraine, et ne dispose d'aucun établissement ou d'employé localement. Dès février, Orano a sans délai mis en place une cellule dédiée pour s'assurer en permanence du complet respect des sanctions édictées par les autorités nationales et internationales à l'encontre de la Russie. Un processus spécifique de contrôle d'approbation préalable des opérations du groupe demeurant autorisées a été immédiatement activé. Le volume d'affaires avec la Russie rapporté au chiffre d'affaires représente 3% des échanges du groupe et 0,05 % du carnet de commandes à fin décembre 2022.

A fin décembre, la guerre en Ukraine n'affecte pas la valeur des actifs industriels du groupe ni la continuité d'exploitation de ses activités.

Évolution des prix de marché de l'uranium, de la conversion et de l'enrichissement

Les prix de marché de l'uranium et des services de conversion et d'enrichissement ont très largement augmenté au cours du 1er semestre 2022, notamment en raison du conflit en Ukraine et se sont maintenus depuis. Le cours à long terme de l'uranium est passé de 41 dollars américains par livre d' U_3O_8 à fin 2021 à 52 dollars américains par livre à fin 2022. Les hausses sont encore plus significatives pour la conversion et l'enrichissement. Le prix à long terme de la conversion s'établit ainsi à 27 dollars américains par kilogramme d'uranium à fin 2022, contre 18 dollars américains par kilogramme d'uranium fin 2021. Les prix à long terme de l'enrichissement ont quant à eux plus que doublé, passant de 61 dollars américains par Unité de Travail de Séparation (« UTS ») fin 2021 à 136 dollars américains par UTS à fin 2022.

Performance des marchés financiers

L'année 2022 est marquée par une baisse des marchés financiers combinée avec une forte hausse des taux d'intérêts et un regain de l'inflation, provoqués par la guerre en Ukraine et la crise énergétique consécutive en Europe. Dans ce contexte, les banques centrales ont fortement resserré leurs conditions monétaires et les coûts de financement se sont considérablement renchérissés. Les performances des actifs sans risques (obligations d'état) et des actifs risqués (obligations d'entreprises, marchés actions) sont tous en fort recul sur l'année. Ces évolutions impactent la valorisation des actifs dédiés et l'actualisation des provisions.

Kazakhstan

En août 2022, Katco, filiale d'Orano Mining au Kazakhstan, et le ministère de l'Énergie de la République du Kazakhstan ont signé un avenant au contrat d'utilisation du sous-sol existant, permettant de conduire le développement industriel de la parcelle de South Torkuduk du gisement d'uranium de Muyunkum. L'exploitation de cette nouvelle parcelle devrait assurer la production de Katco pendant plus d'une dizaine d'années. En parallèle, les deux actionnaires de Katco, Orano Mining et KazAtomProm, ont signé un accord précisant les conditions de mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Stratégique signé en 2017. En 2022, les activités de Katco ont été impactées par les tensions sur les approvisionnements en acide au Kazakhstan.

Ouzbékistan

Orano Mining a signé le 22 novembre un accord stratégique de partenariat avec le Comité d'État pour la géologie et les ressources minérales de la république d'Ouzbékistan (GoscomGeology) et l'entreprise d'État, Navoiyuranium. Cet accord prévoit entre autres, la définition d'une feuille de route de développement du projet Djengeldi actuellement porté par Nurlikum Mining, le lancement d'un programme commun d'exploration, ainsi que le développement et la mise en production de nouvelles mines d'uranium en Ouzbékistan.

Démantèlement du cœur du réacteur américain de Vermont Yankee

Orano a finalisé en décembre la découpe et le conditionnement de la cuve et des composants internes du réacteur à eau bouillante de la centrale de Vermont Yankee (État de Vermont, Nord-Est des États-Unis). Ces opérations, démarrées début 2019 après deux années d'études préparatoires, s'inscrivent dans le cadre d'un contrat signé en 2017 avec le groupe NorthStar, leader du démantèlement et de la déconstruction d'installations industrielles dans le monde. En tant que propriétaire du site, NorthStar a en charge le chantier de démantèlement des infrastructures de la centrale dont la finalisation est prévue en 2027. Orano a également procédé au conditionnement et au transport des déchets issus des opérations de démantèlement de l'îlot nucléaire vers un site de stockage dédié, localisé dans la région de West Texas (État du Texas).

Financement

Dans le cadre de son programme EMTN, le 7 novembre 2022, Orano a procédé à une émission obligataire pour un montant de 500 millions d'euros à 4,5 ans (échéance mai 2027) avec un coupon annuel de 5,375 % (rendement de 5,461 % à l'émission). Cette opération a permis à Orano de rembourser par anticipation la souche obligataire de 750 millions d'euros en décembre 2022.

1.2 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses états financiers consolidés, Orano doit procéder à des estimations, faire des hypothèses et recourir à des jugements qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs ou de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Orano revoit ses estimations et jugements de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles, notamment dans les domaines suivants :

- les marges prévisionnelles sur les contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement : ces estimations sont réalisées par les équipes projet et revues par la direction conformément aux procédures du groupe (cf. notes 1.3.6 et 25) ;
- les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de perte de valeur du goodwill et des autres actifs corporels et incorporels (cf. notes 1.3.7.5, 9, 10 et 11) ;
- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages du personnel, notamment les taux d'évolution des salaires et d'actualisation, l'âge de départ des employés et la rotation des effectifs (cf. notes 1.3.10 et 24) ;
- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les provisions pour opérations de fin de cycle (cf. notes 1.3.12 et 13) et, le cas échéant, les actifs correspondant à la quote-part financée par les tiers, notamment :
 - les devis prévisionnels de ces opérations,
 - les taux d'inflation et d'actualisation,
 - l'échéancier prévisionnel des dépenses,
 - la durée d'exploitation des installations,
 - le scénario retenu au regard de la connaissance de l'état initial des installations, de l'état final visé et des filières de traitement et d'évacuation des déchets et de leur disponibilité,
 - les modalités de mise à l'arrêt définitif,
 - les exigences de sûreté et évolutions réglementaires ;
- les hypothèses utilisées pour évaluer l'existence de provisions ou passifs éventuels au titre des matières nucléaires propriétés du groupe : les devis prévisionnels de ces opérations, l'échéancier prévisionnel des dépenses et les taux d'inflation et d'actualisation (cf. notes 1.3.11 et 25) ;
- les estimations et jugements relatifs à l'issue des litiges en cours, et de manière générale à l'ensemble des provisions et passifs éventuels d'Orano (cf. notes 1.3.11 et 25) ;
- les estimations et jugements relatifs à la recouvrabilité des créances dues par les clients et des autres actifs financiers (cf. notes 1.3.6 et 1.3.9.5) ; et
- la prise en compte des perspectives de résultats imposables futurs permettant la reconnaissance des impôts différés actifs (cf. notes 1.3.13 et 8).

1.3 PRINCIPES COMPTABLES

1.3.1. Base d'établissement

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés d'Orano au 31 décembre 2022 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales telles que publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2022. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations émises par l'IFRS Interpretation Committee (« IFRS-IC ») et par l'ancien Standard Interpretation Committee (« SIC »).

Les normes et interprétations du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sont disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards-interpretations/index_fr.htm.

Le groupe n'a anticipé aucune norme, amendement ou interprétation publiés par l'IASB dont la mise en œuvre n'est pas obligatoire en 2022.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et de certains actifs financiers qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers (hors instruments dérivés) sont évalués selon le principe du coût amorti.

Normes, amendements et interprétations entrées en vigueur au 1er janvier 2022

- décision de l'IFRS IC relatif à la comptabilisation des contrats en mode SAAS (IAS 38). La décision de l'IFRIC ayant un impact non significatif, les données ont été retraitées sur l'exercice 2022 (cf. la variation des capitaux propres et note 10) ;
- amendement à IAS 16 relatif à la comptabilisation des produits générés avant la mise en service ;
- amendement à IAS 37 relatif aux coûts à prendre en compte pour valoriser une provision pour contrat déficitaire ;
- amendement à IFRS 3 « Référence au cadre conceptuel » ; et
- améliorations annuelles 2018 - 2020 relatives à IFRS 9 et IFRS 16.

Nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union européenne ne nécessitant pas encore d'application obligatoire et non appliquées par anticipation

- amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers – classement des dettes en courant ou non courant » et « Information à fournir sur les principes et méthodes comptables » ;
- amendement à IAS 8 « Définition d'une estimation comptable » ;
- amendement à IAS 12 « Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction » et ;
- amendement à l'IFRS 17 « Contrats d'assurance ».

Ces amendements et améliorations n'ont pas été appliqués par anticipation au 1er janvier 2022. Le groupe est en cours d'analyse sur les incidences potentielles de ces amendements.

1.3.2. Règles de présentation des états financiers

Actifs et passifs courants/non courants

Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en courant dans le bilan consolidé. Les autres actifs et passifs sont classés en courant d'une part, non courant d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an par rapport à la date de clôture.

Autres produits et charges opérationnels

Les produits et charges qui, par nature, revêtent un caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent sont présentés en autres produits et charges opérationnels. Cette rubrique inclut notamment :

- les dotations et reprises de dépréciation relatives aux pertes de valeur ;
- les résultats de cession des actifs non financiers ;
- les variations de provision pour opérations de fin de cycle sur les installations arrêtées induites par les variations de devis ;
- les coûts de démantèlement et de traitement et reprise des déchets, ainsi que les reprises de provisions correspondantes ;
- les effets des plans de restructuration ; et
- les effets des modifications de régime de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.

1.3.3. Méthodes de consolidation

Filiales

Les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif font l'objet d'une consolidation par intégration globale. Le contrôle du groupe sur ses filiales repose sur son exposition ou sur ses droits à des revenus variables résultant de son investissement dans ces entités, ainsi que sur sa capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Toutefois, dans le cas où la consolidation d'une entité (ou d'un ensemble d'entités) représente un intérêt négligeable dans le cadre de l'image fidèle, le groupe a fait le choix de ne pas la consolider.

Les soldes et transactions intragroupe sont éliminés.

La date d'acquisition à partir de laquelle le groupe consolide les comptes de l'entreprise acquise correspond à la date de sa prise de contrôle effective.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont présentées sur une ligne distincte des capitaux propres en « participations ne donnant pas le contrôle ». Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant des intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans la variation des capitaux propres depuis cette date. Sauf accord contractuel qui indiquerait une allocation différente, les résultats négatifs des filiales sont systématiquement répartis entre capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle sur la base de leurs pourcentages d'intérêt respectifs, et cela même si ces derniers deviennent négatifs.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du groupe et enregistrées en capitaux propres.

Coentreprises et entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le groupe exerce une influence notable. L'influence notable correspond au pouvoir d'influencer la prise des décisions financières et opérationnelles clés au sein de l'entité, sans que cela ne démontre un contrôle ou un contrôle conjoint du groupe.

Une coentreprise est un accord conjoint dans lequel les parties, qui exercent un contrôle conjoint, ont droit à une quote-part de l'actif net de la coentreprise. Le contrôle conjoint est mis en évidence lorsque, sur la base des droits prévus par cet accord, la prise des décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité requiert l'accord unanime des parties.

Les éléments pris en compte pour mettre en évidence une influence notable ou un contrôle conjoint sont similaires à ceux utilisés pour l'analyse du contrôle du groupe sur ses filiales. Les coentreprises et entreprises associées au groupe sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Participations dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les partenaires (coparticipants) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur ses actifs et des obligations sur les passifs relatifs à celle-ci. En tant que coparticipant, le groupe comptabilise ligne à ligne les actifs et passifs, ainsi que les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans les activités conjointes.

1.3.4. Prise en compte de l'effet des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du groupe sont libellés en Euro, qui correspond également à la monnaie fonctionnelle de la société-mère du groupe. Le groupe a déterminé la monnaie fonctionnelle de chacune de ses filiales en fonction de l'environnement économique dans lequel elle opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale.

Opérations libellées en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont initialement converties par la filiale concernée dans sa monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires en monnaies étrangères sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable ; les résultats de change en découlant sont comptabilisés :

- en résultat opérationnel lorsqu'ils concernent des comptes correspondant à des transactions commerciales (créances clients, dettes fournisseurs) ;
- en résultat financier lorsqu'ils concernent des opérations financières (prêts ou emprunts).

Conversion des états financiers des sociétés consolidées dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du groupe

Dans le cadre du processus de consolidation, les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en euros au taux de clôture et les charges et produits sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction. Les différences de change sont reconnues en Ecart de conversion au sein des Autres éléments du résultat global. Dans le cas d'une cession d'une entité étrangère, la quote-part des écarts de conversion accumulés se rapportant à cette entité est recyclée au compte de résultat.

1.3.5. Information sectorielle

Les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base du reporting interne utilisé par le principal décideur opérationnel afin d'allouer les ressources aux différents secteurs et d'évaluer leurs performances.

Le principal décideur opérationnel du groupe est la Direction générale assistée du Comité Exécutif.

L'analyse du reporting interne et des spécificités des métiers du groupe conduit Orano à présenter les trois secteurs opérationnels suivants : Mines, Amont et Aval. Les informations relatives à Orano Med sont présentées en « Corporate et Autres activités ».

Les activités du secteur Mines couvrent l'exploration (recherche de nouveaux gisements), les projets miniers (études et construction de mines), l'exploitation (extraction de l'uranium naturel, puis concentration par voie chimique en U_3O_8) et le réaménagement des sites après l'exploitation.

Les activités du secteur Amont regroupent principalement la conversion du concentré d'uranium (U_3O_8) en hexafluorure d'uranium (UF_6), puis l'enrichissement de l' UF_6 par centrifugation.

Enfin, les activités de l'Aval regroupent les métiers du recyclage de combustibles usés, de la logistique nucléaire (conception et fabrication d'emballages, et réalisation de transports de matières et déchets nucléaires), de démantèlement et services (démantèlement d'installations nucléaires, gestion de déchets et services aux exploitants nucléaires), ainsi que les métiers d'ingénierie (conception et réalisation de projets complexes).

Les méthodes utilisées pour mesurer les indicateurs clés de chaque secteur lors de l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. En conséquence, les informations communiquées dans les tableaux relatifs à l'information sectorielle sont présentées selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les états financiers consolidés du groupe.

En outre, les transactions entre les segments opérationnels ont été effectuées à des conditions de marché.

L'EBITDA est égal au résultat opérationnel retraité des dotations nettes aux amortissements et provisions opérationnels (hors dépréciations nettes des actifs circulants) ainsi que des résultats de cession d'immobilisations, des pertes et profits sur les contrats de location d'actifs et des effets liés aux prises et aux pertes de contrôle.

Par ailleurs, le calcul de l'EBITDA est retraité de façon :

- i) à refléter les flux de trésorerie en lien avec les passifs sociaux (prestations versées et abondement aux actifs de couverture) en remplacement du coût des services rendus comptabilisé ;
- ii) à exclure le coût des opérations de fin de cycle des installations nucléaires du groupe (démantèlement, reprise et conditionnement des déchets) effectuées au cours de l'exercice.

Les actifs sectoriels incluent les « Stocks et en-cours », les créances (hors impôt) et les actifs non courants, à l'exception des « actifs d'impôts différés » et des « Titres des coentreprises et entreprises associées ». Orano a adopté une gestion centralisée de sa fiscalité et de sa trésorerie. Par conséquent, les éléments correspondants du bilan et du compte de résultat ne sont pas affectés aux secteurs.

En outre, les informations sur les actifs et passifs sectoriels ne sont pas fournies régulièrement au principal décideur opérationnel ; néanmoins, le groupe a choisi de présenter les actifs allouables par secteur opérationnel sur une base volontaire.

Enfin, Orano publie des informations par zone géographique : le chiffre d'affaires consolidé d'Orano est réparti entre les cinq zones géographiques suivantes en fonction de la destination des ventes : France, Europe hors France, Amériques (Nord et Sud), Asie-Pacifique, Afrique et Moyen-Orient.

1.3.6. Chiffre d'affaires

Le groupe intervient sur les différentes étapes du cycle du combustible, en proposant les produits et services suivants :

- fourniture de concentrés d'uranium (U3O8) ;
- fourniture de services de conversion et d'enrichissement ou d'UF₆ et UF₆ enrichi ;
- services de traitement-recyclage ;
- services d'ingénierie de support à l'exploitant et de démantèlement d'installations nucléaires ; et
- services et solutions logistiques de transport et entreposage, incluant la conception et la fabrication d'emballages.

Contrats clients et obligations de performance

Les contrats conclus avec les clients sont analysés afin de déterminer les obligations de performance qui constituent l'unité de compte élémentaire pour la reconnaissance du revenu.

Prix du contrat

Le prix du contrat correspond au montant de la contrepartie qu'Orano s'attend à recevoir en échange des biens et services transférés. Ce prix inclut les éléments fixes fermes, ainsi que les éléments variables à hauteur de la part dont l'obtention est considérée comme hautement probable. Les éléments variables incluent les révisions de prix pouvant résulter de clauses d'indexation ou d'avenants, les effets potentiels de pénalités ou de rabais, etc.

Le prix du contrat est retraité dans le cas où l'une des parties au contrat reçoit un avantage de financement significatif de l'autre partie, autrement dit lorsque la combinaison (i) du décalage temporel entre l'encaissement et le transfert de contrôle des biens et services du contrat (i.e. la reconnaissance du chiffre d'affaires) et (ii) du taux d'intérêt applicable à une facilité de crédit équivalente, a un effet significatif sur le prix du contrat négocié par les parties. Ce retraitement revient à reconnaître le revenu sur la base d'un prix de transaction reflétant le prix que le client aurait payé pour une transaction au comptant, c'est-à-dire nette de tout élément lié aux modalités de financement. L'ajustement ainsi déterminé sur le prix de contrat est reconnu concomitamment à la reconnaissance du chiffre d'affaires, tandis que la charge ou le produit financier est reconnu à due proportion de l'évolution et de l'amortissement de la facilité de crédit implicite résultant des termes de paiement. Le taux d'intérêt appliqué est le taux de financement marginal que la partie recevant le financement obtiendrait auprès d'un établissement financier en négociant, le jour de la signature du contrat, un emprunt dont les caractéristiques sont similaires au financement implicite accordé.

Allocation du prix du contrat aux obligations de performance

Le prix du contrat est alloué à chaque obligation de performance en fonction des proportions des prix de vente séparés, généralement en ligne avec les modalités contractuelles. A défaut, le prix de vente de l'obligation de performance est calculé sur la base des coûts et d'une marge attendue pour des prestations similaires.

Reconnaissance du revenu associé à chaque obligation de performance

Le chiffre d'affaires est reconnu lorsque l'entreprise transfère au client le contrôle des biens ou services. En application de ce principe, le chiffre d'affaires est reconnu :

- pour les contrats de fourniture de concentrés : à la livraison des concentrés d'uranium sur les sites de conversion désignés par les clients ; la livraison peut se matérialiser par une livraison physique ou par un transfert du compte de matière détenue par Orano chez le convertisseur vers le compte de matière détenue par le client chez ce même convertisseur (« book transfer ») ;
- pour les contrats de conversion et d'enrichissement : à la livraison de l'UF₆. La livraison peut se matérialiser par une livraison physique ou par un transfert du compte de matière détenue par Orano vers le compte de matière détenue par le client chez l'enrichisseur ou l'assembleur du combustible ;
- pour les prestations de traitement-recyclage, de transport et d'entreposage : à l'avancement des services rendus ; lorsque le contrat prévoit une participation du client au financement de la construction d'un actif nécessaire à la réalisation des prestations couvertes par le contrat, le chiffre d'affaires relatif au financement reçu est dégagé à l'avancement des

prestations sous-jacentes sur la durée d'utilisation de l'actif, sauf à ce que le client prenne le contrôle de l'actif construit (auquel cas, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la construction de l'actif) ; et

- pour les contrats de conception et de fabrication d'équipements répondant aux spécifications techniques du client : à l'avancement, sauf à ce que le groupe ne dispose pas d'un droit aux paiements suffisant au titre des prestations réalisées à date en cas d'interruption du contrat motivé par une raison autre que le défaut du groupe.

Lorsque la reconnaissance du chiffre d'affaires se fait à l'avancement dans les cas décrits ci-dessus, la mesure de l'avancement est déterminée par le rapport entre les coûts encourus et les coûts à terminaison. Le chiffre d'affaires est reconnu dans la mesure où il est hautement probable qu'il ne fera l'objet d'aucune reprise ultérieure.

Actifs et passifs sur contrats

Les actifs sur contrats correspondent au droit dont dispose le groupe au titre des travaux réalisés et qui ne constituent pas encore un droit inconditionnel à paiement.

Les passifs sur contrats correspondent aux montants comptabilisés en cas de paiements reçus excédant le montant reconnu en revenu au titre de la satisfaction d'une obligation de performance. Ils comprennent notamment :

- les montants reçus de clients et concourant au financement d'investissements affectés à l'exécution de contrats de longue durée auxquels ils ont souscrit ; et
- les autres avances et acomptes reçus de clients repris au fur et à mesure de la réalisation des prestations couvertes par le contrat.

Conformément aux dispositions de la norme, le groupe effectue la compensation par contrat entre actifs et passifs sur contrats.

Les créances clients représentent le droit inconditionnel du groupe à recevoir un paiement dont l'exigibilité ne dépend que du seul passage du temps.

Coûts d'obtention de contrats

Les coûts encourus en vue d'obtenir un contrat ne sont capitalisés que si :

- il s'agit de coûts marginaux que le groupe n'aurait pas encourus s'il n'avait pas obtenu le contrat, et
- le groupe s'attend à les recouvrer.

1.3.7. Évaluation des actifs corporels et incorporels

1.3.7.1. Actifs incorporels

Un actif incorporel est comptabilisé s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable, sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées.

Les actifs incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

Goodwill

Le groupe applique l'amendement à IFRS 3, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020, afin de déterminer si une acquisition doit être comptabilisée en tant que regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actif(s) isolé(s).

En application de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », le goodwill relatif à un regroupement d'entreprises représente la différence entre :

- d'une part la somme des éléments suivants :
 - le prix d'acquisition au titre de la prise de contrôle à la juste valeur à la date d'acquisition,
 - le montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise et,
 - pour les acquisitions par étapes, la juste valeur, à la date d'acquisition, de la quote-part d'intérêt détenue par le groupe dans l'entité acquise avant la prise de contrôle ;
- d'autre part, le montant net des actifs acquis et passifs repris, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition

Lorsque la différence qui en résulte est négative, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

Le montant du goodwill est définitivement arrêté dans les douze mois suivant la date d'acquisition.

Le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT au niveau desquelles il est suivi.

Le goodwill provenant de l'acquisition de filiales est présenté séparément au bilan. Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les modalités décrites en 1.3.7.5.

Après leur comptabilisation initiale, le goodwill est inscrit à son coût diminué, le cas échéant, des pertes de valeur constatées. Au compte de résultat, les pertes de valeur relatives au goodwill sont présentées en « Autres charges opérationnelles ».

Le goodwill provenant de l'acquisition d'entreprises associées et de coentreprises est inclus dans la valeur comptable de la participation présentée au bilan du groupe. Au compte de résultat, les pertes de valeur relatives à ce goodwill sont enregistrées dans la ligne « Quote-part de résultat net des entreprises associées et coentreprises ».

Lorsqu'une UGT ou partie d'UGT vient à être cédée, la quote-part de goodwill correspondant au périmètre cédé est prise en compte dans la valeur comptable de son actif net utilisée pour déterminer le gain ou la perte réalisé. Cette quote-part de goodwill est évaluée en fonction de la valeur relative du périmètre cédé au sein de l'UGT ou groupe d'UGT.

Dépenses de Recherche et Développement

Les dépenses de recherche engagées par le groupe pour son propre compte sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Les dépenses de Recherche et Développement financées par des clients dans le cadre de contrats sont incluses dans le coût de revient de ces contrats et sont comptabilisées dans la rubrique « Coût des produits et services vendus ».

Les dépenses relatives à un projet de développement sont comptabilisées en tant qu'actifs incorporels si ce projet remplit les critères suivants :

- le projet est clairement défini et ses coûts sont identifiés séparément et évalués de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet a été démontrée ;
- il est dans l'intention du groupe d'achever le projet en vue de son utilisation ou de sa vente ;
- les ressources techniques et financières adéquates sont disponibles pour l'achèvement du projet ; et
- il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au groupe.

Les coûts de développement ainsi capitalisés sont ensuite amortis sur la durée d'utilité probable de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service. Ils font l'objet d'un amortissement minimum linéaire.

Études et travaux d'exploration minière

Les études et travaux d'exploration minière sont comptabilisés selon les règles suivantes :

- les dépenses d'exploration ayant pour but de mettre en évidence de nouvelles ressources minérales et les dépenses liées aux études et travaux d'évaluation des gisements mis en évidence sont engagées avant que la rentabilité du projet ne soit déterminée ; elles sont inscrites en charges de l'exercice dans le compte « Frais de Recherche et Développement » ;
- les frais de recherche minière se rapportant à un projet qui, à la date de clôture des comptes, présente de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont immobilisés. Ils sont valorisés en incorporant des coûts indirects à l'exclusion des charges administratives. Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis au prorata du tonnage extrait des réserves qu'ils ont permis d'identifier.

Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels, qui comprennent notamment des droits miniers et de la technologie acquise, sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Ils sont amortis suivant le mode estimé le plus représentatif de leur utilisation (amortissement linéaire ou en fonction des unités de production), à partir de la date de leur mise en service et sur la plus courte de leur durée d'utilisation probable ou, le cas échéant, de la durée de leur protection juridique.

1.3.7.2. Actifs corporels

Les actifs corporels sont évalués à leur coût de revient (coût d'acquisition ou de production) incluant les dépenses de mise en service, minoré du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

En cas d'acquisition d'un groupe d'actifs, le groupe a choisi, pour la répartition du coût d'acquisition, d'évaluer les actifs et les passifs qui ne sont pas évalués au coût de revient selon les normes IFRS qui leur sont applicables, puis d'allouer le coût d'acquisition résiduel aux actifs et aux passifs évalués au coût de revient au prorata de leurs valeurs respectives (IFRIC Update 11/17).

Le coût des installations réalisées en interne comprend tous les coûts de main-d'œuvre, de pièces et tous les autres coûts de production qui participent à la construction de l'actif.

Le coût de revient des installations nucléaires inclut la quote-part des provisions pour opérations de fin de cycle à la charge du groupe, évaluée à la date de leur mise en service, intitulée « Actif de démantèlement – part propre » (cf. note 1.3.12). Conformément à l'interprétation IFRIC 1, les variations des provisions pour opérations de fin de cycle provenant de changements d'estimations ou d'hypothèses de calcul et se rapportant à des installations nucléaires en exploitation ont pour contrepartie une variation de même montant des actifs auxquels ces provisions se rapportent.

Les actifs corporels sont amortis selon le mode estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens (amortissement linéaire ou en fonction des unités de production) ; chaque composant est amorti sur la durée d'utilisation qui lui est propre.

Les terrains miniers sont amortis sur la durée d'exploitation du gisement, les agencements et aménagements des terrains sur 10 ans, les constructions entre 10 et 45 ans, les installations techniques, matériels et outillages industriels autres que les installations nucléaires sur 5 à 10 ans, les installations générales et agencements divers sur 10 à 20 ans, les emballages industriels sur 10 à 20 ans, les autres matériels de transport, matériels de bureau, matériels informatiques et mobiliers sur 3 à 10 ans. Les installations nucléaires sont amorties de façon linéaire sur leur durée estimée d'utilisation.

Ces durées sont révisées en cas d'évolution significative de leur durée estimée d'utilisation.

Les variations de la valeur des actifs de démantèlement (quote-part propre) sont amorties de façon prospective sur la durée d'utilisation résiduelle des installations.

1.3.7.3. Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan dès leur prise d'effet, par la constatation à l'actif d'un droit d'utilisation enregistré en « Droits d'utilisation – contrats de location » et au passif par une dette enregistrée en « Dettes de location ». Un contrat contient un contrat de location s'il confère au groupe le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie.

A la date de prise d'effet du contrat, la dette de location correspond à la valeur actualisée des paiements futurs.

Les paiements de location sont actualisés au taux marginal d'endettement. Le taux retenu, déterminé par devise et par maturité, correspond au taux que le preneur aurait eu à payer pour emprunter, sur une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires à l'obtention d'un bien de valeur similaire au droit d'utilisation de l'actif loué dans un environnement économique similaire.

La valeur du droit d'utilisation est déterminée à la date de prise d'effet du contrat de location à partir du montant initial de la dette de location auquel sont ajoutés, le cas échéant :

- les paiements d'avance faits au loueur, nets des avantages reçus du bailleur,
- les coûts directs initiaux : il s'agit des coûts marginaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ;
- les coûts estimés de remise en état du bien loué ; ce montant est actualisé et enregistré en contrepartie d'une provision pour remise en état.

Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par une charge d'amortissement du droit d'utilisation et une charge d'intérêt. Ce retraitement entraîne la comptabilisation d'impôts différés. Dans le tableau des flux de trésorerie, seule la charge d'intérêt impacte les flux de trésorerie générés par l'activité ; le remboursement du principal de la dette de location impacte en effet les flux de trésorerie liés aux opérations de financement.

Les loyers des contrats de location portant sur des actifs de faible valeur unitaire ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges.

Le droit d'utilisation et la dette de loyers sont amortis sur la durée du contrat qui correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. La probabilité d'exercer une option de renouvellement ou de ne pas exercer une option de résiliation est déterminée par typologie de contrat ou au cas par cas sur la base des dispositions contractuelles et réglementaires, de la nature de l'actif sous-jacent, de sa spécificité et de son emplacement, le cas échéant.

Dans le cadre des tests de perte de valeur, les droits d'utilisation sont alloués à l'UGT ou au groupe d'UGT auxquels ils appartiennent. A cet effet, la valeur du droit d'utilisation est intégrée à la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT et les paiements de loyers ayant servi à calculer la dette de loyers sont exclus des flux de trésorerie futurs utilisés pour la détermination de la valeur d'utilité de l'UGT/du groupe d'UGT testés. Ces modalités de réalisation des tests de perte de valeur en lien avec l'application d'IFRS 16 n'ont pas d'incidence matérielle sur le résultat des tests compte tenu du montant des droits d'utilisation.

1.3.7.4. Incorporation des coûts d'emprunt

Conformément aux prescriptions de la norme IAS 23 révisée applicable à partir du 1er janvier 2009, les coûts d'emprunt relatifs aux investissements corporels et incorporels, se rapportant à des projets engagés postérieurement à cette date et dont la durée de construction ou de préparation est supérieure à un an, sont inclus dans le coût de revient de ces actifs.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans la valorisation des actifs corporels et incorporels :

- lorsqu'ils ont été mis en service avant le 1er janvier 2009 ; ou
- lorsqu'ils ont été mis en service postérieurement à cette date, mais les dépenses ont été engagées et comptabilisées en immobilisations en cours au 31 décembre 2008.

1.3.7.5. Pertes de valeur des actifs corporels et incorporels et du goodwill

Les actifs qui ne génèrent pas de flux de trésorerie largement indépendants les uns des autres sont regroupés dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs appartiennent. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Elles reflètent la manière dont les activités sont gérées au sein du groupe.

Des tests de pertes de valeur sont réalisés sur les actifs corporels et incorporels à durée de vie déterminée lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles ou incorporelles peuvent être reprises ultérieurement s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif et si celle-ci redevient de ce fait plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

La valeur recouvrable des gisements non exploités de l'activité Mines est évaluée sur la base de multiples en terre (c'est à dire par comparaison avec les ressources et réserves valorisées en fonction de la capitalisation boursière de juniors comparables aux gisements non exploités du groupe.). Les reprises de perte de valeur, lorsqu'elles sont possibles, sont appréciées en considération de l'évolution de ces multiples et des perspectives d'exploitations futures.

En outre, des tests de perte de valeur sont effectués systématiquement au moins une fois par an pour le goodwill et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée, et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Ces tests sont effectués au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT auxquels le goodwill et les actifs incorporels appartiennent.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur nette comptable des actifs qui lui sont rattachés. Les pertes de valeur constatées sur le goodwill ne peuvent faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Le groupe réalise les tests de dépréciation de ses actifs sur la base de sa meilleure estimation de leur valeur recouvrable, qui correspond à la plus élevée entre :

- sa juste valeur diminuée des frais de cession, ce qui correspond à sa valeur nette de réalisation, évaluée sur la base de données observables lorsqu'il en existe (transactions récentes, offres reçues de repreneurs potentiels, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables, multiple des ressources d'uranium en terre obtenu en rapportant les valeurs boursières des comparables avec les réserves et ressources déclarées sur les gisements) ; et
- sa valeur d'utilité, égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels qu'elle génère, tels qu'ils résultent du plan stratégique validé par la gouvernance et de ses hypothèses sous-jacentes, augmentée de sa « valeur terminale » correspondant à la valeur projetée et actualisée à l'infini des flux de trésorerie de l'année « normative » estimée à l'issue de la période couverte par les flux prévisionnels. Cependant, certaines UGT ou groupes d'UGT ont une durée de vie définie (par les ressources en minerai dans les mines, ou par la durée des autorisations d'exploitation dans les activités nucléaires) ; dans ce cas, les flux de trésorerie pris en compte pour évaluer leur valeur d'utilité ne sont pas projetés et actualisés à l'infini, mais dans la limite de leur durée attendue d'exploitation.

Les taux d'actualisation retenus s'appuient sur le coût moyen pondéré du capital de chacun des actifs ou groupes d'actifs concernés. Ils sont calculés après impôt.

Les tests de dépréciation sont sensibles aux hypothèses macroéconomiques (dont la parité avec le dollar américain) et sectorielles retenues, notamment en termes d'évolution des prix du minerai ou des services de conversion et d'enrichissement, mais également de durée d'utilisation des actifs sous-jacents. Compte tenu de ces sensibilités, le groupe révisé ses estimations et hypothèses sous-jacentes a minima une fois par an, ou plus, lorsque l'évolution des conditions de marché le requiert.

1.3.8. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût historique et de leur valeur nette de réalisation, qui correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Les consommations de stocks sont généralement valorisées en utilisant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'entrée des stocks comprend tous les coûts directs de matières, les coûts de main d'œuvre ainsi que l'affectation des coûts indirects de production.

Dans le cas de prêts de matière avec transfert de titre de propriété, le groupe comptabilise en stock la matière empruntée au coût unitaire moyen pondéré, qui correspond à sa juste valeur estimée à la date de la transaction. En contrepartie, une dette correspondant à l'obligation de restitution de la matière, valorisée à chaque clôture, en fonction de l'hypothèse de restitution (à partir des productions futures du groupe ou d'achats externes), est comptabilisée en « Fournisseurs et comptes rattachés ».

1.3.9. Actifs et passifs financiers

Actifs financiers

Les actifs financiers se composent :

- des actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle ;
- des titres de participation dans des sociétés non consolidées ;
- des prêts, avances et dépôts ;
- des créances clients et comptes rattachés ;
- de certaines autres créances opérationnelles ;
- des comptes bancaires nantis ;
- de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ; et
- de la juste valeur positive des instruments financiers dérivés.

Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent :

- les dettes financières ;
- les dettes fournisseurs et comptes rattachés ;
- certaines autres dettes opérationnelles ;
- les concours bancaires ; et
- la juste valeur négative des instruments financiers dérivés.

1.3.9.1. Classement et évaluation des actifs et passifs financiers

La norme IFRS 9 prévoit que les actifs financiers soient classés en trois catégories : coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par les autres éléments du résultat global, en fonction des modalités de gestion (« business model ») définies par l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « solely payments of principal and interest », SPPI).

Les actifs répondant à la définition d'instruments de dette (flux contractuels de trésorerie associés à des paiements d'intérêts et aux remboursements de capital) sont comptabilisés :

- au coût amorti lorsque le groupe les détient en vue de collecter l'ensemble des flux de trésorerie contractuels ;
- en juste valeur par résultat lorsque le groupe les détient en vue de les céder et de réaliser une plus-value ;
- en juste valeur par les autres éléments du résultat global lorsque le groupe les détient dans un objectif mixte de collecte des flux de trésorerie contractuels et de cession (avec recyclage de la plus ou moins-value en résultat en date de cession).

Les actifs répondant à la définition d'instruments de capitaux propres (titres d'actions ou de fonds communs de placement actions) sont comptabilisés en juste valeur par résultat, sauf à ce que le groupe opte pour l'option permettant de les comptabiliser de manière irrévocable en juste valeur par les autres éléments du résultat global (sans recyclage des plus ou moins-values en résultat).

Par exception à ces principes, certains instruments peuvent être comptabilisés en juste valeur par résultat lorsque ce traitement permet de compenser une position symétrique affectant le compte de résultat.

1.3.9.2. Modalités d'évaluation des actifs et passifs financiers

Hormis les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, le groupe évalue ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur à la date de clôture. La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction normale entre intervenants de marché à la date d'évaluation.

Tous les actifs et passifs évalués à la juste valeur sont valorisés à partir de techniques qui cherchent à maximiser l'utilisation de données observables sur le marché. Ces techniques sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 (cours cotés non ajustés) : cours auxquels le groupe peut avoir accès sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 (données observables) : techniques d'évaluation utilisant uniquement des données observables directement ou indirectement sur un marché actif pour un instrument similaire ; et
- niveau 3 (données non observables) : techniques d'évaluation utilisant principalement des données non observables, y compris des données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs.

1.3.9.3. Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle

Cette rubrique regroupe l'ensemble des placements qu'Orano dédie au financement de ses opérations futures de fin de cycle des activités nucléaires : démantèlement des installations et reprise et conditionnement des déchets. Elle comprend des lignes d'actions et d'obligations cotées détenues de façon directe, des fonds communs de placement (FCP) dédiés actions, des FCP dédiés obligataires et monétaires, et des liquidités. Elle inclut également des créances résultant d'accords passés avec des tiers pour la prise en charge d'une quote-part du financement des opérations de fin de cycle ; ces créances sont comptabilisées selon la méthode décrite en note 1.3.9.5.

Orano ne consolide pas ligne à ligne les actifs de ses FCP dédiés dans la mesure où la société ne les contrôle pas suivant les critères de la norme IFRS 10 :

- Orano n'intervient pas dans la gestion des FCP dédiés qui est effectuée par des sociétés de gestion de premier plan indépendantes du groupe ;
- Orano ne détient pas de droit de vote dans les FCP ;
- les FCP ne réalisent pas d'opérations directes ou indirectes sur les instruments financiers émis par Orano ;
- les FCP réalisent exclusivement des placements financiers qui n'ont pas un caractère stratégique pour Orano ;
- Orano ne tire aucun avantage et ne supporte aucun risque, autres que ceux normalement associés aux placements dans les FCP et ceci proportionnellement à sa participation ; et
- les conventions de gestion restreignent la possibilité de résiliation par Orano à des cas spécifiques (faute, fraude, etc...). Orano n'a donc pas la possibilité de changer la société de gestion du fonds à tout moment.

En conséquence, les FCP dédiés sont inscrits au bilan sur une seule ligne, pour une valeur correspondant à la quote-part d'Orano dans leur valeur liquidative à la date de clôture de l'exercice.

Hormis les obligations d'État et la créance sur EDF et le CEA, résultant du surfinancement de l'Andra, qui sont comptabilisées au coût amorti, l'ensemble du portefeuille d'actifs dédiés aux opérations de fin de cycle est enregistré dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

1.3.9.4. Prêts, avances et dépôts

Ce poste comprend principalement des créances rattachées à des participations non consolidées, des avances sur acquisitions de titres de participation et des dépôts et cautionnements.

Ils sont évalués suivant la méthode du coût amorti, et dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur au bilan.

1.3.9.5. Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées suivant la méthode du coût amorti.

La dépréciation est calculée sur la base du modèle fondé sur les pertes attendues (« expected credit loss »). Selon ce modèle, les pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défauts dans les 12 mois à venir) sont enregistrées sur les instruments émis ou acquis dès leur entrée au bilan. Les pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) sont comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ou dans le cas de créances commerciales à court terme. Le groupe détermine la perte attendue sur la base (a) du montant de l'exposition au défaut, (b) du taux de perte associé et (c) de la probabilité de défaut.

1.3.9.6. Autres actifs financiers courants

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres de créances négociables dont l'échéance est supérieure à trois mois et des titres d'OPCVM non monétaires placés à un horizon de gestion à court terme facilement mobilisables, ne répondant pas strictement aux critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Les titres de créances sont évalués suivant la méthode du coût amorti et les OPCVM en juste valeur par résultat.

1.3.9.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les comptes courants financiers avec des sociétés non consolidées.

Les équivalents de trésorerie se composent des placements dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à l'origine ou qui peuvent être convertis en liquidités de façon quasi immédiate en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur selon les critères énoncés par la norme IAS 7. Ils incluent notamment des titres de créances négociables et des titres d'OPCVM monétaires en euros conformes au règlement européen UE 2017/1131 (dit « MMF ») ; les titres de créances sont évalués suivant la méthode du coût amorti et les OPCVM en juste valeur par résultat.

1.3.9.8. Dettes financières

Les dettes financières se composent :

- de certaines avances rémunérées reçues des clients : les avances portant intérêts reçues des clients sont classées en dettes financières lorsqu'elles sont réglées en trésorerie et en passifs sur contrats dans les autres cas ;
- des emprunts auprès des établissements de crédit ;
- des emprunts obligataires émis par Orano ;
- des découverts bancaires courants ; et
- des dettes liées à des locations financières.

Les dettes financières sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts obligataires faisant l'objet d'une couverture de taux (swap taux fixe/taux variable) qualifiée de couverture de juste valeur sont réévalués de façon symétrique à l'instrument dérivé de couverture.

1.3.9.9. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le groupe a choisi de continuer d'appliquer les dispositions d'IAS 39 en matière de comptabilité de couverture.

1.3.9.9.1. *Risques couverts et instruments financiers*

Orano utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change et de taux d'intérêt. Les instruments dérivés utilisés consistent essentiellement en des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux, des swaps d'inflation et des options de change.

Les risques couverts concernent des créances, des dettes et des engagements fermes ou prévisionnels en monnaies étrangères.

1.3.9.9.2. *Comptabilisation des instruments dérivés*

Les instruments dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, et réévalués lors de chaque clôture comptable jusqu'à leur dénouement.

Le mode de comptabilisation des instruments dérivés varie selon qu'ils sont désignés comme éléments de couverture de juste valeur, de couverture de flux de trésorerie, de couverture d'investissements nets à l'étranger, ou qu'ils ne sont pas qualifiés d'éléments de couverture.

Couverture de juste valeur

Cette désignation concerne les couvertures d'engagements fermes en monnaies étrangères : achats, ventes, créances et dettes. L'élément couvert et l'instrument dérivé sont réévalués de façon symétrique, et leurs variations de valeur sont enregistrées simultanément en compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Cette désignation concerne les couvertures de flux de trésorerie futurs probables : achats et ventes prévisionnels en monnaies étrangères.

Les éléments couverts de nature hautement probable ne sont pas valorisés au bilan. Seuls les instruments dérivés de couverture sont réévalués lors de chaque clôture comptable ; en contrepartie, la part efficace des variations de valeur est comptabilisée en « Autres éléments du résultat global » et présentée au bilan pour son montant net d'impôt dans la rubrique de capitaux propres « Gains et pertes latents différés sur instruments financiers » ; seule la part inefficace de la couverture affecte le compte de résultat.

Les montants comptabilisés en « Gains et pertes latents différés sur instruments financiers » sont rapportés au compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte celui-ci, c'est-à-dire lors de la comptabilisation des transactions faisant l'objet de la couverture.

Couverture d'investissements nets à l'étranger

Cette désignation concerne les emprunts contractés dans une monnaie étrangère, ainsi que les emprunts contractés en euros et faisant l'objet d'un swap de change dans une monnaie étrangère, afin de financer par exemple l'acquisition d'une filiale ayant la même monnaie fonctionnelle. Les écarts de change relatifs à ces emprunts sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » et présentés au bilan pour leur montant net d'impôt dans la rubrique de capitaux propres « Réserves de conversion » ; seule la part inefficace de la couverture affecte le compte de résultat.

Les montants comptabilisés en réserves de conversion sont rapportés au compte de résultat lors de la cession de la filiale concernée.

Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Lorsque les instruments dérivés ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, les variations de juste valeur sont portées immédiatement en compte de résultat.

1.3.9.3. Présentation des instruments dérivés comptabilisés au bilan et au compte de résultat

Présentation au bilan

Les instruments dérivés utilisés pour couvrir des risques liés à des transactions commerciales sont présentés au bilan en créances et dettes opérationnelles ; les instruments dérivés utilisés pour couvrir des risques liés à des prêts, des emprunts et des comptes courants sont présentés en actifs financiers ou en dettes financières.

Présentation au compte de résultat

La réévaluation des instruments dérivés et des éléments couverts relatifs à des transactions commerciales affectant le compte de résultat est comptabilisée en « Autres charges et produits opérationnels », à l'exception de la part correspondant au report/déport, qui est comptabilisée en résultat financier.

La réévaluation des instruments financiers de couverture et des éléments couverts relatifs à des prêts et emprunts en monnaies étrangères affectant le compte de résultat est comptabilisée en résultat financier.

1.3.9.10. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent ; ou
- le groupe transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier du fait du transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

1.3.10. Avantages du personnel

Les engagements en matière de retraite, préretraite, indemnités de départ, couverture sociale, médailles du travail, prévoyance et autres engagements assimilés, tant pour le personnel actif que pour le personnel retraité, sont comptabilisés en application des dispositions de la norme IAS 19 révisée.

Les prestations servies dans les avantages postérieurs à l'emploi sont distinguées selon que le niveau des prestations dépend (i) des cotisations faites par le salarié (régimes à « cotisations définies ») ou (ii) d'un niveau d'engagement défini par l'entreprise (régimes à « prestations définies »).

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés. Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées : selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, le plafonnement des droits prévus dans les conventions collectives est pris en compte dans le rythme de comptabilisation des engagements.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses actuarielles (évolution des salaires, d'âge de départ, de probabilité de versement, taux de rotation et taux de mortalité). Ces paiements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation déterminé en fonction des taux des emprunts obligataires, de durée équivalente à celle des passifs sociaux de la société, émis par les entreprises de première catégorie.

Le groupe a constitué des actifs financiers auprès d'un assureur pour couvrir des dépenses de régimes à prestations définies. La comptabilisation des actifs de couverture est enregistrée en contre partie de la trésorerie versée à l'assureur.

Le montant des avantages du personnel résulte de l'évaluation des engagements minorée de la juste valeur des actifs destinés à leur couverture.

Les réévaluations du passif net au titre des engagements à prestations définies (variation de l'engagement et des actifs financiers due aux changements d'hypothèses et écarts d'expérience) sont comptabilisées en « Autres éléments du résultat global » ; ils ne sont pas recyclables au compte de résultat.

En revanche, les écarts actuariels se rapportant aux avantages du personnel en cours d'emploi (par exemple, les médailles du travail) sont comptabilisés au compte de résultat en « autres produits et charges opérationnels ».

Les coûts relatifs aux avantages du personnel (retraites et autres avantages similaires) sont scindés en deux catégories :

- la charge de désactualisation de la provision, nette du rendement attendu des actifs de couverture, est portée en résultat financier ; le rendement attendu des actifs est évalué en utilisant un taux d'intérêt identique au taux d'actualisation de la provision ;
- la charge correspondant au coût des services rendus est répartie entre les différents postes de charges opérationnelles par destination : coûts des produits et services vendus, charges de recherche et développement, charges commerciales et marketing, charges administratives.

Le coût des services passés, incluant la charge ou le produit lié aux modifications/liquidations de régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Autres charges et produits opérationnels ».

1.3.11. Provisions liées aux opérations d'exploitation

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation actuelle légale, contractuelle ou implicite, résultant d'un événement passé et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entité par une sortie probable de ressources sans contrepartie attendue après la date de clôture. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision.

Les provisions pour lesquelles la sortie de ressources doit avoir lieu dans un délai supérieur à deux ans sont actualisées si l'effet de l'actualisation est significatif.

Provisions pour travaux restant à effectuer

Les provisions pour travaux restant à effectuer couvrent un ensemble de charges futures à encourir sur les sites de la Hague et de Melox (secteur Aval), du Tricastin et de Malvézi (secteur Amont) au titre du traitement des déchets et d'autres opérations issus du cycle d'exploitation. Les travaux portent essentiellement, pour le secteur Aval, sur des activités d'entreposage, de traitement, de conditionnement, de transport et de stockage de déchets technologiques et de procédés, et, pour le secteur Amont, sur des travaux de traitement et de conditionnement des effluents nitrates et des poussières.

Par ailleurs, le groupe détient des matières nucléaires dans des formes physiques ou chimiques variées pouvant nécessiter des traitements spécifiques pour les rendre commercialisables. Le groupe apprécie la nécessité de constituer une provision au cas par cas sur la base (i) des obligations existantes à la clôture, (ii) de l'existence et de la disponibilité de filières de traitement ou de la faisabilité de projets de développement de nouvelles filières, (iii) des coûts estimés de la valorisation de ces matières et (iv) des perspectives commerciales ou avantages économiques attendus de ces matières une fois valorisées. Une provision est constatée lorsque les perspectives commerciales ou les avantages économiques sont insuffisants au regard des coûts de traitements ou de développement des filières de valorisations et que la provision peut être estimée de manière fiable.

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base de la courbe de taux d'état français (taux OAT) à la clôture, prolongée pour les maturités non liquides par un taux d'équilibre à long terme, à laquelle est ajouté un spread d'obligations d'entreprises de qualité investissement ainsi qu'une prime d'illiquidité. Sur la base des flux de décaissements attendus, un taux unique équivalent est déduit de la courbe de taux ainsi construite.

Le taux d'inflation est fixé en cohérence avec les anticipations d'inflation à long terme dans la zone Euro et en tenant compte de l'objectif de la Banque centrale européenne.

Les changements d'hypothèses relatifs aux changements de devis, de taux d'actualisation et d'inflation et d'échéanciers sont comptabilisés en résultat.

Contrats déficitaires

Un contrat déficitaire est un contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques à recevoir attendus du contrat. Les coûts inévitables d'un contrat reflètent le coût net de sortie du contrat, c'est-à-dire le plus faible du coût d'exécution du contrat ou de toute indemnisation ou pénalité découlant du défaut d'exécution.

Lorsque le groupe enregistre un contrat déficitaire, l'obligation actuelle résultant de ce contrat fait l'objet d'une provision (après prise en compte de toute dépréciation d'actif relative aux actifs dédiés à l'exécution de ce contrat).

Provisions pour restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée par le groupe lorsqu'il a une obligation implicite, qui est matérialisée lorsque : (i) il existe un plan formalisé et détaillé précisant l'activité ou la partie de l'activité concernée, la localisation et le nombre de personnes affectées, l'estimation des dépenses qui seront engagées et la date à laquelle le plan sera mis en œuvre ; et (ii) les personnes affectées ont été valablement informées des principales caractéristiques du plan.

Provisions pour réaménagement des sites miniers

Ces provisions correspondent aux dépenses prévisibles liées aux coûts de reconstitution des sites miniers à la charge du groupe. La provision est constituée au fur et à mesure de l'exploitation du site, selon le principe de la « dégradation progressive ».

La provision pour reconstitution des sites miniers est égale au prorata du cumul des tonnages traités depuis la mise en service du site sur le tonnage total du site (quantités déjà traitées et restant à traiter).

1.3.12. Provisions pour opérations de fin de cycle

Les provisions pour opérations de fin de cycle couvrent :

- les coûts de démantèlement pour mener l'installation à l'état final du déclassement incluant les coûts de traitement et de conditionnement des déchets issus des opérations de démantèlement ;
- les coûts d'entreposage, de reprise, traitement et conditionnement de certains déchets historiques issus d'anciens contrats de traitement de combustibles usés qui n'ont pu être traités en ligne (RCD) ;
- les coûts liés à la gestion long terme des déchets radioactifs (entreposage, transport et stockage) ; et
- les coûts de surveillance des sites de stockage après leur fermeture.

A la clôture, ces coûts sont ajustés aux conditions économiques existantes et positionnés par échéance de décaissement afin d'être actualisés à partir du taux d'inflation et du taux d'actualisation correspondant à la chronique de dépenses prévisionnelles.

Les provisions pour opérations de fin de cycle à la charge du groupe et relatives au démantèlement des installations font partie intégrante du coût de revient de ces installations.

Elles sont donc évaluées et comptabilisées en totalité dès la date de mise en service active de l'installation nucléaire correspondante, en contrepartie d'un actif de démantèlement présenté au sein des actifs corporels (cf. note 1.3.7.2).

Traitement de l'amortissement

L'actif de démantèlement est amorti linéairement sur la même durée que les installations concernées.

La charge d'amortissement correspondante ne participe pas à l'avancement des contrats et ne rentre pas dans le coût de revient des stocks. Elle est cependant intégrée dans la rubrique du compte de résultat intitulée « Coût des produits et services vendus », en déduction de la marge brute.

Traitement des charges de désactualisation

La provision est désactualisée à la fin de chaque exercice : la désactualisation représente l'augmentation de la provision due au passage du temps. Cette augmentation a pour contrepartie un compte de charge financière.

Taux d'inflation et d'actualisation pris en compte pour l'actualisation des opérations de fin de cycle

Les taux d'inflation et d'actualisation pris en compte pour l'actualisation des provisions pour opérations de fin de cycle sont appréciés à partir des principes décrits ci-après.

Le taux d'inflation est fixé en cohérence avec les anticipations d'inflation à long terme dans la zone Euro et en tenant compte de l'objectif de la Banque centrale européenne.

Le taux d'actualisation est fixé en application de la norme IAS 37 sur la base des conditions de marché à la date de clôture, ainsi que des caractéristiques propres au passif. Le taux est ainsi déterminé à partir d'une courbe de taux sans risque France à la clôture, prolongée pour les maturités non liquides par un taux d'équilibre à long terme (source taux UFR publié par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles pour les passifs assurantiels de très long terme, présentant des décaissements au-delà des horizons de marché), à laquelle est ajouté un spread d'obligations d'entreprises de qualité investissement ainsi qu'une prime d'illiquidité. Sur la base des flux de décaissements attendus, un taux unique équivalent est déduit de la courbe des taux ainsi construite.

La révision du taux d'actualisation est ainsi fonction des taux de marché et des évolutions structurelles de l'économie conduisant à des changements durables à moyen et long termes.

Selon les articles D. 594-1 et suivants du Code de l'environnement et l'arrêté du 21 mars 2007 relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires modifié le 1er juillet 2020, un déficit ou un surplus de couverture (ratio des actifs dédiés à la juste valeur sur les provisions de fin de cycle loi) est calculé sur la base du taux d'actualisation réel (i.e. net d'inflation) ainsi déterminé, dès lors que :

- le taux d'actualisation brut reste inférieur au taux de rendement prévisionnel des actifs de couverture, prudemment estimé en tenant compte de l'horizon des décaissements ; et
- le taux d'actualisation réel reste inférieur au taux plafond, fixé par arrêté des ministres chargés de l'économie et de l'énergie, calculé en appliquant la courbe des taux à terme ultime publiée par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles, et majorée de cent cinquante points de base à chaque flux de décaissement attendu. Ce plafond est applicable à compter de l'année 2024. Jusqu'à cette date, le plafond est égal à la moyenne pondérée de 2,3 % et de ce nouveau plafond. La pondération affectée au montant de 2,3 % est fixée à 50 % pour l'année 2020, 25 % pour l'année 2021, 12,5 % pour l'année 2022 et 6,25 % pour l'année 2023.

Dans le cas où le taux d'actualisation réel, pris en compte pour le calcul de l'actualisation des obligations de fin de cycle, est supérieur au taux plafond réglementaire, le déficit ou surplus de couverture serait déterminé à partir de ce dernier.

Traitement des changements d'hypothèses

Les changements d'hypothèses concernent les changements de devis, de taux d'actualisation et d'inflation et d'échéanciers.

En application de la méthode prospective :

- si l'installation est en exploitation, l'actif de démantèlement est ajusté du même montant que la provision ; l'actif de démantèlement est amorti sur la durée de vie résiduelle des installations ;
- si l'installation n'est plus en exploitation ou s'il s'agit d'opérations de reprises et conditionnements des déchets historiques (RCD), l'impact est pris en résultat sur l'année du changement pour la quote-part restant à la charge du groupe. L'impact des changements de devis est porté au résultat opérationnel au sein des « Autres produits et charges opérationnels » ; l'impact des changements de taux d'actualisation et d'inflation liés aux évolutions des conditions de marché et aux changements d'échéancier est porté au résultat financier ; et
- Dans le cadre d'un contrat commercial impliquant la prise de propriété de déchets créant une obligation de constitution d'un passif de fin de cycle, la marge sur affaires doit être impactée du coût de cette obligation, par la contrepartie du compte de provisions au bilan.

Actifs de fin de cycle (part tiers)

Le groupe peut être amené à réaliser des opérations de démantèlement dont le financement, pour une quote-part, est à la charge de tiers. La provision pour opérations de fin de cycle couvre la totalité des opérations. Elle est comptabilisée en contrepartie du compte « Actif de démantèlement – part propre » pour la quote-part à la charge du groupe et en contrepartie du compte d'actif non courant intitulé « Actifs de fin de cycle – part tiers » à hauteur du financement attendu de la part du tiers.

L'actif de fin de cycle – part des tiers ne fait pas l'objet d'amortissement.

Il est actualisé de manière symétrique aux provisions correspondantes. L'effet de désactualisation venant augmenter la valeur de l'actif est enregistré dans un compte de produit financier.

Il est réduit à mesure que les travaux contractualisés sont réalisés.

1.3.13. Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent la charge (le produit) d'impôt courant et la charge (le produit) d'impôt différé, calculés conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Impôt courant

Les actifs et passifs d'impôt courant sont évalués en fonction du montant attendu qui sera reçu ou payé à l'administration fiscale. L'impôt courant relatif à des éléments comptabilisés au sein des capitaux propres est également reconnu en capitaux propres, et non au sein du compte de résultat. Lorsqu'elles sont sujettes à interprétation, le management réévalue régulièrement les positions qu'il a prises dans ses déclarations fiscales, et il comptabilise des provisions en conséquence lorsqu'il le juge nécessaire.

Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont déterminés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs comptables et les bases fiscales des éléments d'actif et de passif, auxquelles est appliqué le taux d'impôt attendu sur la période de renversement des différences temporelles et qui a été adopté à la date de clôture. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les différences temporelles imposables entraînent la comptabilisation d'impôts différés passifs.

Les différences temporelles déductibles, les déficits reportables et les crédits d'impôts non utilisés entraînent la comptabilisation d'impôts différés actifs à hauteur des montants dont la récupération future est probable. Les actifs d'impôt différé font l'objet d'une analyse de recouvrabilité au cas par cas en tenant compte des prévisions de résultat issues du plan d'action stratégique du groupe.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables provenant des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si le groupe est en mesure de contrôler l'échéance de renversement des différences temporelles et qu'il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. Les impôts sont revus à chaque clôture pour tenir compte notamment des incidences des changements de législations fiscales et des perspectives de recouvrabilité.

Les impôts différés sont comptabilisés au compte de résultat, à l'exception de ceux qui se rapportent aux « Autres éléments du résultat global » qui sont également enregistrés en « Autres éléments du résultat global ».

Orano a opté pour la comptabilisation en impôt sur le résultat de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) à laquelle ses filiales françaises sont soumises. Depuis le 1er janvier 2021, le taux est passé de 1,5 % à 0,75 %. En application de la norme IAS 12, l'option retenue entraîne la comptabilisation d'impôts différés sur les différences temporelles correspondantes.

Recouvrabilité des impôts différés actifs

Le montant des impôts différés actifs est revu à chaque date de reporting, et il est réduit le cas échéant dans la mesure où il n'est plus probable que des profits taxables futurs permettront d'utiliser tout ou partie de ce montant. De même, les impôts différés actifs non reconnus sont réévalués à chaque date de reporting et sont reconnus à hauteur de l'estimation des profits taxables futurs sur lesquels ils pourront être imputés.

La partie recouvrable des actifs d'impôts différés du groupe correspond à celle pour laquelle la probabilité de recouvrement est supérieure à 50 %. En pratique, pour établir cette probabilité, le groupe procède à une analyse en trois étapes : (a) démonstration du caractère non récurrent des déficits, (b) analyse des perspectives de résultats futurs et (c) analyse des opportunités liées à la gestion fiscale.

S'agissant des perspectives de résultats futurs, la probabilité de réalisation de bénéfices imposables futurs sur lesquels imputer les pertes reportables est appréciée au regard des prévisions de résultat issues du plan stratégique validé par la gouvernance.

L'estimation des pertes imputables tient également compte de la réglementation annuelle d'imputation maximale (50 % pour la France).

Compensation des impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée au sein d'une même entité fiscale lorsque celle-ci a le droit de compenser ses créances et dettes d'impôt exigible.

Note 2 – PERIMETRE

RÉPARTITION DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES FRANCE/ÉTRANGER

(nombre de sociétés)	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Intégration globale	29	43	25	51
Activité conjointe	–	6	–	6
Mise en équivalence	1	5	1	4
Sous-total	30	54	26	61
Total	84		87	

PRINCIPALES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2022

Acquisition de CERIS Group et INEVO Group

Le 30 mars, Orano Projets a pris une participation majoritaire dans CERIS Group, société spécialisée dans l'ingénierie santé-pharma, et acquis le 29 avril la société d'ingénierie INEVO Group pour développer ses activités d'ingénierie dans les secteurs de la santé, pharmacie, chimie fine, biotechnologie et cosmétique. Ces deux opérations confirment la volonté d'Orano Projets de devenir un acteur de référence de l'ingénierie dans ces différents secteurs. Les prix d'acquisition s'élèvent à 0,6 million d'euros pour CERIS Group et à 7 millions d'euros pour INEVO Group.

L'allocation des écarts d'acquisition n'a pas conduit à la valorisation d'actifs identifiables en immobilisations incorporelles. Le goodwill lié à l'acquisition de CERIS Group s'élève à 1 millions d'euros et pour INEVO Group à 5 millions d'euros.

Pour CERIS Group, le chiffre d'affaires réalisé en 2022 s'élève à 4 millions d'euros dont 3 millions d'euros réalisés depuis la date d'acquisition.

Pour INEVO Group, le chiffre d'affaires réalisé en 2022 s'élève à 6 millions d'euros dont 4 millions d'euros réalisés depuis la date d'acquisition.

Acquisition d'intérêts complémentaires dans Cigar Lake

Le 18 mai, Orano Canada Inc. et Cameco Corporation ont racheté conjointement la participation d'Idemitsu Canada Resources dans l'activité conjointe de Cigar Lake au Canada. A la suite de cette opération, Cameco détient 54,547 % de l'activité conjointe de Cigar Lake, Orano Canada Inc. 40,453 % et TEPCO 5 %. Le prix d'acquisition s'élève à 80 millions de dollars canadiens pour la part acquise par Orano. Cette opération a été comptabilisée en acquisition d'une activité en cohérence avec la définition d'un regroupement d'entreprises. L'écart d'acquisition négatif est comptabilisé en autres produits opérationnels pour 8 millions d'euros.

Acquisition d'intérêts complémentaires dans Cominak

Le 22 décembre 2022, ENUSA Industrias Avanzadas a cédé à Orano Mining les 35 000 actions (10 %) détenues dans le capital de Cominak. La nouvelle répartition du capital de Cominak est : Orano Mining (69 %), SOPAMIN (31 %).

Création de la coentreprise Spectrano

Le 13 avril 2022, la coentreprise Spectrano a été créée entre Spectra Tech, Inc., société américaine et Orano Federal Services. L'objectif de cette coentreprise est de répondre aux appels d'offres lancés par le ministère de l'Énergie des États-Unis et ses sous-traitants et de réaliser les prestations requises.

PRINCIPALES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2021

Prise de contrôle de Transnuclear Ltd

Transnuclear Ltd est la société créée en 1984 par KOBE STEEL et Orano Nuclear Packages and Services (« Orano NPS ») pour le développement des projets d'entreposage à sec au Japon, la réalisation d'études d'ingénierie et analyses de sûreté, et le transport de certaines matières nucléaires pour le marché japonais.

Le 15 janvier 2021, Orano NPS et KOBE STEEL ont acquis la participation de 5 % détenue par SOJITZ (2,5 % pour Orano NPS et 2,5 % pour KOBE STEEL). Au terme de l'opération, Transnuclear Ltd est détenu à 50 % par Orano NPS et à 50 % par KOBE STEEL. En parallèle à cette opération d'acquisition, une renégociation du pacte d'actionnaires avec KOBE STEEL a été menée et finalisée, permettant à Orano NPS de prendre le contrôle sur les aspects stratégiques de fonctionnement et de décisions de Transnuclear Ltd. Cette opération n'a pas d'impact significatif sur les comptes.

Acquisition des titres d'AREVA Mongol LLC

Le 28 janvier 2021, CFMM a acquis les titres détenus par MITSUBISHI CORP dans AREVA Mongol LLC, soit 34 %. AREVA Mongol LLC est désormais détenu à 100 % par CFMM. AREVA Mongol détient Cogegobi à 100 % et Badrakh Energy LLC à 66 %. En conséquence, les participations ne donnant pas le contrôle d'AREVA Mongol LLC et de Cogegobi sont reclassées en capitaux propres - part du groupe ainsi qu'une part de celles de Badrakh Energy LLC (cf. note 23).

Acquisition des titres de Cominak

Depuis fin février 2021, Orano Mining détient 59 % du capital de Cominak après la reprise de la part détenue par l'un des actionnaires historiques, la société japonaise OURD, qui a contribué financièrement au devis de démantèlement et de transition lors du rachat par Orano de sa participation. Les autres actionnaires sont SOPAMIN (Niger) à hauteur de 31 % et ENUSA (Espagne) à hauteur de 10 % (cf. notes 5 et 23).

Acquisition de sociétés auprès du Groupe Daher

Le 30 septembre, Orano NPS a acquis les activités nucléaires du Groupe Daher en Allemagne et en Amérique du Nord (majoritairement réalisées par les sociétés Daher Nuclear Technologies GmbH et TLI Inc., sa filiale). Cette acquisition va permettre à Orano NPS de bénéficier de savoir-faire et d'implantations complémentaires, notamment en Allemagne et aux États-Unis, tout en élargissant son offre de produits et services. Le prix s'élève à 12 millions d'euros auquel s'ajoute un remboursement de compte courant octroyé par l'ancien actionnaire pour un montant de 16 millions d'euros réalisé de manière concomitante soit un montant total payé de 28 millions d'euros. L'allocation provisoire du prix d'acquisition a donné lieu à la reconnaissance d'un goodwill de 10 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2021 s'élevait à 38 millions d'euros dont 10 millions d'euros réalisés entre la date d'acquisition et la clôture 2021.

Acquisition de STSI

Le 29 octobre, Orano NPS a acquis auprès de Geodis, filiale du Groupe SNCF, la Société de Transports Spéciaux Industriels (STSI) spécialisée dans les transports multimodaux de matières sensibles, en particulier le transport ferroviaire et routier de matières nucléaires pour un prix de 22 millions d'euros auquel s'ajoute un remboursement de dette au précédent actionnaire de 2 millions d'euros réalisé de manière concomitante soit un montant total payé de 24 millions d'euros. Au 31 décembre 2021, un goodwill provisoire a été comptabilisé à hauteur de 18 millions d'euros. L'allocation de l'écart d'acquisition n'a pas conduit à la valorisation d'actifs identifiables en immobilisations incorporelles.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2021 s'élevait à 8 millions d'euros dont 2 millions d'euros réalisés entre la date d'acquisition et la clôture 2021.

PÉRIMÈTRE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

(IG : intégration globale/MEE : mise en équivalence/AC : activité conjointe)

Unité (nom) ou entités de rattachement Raison sociale, forme	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Pays	% intérêt		% intérêt
FRANCE				
Orano		IG 100	IG	100
Orano Support		IG 100	IG	100
Orano Assurance et Réassurance		IG 100	IG	100
SI-nerGIE		MEE 50	MEE	50
Orano Mining		IG 100	IG	100
CFMM		IG 100	IG	100
Orano Expansion		IG 95,28	IG	95,28
Orano Chimie Enrichissement		IG 100	IG	100
Eurodif (2) et (3)		– –	IG	100
Sofidif (2)		IG 60	IG	60
SET Holding		IG 95	IG	95
SET		IG 95	IG	95
Laboratoire d'étalons d'activité		IG 100	IG	100
Orano Recyclage		IG 100	IG	100
Orano Temis		IG 100	IG	100
Orano NPS		IG 100	IG	100
Lemaréchal		IG 100	IG	100
STSI (3)		– –	IG	100
CERIS Group		IG 68,52	–	–
CERIS Ingénierie		IG 68,52	–	–
ELIX		IG 68,52	–	–
INEVO Group		IG 100	–	–
INEVO Technologie		IG 100	–	–
INEVO PS		IG 100	–	–
Orano Démantèlement		IG 100	IG	100
Orano DS – Démantèlement et Services		IG 73,86	IG	73,86
CNS		IG 51	IG	51
Trihom (1)		IG 48,75	IG	48,75
SICN		IG 100	IG	100
Orano DA – Diagnostic Amiante		IG 74	IG	74
Orano Projets		IG 100	IG	100
Orano Med		IG 100	IG	100

(1) Le pourcentage de contrôle sur cette entité est supérieur à 50 %.

(2) Suite à la recapitalisation d'Eurodif en 2019, Sofidif ne détient plus aucune participation dans les sociétés du groupe.

(3) Sociétés fusionnées

Unité (nom) ou entités de rattachement Raison sociale, forme	Pays	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
			% intérêt		% intérêt
EUROPE (Hors France)					
Urangesellschaft - Frankfurt	Allemagne	IG	100	IG	100
Orano Nuclear Cargo and Service	Allemagne	IG	100	IG	100
Orano Nuclear Trucking	Allemagne	IG	100	IG	100
Orano GmbH	Allemagne	IG	100	IG	100
Dekontaminierung Sanierung Rekultivierung	Allemagne	IG	100	IG	100
Orano UK Ltd (1)	Grande-Bretagne	–	–	IG	100
Enrichment Technology Company Ltd (ETC)	Grande-Bretagne	MEE	50	MEE	50
Orano Ltd	Grande-Bretagne	IG	100	IG	100
AMERIQUES					
Orano USA LLC	États-Unis	IG	100	IG	100
PIC	États-Unis	IG	100	IG	100
Orano Federal Services LLC	États-Unis	IG	100	IG	100
UG USA	États-Unis	IG	100	IG	100
TN Americas LLC	États-Unis	IG	100	IG	100
Orano CIS LLC	États-Unis	IG	100	IG	100
Interim Storage Partners LLC	États-Unis	MEE	51	MEE	51
TLI	États-Unis	IG	100	IG	100
TLI Freight Services	États-Unis	–	–	IG	100
TLI Shipping	États-Unis	IG	100	IG	100
Orano Decommissioning Services LLC	États-Unis	IG	100	IG	100
Orano Decommissioning Holding LLC	États-Unis	IG	100	IG	100
Accelerated Decommissioning Partners LLC	États-Unis	MEE	25	MEE	25
Orano Med LLC	États-Unis	IG	100	IG	100
Spectrano	États-Unis	MEE	49	–	–
Orano Canada Inc.	Canada	IG	100	IG	100
Cigar Lake	Canada	AC	40,45	AC	37,10
Key Lake	Canada	AC	16,67	AC	16,67
Kiggavik	Canada	AC	66,09	AC	66,09
McArthur River	Canada	AC	30,20	AC	30,20
McClean Lake	Canada	AC	77,5	AC	77,5
Midwest	Canada	AC	74,83	AC	74,83
Orano Est Canada	Canada	IG	100	IG	100
Urangesellschaft Canada Limited	Canada	IG	100	IG	100
Uranor Inc.	Canada	IG	100	IG	100
Orano Quebec Inc.	Canada	IG	100	IG	100
TLI Canada	Canada	IG	100	IG	100
Uramin Inc	Iles Vierges	IG	100	IG	100
ASIE					
Orano Japan	Japon	IG	100	IG	100
Orano Cycle Japan Projects	Japon	IG	100	IG	100
ANADEC – Orano ATOX D&D Solutions Co. Ltd	Japon	MEE	50	MEE	50
Transnuclear Ltd	Japon	IG	50	IG	50
Orano Beijing Technology Co. Ltd	Chine	IG	100	IG	100
UG Asia Limited	Chine	IG	100	IG	100
AREVA Mongol LLC	Mongolie	IG	100	IG	100
COGEGOBI	Mongolie	IG	100	IG	100
Badrakh Energy LLC	Mongolie	IG	66	IG	66
Orano Korea	Rép. de Corée	IG	100	IG	100
AREVA India Private Ltd (1)	Inde	–	–	IG	100
Katco (cf. note 23)	Kazakhstan	IG	51	IG	51
Nurlikum Mining LLC	Ouzbékistan	IG	51	IG	51
Orano Holdings Australia Pty Ltd (1)	Australie	–	–	IG	100
Orano Australia Pty Ltd (1)	Australie	–	–	IG	100

(1) Sociétés en cours de liquidation déconsolidées (cf. Note 1.3.3)

Unité (nom) ou entités de rattachement Raison sociale, forme	Pays	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
			% intérêt		% intérêt
AFRIQUE/MOYEN-ORIENT					
Somaïr	Niger	IG	63,40	IG	63,40
Imouraren SA	Niger	IG	63,50	IG	63,50
Cominak	Niger	IG	69	IG	59
TN Niger	Niger	IG	100	IG	100
Orano Mining (Namibia) Pty Ltd.	Namibie	IG	100	IG	100
Orano Processing Namibia	Namibia	IG	100	IG	100
Erongo Desalination Company (PTY) Ltd	Namibie	–	–	IG	100
Uramin Centrafrique	Rép. centrafricaine	IG	100	IG	100
Orano Gabon (1)	Gabon	–	–	IG	100
Comuf	Gabon	IG	68,42	IG	68,42
Jordan AREVA Ressources (1)	Jordanie	–	–	IG	50

(1) Sociétés en cours de liquidation déconsolidées (cf. Note 1.3.3)

SOCIÉTÉS NON CONSOLIDÉES

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des titres non consolidés détenus à 50 % et plus représente 18 participations et s'élève à 11 millions d'euros au bilan. La société juge qu'il n'y a pas de risque associé à ces participations et les considère comme non significatives.

Note 3 – INFORMATIONS SECTORIELLES

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Résultat 2022

	Mines	Amont	Aval	Corporate, autres activités et éliminations	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires brut	1 355	1 213	1 901	(232)	4 237
Ventes inter - secteurs	(12)	(103)	(139)	254	–
Chiffre d'affaires contributif	1 343	1 111	1 762	21	4 237
Résultat Opérationnel avant activité de fin de cycle	298	352	(56)	(40)	555
Résultat des activités de fin de cycle	–	(23)	(23)	–	(46)
Résultat Opérationnel	298	329	(79)	(40)	509
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	–	–	–	–	(1)
Résultat Financier	–	–	–	–	(662)
Impôts sur les résultats	–	–	–	–	(113)
Résultat net de l'ensemble	–	–	–	–	(267)
EBITDA *	491	470	154	(20)	1 095
% du CA brut	36,2 %	38,8 %	8,1 %	n.a.	25,8 %

* cf. notes 1.3.5 et 6

Au 31 décembre 2022, le groupe a réalisé environ 48 % de son chiffre d'affaires avec EDF.

Bilan 2022

	Mines	Amont	Aval	Corporate, autres activités et éliminations	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actifs corporels et incorporels (y compris goodwill et droits d'utilisation – contrats de location)	2 760	4 115	4 200	125	11 200
Actifs de fin de cycle et de couverture des opérations de fin de cycle	–	1 581	6 013	–	7 594
Autres actifs non courants	110	–	3	190	303
Sous-total Actifs non-courants	2 870	5 696	10 216	316	19 097
Stocks et créances (hors impôts)	470	1 280	946	195	2 891
Autres actifs courants	–	–	–	1 189	1 189
Sous-total Actifs courants	470	1 280	946	1 384	4 080
TOTAL ACTIF	3 339	6 976	11 162	1 700	23 177

Résultat 2021

	Mines	Amont	Aval	Corporate, autres activités et éliminations	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires brut	1 076	1 038	2 823	(210)	4 726
Ventes inter - secteurs	(11)	(87)	(130)	228	–
Chiffre d'affaires contributif	1 065	951	2 693	18	4 726
Résultat Opérationnel avant activité de fin de cycle	269	191	617	(20)	1 058
Résultat des activités de fin de cycle	–	(16)	(271)	–	(287)
Résultat Opérationnel	269	176	346	(20)	771
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	–	–	–	–	18
Résultat Financier	–	–	–	–	(29)
Impôts sur les résultats	–	–	–	–	(30)
Résultat net de l'ensemble	–	–	–	–	730
EBITDA	429	204	764	1	1 398
<i>% du CA brut</i>	<i>39,9 %</i>	<i>19,7 %</i>	<i>27,1 %</i>	<i>n.a.</i>	<i>29,6 %</i>

Au 31 décembre 2021, le groupe a réalisé environ 29 % de son chiffre d'affaires avec EDF.

Signature de contrats concernant les déchets nucléaires allemands

Les électriciens allemands ont signé en août 2021 un ensemble de contrats avec Orano pour un montant total de plus de 1 milliard d'euros concernant le retour de l'intégralité des déchets nucléaires allemands entreposés au sein de l'usine Orano la Hague.

L'accord se décompose en substance en (i) un échange d'unités de résidus réalisé en 2021, (ii) l'extinction des obligations de performance antérieures constatée en 2021, et (iii) de nouvelles obligations de performance au titre (a) de l'entreposage des colis de déchets et (b) de l'assainissement et de l'entreposage des emballages de transport à réaliser avant le 31 décembre 2024.

L'opération d'échange n'entrant pas dans le champ d'application d'IFRS 15 et s'agissant d'un montant très significatif, le produit perçu est présenté sur une ligne distincte « Autres Revenus » du compte de résultat consolidé pour 1 452 millions d'euros au titre de l'opération d'échange et du dénouement des contrats préexistants. Les prestations d'entreposage des colis de déchets, d'assainissement et d'entreposage des emballages constituent bien, en revanche, des prestations dans le champ d'application d'IFRS 15 pour 0,8 millions d'euros.

Bilan 2021

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate, autres activités et éliminations	Total
Actifs corporels et incorporels (y compris goodwill)	2 671	4 291	4 509	118	11 588
Actifs de fin de cycle et de couverture des opérations de fin de cycle	–	1 814	6 809	–	8 624
Autres actifs non courants	100	–	3	202	305
Sous-total Actifs non-courants	2 771	6 105	11 321	320	20 517
Stocks et créances (hors impôts)	515	1 245	875	176	2 811
Autres actifs courants	–	–	–	1 617	1 617
Sous-total Actifs courants	515	1 245	875	1 793	4 428
TOTAL ACTIF	3 286	7 350	12 197	2 113	24 945

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Exercice 2022

Chiffre d'affaires contributif par secteur d'activité et par zone de localisation des clients

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate et autres activités	Total
France	673	413	1 193	12	2 291
Europe (hors France)	27	113	238	9	387
Amériques	130	298	194	–	621
Asie	438	277	135	–	850
Afrique et Moyen-Orient	75	10	3	–	88
TOTAL	1 343	1 111	1 762	21	4 237

Acquisition d'actifs corporels et incorporels (hors goodwill) par secteur d'activité et par zone géographique d'origine des unités

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate et Autres activités	Total
France	6	96	437	20	559
Europe (hors France)	3	–	7	–	9
Amériques	47	–	4	6	58
Asie	112	–	–	–	112
Afrique et Moyen-Orient	29	–	–	–	29
TOTAL *	197	96	448	27	766

* cf. notes 10 et 11

Exercice 2021

Chiffre d'affaires contributif par secteur d'activité et par zone de localisation des clients

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate et autres activités	Total
France	460	436	789	10	1 695
Europe (hors France)	73	103	1 566	8	1 751
Amériques	149	207	179	–	535
Asie	335	205	156	–	696
Afrique et Moyen-Orient	47	–	2	–	49
TOTAL	1 065	951	2 693	18	4 726

Acquisition d'actifs corporels et incorporels (hors goodwill) par secteur d'activité et par zone géographique d'origine des unités

(en millions d'euros)	Mines	Amont	Aval	Corporate et Autres activités	Total
France	9	91	397	12	509
Europe (hors France)	2	–	5	–	8
Amériques	30	–	8	5	43
Asie	40	–	–	–	40
Afrique et Moyen-Orient	29	–	–	–	29
TOTAL	105	91	410	17	629

Note 4 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PAR NATURE

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Charges de personnel (1)	(1 409)	(1 360)
Effectifs équivalents temps plein moyens (2)	18 990	18 835

(1) Hors engagements de retraites

(2) y compris les alternants et les CDD

Note 5 –AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES OPERATIONNELS

AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Profits sur cessions d'actifs non financiers	11	7
Reprise de perte de valeur sur actifs	30	–
Autres produits	84	58
Total autres produits opérationnels	125	66

En 2022, la reprise de perte de valeurs concerne les actifs industriels de l'UGT Conversion (cf. note 11).

Les autres produits comprennent une indemnité d'assurance à hauteur de 45 millions d'euros au titre de frais supplémentaires induits par le défaut de certains cristallisoirs de l'usine de Philippe Coste en 2021.

En 2021, les autres produits comprennent notamment des résultats de change et indemnités sur opérations commerciales ainsi que des reprises de provisions non utilisées.

AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Pertes sur cessions d'actifs non financiers	(1)	(2)
Perte de valeur sur actifs	(21)	(51)
Coûts de démantèlement nets des dotations/reprises de provisions pour opérations de fin de cycle	(46)	(287)
Autres charges	(78)	(90)
Total autres charges opérationnelles	(146)	(430)

Les coûts de démantèlement nets des dotations/reprises de provisions sont décrits dans la note 13.

En 2022, les autres charges comprennent notamment une indemnité contractuelle à hauteur de 15 millions d'euros, des dotations aux provisions relatives au réaménagement de sites miniers pour 16 millions d'euros (cf. note 25).

En 2021, les pertes de valeur sur actifs concernent principalement la dépréciation d'actifs comptabilisée chez TN Americas LLC.

En 2021, les autres charges comprennent principalement :

- des charges liées au report des travaux de mise en exploitation des sites miniers d'Imouraren et de Trekkopje, ainsi qu'à l'entretien d'infrastructures ;
- un effet lié à l'acquisition des passifs nets de Cominak ; et
- des dotations aux provisions relatives au réaménagement de sites miniers (cf. note 25).

Note 6 – ÉTAT DE PASSAGE DU RESULTAT OPERATIONNEL A L'EBITDA

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat Opérationnel	509	771
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur nettes de reprises des immobilisations incorporelles	98	78
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur nettes de reprises des immobilisations corporelles	415	474
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur nettes de reprises des droits d'utilisation – contrats de location	23	26
Résultat de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	(10)	(6)
Pertes et profits sur contrats de location	2	0
Effets liés aux prises et pertes de contrôle	6	19
Dotations aux provisions nettes de reprises *	(278)	258
Subvention d'investissement inscrite au compte de résultat	(1)	0
(Versements)/remboursements des assureurs sur actifs de couverture des passifs sociaux **	89	(466)
Coûts des opérations de fin de cycle effectuées	243	243
EBITDA	1 095	1 398

* à l'exception des dotations et reprises sur l'actif circulant

** cf. note 24

Note 7 – RESULTAT FINANCIER

COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT

Le coût de l'endettement financier brut à fin décembre 2022 comprend les charges d'intérêts relatives aux emprunts obligataires pour un montant de 107 millions d'euros (contre 113 millions d'euros au 31 décembre 2021).

La charge d'intérêts relative à IFRS 16 encourue sur l'exercice 2022 s'élève à 3 millions d'euros (identique au 31 décembre 2021).

AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Variation de juste valeur par résultat des actifs financiers de couverture	(865)	758
Dividendes reçus	76	66
Rémunération des créances et produits de désactualisation des actifs financiers de couverture	3	4
Charges de désactualisation sur opérations de fin de cycle	(327)	(278)
Effets des changements de taux d'actualisation et d'inflation (cf. note 13)	523	(231)
Effets des révisions d'échéanciers	–	–
Part liée aux opérations de fin de cycle	(590)	319
Résultat de change	(8)	12
Variation de juste valeur par résultat des titres non dédiés	(1)	4
Intérêts sur avances reçues sur contrats	(77)	(69)
Résultat financier sur retraites et autres avantages du personnel	(5)	(5)
Effets de la désactualisation et des changements de taux d'actualisation et d'inflation sur les dettes et autres provisions nettes	189	(145)
Autres produits financiers	3	6
Autres charges financières	(52)	(22)
Part non liée aux opérations de fin de cycle	50	(219)
Autres produits et charges financiers	(540)	100

Les autres charges financières sont principalement constituées du report/déport sur les instruments financiers de couverture de change.

Note 8 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Impôts courants (France)	(26)	(26)
Impôts courants (autres pays)	(57)	(37)
Total impôts courants	(83)	(63)
Impôts différés	(30)	33
Total impôts	(113)	(30)

Les principales filiales françaises du périmètre, qui sont détenues à 95 % au moins, ont constitué à compter du 1^{er} septembre 2017 une intégration fiscale.

Au 31 décembre 2022, aucun impôt différé actif n'a été reconnu au titre des déficits reportables des entités françaises incluses dans le périmètre d'intégration fiscale.

Compte tenu de la mise en place de l'intégration fiscale constituée à compter du 1^{er} septembre 2017 autour d'Orano SA, les relations futures entre les filiales et Orano SA au titre de la période couverte par l'intégration fiscale sont régies par une convention d'intégration fiscale, bâtie sur un principe de neutralité.

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net de l'ensemble	(267)	730
<i>Moins</i>		
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	1	(18)
Charge (produit) d'impôt	113	30
Résultat avant impôts	(153)	742
(Charge)/Profit d'impôt théorique à 25.83 % en 2022 et à 28.41 % en 2021	40	(211)
<u>Incidence de la fiscalité de groupe</u>		
Opérations imposées à un taux autre que le taux de droit commun	–	4
Impôts différés non reconnus	(132)	142
Autres variations des différences permanentes	(21)	35
(Charge)/Produit réel d'impôt	(113)	(30)
Taux effectif d'imposition	n.a.	4 %

Détail des autres variations des différences permanentes

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Régime société mère filiales et dividendes intragroupe	(1)	(1)
Effet des différences permanentes	(26)	4
Ecart entre le taux d'impôt français et les taux applicables à l'étranger	23	5
CVAE	(12)	(16)
Impact du changement de taux d'imposition	(3)	47
Autres	(1)	(4)
Total autres variations des différences permanentes	(21)	35

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFERES

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actifs d'impôts différés	116	133
Passifs d'impôts différés	2	2
Total actifs et (passifs) d'impôts différés	114	131

Pour l'ensemble des sociétés françaises, le taux d'impôts attendu des différences temporelles est de 25,83 % pour les renversements à partir de 2023.

Principaux actifs et passifs d'impôts différés consolidés par nature

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<i>Effet fiscal des différences temporelles liées aux :</i>		
Immobilisations et actifs non courants	112	99
Actifs circulants	15	9
Avantages du personnel	3	10
Provisions réglementées	(165)	(164)
Provisions pour opérations de fin de cycle et remise en état des sites miniers	27	34
Effets des reports déficitaires et impôts latents	109	116
Autres différences temporelles	13	27
Total des Impôts différés actifs nets des passifs	114	131

Variation des actifs et passifs d'impôts différés consolidés

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Au 1er janvier	131	91
Impôts comptabilisés au compte de résultat	(30)	33
Impôts comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	12	1
Variations de périmètre	(2)	—
Ecart de conversion	3	6
Total actifs et (passifs) d'impôts différés	114	131

Produits et charges d'impôts différés consolidés par catégorie de différences temporelles

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Immobilisations et actifs non courants	216	28
Actifs circulants	(2)	(8)
Avantages du personnel	7	(144)
Provisions réglementées	(6)	(8)
Provisions pour opérations de fin de cycle et remise en état des sites miniers	(8)	8
Reports déficitaires nets et impôts latents	(47)	13
Dépréciation des impôts différés (non reconnus)	(132)	142
Autres différences temporelles	(58)	2
Total des produits et (charges) d'impôts différés	(30)	33

Détail des impôts différés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global

(en millions d'euros)	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Réévaluation du passif net au titre des engagements à prestations définies	84	(2)	82	17	(1)	16
Ecart de conversion	104	–	104	150	–	150
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie	(97)	14	(83)	(151)	2	(149)
Quote-part du résultat global des entreprises associées, net d'impôt	3	–	3	5	–	5
Total des gains et (pertes) des autres éléments du résultat global après impôt	95	13	107	21	1	22

ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NON COMPTABILISÉS

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Crédits d'impôts	–	–
Pertes fiscales	642	699
Autres différences temporelles	969	825
Total des impôts différés non reconnus	1 612	1 523

Note 9 – GOODWILL

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	Acquisitions	Cessions	Pertes de valeur	Ecart de conversion et autres	31 décembre 2022
Mines	851	–	–	–	51	902
Amont	161	–	–	–	–	161
Aval	256	6	–	–	–	262
Total	1 268	6	–	–	51	1 325

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Comme indiqué dans les notes 1.2. « Estimations et jugements » et 1.3.7.5 « Pertes de valeur des actifs corporels et incorporels et du goodwill », le groupe réalise des tests de dépréciation au moins une fois par an et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable des actifs des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est affecté (après prise en compte des dépréciations d'actifs incorporels et corporels détaillées dans les notes 10 et 11) à leur valeur recouvrable.

Les taux d'actualisation utilisés pour effectuer ces tests résultent de calculs de coût moyen du capital et reflètent les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et le risque spécifique de l'actif, de l'UGT ou du groupe d'UGT en question ; ils sont déterminés sur la base des données de marché observées et des évaluations des organismes spécialisés (taux sans risque de marché, prime de risque des marchés actions, indices de volatilité, « spreads » de crédit et ratios d'endettement des entreprises comparables de chaque secteur).

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT ou groupes d'UGT :

Au 31 décembre 2022	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance de l'année normative	Année normative
Mines	8,5 % - 12,5 %	n/a	n/a
Amont	8,5 %	n/a	n/a
Aval	8 % - 9 %	1,5 %	2040

Au 31 décembre 2021	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance de l'année normative	Année normative
Mines	7,0 % - 11,0 %	n/a	n/a
Amont	6,5 %	n/a	n/a
Aval	6,5 % - 7,5 %	1,5 %	2040

Les taux de change utilisés pour préparer ces tests de dépréciation sont les taux en vigueur à la date de clôture de l'exercice ou le taux de couverture lorsque les flux futurs ont été couverts.

MINES

La valeur recouvrable du groupe d'UGT de la BU Mines est déterminée à partir de sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité des activités minières est calculée en utilisant les données prévisionnelles de toute la période allant jusqu'au terme prévu des activités d'extraction des mines existantes (Canada, Kazakhstan, Niger) et de leur commercialisation (soit au plus tard jusqu'en 2045), sans prendre en compte d'année normative. Cette valeur d'utilité est obtenue en actualisant les flux de trésorerie futurs prévisionnels par mine à des taux compris entre 8,50 % et 12,50 % (entre 7,00 % et 11,00 % au 31 décembre 2021) et sur la base des taux de change au 31 décembre 2022.

Les flux de trésorerie futurs ont été déterminés en utilisant, pour la composante fixe du carnet de commandes, les prix fixés contractuellement et, pour la composante variable, les prix de marché basés sur la courbe prévisionnelle de prix établie par Orano. La courbe prévisionnelle de prix est également utilisée pour la partie des ventes non encore contractualisée. Cette courbe de prix est fondée notamment sur la vision d'Orano de l'évolution de l'offre (mines d'uranium et ressources secondaires) et de la demande d'uranium (liée à la consommation du parc mondial de centrales nucléaires à l'horizon de la courbe et à la politique d'achat des électriciens concernés).

La valeur d'utilité ainsi déterminée est supérieure à la valeur nette comptable des actifs du groupe d'UGT Mines, et le test n'entraîne donc pas de dépréciation du goodwill.

La valorisation reste sensible aux taux d'actualisation, aux parités de change ainsi qu'aux anticipations des prix futurs de l'uranium. Les impacts de l'utilisation de taux d'actualisation supérieurs de 50 points de base, d'un taux de change euro/dollar américain plus élevé de 5 centimes, d'hypothèses de prix de vente inférieures de 5 dollars par livre d'uranium par rapport aux courbes prévisionnelles de prix établies par Orano sur toute la période des plans d'affaires, pris individuellement ou cumulés, n'entraîneraient pas de dépréciation du goodwill alloué au groupe d'UGT de la BU Mines.

L'analyse de sensibilité aux hypothèses de prix de vente a été réalisée sans prendre en compte une révision des quantités d'uranium économiquement exploitables ainsi que des plannings de production découlant de cette variation de prix.

AMONT

Dans le secteur Amont, le goodwill est porté par l'UGT Enrichissement. La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée à partir de la valeur d'utilité, calculée en utilisant les données prévisionnelles de toute la période allant jusqu'au terme prévu de l'exploitation des actifs industriels, sans prendre en compte d'année normative. Cette valeur d'utilité est obtenue en actualisant les flux de trésorerie futurs prévisionnels à 8,50 % (contre 6,50 % au 31 décembre 2021) et sur la base d'un taux de change euro/dollar américain de 1,07 correspondant au taux de clôture du 31 décembre 2022 (contre 1,13 au 31 décembre 2021).

Les flux de trésorerie futurs ont été déterminés en utilisant, pour la composante fixe du carnet de commandes, les prix fixés contractuellement et, pour la composante variable, les prix de marché basés sur la courbe prévisionnelle de prix établie et mise à jour par Orano. La courbe prévisionnelle de prix est également utilisée pour la partie des ventes non encore contractualisée. Cette courbe de prix est fondée notamment sur la vision d'Orano de l'évolution de l'offre (capacités d'enrichissement, stocks et ressources secondaires) et de la demande d'uranium enrichi (liée à la consommation du parc mondial de centrales nucléaires à l'horizon de la courbe et à la politique d'achat des électriciens concernés).

Le test de perte de valeur pratiqué au 31 décembre 2022 n'a pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation du goodwill.

Le test est sensible au taux d'actualisation, ainsi qu'à la parité euro/dollar américain. La valeur d'utilité des actifs de l'UGT Enrichissement se dégraderait à hauteur des montants suivants en cas d'utilisation :

- d'un taux d'actualisation supérieur de 50 points de base : 223 millions d'euros ;
- d'un taux de change euro / dollar américain plus élevé de 5 centimes (soit 1,12 au lieu de 1,07) : 48 millions d'euros ; et
- d'hypothèses de prix de vente inférieurs de 5 euros par UTS par rapport aux courbes prévisionnelles de prix établies par Orano : 173 millions d'euros.

Prise individuellement, ces sensibilités n'entraîneraient pas de dépréciation de goodwill alors qu'en cumulées, une dépréciation devrait être constatée.

AVAL

Dans le secteur Aval, le goodwill est porté par la BU Recyclage à hauteur de 172 millions d'euros, par la BU NPS à hauteur de 69 millions d'euros, par la BU DS à hauteur de 15 millions d'euros et par la BU Projets à hauteur de 6 millions d'euros. Les valeurs d'utilité calculées pour faire les tests de valeur sont obtenues en actualisant les flux de trésorerie futurs prévisionnels à un taux compris entre 8 % et 9 % (en hausse de 1 % à 2 % par rapport à ceux du 31 décembre 2021).

Les difficultés de production rencontrées par les usines du recyclage en 2022 n'ont pas eu d'impact sur le résultat du test.

Les analyses de sensibilité effectuées montrent que l'utilisation de taux d'actualisation supérieur de 50 points de base et/ou de taux de croissance de l'année normative inférieurs de 50 points de base n'auraient pas abouti à la constatation d'une dépréciation du goodwill.

Note 10 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)	Frais de recherches minières	Frais de R&D	Droits miniers	Concessions & brevets	Logiciels	Immob. Incorp. en cours	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	2 126	57	1 149	415	365	78	189	4 379
Investissements	51	–	–	–	–	52	–	103
Cessions	(7)	–	–	–	–	–	–	(8)
Écarts de conversion	–	–	49	1	–	(1)	2	52
Variation de périmètre	40	1	–	–	–	–	–	41
Autres variations (2)	10	–	–	(3)	27	(35)	(2)	(3)
Valeurs brutes au 31 décembre 2022	2 220	58	1 198	413	392	94	189	4 564
Amortissements et provisions au 31 décembre 2021	(1 349)	(57)	(1 149)	(115)	(317)	(4)	(162)	(3 153)
Dotations nettes aux amortissements/ Pertes de valeur (1)	(76)	–	–	(8)	(13)	1	(1)	(98)
Cessions	7	–	–	–	–	–	–	8
Écarts de conversion	(2)	–	(49)	(1)	–	–	(2)	(55)
Variation de périmètre	–	(1)	–	–	–	–	–	(1)
Autres variations (2)	(1)	–	–	3	(3)	–	2	1
Amortissements et provisions au 31 décembre 2022	(1 421)	(58)	(1 198)	(122)	(333)	(3)	(164)	(3 298)
Valeurs nettes au 31 décembre 2021	777	–	–	299	48	75	27	1 226
Valeurs nettes au 31 décembre 2022	799	1	–	291	59	91	26	1 266

(1) Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée sur l'exercice 2022.

(2) Les autres variations comprennent le retraitement lié à la décision de l'IFRS IC concernant la comptabilisation des coûts de développement des logiciels en mode SAAS (norme IAS 38) pour (7) millions d'euros.

Note 11 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations, matériels et outillages industriels	Actifs de démantèlement – part Groupe	Autres	En cours	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	157	2 050	20 982	1 623	1 529	2 258	28 599
Investissements	–	7	34	–	5	617	663
Cessions	–	(7)	(79)	–	(29)	–	(116)
Écarts de conversion	–	–	12	–	39	–	51
Variation de périmètre	1	4	24	–	2	–	32
Autres variations (2)	–	96	(6)	(658)	(19)	(311)	(898)
Valeurs brutes au 31 décembre 2022	158	2 151	20 966	965	1 527	2 564	28 330
Amortissements et provisions au 31 décembre 2021	(81)	(1 140)	(15 846)	(695)	(1 224)	(602)	(19 589)
Dotations nettes aux amortissements/ Pertes de valeur (1)	(1)	(50)	(328)	7	(33)	(11)	(415)
Cessions	–	7	77	–	28	–	113
Écarts de conversion	–	1	(2)	–	(36)	(1)	(39)
Variation de périmètre	–	–	–	–	–	–	–
Autres variations	–	(30)	146	–	(22)	40	134
Amortissements et provisions au 31 décembre 2022	(82)	(1 212)	(15 954)	(688)	(1 287)	(574)	(19 797)
Valeurs nettes au 31 décembre 2021	76	910	5 135	928	305	1 657	9 010
Valeurs nettes au 31 décembre 2022	76	939	5 011	277	240	1 990	8 534

(1) Dont 9 millions d'euros de reprise nette de perte de valeur

(2) Dont 9 millions d'euros liés aux révisions de devis et (688) millions d'euros liés au changement de taux d'actualisation réel des provisions de fin de cycle (cf. note 13)

ACTIFS MINIERS

Les actifs corporels et incorporels des sites miniers et industriels (constitutifs des UGT du secteur Mines) font l'objet d'un test de perte de valeur à chaque clôture (selon les principes énoncés dans la note 1.3.7.5).

Actifs miniers en Namibie – Trekkopje

La valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels immobilisés en Namibie comprend à la fois des infrastructures minières et celles d'une usine de dessalement produisant de l'eau industrielle.

La valeur d'utilité de l'usine de dessalement est testée de façon séparée de celle des infrastructures minières. Celle-ci est déterminée sur la base de son plan d'affaires actualisé à un taux de 11,00 % (contre 8,00 % au 31 décembre 2021). Une dépréciation de 14 millions d'euros a été comptabilisée au 31 décembre 2022. Après prise en compte de cette perte de valeur, la valeur nette comptable s'élève à 111 millions d'euros au 31 décembre 2022 (contre 122 millions d'euros au 31 décembre 2021).

La valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de la mine de Trekkopje est justifiée sur la base de leur juste valeur évaluée au 31 décembre 2022 à partir d'un multiple des ressources d'uranium en terre.

ACTIFS INDUSTRIELS DE L'UGT CONVERSION

L'UGT Conversion inclut les actifs industriels de Malvési et Philippe Coste.

Un test de dépréciation a été réalisé au 30 juin 2022 sur les actifs industriels de la conversion étant donné l'évolution positive sur le semestre des indices des prix de la conversion. Ce test de valeur a donné lieu à la comptabilisation d'une reprise de dépréciation de 30 millions d'euros. La valeur nette comptable des actifs industriels s'établissait ainsi à 576 millions d'euros.

La valeur d'utilité de l'UGT Conversion a été évaluée au 30 juin 2022 en utilisant un taux d'actualisation de 7,5 % (contre 7,1 % au 30 juin 2020, date de réalisation du dernier test), un taux de change euro/dollar américain de 1,04 correspondant au taux du 30 juin 2022 (contre 1,12 au 30 juin 2020) et des hypothèses de prix de vente des unités de conversion résultant de l'analyse par Orano de l'évolution prévisible à moyen et long terme de l'équilibre entre l'offre et la demande. Les hypothèses de construction de courbes de prix révisées ont amené Orano à considérer qu'à partir de 2030, les prix seraient déterminés en euros.

Par ailleurs, le résultat du test restait sensible au taux d'actualisation, aux anticipations des prix à long terme de la conversion, ainsi qu'à la parité euro/dollar américain. La valeur d'utilité des actifs industriels de la conversion se dégraderait à hauteur des montants suivants en cas d'utilisation :

- d'un taux d'actualisation supérieurs de 50 points de base (soit 8,0 % au lieu de 7,5 %) : 10 millions d'euros ;
- des hypothèses de prix de vente inférieures d'un euro par kilogramme d'uranium converti par rapport aux courbes prévisionnelles de prix établies par Orano : 78 millions d'euros ; et
- d'un taux de change euro/dollar américain plus élevé de 5 centimes (soit 1,09 au lieu de 1,04) : 21 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, aucun test de valeur n'a été réalisé du fait de l'absence d'indice de perte ou reprise de valeur ayant un impact sensible sur la valeur d'utilité de l'UGT Conversion.

Note 12 – CONTRATS DE LOCATION

DROITS D'UTILISATION

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2021	Nouveaux contrats/ Augmentation	Sorties de contrats/ Réduction	Dotations nettes aux amortissements	Autres variations	Ecart de conversion	31 décembre 2022
Actifs immobiliers	65	13	(3)	(13)	–	1	63
Autres actifs	18	9	(5)	(10)	–	–	12
Total	83	22	(8)	(23)	–	1	75

DETTES DE LOCATION

Le tableau suivant présente l'échéancier prévisionnel de décaissement :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022
Échéance inférieure ou égale à 1 an	19
Échéance de 1 an à 2 ans	14
Échéance de 2 ans à 3 ans	12
Échéance de 3 ans à 4 ans	11
Échéance de 4 ans à 5 ans	10
Échéance à plus de 5 ans	28
TOTAL	94

Les montants représentent les décaissements futurs exprimés avant actualisation financière.

Note 13 – OPERATIONS DE FIN DE CYCLE

PROVISIONS POUR OPÉRATIONS DE FIN DE CYCLE

(en millions d'euros)	Valeurs nettes au 31 décembre 2021	Reprises utilisées	Dépenses tiers	Révisions de devis	Désactual- isation	Autres variations	Valeurs nettes au 31 décembre 2022
Provision pour démantèlement	5 827	(144)	(15)	9	202	(831)	5 048
Provision pour reprise et conditionnement des déchets	1 357	(64)	–	19	51	(29)	1 333
Provision pour gestion long terme des déchets et surveillance des sites	1 663	(15)	–	(3)	61	(279)	1 427
Provisions pour opérations de fin de cycle (loi *)	8 846	(223)	(15)	25	314	(1 139)	7 808
Provisions pour opérations de fin de cycle (hors loi *)	403	(17)	–	23	13	(71)	352
PROVISIONS POUR OPÉRATIONS DE FIN DE CYCLE	9 249	(240)	(15)	48	327	(1 210)	8 159

* Champ d'application de la loi du 28 juin 2006

Au 31 décembre 2022, les reprises utilisées pour 240 millions d'euros correspondent aux dépenses des opérations de fin de cycle encourues par le groupe.

Les révisions de devis pour 48 millions d'euros comprennent les dotations relatives :

- au démantèlement des installations arrêtées, aux opérations de RCD et de gestion long terme des déchets pour 38 millions d'euros ayant pour contrepartie le résultat opérationnel ; et
- au démantèlement des installations en exploitation pour 10 millions d'euros ayant pour contrepartie les actifs de démantèlement part groupe pour 15 millions d'euros (cf. note 11), les actifs tiers pour 1 million d'euros et une baisse de l'actif sous-jacent pour (6) millions d'euros (cf. note 11).

Les autres variations pour (1 210) millions d'euros proviennent :

- des impacts de changement de taux pour (1 218) millions d'euros décomposés comme suit :
 - le changement de taux d'actualisation qui passe de 3,56 % à 5,19 % pour (3 105) millions d'euros ;
 - le changement du taux d'inflation long terme qui passe de 1,60 % à 2,35 % pour + 1 698 millions d'euros ;
 - le changement du taux d'inflation de l'année qui passe de 1,15 % à 3,60 % pour + 189 millions d'euros ;
- et du reclassement pour 8 millions d'euros des provisions pour travaux restant à effectuer vers les provisions de fin de cycle loi dont 5 millions d'euros relatifs à l'INB ECRIN.

La contrepartie des impacts de taux est décomposée comme suit :

- un produit financier de (523) millions d'euros (cf. note 7) ;
- une baisse des actifs de démantèlement part groupe de (673) millions d'euros (cf. note 11) ;
- une baisse des actifs de démantèlement part tiers pour (6) millions d'euros ; et
- une baisse de l'actif sous-jacent (15) millions d'euros (cf. note 11).

Nature des obligations

En qualité d'exploitant nucléaire, le groupe a l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement. Il doit également reprendre et conditionner selon les normes en vigueur certains déchets historiques ainsi que les déchets issus des activités d'exploitation et de démantèlement. Par ailleurs, le groupe doit assumer sur le plan financier des obligations de surveillance des sites de stockage après leur fermeture.

Concernant le site de Marcoule, le CEA, EDF et Orano ont signé en décembre 2004 un protocole portant sur le transfert au CEA de la maîtrise d'ouvrage et du financement du démantèlement des installations du site. Cet accord exclut les coûts de transport et de de stockage définitif des déchets haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL). Orano provisionne pour le site de Marcoule uniquement sa quote-part de coûts de transport et de stockage définitif de ces déchets.

Pour toutes les installations du périmètre loi et du périmètre hors loi, Orano utilise les mêmes méthodes pour évaluer le coût des opérations de fin de cycle ainsi, que les dépenses relatives à l'évacuation et au stockage des déchets radioactifs.

En conformité avec l'article 20 de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs, codifié aux articles L.594-1 et suivants du Code de l'environnement, pour les INB, Orano transmet tous les trois ans à l'autorité administrative un rapport sur l'évaluation des charges et des méthodes de calcul des provisions de fin de cycle et, tous les ans, une note d'actualisation de ce rapport.

Evaluation des provisions pour démantèlement et opérations de reprise et conditionnement des déchets (RCD)

L'évaluation du coût des opérations de démantèlement des installations et de RCD repose sur des méthodologies et des scénarios décrivant la nature et le cadencement des opérations envisagées. L'estimation résulte d'une approche paramétrique pour les installations en cours d'exploitation (chiffrage résultant de l'inventaire de l'installation : volume des matières, équipements, etc) et d'une approche analytique pour les installations à l'arrêt et les opérations de RCD (chiffrage résultant de l'estimation du coût de chaque opération envisagée : volume et coût des unités d'œuvre requises, recueil de devis de sous-traitants, etc.).

Les scénarios de démantèlement retenus par Orano sont conformes au Code de l'environnement qui impose un délai aussi court que possible entre l'arrêt définitif de l'installation et son démantèlement dans des conditions économiquement acceptables et dans le respect des principes énoncés dans le Code de la santé publique.

Le groupe évalue les provisions sur la base d'un scénario de référence qui définit notamment l'état final du site. Dès lors qu'Orano considère que la réutilisation industrielle des bâtiments après le déclassement des installations est compatible avec un usage industriel possible, les provisions excluent les coûts de leur déconstruction. Dans certaines situations, Orano prévoit toutefois la déconstruction des bâtiments et provisionne alors les coûts associés. Orano provisionne également les coûts de traitement des sols marqués radiologiquement lorsque les études de caractérisation de ces sols rendent ces opérations probables.

Principales opportunités et incertitudes

Compte tenu de la durée des opérations de fin de cycle, les principales opportunités et les incertitudes citées pour exemple ci-dessous sont prises en compte lors de leur survenance :

- opportunités :
 - gains générés par l'effet d'apprentissage et la standardisation industrielle des modes opératoires ;
 - investigations poussées sur l'état des installations grâce aux nouvelles technologies, afin de réduire l'incertitude liée à l'état initial des installations ; et
 - obtention d'une dérogation ou d'un seuil de libération permettant le recyclage des matériaux métalliques de très faible activité issus du démantèlement des installations du secteur Amont.

- incertitudes :
 - révision de scénarios de certains projets de RCD de la Hague lors de la qualification de procédés de reprise de déchets ;
 - écarts entre l'état initial prévu des installations et l'état initial constaté ;
 - évolution de la réglementation, notamment en matière de sûreté, de sécurité et de respect de l'environnement ; et
 - évolution des paramètres financiers (taux d'actualisation et taux d'inflation).

Prise en compte des risques identifiés et aléas

Le coût technique des opérations de fin de cycle est conforté par la prise en compte :

- d'un scénario de référence tenant compte du retour d'expérience ;
- d'aléas pour risques identifiés lors des analyses de risques conduites selon le référentiel Orano et mises à jour régulièrement en cohérence avec l'avancement des projets ; et
- d'aléas destinés à couvrir des risques non identifiés.

Evaluation des provisions pour gestion long terme des déchets et surveillance des sites de stockage après fermeture

Orano provisionne les dépenses relatives aux déchets radioactifs dont il a la propriété.

Ces dépenses couvrent :

- l'évacuation et le stockage en surface des déchets de très faible activité (TFA) et de faible et moyenne activités à vie courte (FMAVC) issus du démantèlement des installations ;
- l'entreposage, l'évacuation et le stockage en subsurface des déchets de faible activité et à vie longue (FAVL) ;
- l'entreposage, l'évacuation et le stockage en couche géologique profonde des déchets de haute et moyenne activités à vie longue (HAVL et MAVL) ; et
- la quote-part de surveillance après fermeture des différents sites de stockage Andra.

Les volumes de déchets donnant lieu à provision incluent les colis relatifs aux déchets historiques, l'ensemble des déchets qui seront issus du démantèlement des installations et les déchets technologiques HA-MAVL issus de l'exploitation des installations. Ces volumes sont revus périodiquement en cohérence avec les données déclarées dans le cadre de l'inventaire national des déchets.

L'évaluation de la provision liée à la gestion long terme des déchets HAVL et MAVL est fondée sur l'hypothèse de mise en œuvre d'un stockage en couche géologique profonde (ci-après appelé CIGEO) et basée sur le coût à terminaison de 25 milliards d'euros fixé dans l'arrêté ministériel du 15 janvier 2016 (valeur brute non actualisée, aux conditions économiques du 31 décembre 2011). Cet arrêté tient notamment compte du chiffrage du projet établi par l'Andra, de l'avis de l'ASN et des observations formulées par les exploitants nucléaires. En application de cet arrêté, il est prévu que le coût du projet CIGEO pourra être mis à jour à l'occasion du franchissement des étapes clés de son développement (autorisation de création, mise en service, fin de la « phase industrielle pilote », réexamens de sûreté), conformément à l'avis de l'ASN. Le 15 janvier 2018, l'ASN a par ailleurs rendu son avis sur le dossier d'options de sûreté de CIGEO estimant que le projet a atteint globalement une maturité technologique satisfaisante au stade du dossier d'options de sûreté et demandant des éléments de démonstration complémentaires pour les déchets bitumineux.

Ce coût à terminaison, après ajustement aux conditions économiques au 31 décembre 2022 et actualisation, est provisionné à hauteur de l'estimation de la quote-part de financement qui sera in fine supportée par le groupe et à due proportion des déchets existant à la clôture et des déchets qui seront issus des opérations de démantèlement. La répartition du financement entre les exploitants nucléaires dépend de multiples facteurs incluant le volume et la nature des déchets envoyés par chaque exploitant, le calendrier d'envoi des déchets et la configuration de l'installation souterraine.

A titre d'analyse de sensibilité, tout relèvement d'un milliard du montant du devis du projet CIGEO en valeur avant actualisation conduirait à une dotation complémentaire par Orano d'environ + 29 millions d'euros exprimés en valeur actualisée sur la base de la méthodologie utilisée pour établir la provision existante.

Conformément à la demande exprimée par l'autorité administrative dans le courrier du 5 juillet 2021, le groupe a reclassé en provision de fin de cycle (pour un montant de 5 millions d'euros) la provision pour travaux restants à effectuer relative aux charges d'entreposage des résidus solides du traitement des concentrés d'uranium de l'INB ECRIN.

Taux d'actualisation et d'inflation (voir principes énoncés dans la note 1.3.12)

Orano a retenu, au 31 décembre 2022, une hypothèse de taux d'actualisation de 5,19 % et d'inflation à long-terme de 2,35 %, soit un taux réel de 2,77 % (contre respectivement 3,56 % et 1,60 % au 31 décembre 2021, soit un taux réel de 1,93 %).

Au 31 décembre 2022, l'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur ou inférieur de 10 bps au taux utilisé aurait eu pour effet de modifier le solde de clôture des provisions pour opérations de fin de cycle respectivement de -142 millions d'euros avec un taux de 5,29 % ou de +146 millions d'euros avec un taux de 5,09 %.

Echéancier prévisionnel de décaissement des provisions

Le tableau suivant présente l'échéancier prévisionnel de décaissement des provisions loi et hors loi, hors coût de surveillance des sites de stockage Andra :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022
2023	310
2024 – 2025	1 024
2026 – 2030	1 919
2031 – 2040	2 541
2041 et au-delà	9 598
TOTAL PROVISIONS NON ACTUALISEES	15 392

Les montants représentent les décaissements futurs des provisions exprimés aux conditions économiques de l'année 2022 et avant actualisation.

ACTIFS DE DÉMANTÈLEMENT PART TIERS

Les actifs de démantèlement comprennent deux postes :

- Les actifs de démantèlement part groupe classés au bilan en immobilisations corporelles (cf. note 11) ; et
- Les actifs de démantèlement part tiers (cf. note 1.3.12 et décrits dans cette note) correspondant au financement attendu de la part des tiers contribuant au démantèlement de certaines installations ou équipements dont Orano porte l'obligation légale ou contractuelle de démantèlement.

(en millions d'euros)	Valeurs nettes au 31 décembre 2021	Diminution liée aux dépenses de l'exercice	Désactualisation	Changements d'hypothèses, révisions de devis et autres	Valeurs nettes au 31 décembre 2022
Actifs de démantèlement - part tiers (loi *)	105	(15)	3	(5)	88
Actifs de démantèlement - part tiers (hors loi *)	5	–	–	–	4
TOTAL ACTIFS DE DEMANTELEMENT - PART TIERS	110	(15)	3	(5)	93

* Champ d'application de la loi du 28 juin 2006

ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE DES OPÉRATIONS DE FIN DE CYCLE

(en millions d'euros)	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Portefeuille de titres dédiés	7 438	7 437	8 450	8 618
Créances liées aux opérations de fin de cycle	63	63	63	63
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE	7 501	7 500	8 513	8 681
Dont actifs financiers de couverture (loi *)	7 438	7 437	8 450	8 618
Dont actifs financiers de couverture (hors loi *)	63	63	63	63

* Champ d'application de la loi du 28 juin 2006

Objectif des actifs de couverture, portefeuille de titres dédiés et créances liées aux opérations de fin de cycle

Pour sécuriser le financement des obligations de fin de cycle, le groupe a constitué un portefeuille spécifique dédié au paiement de ses dépenses futures de démantèlement des installations et de gestion des déchets. Depuis la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 et son décret d'application n° 2007-243 du 23 février 2007, cette obligation s'impose à tous les exploitants nucléaires opérant en France. Composé à partir de l'échéancier des dépenses qui s'étendent sur plus d'un siècle, ce portefeuille est géré dans une optique long terme. Ce portefeuille d'actifs financiers a vocation à couvrir l'ensemble des engagements du groupe, qu'ils soient relatifs à des obligations imposées par la loi du 28 juin 2006 pour des installations nucléaires de base situées sur le territoire français ou qu'ils soient relatifs à d'autres engagements de fin de cycle pour des installations situées en France.

Le groupe s'appuie sur un conseil externe pour réaliser les études d'allocation stratégique d'actifs cibles permettant d'optimiser sur le long terme le couple rendement – risque et le conseiller dans le choix des classes d'actifs et la sélection des gestionnaires. Ses travaux sont présentés au Comité de suivi des Obligations de Fin de Cycle du Conseil d'Administration. Les allocations d'actifs long terme fournissent le pourcentage cible d'actifs d'adossés aux éléments constitutifs du passif (actifs de natures obligataires et monétaires, y compris créances détenues sur les tiers) et d'actifs de diversification (actions, etc.) sous contrainte des limites imposées par le décret n°2007-243 du 23 février 2007 et sa modification par le décret n°2013-678 du 24 juillet 2013 tant en termes de règles d'emprise et de dispersion des risques qu'en termes de nature d'investissement.

Au 31 décembre 2022 et au périmètre des obligations de fin de cycle relevant des articles L594-1 et suivants du Code de l'environnement, les entités juridiques composant Orano présentent une couverture de 96,4 % des passifs de fin de cycle par les actifs dédiés (contre 98,6 % au 31 décembre 2021). Par courrier du 23 décembre 2022, l'autorité administrative a prescrit à Orano Recyclage d'atteindre une couverture minimale de 97,0% au 31 décembre 2024 et de 100% au 31 décembre 2026 à l'issue de la période maximale de sous-couverture de 5 ans fixée par décret."

Ce ratio de couverture est déterminé comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Provisions pour opérations de fin de cycle (loi *)	7 808	8 846
Actifs de démantèlement - Part Tiers (loi *)	88	105
Actifs financiers de couverture en valeur de marché (loi *)	7 437	8 618
Actifs de fin de cycle (loi *)	7 525	8 724
(Déficit)/Surplus de couverture (loi *)	(283)	(122)
Ratio de couverture des opérations de fin de cycle (loi *)	96,4 %	98,6 %

* Champ d'application de la loi du 28 juin 2006

Le taux plafond d'actualisation réglementaire des passifs de fin de cycle s'exprime depuis le décret du 1er juillet 2020 en terme réel (net de l'inflation long-terme) et s'établit à 2,85 % au 31 décembre 2022. Dans la mesure où le taux d'actualisation retenu est inférieur au taux plafond d'actualisation réglementaire (en terme réel), le ratio de couverture est calculé en retenant le taux d'actualisation déterminé par Orano pour l'actualisation des provisions pour opérations de fin de cycle au périmètre loi.

Portefeuille des titres dédiés

Orano a fait en sorte que l'ensemble des fonds soit conservé, déposé et valorisé chez un prestataire de manière à être capable d'assurer les contrôles et valorisations nécessaires exigés par le décret d'application.

La gestion du compartiment Actions est essentiellement réalisée par des prestataires externes via :

- des mandats de gestion d'actions ; et
- des fonds communs de placement dédiés.

Le compartiment Taux (obligataire et monétaire) est investi via :

- des OPCVM ouverts ;
- des fonds communs de placement dédiés ; et
- des titres obligataires détenus en direct.

La répartition du portefeuille de titres dédiés est décrite ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
En valeur de marché ou en valeur liquidative		
FCP actions et actions cotées	3 288	3 901
FCP obligataires et monétaires	2 423	3 193
FCP non cotés	1 118	902
En coût amorti		
Obligations et FCP obligataires	609	454
Total portefeuille de titres dédiés	7 438	8 450
Créances liées aux opérations de fin de cycle	63	63
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE	7 501	8 513

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Par origine géographique		
Zone Euro	5 829	7 022
Autres	1 672	1 491
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE	7 501	8 513

Les actifs financiers sous forme de titres ou OPCVM représentent 99 % des actifs de couverture au 31 décembre 2022. Ils se décomposent de la façon suivante : 59 % d'actions et autres titres de capital non amortissables, 40 % d'obligations et monétaires et 1 % de créances.

Performances des actifs financiers en couverture des passifs selon classes d'actifs

Classe d'actifs	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actions	-12,3 %	21,0 %
Produits de taux (y compris créances liées aux opérations de fin de cycle)	-10,4 %	-0,7 %
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE	-11,3 %	10,2 %

Créances liées aux opérations de fin de cycle

Les créances liées aux opérations de fin de cycle correspondent à une créance sur EDF et le CEA, résultant du surfinancement de l'Andra assumé par Orano entre 1983 et 1999 (paiement par Orano de contributions réparties entre les exploitants nucléaires au-delà de sa quote-part).

Description et appréciation des risques

Les investissements en actions du portefeuille de titres dédiés se déclinent principalement sous forme :

- de mandats d'actions cotées, qui comportent une cinquantaine de valeurs ayant leur siège dans un des pays membres de l'Union européenne. La rotation des titres permet une gestion des plus-values à long terme. Sans que ceci constitue un indicateur de pilotage, ces mandats seront appréciés sur le long terme par rapport à une référence externe MSCI EMU dividendes nets réinvestis ; et

- de FCP actions dédiés, gérés selon différentes stratégies d'investissement qui reposent sur une gestion diversifiée centrée sur des valeurs européennes. Suivant l'objectif de gestion, les gérants sont contraints par le respect de règles précises en termes d'expositions : limites d'investissements sur certaines valeurs en absolu et relativement à l'actif net, expositions limitées en devises non euro, indication d'un risque relatif par rapport à un indice de référence cible (Tracking Error) et investissements limités sur certains instruments. L'ensemble de ces limites permet de s'assurer du respect des règles d'investissements dictées par le décret d'application de la loi du 28 juin 2006.

Les investissements en produits de taux du portefeuille de titres dédiés se déclinent principalement sous forme de :

- titres détenus en direct constitués d'obligations d'États de la zone Euro, qui seront conservées jusqu'à leur échéance et leur remboursement. Ils sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti ; et
- FCP obligataires dédiés, obligations cotées et OPCVM monétaires ouverts. La sensibilité aux taux d'intérêt des FCP obligataires est fixée entre des bornes telles que la sensibilité globale du portefeuille dédié soit adéquate aux objectifs de sensibilité à long terme ainsi qu'à la sensibilité du passif à son taux d'actualisation. L'exposition des FCP monétaires, obligataires et obligations cotées au risque de crédit est encadrée via la notation de la qualité des émetteurs par les agences Moody's ou Standard & Poor's.

Les instruments dérivés sont admis à titre de couverture ou d'exposition relative et font l'objet de règles d'investissements précises visant à interdire tout effet de levier. La somme des engagements nominaux ne peut excéder l'actif net du FCP. Les ventes d'options ou les achats d'options de vente sur des actifs sous-jacents dans lesquels le FCP n'est pas investi ou au-delà de l'investissement sont ainsi interdites.

Suivi et analyse du risque du portefeuille dédié

Dans le cadre du mandat de conservation et valorisation des fonds dédiés au démantèlement, une étude régulière des risques sous-jacents des portefeuilles et des fonds est réalisée. Cette étude permet d'estimer la perte maximale avec un degré de confiance de 95 % des portefeuilles à différents horizons - méthode « VaR » (Value at risk) et de volatilités estimées de chaque Fonds ou actifs dédiés. Elle apporte une seconde estimation au travers de scénarios déterministes : choc de la courbe des taux et/ou baisse des marchés actions.

Les impacts liés à des variations des marchés actions et de taux sur l'évaluation des actifs financiers de couverture sont synthétisés dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022
Hypothèse baisse des actions et hausse des taux	
- 10 % sur actions	(413)
+ 100 bps sur les produits de taux	(74)
TOTAL	(487)
Hypothèse hausse des actions et baisse des taux	
+ 10 % sur actions	413
- 100 bps sur les produits de taux	74
TOTAL	487

Note 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	Titres des coentreprises et entreprises associées	Quote-part de situation nette déficiaire des coentreprises et entreprises associées
ETC	6	—	17
SI-nerGIE	(6)	—	6
ANADEC	—	—	—
Interim Storage Partners (ISP)	—	9	—
Accelerated Decommissioning Partners (ADP)	—	6	—
TOTAL	(1)	15	23

Orano considère avoir une obligation implicite d'assurer la continuité de l'exploitation d'ETC (coentreprise détenue à parité par Orano et URENCO) et de SI-nerGIE (GIE détenu à parts égales par Orano et Framatome cf. note 28) ; en conséquence, et conformément aux dispositions de la norme IAS 28, Orano reconnaît la quote-part de capitaux propres négatifs au passif de son bilan consolidé, et la quote-part de résultat déficitaire dans son compte de résultat et dans son état de résultat global consolidés.

Les relations avec ISP et ADP sont décrites dans la note 28.

2021

<i>(en millions d'euros)</i>	Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	Titres des coentreprises et entreprises associées	Quote-part de situation nette déficiaire des coentreprises et entreprises associées
Cominak *	16	—	—
ETC	7	—	14
SI-nerGIE	(6)	—	6
ANADEC	—	—	—
Interim Storage Partners (ISP)	—	7	—
Accelerated Decommissioning Partners (ADP)	—	4	—
TOTAL	18	12	20

* 2 mois d'activité antérieurs à la reprise des parts d'OURD fin février 2021 (cf. Note 2)

COENTREPRISES SIGNIFICATIVES

Une coentreprise est jugée significative si le chiffre d'affaires est supérieur à 150 millions d'euros ou si le total bilan est supérieur à 150 millions d'euros. Une entreprise associée est jugée significative lorsque le total bilan est supérieur à 150 millions d'euros.

Les informations financières requises par la norme IFRS12 sont présentées avant éliminations des opérations réciproques et retraitements et sur la base d'une détention à 100 %.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	ETC	ETC
	Mont	Mont
Pays	UK	UK
% détention	50 %	50 %
Chiffre d'affaires	130	104
Résultat Net	13	13
dont dotations aux amortissements	3	(6)
dont produits/charges d'intérêts	—	—
dont produit/charge d'impôt sur le résultat	1	—
Autres éléments du Résultat Global	6	10
Résultat Global	19	23

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	ETC	ETC
	Mont	Mont
Pays	UK	UK
% détention	50 %	50 %
Actif courant	165	156
dont trésorerie et équivalents de trésorerie	124	120
Actif non courant	74	67
Passif courant	88	55
dont passifs financiers courants	—	—
Passif non courant	42	56
dont passifs financiers non courants	4	5
Actif Net	108	113

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	ETC	ETC
	Montant UK 50 %	Montant UK 50 %
Quote-part de l'actif net avant éliminations à l'ouverture	56	57
Quote-part de Résultat Global	9	11
Quote-part des distributions de dividendes	(12)	(13)
Autres variations	–	–
Quote-part de l'actif net avant éliminations à la clôture	54	56
Retraitements de consolidation	(70)	(70)
Titres des coentreprises à la clôture	–	–
Quote-part de situation nette déficitaire	(17)	(14)

COENTREPRISES NON SIGNIFICATIVES

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Titres des coentreprises non significatives à l'actif	15	12
Titres des coentreprises non significatives au passif	6	6
Quote-Part de Résultat Net	(7)	11
Quote-Part des Autres éléments du Résultat Global	1	1
Quote-Part de Résultat Global	(6)	12

Note 15 – AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dérivés sur opérations de financement	–	5
Autres actifs	172	156
Total Autres actifs non courants	172	161

Les autres actifs comprennent des stocks d'uranium et des dépôts afin de financer les dépenses futures de réaménagement de sites miniers à l'étranger pour 105 millions d'euros au 31 décembre 2022 (contre 95 millions d'euros au 31 décembre 2021).

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dérivés sur opérations de financement	30	2
Actifs financiers de gestion de trésorerie	230	300
Autres actifs financiers	10	13
Total Autres actifs financiers courants	270	315

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Matières premières et fournitures	581	451
En-cours	837	808
Produits finis	183	311
Total Valeurs Brutes	1 602	1 570
Provisions pour dépréciation	(158)	(142)
Total Valeurs Nettes	1 443	1 428
Dont stocks et en-cours valorisés:		
au coût de revient	682	733
en valeur nette de réalisation	761	695
	1 443	1 428

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Valeurs brutes	696	649
Dépréciation	(7)	(10)
Valeurs nettes	689	639

(en millions d'euros)	Valeur nette	Dont non échues	dont échues					
			Moins de 1 mois	Entre 1 et 2 mois	Entre 2 et 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et un an	Plus de 1 an
31 décembre 2022	689	659	23	2	1	2	3	0
31 décembre 2021	639	594	27	9	2	4	1	2

Note 18 – ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRATS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actifs sur contrats	98	94

Au 31 décembre 2022, les actifs sur contrats comprennent 44 millions d'euros à échéance supérieure à un an.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Passifs sur contrats	5 396	5 175

Les passifs sur contrats correspondent aux produits constatés d'avance et aux avances et acomptes d'exploitation et d'investissements accordés par des clients. Ils s'imputent sur le chiffre d'affaires dégagé au titre des contrats considérés, qui concernent principalement (i) le financement d'investissement et de contrats pour le traitement et le recyclage des combustibles usés et (ii) dans une moindre mesure des contrats de vente d'uranium.

Au 31 décembre 2022, les passifs sur contrats comprennent 4 573 millions d'euros à échéance supérieure à un an.

Note 19 – AUTRES CREANCES OPERATIONNELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Créances sur l'État	267	274
Avances et acomptes fournisseurs	89	103
Débiteurs divers	184	187
Instruments financiers	68	42
Autres	10	4
Autres créances opérationnelles	618	610

Les créances sur l'État comprennent principalement des créances de TVA et de crédits d'impôts.

Les « Débiteurs divers » incluent les charges constatées d'avance, les avoirs à recevoir des fournisseurs, ainsi que les créances sur le personnel et les organismes sociaux.

Le poste « Instruments financiers » comprend la juste valeur des instruments dérivés de couverture d'opérations commerciales, ainsi que la juste valeur des engagements fermes couverts.

Les autres créances opérationnelles comprennent 121 millions d'euros à échéance supérieure à un an.

Note 20 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Trésorerie	423	742
Equivalents de trésorerie	456	491
Total	879	1 232

Au 31 décembre 2022, la trésorerie comprend une trésorerie non immédiatement disponible pour le groupe à hauteur de 240 millions d'euros (contre 252 millions d'euros au 31 décembre 2021) essentiellement liée à des restrictions juridiques à l'étranger pour 239 millions d'euros.

Note 21 – TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Variation des stocks et en-cours nets	(16)	(10)
Variation des clients et autres créances nets	(47)	104
Variation des actifs sur contrats	(4)	10
Variation des fournisseurs et autres dettes	147	(96)
Variation des passifs sur contrats	207	210
Variation des avances et acomptes versés	14	(20)
Variation de la couverture de change du BFR	(27)	10
Variation des autres actifs non financiers non courants	(5)	9
TOTAL	269	217

Note 22 – CAPITAUX PROPRES

CAPITAL

La répartition du capital d'Orano s'établit de la manière suivante :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
État français	90 %	79,99 %
AREVA SA	-	0,01 %
Natixis	-	10%
CEA	1 action	1 action
MHI	5 %	5 %
JNFL	5 %	5 %
Total	100 %	100 %

Fin mars 2018, dans le cadre d'un contrat de fiducie et à titre de sûreté pour le compte de certains prêteurs d'AREVA SA, AREVA SA avait transféré 10 % du capital d'Orano SA à la Caisse des Dépôts et 10 % du capital d'Orano SA à Natixis. En application du pacte d'actionnaires conclu le 21 février 2018, il a néanmoins été convenu que les droits de vote dont disposent la Caisse des Dépôts et Natixis seront exercés exclusivement selon les instructions données par AREVA SA, dans le respect des dispositions du pacte.

Le 22 février 2021, l'État français a acquis 10 566 111 actions, soit 4,0 % du capital d'Orano SA auprès d'AREVA SA.

Le 12 juillet 2021, la Caisse des Dépôts et consignations, en qualité de fiduciaire de la fiducie constituée par AREVA SA au bénéfice de prêteurs, a cédé 12 121 953 actions d'Orano SA à l'État français, soit 4,6 % du capital. En conséquence, cette fiducie s'est éteinte et le solde des 26 415 277 actions d'Orano SA détenues jusqu'alors par la Caisse des Dépôts et consignations, soit 14 293 324 actions, a été transféré à AREVA SA.

Le 13 juillet 2021, l'État français a acquis 31 698 333 actions d'Orano SA auprès d'AREVA SA, soit 12,0 % du capital.

Le 1er octobre 2021, l'État français a acquis 24 830 361 actions de la société Orano SA, représentant environ 9,4 % du capital de la société, auprès de la société AREVA SA.

Le 12 juillet 2022, Natixis, en qualité de fiduciaire de la fiducie constituée par AREVA SA au bénéfice de Siemens Bank, a cédé 26 415 277 actions d'Orano SA à l'État français, soit environ 10 % du capital, ce qui a notamment permis le remboursement par AREVA SA du prêt consenti par Siemens Bank. En conséquence, Natixis n'est plus actionnaire d'Orano SA.

Le 13 juillet 2022, l'État français a acquis 29 074 actions d'Orano SA auprès d'AREVA SA, soit environ 0,01 % du capital. Depuis cette date, le capital d'Orano SA est détenu par l'État français à hauteur d'environ 90 %, le CEA à hauteur de 1 action, JNFL à hauteur de 5 %, et MHI à hauteur de 5 %.

PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Il n'existe pas de plan d'attribution d'options de souscription d'actions.

Note 23 – PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE

Les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la quote-part de situation nette des participations détenues par des tiers dans une filiale contrôlée par le groupe.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Orano Expansion et Imouraren SA	(309)	(308)
Somaïr	51	51
Katco	241	163
SET Holding et SET	113	108
Orano DS	2	5
Badrakh Energy LLC	(17)	(12)
Cominak	(30)	(37)
Autres	7	12
TOTAL	57	(18)

Suite à la signature de l'amendement au contrat d'utilisation du sous-sol entre Katco et le Ministère de l'énergie de la République du Kazakhstan (cf. Note 1.1), KazAtomProm bénéficie d'un pourcentage d'intérêt supplémentaire de 11% à partir de 2022 sans remise en cause du contrôle de Katco par le groupe.

Une filiale est considérée comme significative si son chiffre d'affaires est supérieur à 200 millions d'euros ou si le total de son bilan est supérieur à 200 millions d'euros ou si l'actif net est supérieur à 200 millions d'euros en valeur absolue. Les informations financières concernant les filiales significatives requises par la norme IFRS 12 sont présentées avant élimination des opérations réciproques.

31 décembre 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Somaïr	Katco	SET	Orano DS
	Mines	Mines	Amont	D&S
Pays	Niger	Kazakhstan	France	France
Taux d'intérêts des participations ne donnant pas le contrôle	36,60 %	49,00 %	5,00 % *	26,14 %
Chiffre d'affaires	151	299	739	368
Résultat Net	(11)	171	690	(10)
<i>Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>(4)</i>	<i>84</i>	<i>34</i>	<i>3</i>
<i>Dont 11 % additionnels attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		<i>19</i>		
Actif courant	113	272	575	176
Actif non courant	177	264	3 560	28
Passif courant	64	(36)	(150)	(156)
Passif non courant	85	(22)	(1 313)	(28)
Actif Net	141	478	2 673	20
<i>Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>52</i>	<i>234</i>	<i>134</i>	<i>5</i>
Flux de trésorerie généré par l'activité	17	199	333	20
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(25)	(101)	33	(5)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	(3)	(76)	(397)	(8)
Variation de la trésorerie nette	(11)	16	(31)	7
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	(1)	(37)	(4)	(1)

* SET est détenue directement par SET Holding dont la finalité est le financement de sa filiale. Les données présentées de SET et de SET Holding sont agrégées.

31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Somaïr Mines Niger	Katco Mines Kazakhstan	SET Amont France	Orano DS D&S France
Taux d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	36,60 %	49,00 %	5,00 % *	26,14 %
Chiffre d'affaires	137	230	684	353
Résultat Net	20	121	205	1
dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	7	59	10	–
Actif courant	95	257	665	169
Actif non courant	165	175	3 805	50
Passif courant	28	(20)	(877)	(153)
Passif non courant	79	(20)	(1 457)	(31)
Actif Net	153	391	2 136	35
dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	56	192	107	9
Flux de trésorerie généré par l'activité	35	111	281	23
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(28)	(43)	44	3
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	–	–	(352)	(13)
Variation de la trésorerie nette	7	76	(27)	20
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	(4)	–

* SET est détenue directement par SET Holding dont la finalité est le financement de sa filiale. Les données présentées de SET et de SET Holding sont agrégées.

Note 24 – AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du groupe, selon les lois et usages de chaque pays, versent à leurs salariés qui partent à la retraite une indemnité de fin de carrière. Par ailleurs, elles versent des médailles du travail, des rentes de préretraite, et des compléments de retraite garantissant des ressources contractuelles à certains salariés. Le groupe fait appel à un actuair indépendant pour évaluer ses engagements chaque année.

Dans certaines sociétés, ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances ou de fonds de pension. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante.

La différence entre l'engagement et la juste valeur des actifs de couverture fait ressortir une insuffisance ou un excédent de financement. En cas d'insuffisance, une provision est enregistrée. En cas d'excédent, un actif est constaté (sous réserve de conditions particulières).

Les actifs des contrats d'assurance ne peuvent être mobilisés que pour financer les dépenses des régimes couverts.

Principaux avantages sociaux du groupe

Le régime « CAFC » (congrés anticipation fin de carrière) est un régime d'anticipation de fin de carrière de type compte épargne temps (CET) avec abondement de l'employeur, à destination du personnel travaillant de nuit ou dans certains postes définis dans l'accord.

ANALYSE DES AVANTAGES DU PERSONNEL AU BILAN

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
AVANTAGES DU PERSONNEL	475	526
Frais médicaux et prévoyance	2	3
Indemnités de fin de carrière	204	217
Médailles du travail	6	8
Préretraites	253	284
Retraites supplémentaires	9	14

Par zone géographique (en millions d'euros)	Zone Euro	Autres	31 décembre 2022
Frais médicaux et prévoyance	1	1	2
Indemnités de fin de carrière	204	—	204
Médailles du travail	6	—	6
Préretraites	243	10	253
Retraites supplémentaires	8	1	9
TOTAL	463	12	475

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Inflation à long-terme		
• Zone Euro	2,2 %	1,7 %
Taux d'actualisation		
• Zone Euro	3,3 %	0,9 %
• Zone US	4,9 %	2,4 %
Revalorisation des pensions		
• Zone Euro	1,5 %	1,5 %
Revalorisation du Plafond de la Sécurité Sociale (net d'inflation)	0 %	+0,4 %

Tables de mortalité

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
France		
- rentes	Table de génération	Table de génération
- capitaux	INSEE Hommes/Femmes 2000-2002	INSEE Hommes/Femmes 2000-2002

Age de départ à la retraite en France

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Cadres	65	65
Non cadres	62	62

Les hypothèses de taux de sortie moyen reflètent le taux de départ naturel du personnel avant l'âge du départ en retraite. Ces hypothèses, fixées pour chaque société du groupe, sont distinguées par tranche d'âge, les salariés proches d'un départ en retraite étant supposés être moins mobiles que les salariés en début de carrière.

Les taux entre crochets indiquent les valeurs maximales et minimales estimées dans le groupe.

	Cadres		Non Cadres	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2022	31 décembre 2021
France	[6,4 % - 0,0 %]	[3,0 % - 0,0 %]	[2,88 % - 0,0 %]	[0,36 % - 0,0 %]

L'hypothèse d'augmentation de salaire retenue pour les calculs de provisions comprend l'inflation.

Les taux entre crochets indiquent les revalorisations moyennes en début de carrière, par hypothèse plus élevées, et celles en fin de carrière.

	Cadres		Non Cadres	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2022	31 décembre 2021
France	[3,9 % - 2,7 %]	[2,7 % - 1,7 %]	[3,45 % - 2,7 %]	[2,7 % - 1,7 %]

ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022, les actifs financiers sont composés d'obligations à hauteur de 98 % et d'autres supports monétaires à hauteur de 2 % (répartition identique à celle du 31 décembre 2021).

Rendement effectif des actifs de régimes

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Europe	2,1 %	2,3 %

ANALYSE DU MONTANT NET COMPTABILISÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Frais médicaux et prévoyance	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Préretraites	Retraites supplémentaires	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dette Actuarielle	2	313	6	536	42	900	1 050
Juste valeur des actifs de couverture	—	110	—	282	33	425	524
Montant Net Comptabilisé	2	204	6	253	9	475	526

Sensibilité de la dette actuarielle aux variations de taux d'actualisation

Une baisse générale de 0,25 % du taux d'actualisation entrainerait une augmentation de 15 millions d'euros des dettes actuarielles.

<i>(en millions d'euros)</i>	Frais médicaux et prévoyance	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Préretraites	Retraites supplémentaires	Total
Dettes actuarielles						
au 31 décembre 2021	3	351	8	639	48	1 050
Coûts des services rendus de la période	(1)	17	—	18	1	36
Coûts des services passés (inclut les modifications et réductions de régime)	—	—	—	—	—	—
Cessations/Liquidation/Réductions de plan	—	—	—	—	—	—
Charge de désactualisation	—	3	—	6	—	9
Cotisations employés	—	—	—	—	—	—
Transfert de régime	—	—	—	—	—	—
Charge avec impact compte de résultat	(1)	21		24	1	45
Ecart d'expérience	—	10	—	4	—	14
Ecart d'hypothèses démographiques	—	(1)	—	—	—	(1)
Ecart d'hypothèses financières (ajustement taux d'actualisation)	—	(41)	(1)	(68)	(4)	(113)
Charge avec impact autres éléments du résultat global	—	(31)	(1)	(64)	(4)	(99)
Prestations payées sur l'année	—	(28)	—	(64)	(3)	(96)
Acquisitions/Fusion	—	—	—	—	—	—
Ecarts de change	—	—	—	—	—	—
Dettes actuarielles						
au 31 décembre 2022	2	313	6	536	42	900
Juste valeur des actifs de couverture au 31 décembre 2021	—	135	0	355	35	524
Produit d'intérêt sur l'actif	—	1	—	3	—	4
Produit avec impact compte de résultat	—	1	—	3	—	4
Rendement réel des actifs net des rendements attendus	—	(3)	—	(12)	—	(15)
Charge avec impact autres éléments du résultat global	—	(3)	—	(12)	—	(15)
Versements/remboursements sur l'année	—	(23)	—	(63)	(2)	(89)
Juste valeur des actifs de couverture au 31 décembre 2022	—	110	—	282	33	425
Montant Net Comptabilisé au 31 décembre 2021	3	217	8	284	14	526
Montant Net Comptabilisé au 31 décembre 2022	2	204	6	253	9	475

En 2021, Orano a assuré auprès de l'assureur SOGECAP, le financement des dépenses de certains passifs sociaux tels que les indemnités de fin de carrière et les préretraites (CAFC et TB6) pour un montant global de 475 millions d'euros.

VARIATION DES AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31 décembre 2021	526
Charge totale	(43)
Cotisations/versements/ remboursements	(7)
Cessations/Liquidation/Réductions de plan	—
Changement Méthode	—
Effet de périmètre	—
Différence de change	—
Au 31 décembre 2022	475

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES DÉCAISSEMENTS DES AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	
2023 -2025	32
2026 – 2030	205
2031 et au-delà	239
Au 31 décembre 2022	475

Les montants représentent les décaissements futurs des avantages du personnel après actualisation.

Note 25 – AUTRES PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2021	Dotations	Provisions utilisées	Provisions devenues sans objet	Autres variations *	31 décembre 2022
Réaménagement des sites miniers et démantèlement des usines de traitement	404	18	(37)	(1)	(28)	356
Autres provisions non courantes	2	—	—	(2)	3	3
Provisions non courantes	406	18	(37)	(3)	(25)	359
Provisions pour contrats déficitaires	203	19	(48)	(11)	—	164
Travaux restant à effectuer	1 863	254	(138)	(75)	(210)	1 694
Autres provisions courantes	378	10	(12)	(12)	(43)	321
Provisions courantes	2 444	283	(198)	(98)	(253)	2 179
Total provisions	2 850	301	(235)	(101)	(278)	2 538

* dont (190) millions de désactualisation et de changement de taux d'actualisation et d'inflation

PROVISIONS POUR CONTRATS DÉFICITAIRES

Les provisions pour contrats déficitaires concernent essentiellement le secteur Amont. Dans l'activité de conversion, l'écoulement du carnet de commandes sur l'année a conduit à des reprises de provisions pour 29 millions d'euros.

PROVISIONS POUR TRAVAUX RESTANT À EFFECTUER

Les principales dotations de l'exercice portent sur les coûts futurs de traitement et d'entreposage des déchets et rebuts.

Les provisions utilisées de l'exercice portent sur les dépenses réalisées relatives au traitement et à l'entreposage des déchets et rebuts précédemment provisionnés.

Principales incertitudes

Les incertitudes relatives aux provisions pour travaux restant à effectuer portent notamment sur la définition des filières de traitement relatives à chaque catégorie de déchets et rebuts d'exploitation qui ne sont pas toutes figées, sur l'estimation du coût de réalisation des installations requises et des coûts opérationnels de traitement futur et sur les échéanciers de dépenses. L'évaluation des provisions tient compte d'aléas pour risques.

Taux d'actualisation

Orano a retenu, au 31 décembre 2022, une hypothèse d'inflation à long-terme de 2,35 % et des taux d'actualisation compris entre 5,11 % et 5,24 % (cf. note 1.3.11).

Au 31 décembre 2022, l'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur ou inférieur de 10 bps au taux utilisé aurait eu pour effet de modifier le solde de clôture des provisions pour travaux restant à effectuer respectivement de - 24 millions d'euros ou de +25 millions d'euros.

AUTRES PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

Au 31 décembre 2022, les autres provisions courantes comprennent notamment :

- des provisions pour litiges ;
- des provisions pour garanties données aux clients ;
- des provisions pour assainissement courant ;
- des provisions pour remise en état des actifs en location ;
- des provisions pour restructurations et plans sociaux ;
- des provisions pour risques ; et
- des provisions pour charges.

Note 26 – DETTES FINANCIERES

(en millions d'euros)	Dettes non courantes	Dettes courantes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Emprunts obligataires *	2 478	–	2 478	2 953
Intérêts courus non échus sur emprunts obligataires	–	42	42	58
Emprunts auprès des établissements de crédit	6	–	6	5
Avances rémunérées	136	12	148	242
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs **	–	81	81	123
Dettes financières diverses	1	–	2	1
Instruments financiers dérivés	14	53	66	59
Total	2 635	189	2 824	3 441

* après gestion des risques de taux

** dont compte courant financier créditeur envers la coentreprise ETC pour 54 millions d'euros (contre 55 millions d'euros au 31 décembre 2021)

VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES

(en millions d'euros)	
Dettes Financières au 31 décembre 2021	3 441
Flux de trésorerie	(657)
Flux non monétaires :	
Intérêts courus non échus sur emprunts	42
Ecart de conversion	(29)
Autres variations	27
Dettes Financières au 31 décembre 2022	2 824

Les flux de trésorerie des Dettes Financières inclus dans le Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement comprennent principalement le remboursement des souches obligataires à échéance 2022 pour 200 millions d'euros, le remboursement par anticipation de la souche obligataire à échéance 2023 pour 745 millions d'euros. Ils comprennent aussi une émission obligataire à échéance 2027 pour 500 millions d'euros (cf. note 1.1).

Réconciliation des flux de trésorerie des dettes financières entre la note des dettes financières et les flux liés aux opérations de financement :

(en millions d'euros)	
Flux de trésorerie des Dettes Financières	(657)
Intérêts versés	106
Instruments financiers	4
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	34
Flux de trésorerie des Dettes Financières inclus dans le Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(514)

DETTE FINANCIÈRE PAR ÉCHÉANCE *

(en millions d'euros)	31 décembre 2022
Échéance inférieure ou égale à 1 an	189
Échéance de 1 an à 2 ans	758
Échéance de 2 ans à 3 ans	1
Échéance de 3 ans à 4 ans	746
Échéance de 4 ans à 5 ans	497
Échéance à plus de 5 ans	633
TOTAL	2 824

* en valeur actualisée

DETTE FINANCIÈRE PAR DEVISES

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Euro	2 773	3 298
Dollar américain	33	129
Autres	19	14
TOTAL	2 824	3 441

DETTE FINANCIÈRE PAR NATURE DE TAUX

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Taux fixe	2 546	2 603
Taux variable	170	721
TOTAL	2 716	3 324
Autres dettes ne portant pas intérêt	42	58
Instruments financiers dérivés	66	59
TOTAL	2 824	3 441

L'échéancier des actifs financiers et des dettes financières du groupe au 31 décembre 2022 est présenté en note 29.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Date d'émission	Valeur au bilan (en millions d'euros)	Devise	Nominal (en millions de devises)	Taux nominal	Échéance
23 septembre 2009	752	EUR	750	4,875 %	23 septembre 2024
23 avril 2019	736	EUR	750	3,375 %	23 avril 2026
15 novembre 2022	495	EUR	500	5,375 %	15 mai 2027
8 septembre 2020	495	EUR	500	2,750 %	08 mars 2028
TOTAL	2 478				

La juste valeur de ces emprunts obligataires est de 2 449 millions d'euros au 31 décembre 2022.

ECHÉANCIERS DES FLUX CONTRACTUELS

Au 31 décembre 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	2 478	2 478	–	752	–	736	495	495
Intérêts courus non échus sur emprunts obligataires	42	42	42	–	–	–	–	–
Emprunts auprès des établissements de crédit	6	6	–	1	1	2	2	–
Avances rémunérées	148	148	12	–	–	–	–	136
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	81	81	81	–	–	–	–	–
Dettes financières diverses	2	2	–	–	–	–	–	2
Intérêts futurs sur passifs financiers	–	392	102	103	66	66	41	14
Total encours des dettes financières (hors dérivés)	2 758	3 150	238	857	67	804	538	647
Dérivés actifs	(30)	(30)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Dérivés passifs	66	66	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total dérivés nets	36	36	(12)	14	7	20	7	–
Total	2 794	3 186	226	871	74	824	545	647

Au 31 décembre 2021

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	2 953	2 953	200	754	761	–	743	494
Intérêts courus non échus sur emprunts obligataires	58	58	58	–	–	–	–	–
Emprunts auprès des établissements de crédit	5	5	–	–	1	1	2	2
Avances rémunérées	242	242	89	–	38	–	–	115
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	123	123	123	–	–	–	–	–
Dettes financières diverses	1	1	–	–	–	–	–	1
Intérêts futurs sur passifs financiers	–	380	100	99	76	39	39	27
Total encours des dettes financières (hors dérivés)	3 382	3 763	570	854	875	40	784	640
Dérivés actifs	(7)	(7)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Dérivés passifs	59	59	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total dérivés nets	52	52	44	3	4	1	–	–
Total	3 434	3 815	614	857	879	41	784	640

Note 27 – AUTRES DETTES OPERATIONNELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés)	142	162
Dettes sociales	477	471
Instruments financiers	123	31
Autres	253	193
Autres dettes opérationnelles	995	857

Au 31 décembre 2022, les autres dettes opérationnelles comprennent 169 millions d'euros à échéance supérieure à un an.

Note 28 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions entre la société mère Orano SA et ses filiales, ainsi que les transactions entre les filiales du groupe et les activités conjointes ont été éliminées en consolidation et ne sont donc pas présentées dans les tableaux ci-dessous.

Les transactions avec les parties liées présentées ci-dessous comprennent :

- les opérations courantes réalisées avec les sociétés non consolidées, les entreprises associées, les coentreprises et les sociétés contrôlées par l'État ;
- les rémunérations brutes et avantages attribués aux administrateurs et membres du Comité exécutif.

Au 31 décembre 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Participations de l'État	Entreprises associées et coentreprises	Total
Produits d'exploitation	2180	52	2 232
Charges d'exploitation	74	79	153
Créances clients et autres	195	122	317
Dettes fournisseurs et autres (1)	3 234	15	3 249

(1) soldes incluant les retraitements IFRS 15

Au 31 décembre 2021

<i>(en millions d'euros)</i>	Participations de l'État	Entreprises associées et coentreprises	Total
Produits d'exploitation	1 559	18	1 576
Charges d'exploitation	52	108	160
Créances clients et autres	106	115	221
Dettes fournisseurs et autres (1)	3 159	20	3 179

(1) soldes incluant les retraitements IFRS 15

RELATIONS AVEC L'ÉTAT ET LES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT

L'État est actionnaire majoritaire au capital d'Orano au 31 décembre 2022. L'État a ainsi la faculté, comme tout actionnaire, de contrôler les décisions requérant l'approbation des actionnaires. Conformément à la législation applicable à toutes les entreprises dont l'État est actionnaire, Orano est soumis à certaines procédures de contrôle, notamment au contrôle économique et financier de l'État, aux procédures de contrôle de la Cour des Comptes et du Parlement, ainsi qu'aux vérifications de l'inspection générale des finances.

Le groupe entretient des relations étroites avec les entreprises contrôlées par l'État français, et notamment :

- les transactions avec le CEA concernent la réalisation de travaux de démantèlement des installations nucléaires du CEA, des services associés à l'exploitation de certains ateliers et des contrats de R&D ;
- les transactions avec AREVA concernent notamment des prestations fiscales et informatiques ;
- les transactions avec EDF portent sur l'amont du cycle du combustible nucléaire (ventes d'uranium, prestations de services de conversion et d'enrichissement) et sur l'aval du cycle (prestations de transport, d'entreposage, de traitement et de recyclage du combustible usé). Le groupe dispose d'un accord-cadre de traitement et de recyclage dit « contrat ATR » avec EDF qui définit les modalités de coopération industrielle en matière de traitement-recyclage jusqu'en 2040. Dans le cadre de cet accord, Orano et EDF ont signé, en février 2016, un nouveau contrat d'application définissant les conditions techniques et financières de cet accord cadre pour la période 2016-2023 ; et
- les transactions avec l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) concernent la gestion, l'exploitation et la surveillance des centres de stockage de déchets radioactifs de faible et moyenne activités sur les centres de l'Andra de la Manche et de l'Aube, ainsi que le financement de CIGEO via la taxe additionnelle et la contribution spéciale.

ENTREPRISES ASSOCIEES ET COENTREPRISES

ETC et SI-nerGIE constituent les coentreprises significatives du groupe (cf. note 14).

L'activité principale d'ETC est la fabrication, l'assemblage et l'installation de centrifugeuses et des tuyauteries associées permettant à ses clients d'enrichir l'uranium. ETC intervient également dans la conception des usines d'enrichissement par ultracentrifugation selon les besoins de ses clients et la conduite de projet pour la construction de ces installations. Orano achète à ETC les centrifugeuses et les prestations d'ingénierie associées pour son usine d'enrichissement Georges Besse 2 et son laboratoire d'isotope stable.

SI-nerGIE est un GIE créé au moment de la restructuration d'AREVA et détenu par Orano et Framatome (détenu par EDF). Son objet est de partager les infrastructures et certaines applications d'un système d'information commun et d'éviter ainsi les surcoûts et les risques opérationnels relatifs aux systèmes d'information.

Orano CIS LLC détenue par Orano USA et la société Waste Control Specialists (WCS) ont créé une coentreprise, dénommée Interim Storage Partners (ISP) détenue respectivement à 51 % et 49 %, pour exploiter une installation d'entreposage centralisée de combustibles usés sur le site WCS au Texas. Orano NPS fournit son expertise unique dans la conception d'emballages, le transport et l'entreposage de combustibles usés. WCS apporte son expérience d'exploitant d'une installation unique servant à la fois l'industrie nucléaire et le Département américain de l'énergie (DOE).

Accelerated Decommissioning Partners (ADP) est une co-entreprise entre Orano et Northstar, acteur-clé de la déconstruction industrielle et du désamiantage, elle est consolidée selon la méthode de mise en équivalence. Aux États-Unis, l'électricien Duke Energy a confié le démantèlement intégral et la gestion des combustibles usés de sa centrale de Crystal River 3 (Floride) à ADP. Ce contrat global de près de 540 millions de dollars, finalisé le 30 septembre 2020, comprend notamment, la découpe et le

conditionnement du cœur du réacteur qui sera réalisé par les équipes américaines de Démantèlement et Services (Orano Decommissioning Services LLC) et devrait s'écouler sur 7 ans.

ACTIVITÉS CONJOINTES

Orano Canada Inc détient des participations dans des gisements d'uranium et des usines de traitement du minerai. Ces participations sont qualifiées d'activités conjointes. Elles sont ainsi consolidées pour la quote-part détenue par Orano Canada Inc. Les participations les plus significatives sont les suivantes :

Cigar Lake

Cigar Lake est détenu par Cameco Corporation (54,547 %), Orano (40,453 %), et TEPCO Resources Inc (5 %). Le gisement est exploité par Cameco et le minerai est traité dans l'usine de JEB - McClean Lake, opérée par Orano. Ce gisement est une mine souterraine. L'exploitation minière utilise les techniques de congélation des terrains combinées avec un jet d'eau à haute pression (JET Boring).

McClean Lake

McClean Lake est détenu et exploité par Orano (77,5 %) avec comme partenaires Denison Mines Ltd (22,5 %). Cette activité conjointe opère l'usine JEB qui traite le minerai en provenance de Cigar Lake selon la méthode de lixiviation dynamique.

McArthur River

Mc Arthur River est détenu par Cameco Corporation (69,8 %) et Orano (30,2 %). Les minerais extraits sont traités dans l'usine de Key Lake. Ce gisement est exploité en mine souterraine en utilisant les techniques de congélation des terrains combinées avec une extraction mécanique (Raise Boring) ou avec un tir à l'explosif (Long Hole Stopping).

Key Lake

Cette usine est détenue par Cameco Corporation (83,33 %) et Orano (16,67 %). Elle traite le minerai en provenance de McArthur River. La mise à l'arrêt temporaire de la mine de McArthur River et de son usine de Key Lake avait été décidée en 2018 et la production a redémarré fin 2022.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Avantages à court terme	5 270	5 100
Indemnités de fin de contrat	—	—
Avantages postérieurs à l'emploi	(9)	36
TOTAL	5 261	5 136

Les principaux dirigeants sont :

- le Président du Conseil d'Administration et le Directeur général nommés par le Conseil d'Administration ;
- les membres du Comité Exécutif.

Note 29 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Orano utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de change et aux risques de taux. Ces instruments sont généralement qualifiés de couvertures d'actifs, de passifs ou d'engagements spécifiques.

Orano gère l'ensemble des risques associés à ces instruments au moyen d'une centralisation des engagements et de procédures spécifiant par nature les limites et les qualités des contreparties.

RISQUE DE CHANGE

L'évolution du taux de change du dollar américain contre l'euro peut affecter les résultats du groupe à moyen terme.

Compte tenu de la diversité géographique de ses implantations et de ses activités, le groupe est exposé à la variation des cours de change en particulier à la parité euro/dollar américain. La volatilité des cours peut impacter les écarts de conversion, les capitaux propres et les résultats du groupe.

Risque de translation : Le risque de translation résultant de l'impact comptable de la conversion dans les comptes consolidés du groupe des devises de comptes des filiales contre l'euro n'est pas couvert, dans la mesure où ce risque ne se matérialise pas par un flux. Seuls les dividendes attendus des filiales pour l'année suivante font l'objet d'une couverture dès lors qu'ils sont connus.

Risque lié au financement : Le groupe minimise le risque de change issu d'actifs ou de passifs financiers émis en devises étrangères, en finançant ses filiales dans leur devise fonctionnelle. Les prêts et emprunts accordés aux filiales par la Trésorerie, qui centralise le financement, sont ensuite systématiquement transformés en euro par le biais de swaps de change ou cross currency swaps.

Dans le cas d'investissements long terme générant des flux de trésorerie futurs en devises étrangères, le groupe neutralise le risque de change, dans la mesure du possible, en adossant un passif dans la même devise.

Risque transactionnel : Le principal risque de change concerne la variation entre l'euro et le dollar. La politique du groupe, approuvée par le Comité Exécutif, vise à couvrir de façon systématique les risques de change générés par l'activité commerciale, qu'ils soient avérés ou incertains (en cas de couverture éventuelle en phases d'appels d'offres) dans le but de minimiser l'impact des variations de cours sur le résultat net.

Afin de couvrir le risque de change transactionnel, constitué de créances et de dettes, d'engagements fermes hors bilan (commandes clients et fournisseurs), de flux futurs hautement probables (budgets de ventes ou d'achats, marges prévisionnelles sur contrats) et d'appels d'offres en devises étrangères, Orano met en place des instruments financiers dérivés (principalement des contrats de change à terme) ou des contrats d'assurance spécifiques (contrats Coface). Ces opérations de couverture sont donc adossées en montant et échéance à des sous-jacents économiques et, en règle générale, sont documentées et éligibles à la comptabilité de couverture (hormis les couvertures éventuelles en cas d'appels d'offre en devise).

Instruments financiers dérivés mis en place pour couvrir le risque de change au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Montants notionnels par date de maturité						Valeur de marché	
	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans	Total	
Change à terme et swaps de change	1 542	1 136	1 007	794	169	–	4 649	(108)
Options de change	–	–	–	–	–	–	–	–
Cross-currency swaps	311	–	–	–	–	–	311	(1)
TOTAL	1 853	1 136	1 007	794	169	–	4 959	(109)

Instruments financiers dérivés mis en place pour couvrir le risque de change au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Montants notionnels par date de maturité						Valeur de marché	
	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans	Total	
Change à terme et swaps de change	1 817	796	446	395	35	–	3 489	(50)
Options de change	–	–	–	–	–	–	–	–
Cross-currency swaps	–	311	–	–	–	–	311	(2)
TOTAL	1 817	1 107	446	395	35	–	3 800	(52)

La répartition par type de stratégie de couverture, des instruments financiers dérivés de change peut s'analyser comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Notionnels en valeur absolue	Valeur de marché	Notionnels en valeur absolue	Valeur de marché
Couverture de flux de trésorerie	4 552	(109)	2 951	(36)
Change à terme et swaps de change	4 552	(109)	2 951	(36)
Couverture de juste valeur	371	–	771	(16)
Change à terme et swaps de change	61	1	460	(13)
Cross-currency swaps	311	(1)	311	(2)
Instruments dérivés non qualifiés de couverture	36	–	78	–
Change à terme et swaps de change	36	–	78	–
Total	4 959	(109)	3 800	(52)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion du risque de liquidité est assurée par la Direction des Opérations de Financement et de Trésorerie (« DOFT ») qui met à disposition les moyens de financement à court ou long terme appropriés.

L'optimisation de la liquidité repose sur une gestion centralisée des excédents et besoins de trésorerie. Cette gestion, opérée par la DOFT, est effectuée principalement par le biais de conventions de « cash pooling » et de prêts et emprunts intragroupe sous réserve que les réglementations locales le permettent. La position de trésorerie est gérée dans un objectif d'optimisation du revenu des placements tout en privilégiant la liquidité des supports utilisés.

Pour faire face à ses engagements et assurer la continuité d'exploitation à plus long terme, Orano dispose au 31 décembre 2022 d'une trésorerie brute d'un montant de 879 millions d'euros (cf. note 20) et des actifs financiers de gestion de trésorerie pour 230 millions d'euros (cf. note 15). Par ailleurs, le groupe dispose d'une ligne de crédit syndiqué avec un pool de dix banques internationales d'un montant de 880 millions d'euros à échéance mai 2027 avec deux options d'extension d'un an chacune.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Orano est exposé au risque de contrepartie lié aux dépôts monétaires auprès des établissements bancaires et à l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour couvrir ses risques.

Afin de minimiser ce risque, Orano traite avec des contreparties diversifiées de premier plan et sélectionnées en fonction de leurs notations par Standard & Poor's et Moody's en « Investment Grade ».

RISQUE DE TAUX

Orano couvre son exposition aux variations de valeur de sa dette à taux fixe par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt fixe/variable.

Instruments financiers dérivés mis en place pour couvrir le risque de taux au 31 décembre 2022

Montants notionnels par date de maturité								Valeur de marché ⁽¹⁾
(en millions d'euros)	Total	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans	
Swaps de taux – prêteur variable EUR	400	200	100	–	100	–	–	(12)
<i>Emprunteur fixe EUR</i>	400	200	100	–	100	–	–	(12)
Swaps de taux – prêteur fixe EUR	200	200	–	–	–	–	–	(0)
<i>Emprunteur variable EUR</i>	200	200	–	–	–	–	–	(0)
Swaps de taux inflation	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>Prêteur variable - emprunteur fixe USD</i>	–	–	–	–	–	–	–	–
TOTAL	600	400	100	–	100	–	–	(13)

(1) Part change.

La répartition par type de stratégie de couverture, des instruments financiers dérivés de taux peut s'analyser comme suit au 31 décembre 2022 :

Valeur de marché des contrats (1)					
(en millions d'euros)	Montants nominaux des contrats	Couverture de flux de trésorerie futurs (CFH)	Couverture de juste valeur (FVH)	Non affectés (Trading)	Total
Swaps de taux – prêteur variable EUR	400	–	(14)	1	(12)
Emprunteur fixe EUR	400	–	(14)	1	(12)
Emprunteur variable EUR	–	–	–	–	–
Emprunteur variable CAD	–	–	–	–	–
Swaps de taux – prêteur fixe EUR	200	–	(0)	–	(0)
Emprunteur variable EUR	200	–	(0)	–	(0)
Swaps de taux inflation – prêteur variable USD	–	–	–	–	–
Emprunteur fixe USD	–	–	–	–	–
TOTAL	600	–	(14)	1	(13)

(1) Part taux.

Les tableaux suivants synthétisent l'exposition nette du groupe au risque de taux avant et après opérations de gestion :

Échéancier des actifs financiers et des dettes financières du groupe au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Moins de 1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers	918	–	–	–	–	–	918
dont actifs à taux fixes	–	–	–	–	–	–	–
dont actifs à taux variables	886	–	–	–	–	–	886
dont actifs ne portant pas intérêt	32	–	–	–	–	–	32
Dettes financières	(189)	(758)	(1)	(746)	(497)	(633)	(2 824)
dont dettes à taux fixes	(25)	(753)	–	(738)	(467)	(633)	(2 646)
dont dettes à taux variables	(70)	–	–	–	–	–	(70)
dont dettes ne portant pas intérêt	(94)	(5)	(1)	(9)	–	–	(109)
Exposition nette avant gestion	729	(758)	(1)	(746)	(497)	(633)	(1 906)
part exposée aux taux fixes	(25)	(753)	–	(738)	(467)	(633)	(2 646)
part exposée aux taux variables	817	–	–	–	–	–	817
part ne portant pas intérêt	(62)	(5)	(1)	(9)	–	–	(77)
Opérations de gestion hors bilan							
sur la dette via swap expo taux fixe	200	100	–	100	–	–	400
sur la dette via swap expo taux variable	200	–	–	–	–	–	200
Exposition nette après gestion	1 129	(658)	(1)	(646)	(497)	(633)	(1 306)
part exposée aux taux fixes	175	(653)	–	(638)	(497)	(633)	(2 246)
part exposée aux taux variables	1 017	–	–	–	–	–	1 017
part ne portant pas intérêt	(62)	(5)	(1)	(9)	–	–	(77)

Sur la base de l'exposition à fin décembre 2022, une variation à la hausse des taux d'intérêt de 1 %, sur une année pleine, aurait un impact défavorable de 10 millions d'euros sur le coût de l'endettement net financier, et donc sur le résultat consolidé avant impôt du groupe.

Échéancier des actifs financiers et des dettes financières du groupe au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Moins de 1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers	1 252	–	–	–	–	–	1 252
dont actifs à taux fixes	–	–	–	–	–	–	–
dont actifs à taux variables	1 250	–	–	–	–	–	1 250
dont actifs ne portant pas intérêt	2	–	–	–	–	–	2
Dettes financières	(526)	(754)	(802)	(1)	(745)	(613)	(3 441)
dont dettes à taux fixes	(107)	(754)	(800)	(1)	(745)	(613)	(3 019)
dont dettes à taux variables	(318)	–	–	–	–	–	(318)
dont dettes ne portant pas intérêt	(101)	–	(3)	–	–	–	(104)
Exposition nette avant gestion	726	(754)	(802)	(1)	(745)	(613)	(2 189)
part exposée aux taux fixes	(107)	(754)	(800)	(1)	(745)	(613)	(3 019)
part exposée aux taux variables	931	–	–	–	–	–	931
part ne portant pas intérêt	(99)	–	(3)	–	–	–	(102)
Opérations de gestion hors bilan							
sur la dette via swap expo taux fixe	200	100	–	–	–	–	300
sur la dette via swap expo taux variable	–	(200)	–	–	–	–	(200)
Exposition nette après gestion	926	(854)	(802)	(1)	(745)	(613)	(2 089)
part exposée aux taux fixes	93	(654)	(800)	(1)	(745)	(613)	(2 719)
part exposée aux taux variables	931	(200)	–	–	–	–	731
part ne portant pas intérêt	(99)	–	(3)	–	–	–	(102)

RISQUE SUR ACTIONS

Le groupe détient des actions cotées pour un montant significatif et est exposé à la variation des marchés financiers. Ces actions cotées sont soumises à un risque de volatilité inhérent aux marchés financiers. Elles sont présentes au sein du portefeuille financier dédié aux opérations de fin de cycle (cf. note 13).

Note 30 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉTAILLÉS PAR CATÉGORIE

31 décembre 2022

Actif

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Actifs non financiers	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Juste valeur des actifs financiers
Actifs non courants	7 673	56	777	6 840	7 617
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	7 501	—	675	6 826	7 500
Autres actifs non courants	172	56	102	14	116
Actifs courants	2 499	536	1 602	361	1 963
Clients et comptes rattachés	689	—	689	—	689
Autres créances opérationnelles	618	497	54	68	121
Autres créances non opérationnelles	43	39	4	—	4
Autres actifs financiers courants	270	—	9	261	270
Trésorerie et équivalents de trésorerie	879	—	847	32	879
Total actif	10 172	591	2 379	7 201	9 580

(en millions d'euros)	TOTAL
Actifs financiers de couverture valorisés au coût amorti	675
Actifs financiers de couverture valorisés à la juste valeur par résultat	6 826
Actifs financiers de couverture (valeur au bilan)	7 501
Variation de juste valeur des actifs au coût amorti (FCP obligataires)	(1)
Juste valeur des actifs financiers de couverture	7 500
Autres actifs financiers valorisés à la juste valeur par résultat	375
Juste valeur des actifs financiers analysée par technique d'évaluation	7 876
Autres actifs financiers valorisés au coût amorti	1 704
Juste valeur des actifs financiers	9 580

Décomposition des actifs valorisés à la juste valeur par technique d'évaluation

(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
	Cours cotés non ajustés	Données observables	Données non observables	
Actifs non courants	6 318	1 183	14	7 514
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	6 318	1 183	—	7 500
Autres actifs financiers non courants	—	—	14	14
Actifs courants	264	98	—	361
Autres créances opérationnelles	—	68	—	68
Autres actifs financiers courants	231	30	—	261
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32	—	—	32
Total actif	6 581	1 280	14	7 876

Passif et capitaux propres

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Passifs non financiers	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par résultat *	Juste valeur des passifs financiers
Passifs non courants	2 700	—	2 687	14	2 671
Dettes financières non courantes	2 635	—	2 622	14	2 606
Dettes de location non courantes	65	—	65	—	65
Passifs courants	2 214	151	1 885	178	2 063
Dettes financières courantes	189	—	132	57	189
Dettes de location courantes	16	—	16	—	16
Fournisseurs et comptes rattachés	1 010	—	1 010	—	1 010
Autres dettes opérationnelles	995	150	724	121	845
Autres dettes non opérationnelles	3	1	2	—	2
Total passif	4 914	151	4 571	192	4 733

* Niveau 2.

31 décembre 2021

Actif

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Actifs non financiers	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Juste valeur des actifs financiers
Actifs non courants	8 674	50	635	7 989	8 792
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	8 513	—	543	7 971	8 681
Autres actifs non courants	161	50	92	19	111
Actifs courants	2 836	552	1 824	459	2 284
Clients et comptes rattachés	639	—	639	—	639
Autres créances opérationnelles	610	514	55	41	96
Autres créances non opérationnelles	40	38	2	—	2
Autres actifs financiers courants	315	—	13	302	315
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 232	—	1 116	116	1 232
Total actif	11 511	603	2 459	8 449	11 076

(en millions d'euros)	TOTAL
Actifs financiers de couverture valorisés au coût amorti	543
Actifs financiers de couverture valorisés à la juste valeur par résultat	7 971
Actifs financiers de couverture (valeur au bilan)	8 513
Variation de juste valeur des actifs au coût amorti (FCP obligataires)	168
Juste valeur des actifs financiers de couverture	8 681
Autres actifs financiers valorisés à la juste valeur par résultat	478
Juste valeur des actifs financiers analysée par technique d'évaluation	9 160
Autres actifs financiers valorisés au coût amorti	1 916
Juste valeur des actifs financiers	11 076

Décomposition des actifs valorisés à la juste valeur par technique d'évaluation

(en millions d'euros)	Niveau 1 Cours cotés non ajustés	Niveau 2 Données observables	Niveau 3 Données non observables	TOTAL
Actifs non courants	7 533	1 154	14	8 700
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	7 533	1 149	—	8 681
Autres actifs financiers non courants	—	5	14	19
Actifs courants	417	43	—	459
Autres créances opérationnelles	—	41	—	41
Autres actifs financiers courants	300	2	—	302
Trésorerie et équivalents de trésorerie	116	—	—	116
Total actif	7 949	1 197	14	9 160

Passif et capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Passifs non financiers	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par résultat *	Juste valeur des passifs financiers
Passifs non courants	2 983	–	2 981	3	3 159
Dettes financières non courantes	2 915	–	2 912	3	3 090
Dettes de location non courantes	69	–	69	–	69
Passifs courants	2 260	167	2 001	93	2 094
Dettes financières courantes	526	–	465	62	527
Dettes de location courantes	23	–	23	–	23
Fournisseurs et comptes rattachés	851	–	851	–	851
Autres dettes opérationnelles	857	166	660	31	691
Autres dettes non opérationnelles	3	1	2	–	2
Total passif	5 243	167	4 982	95	5 253

* Niveau 2.

GAINS ET PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Titres à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dividendes et produits d'intérêts	77	68
Autres produits et charges	–	–
Variation de juste valeur	(866)	762

Prêts et créances

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Intérêts	2	2
Perte de valeur	1	–
Abandon de créances	(1)	(1)

Actifs et Passifs financiers au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Produits et charges d'intérêts et commissions	(110)	(117)
Autres produits et charges	—	9
Résultat de cession	—	—
Perte de valeur	—	—

Couverture de flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs avant impôt au 31 décembre 2021	Nouvelles opérations	Variation de valeur	Recyclage résultat	Valeurs avant impôt au 31 décembre 2022
Instruments de couverture de flux de trésorerie	19	10	(72)	(31)	(75)

Note 31 - ENJEUX LIES AUX RISQUES CLIMATIQUES

Convaincu du rôle que l'énergie nucléaire peut jouer dans la transition énergétique vers une électricité bas carbone, Orano est engagé depuis longtemps dans un programme de réduction de ses propres émissions afin de contribuer à la diminution des émissions résiduelles de l'empreinte carbone du nucléaire.

Les enjeux liés au changement climatique sont ainsi déclinés au sein du projet d'entreprise d'Orano et de sa feuille de route avec des jalons en 2025 et en 2030, notamment sur l'axe Climat de son plan stratégique. A travers celui-ci, le groupe s'engage à contribuer aux efforts d'atténuation du changement climatique et souscrit à l'objectif de neutralité carbone qu'il compte atteindre en 2050. Orano s'est ainsi fixé des objectifs de réduction de ses émissions de CO₂ (réduction de 40 % des émissions des scopes 1 et 2 par rapport à l'année de référence 2015) à l'horizon 2025 en s'appuyant à la fois sur des plans de performance énergétique de ses sites industriels et une stratégie d'investissements ciblés visant à décarboner ses sources d'énergie, comme par exemple, l'électrification complète de la production de vapeur de l'usine de La Hague ou le projet de mise en œuvre d'une installation photovoltaïque pour le site minier de Somaïr au Niger.

Les trajectoires financières utilisées pour les tests de dépréciation des actifs intègrent les dépenses associées à ces investissements. Les incidences éventuelles sur les durées d'utilité des actifs impactés par les engagements de décarbonation ont bien été prises en compte. En outre, le groupe a analysé l'impact de ses objectifs sur la durée d'utilité des immobilisations corporelles ou l'évaluation des provisions pour risques et confirme l'absence d'impact significatif sur les états financiers.

Depuis 2021, Orano travaille également sur l'adaptation au changement climatique à travers des analyses de vulnérabilité de ses activités aux changements climatiques.

Note 32 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	moins de 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	31 décembre 2021
Engagements donnés	815	249	359	206	687
Engagements donnés liés à l'exploitation	795	247	352	196	658
Garanties de marché données	708	167	347	194	584
Autres garanties et garanties liées à l'exploitation	88	79	5	3	75
Engagements donnés liés au financement	8	2	6	1	15
Autres engagements donnés	12	1	2	9	13
Engagements reçus	104	95	9	–	111
Engagements reçus liés à l'exploitation	98	89	9	–	105
Engagements reçus liés au financement	–	–	–	–	–
Autres engagements reçus	6	6	–	–	7
Engagements réciproques	1 113	38	1 075	–	1 189

Les engagements réciproques concernent principalement les lignes de crédit syndiqué non utilisées et les commandes d'investissements.

Note 33 – CARNET DE COMMANDES

Au 31 décembre 2022, le carnet de commandes d'Orano s'élève à 26,1 milliards d'euros et sa décomposition par maturité se présente comme suit :

(en milliards d'euros)	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Au-delà de 10 ans
Au 31 décembre 2022	26,1	4,0	10,2	7,8	4,0

Note 34 – LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS

Orano est impliqué dans certaines procédures réglementaires, judiciaires ou arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de ses activités. Le groupe fait également l'objet de certaines demandes, actions en justice ou procédures réglementaires qui dépassent le cadre du cours ordinaire de ses activités, dont les plus significatives sont résumées ci-après.

Uramin

Les sociétés Orano SA et Orano Mining se sont constituées parties civiles, en juin 2018, dans le volet « acquisition » de l'instruction judiciaire ouverte dans l'affaire Uramin, à la suite d'un « avis à victime » reçu par AREVA SA en 2015 de la part du juge d'instruction en charge de l'affaire. Le groupe Orano entend, au travers de la constitution de partie civile d'Orano SA et Orano Mining, assurer la défense de ses intérêts. L'instruction judiciaire est toujours en cours et aucune date concernant un éventuel jugement n'a été fixée à ce jour.

Enquêtes

La société a connaissance depuis le 28 novembre 2017 d'une enquête préliminaire ouverte par le Parquet National Financier fin juillet 2015 au sujet d'une opération de trading d'uranium réalisée en 2011. Elle a aussi appris, le 23 novembre 2020, l'ouverture d'une information judiciaire dans ce même dossier et s'est constituée partie civile en décembre 2022.

Elle a de même connaissance depuis le 27 août 2018, d'une enquête sur les circonstances de l'octroi de licences minières en Mongolie.

Orano collabore avec les autorités judiciaires dans le cadre de ces procédures judiciaires, qui suivent leur cours. S'il s'avérait qu'il y a eu des détournements ou tout autre acte qui soit susceptible d'avoir porté préjudice au groupe, Orano intenterait les actions judiciaires nécessaires à la défense de ses intérêts.

Comuf

Le 30 janvier 2019, une association d'anciens travailleurs a assigné la Comuf (Compagnie Minière d'Uranium de Franceville), filiale d'Orano Mining, devant le Tribunal Civil de Libreville (Gabon) en alléguant une atteinte à la sécurité d'anciens travailleurs qui auraient été exposés à des produits chimiques et rayonnements ionisants issus de la matière uranifère. Par jugement du 14 mai 2019, il a été acté du désistement d'instance de cette association d'anciens travailleurs suite à l'irrégularité procédurale de l'assignation. L'association a déposé une nouvelle assignation en référé expertise devant les tribunaux gabonais. Le juge a débouté cette association dans un délibéré du 17 novembre 2021. Orano a toujours inscrit la protection de ses salariés au rang de priorité. Les éléments communiqués à ce jour ne démontrent pas l'existence d'un dommage imputable à la Comuf.

Libération des otages d'Arlit

Le 6 octobre 2016, le gérant d'une société de protection a assigné les sociétés AREVA SA et Orano Cycle SA devant le tribunal de grande instance de Nanterre, en vue d'obtenir paiement d'une rémunération de succès qu'il prétend due au titre de services qu'il aurait rendus au groupe AREVA au Niger entre septembre 2010 et octobre 2013. AREVA SA et Orano Cycle SA considèrent que ces prétentions sont infondées. En parallèle de cette procédure, les parties à ce litige ont tenté de régler leur différend au travers d'une médiation judiciaire, laquelle n'a pas abouti malgré les efforts d'AREVA et d'Orano pour trouver un compromis. La procédure au fond a donc repris son cours en 2020. Même dans le cas où le tribunal ne suivrait pas la position du groupe Orano, l'impact financier serait limité, mais pourrait s'accompagner d'autres conséquences indirectes, par exemple médiatiques.

Katco

Katco, le ministère de l'Énergie et le ministère de la Justice kazakhs ont résolu à l'amiable leur différend sur le refus du Ministère de l'Énergie de signer l'avenant 10 au contrat d'utilisation du sous-sol portant sur les modifications apportées au programme d'extraction de 2020 à 2034. L'avenant 10 a été signé le 16 août 2022.

Recours contre certaines décisions administratives concernant les activités du groupe Orano

Les activités du groupe Orano nécessitent l'obtention d'autorisations ou de décisions administratives diverses (telles que des arrêtés préfectoraux, des permis de construire, etc.). Ces décisions font parfois l'objet, en France et de la part d'associations, de recours, qui peuvent dans certains cas avoir un impact sur le calendrier de réalisation des activités concernées.

Procédures et contentieux fiscaux

Le groupe comprenant des entités localisées dans différents pays, fait régulièrement face à des contrôles de la part des autorités fiscales et douanières locales. Plusieurs contrôles ainsi que des procédures ou contentieux en matière fiscale et douanière ont été engagés ou sont en cours devant ces mêmes autorités ou devant les tribunaux mais aucun ne devrait donner lieu ou n'a donné lieu à des charges fiscales matérielles pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers. Le groupe considère qu'il dispose de solides moyens de défense et qu'il met en œuvre les procédures légales à sa disposition pour prévenir tout dénouement défavorable.

Passifs éventuels

Le groupe est propriétaire de matières uranifères et thorifères en attente de filières qu'il ne valorise actuellement pas dans leur totalité. Après traitement, ces matières devraient apporter des avantages économiques dans le futur au groupe. Néanmoins, en cas de changement de réglementation ou d'un constat d'hypothèses économiques irréalisables, le groupe pourrait être amené à constituer des provisions au titre du traitement et du stockage de ces matières.

Note 35 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

31 décembre 2022

(en milliers d'euros)	PwC Audit	KPMG Audit
	Montant HT	Montant HT
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés		
Orano SA	515	337
Filiales intégrées	887	770
Sous-total	1 403	1 107
Services autres que la certification des comptes		
Orano SA	30	89
Filiales intégrées	223	92
Sous-total	253	180
TOTAL	1 656	1 287

Les services autres que la certification des comptes concernent principalement :

- la revue des informations environnementales, sociales et sociétales ;
- des attestations requises par la loi ;
- d'autres services.

31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	PwC Audit	KPMG Audit
	Montant HT	Montant HT
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés		
Orano SA	475	380
Filiales intégrées	917	687
Sous-total	1 392	1 067
Services autres que la certification des comptes		
Orano SA	3	12
Filiales intégrées	171	139
Sous-total	174	151
TOTAL	1 565	1 217

Note 36 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du groupe n'a été identifié.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE
NANTERRE

MEDIALEX FORMALEX
Compte 8900215/MEDIALEX

Réf: MP/109507



AFFAIRE: ORANO

OBJET DE LA FORMALITE :

DEPOT DES COMPTES ANNUELS
+ COMPTES CONSOLIDES

31/05/2023 16:50